



Bulletin Officiel

N° 5844 Vendredi 26 Avril 2019

www.cmf.tn

— 24^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

2-3

AVIS DE SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE WIFAK INTERNATIONAL BANK SELON LES PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE 2019-1

WIFAK INTERNATIONAL BANK

4-13

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

ADVANS TUNISIE SA

14-18

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

BANQUE TUNISO-KOWEITTIENNE - BTK - GROUPE BPCE -

19-24

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE

25-27

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA -
COMMUNIQUE ARAB TUNISIAN LEASE - ATL -
AUGMENTATION ARAB TUNISIAN LEASE - ATL -

28-33

34

35-39

EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING « TLF 2019-1 »
ATTIJARI LEASING « 2019-1 »

40-45

46-50

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT - STEQ -

51

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNIS RE
ASSURANCES SALIM
CITY CARS

52

53

54

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE - BTS - AGO -
ZITOUNA TAKAFUL - AGO -
ZITOUNA TAKAFUL - AGE -
BANQUE TUNISO-LIBYENNE - BTL - AGO -
AL HIFADH SICAV - AGO -

55

56

57

58

59

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

BANQUE TUNISO-LIBYENNE - BTL -
SIMPAP
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE - BTS -
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB -

60-61

62-64

65-67

68-69

INFORMATIONS POST AGO - AGE

TUNISIE VALEURS SA
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

70-71

72

73

74

75

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE TUNISIE VALEURS

76

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE - UBCI -
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES
SICAV BNA
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS
FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE

77

78

78

79

79

80

81

81

PAIEMENT D'ANNUITES

L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE «STB SUB 2017-1»

82

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

83-84

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE - ABC -
- BANQUE TUNISO-LIBYENNE - BTL -
- ZITOUNA TAKAFUL
- LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION - HAYETT -
- AL HIFADH SICAV
- MAC CROISSANCE FCP
- MAC EQUILIBRE FCP
- MAC EPARGNE ACTIONS FCP

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- BANQUE TUNISO-LIBYENNE - BTL -
- ARAB TUNISIAN BANK - ATB -
- SIMPAR
- CARTES ASSURANCES

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1. Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**
 - L'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
 - Les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
 - Une copie originale des rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
 - Le document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2. Publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, ses états financiers annuels **accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.**

Ainsi, pour l'exercice comptable 2018, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2019.

Dans ce cadre, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de

- Suite -

prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- Les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- La liste des actionnaires,
- La liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- La liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- Les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Wifak International Bank réunie le 25/12/2018, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques pour un montant global de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 29/03/2019, a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts et de déléguer le pouvoir à la Direction Générale de fixer le montant ainsi que les caractéristiques de l'émission et ce, pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale, réunie le 10/04/2019 a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique, tel qu'approuvé par le comité charaïque de la banque en date du 19/04/2019 ayant les conditions suivantes :

Montant : 10 MDT susceptible d'être porté à 20 MDT ;

Catégories	Durée	Taux de profit estimé ¹	Amortissement par obligation
A	5 ans	Taux estimé : 10,25% Complément variable : 0,25%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 ^{er} trimestre
B	5 ans	Taux estimé: 10,50% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans	Taux estimé: 10,75% Complément variable : 0,25%	Amortissement semestriel constant à partir du 1 ^{er} semestre
D	7 ans	Taux estimé: 11,00% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/7 à partir de la 1 ^{ère} année.

¹ La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe payée et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2019** et clôturées au plus tard le **30/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2019** aux guichets de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

But de l'émission

L'émission d'un emprunt obligataire, selon les principes de la finance islamique, a pour finalité d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

En outre, l'objectif de la présente émission est de :

- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de financements et réaliser les objectifs prévus ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 100% ;
- Financer le budget d'investissement. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu durant les 3 prochaines années est de 150 millions de dinars.

- Suite -

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt	«Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1»
Nature des titres	Titres de créance émis selon les principes de la finance islamique.
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Ordinaires
Modalité et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations ».

Date de jouissance:

La date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Rémunération annuelle :

La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie A est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12%** et sera servi selon une clé de répartition de **85,42%** pour les porteurs des obligations et de **14,58%** pour les actionnaires.

Partie fixe : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,25%**, (soit un taux de rémunération trimestriel brut estimé à **2,5625%**) payable vers la fin de chaque trimestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque

- Suite -

- obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 85,42% revenant aux porteurs des obligations et 14,58% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie B est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12% et sera servi selon une clé de répartition de 87,50% pour les porteurs des obligations et de 12,50% pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de 10,50% payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 87,50% revenant aux porteurs des obligations et 12,50% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie C est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12,5% et sera servi selon une clé de répartition de 86,00% pour les porteurs des obligations et de 14,00% pour les actionnaires.

- Suite -

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,75%**, (soit un taux de rémunération semestriel brut estimé à **5,3750%**) payable vers la fin de chaque semestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **86,00%** revenant aux porteurs des obligations et **14,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie D est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **88,00%** pour les porteurs des obligations et de **12,00%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé à **11,00%** payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **88,00%** revenant aux porteurs des obligations et **12,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

Amortissement et remboursement

Les obligations émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel constant par un vingtième de la valeur nominale, soit **5 DT** par obligation

- Suite -

cet amortissement commencera au premier trimestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement semestriel constant par un quatorzième de la valeur nominale soit 7,143 DT par obligation. Cet amortissement commencera au premier semestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un septième de la valeur nominale, soit 14,286 DT par obligation. Cet amortissement commencera la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 30/06/2024 pour les catégories A et B, et le 30/06/2026 pour les catégories C et D.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Taux de Profit :

- Pour la catégorie A : taux estimé de 10,25% brut l'an (Taux trimestriel estimé : 2,5625%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie B : taux estimé de 10,50% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie C : taux estimé de 10,75% brut l'an (Taux semestriel estimé : 5,3750%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie D : taux estimé de 11,00% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.

Paiement : Le paiement des profits et le remboursement du capital dû, pour les différentes catégories de la présente émission, seront effectués comme ainsi :

Pour la catégorie A : Le paiement trimestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le 30 Septembre de l'année N, le 31 Décembre de l'année N, le 31 Mars de l'année N+1, et le 30 Juin de l'année N+1 et ce, à partir du 30 Septembre 2019. Le complément variable sera servi à terme échu, le 30 Juin de l'année N+1. Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du

- Suite -

- complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie B :** Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie C :** Le paiement semestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **31 Décembre de l'année N** et le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **31 Décembre 2019**. Le complément variable sera servi à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie D :** Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à partir du **10/05/2019** à toute personne physique ou morale intéressées, auprès de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, sis au Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée

- Suite -

Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Clause de remboursement anticipé

Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré de l'émetteur à la valeur nominale restant due à la date de sa réalisation augmentée des profits courus et non échus. Un avis d'information sera publié dans un journal quotidien de la place et dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant la date de mise en paiement des obligations remboursées par anticipation.

III. Renseignements généraux :

Intermédiaire agréé mandaté par la banque émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.

Marché des titres

A cette date, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et qui sont négociés sur le marché financier tunisien ou sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Wifak International Bank s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «Maxula Bourse» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing

La Wifak International Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

- Suite -

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire

- **Risque macroéconomique :** Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à un emprunt obligataire dans des conditions macroéconomiques et de marché ardues pourraient continuer à avoir un effet néfaste significatif sur les conditions dans lesquelles progressent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque supporté par la Banque.
- **Risque lié au marché secondaire :** Les obligations sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.
- **Risque charaïque :** Ce risque peut découler de l'incapacité de l'émetteur de tenir ses engagements contractuels et rend ainsi le contrôle nul aux yeux de la chariaa. Ce qui pourrait nuire à la réputation de l'émetteur.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2019 sous le n°19-1026, du document de référence « Wifak International Bank 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 15 Avril 2019 sous le n°19-002, des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la Wifak International Bank tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

La note d'opération et le document de référence « Wifak International Bank 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Wifak International Bank, Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine, Maxula bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2019.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

ADVANS TUNISIE SA



Société Anonyme au capital de 16 000 000 dinars divisé en 1 600 000 actions de nominal 10 dinars

Siège social : 10 Rue de GRECE - 1001 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1317726X

Matricule fiscal : 1317726X/A/M/000

Tél : 71 843 600 - Fax : 71 843 600

Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi 2011-117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit .

Emission d'un Emprunt Obligataire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ADVANS 2019-1 »

De 10 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 DT

Prix d'émission : 100 DT

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **05/04/2019** a autorisé l'émission par la société « Advans Tunisie » d'un ou plusieurs emprunts Obligataires pour un montant global de 40 millions de dinars au cours des exercices 2019 et 2020, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société a décidé d'émettre un emprunt obligataire de **10 millions de dinars susceptible d'être porté à 15 millions** de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes validées par le Conseil d'Administration du **05/04/2019** :

<i>CATEGORIE</i>	<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
Catégorie A	5 ans	13% et/ou TMM+3,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	13,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3^{ème} année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'émission

✓ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 10 millions de dinars susceptible d'être porté à 15 millions de dinars divisé en 100 000 obligations susceptible d'être portées à 150 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « ADVANS 2019-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **02/05/2019** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **01/07/2019**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 15 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **01/07/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **01/07/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ But de l'émission

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la société envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

1. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'emprunt** : « ADVANS 2019-1 ».
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.

- Suite -

- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites, délivrée par la société « Advans Tunisie ».
- **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **01/07/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **01/07/2019**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
 - Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de **13%** et/ou variable **TMM+3,5%**
 - Catégorie B : d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce au taux fixe de **13,50%** l'an

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **13%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,50%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois juin de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **13,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **01/07/2024** pour la catégorie A et le **01/07/2026** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- Suite -

- **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **01/07** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **01/07/2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **01/07/2020** pour la catégorie A et le **01/07/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 13% l'an pour la catégorie A et 13,5% l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,632%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,5% pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans pour la catégorie A.

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie B.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « ADVANS 2019-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

La durée pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,578 années pour la catégorie A et 3,872 années pour la catégorie B.

- **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- **Domiciliation de l'emprunt :**

La tenue du registre des obligations émises sera assurée durant toute la durée de vie des obligations par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

- **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE
BTK – GROUPE BPCE**

Société Anonyme au capital de 200 000 000 Dinars
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V- 1001- TUNIS
Registre de Commerce : B 152691996
Tél. : 71 204 000 - Fax : 71 343106

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

«Emprunt Subordonné BTK 2019-1»

**De 5.000.000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15.000.000 de dinars
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

1 - Décisions à l'origine de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le **19 Juillet 2018**, a décidé d'émettre au cours des exercices 2018 et 2019, un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés pour un montant total maximum de 50 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le **4 octobre 2018**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 30 millions de dinars en une ou plusieurs tranches **sans recours à l'appel Public à l'Epargne** aux conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux d'intérêts au choix de l'investisseur :
 - Taux Variable : Entre TMM+3% et TMM + 3,5% brut maximum l'an.
 - Taux Fixe : Entre 10,5% brut l'an et 11,0% brut maximum l'an.
 - Date prévue pour la clôture des opérations de souscription : 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration a également délégué tout pouvoir au Directeur Général de la BTK pour fixer les modalités et les conditions de chaque tranche de l'émission de l'emprunt obligataire en fonction des conditions des conditions du marché.

Vue l'état d'avancement des souscriptions à l'emprunt subordonné BTK 2018, le Conseil d'Administration, réuni le 13/12/2018, a demandé à la Direction Générale de continuer la prospection en 2019.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre le présent emprunt pour un montant de **5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars** selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	11,0% et/ou TMM + 3,00%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'opération

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2019-1 » est d'un montant de 5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars divisé en 50 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier - CMF.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **11/04/2019** et clôturés au plus tard le **11/06/2019** Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11/06/2019** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

But de l'émission : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1» permettra à la banque de disposer d'une ressource longue pour financer les projets d'investissement des PME.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°2018-06 du 5 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux Banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

1 - Caractéristiques des titres émis

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance ci-dessous). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Dénomination de l'emprunt : Emprunt Subordonné BTK 2019-1

Nature des titres : Titres de créance

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

- Suite -

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances ci-dessous)

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **11/06/2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **11/06/2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,0%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **11%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **11/06/2024**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **11 juin** de chaque année.

- Suite -

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **11/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2019 (à titre indicatif), qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11%** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale :** Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne pour l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1» est comme 3 ans.
- **Duration (souscription à taux fixe) :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt subordonné est de 2,632 années.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang

- Suite -

que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Domiciliation de l'emprunt : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux t'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées : Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires

- Suite -

subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) **telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باست ليز 2019-01»
Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»

« إصدارات باسٹ ليز 2019-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

1. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

2. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Banque Nationale Agricole « BNA »

Société Anonyme au capital de 176 000 000 dinars
divisé en 35 200 000 actions de nominal 5 dinars
Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la BNA de 176 000 000 dinars à 320 000 0000 dinars

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **06/03/2019** a décidé d'augmenter le capital de la Banque Nationale Agricole « BNA » d'un montant de **144 000 000 DT** pour le porter de **176 000 000 DT à 320 000 000DT** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de **140 800 000DT** et ce, par l'émission de 28 160 000 actions nouvelles au prix de **douze (12) dinars chacune**, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de **quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**. Ces actions seront libérées en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque ;
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de **3 200 000DT** et ce, par l'émission de 640 000 actions nouvelles d'**une valeur de 5DT chacune**, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes**.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

- Suite -

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 144 000 000DT réparti comme suit :

- 140 800 000DT par souscription en numéraire et émission de 28 160 000 actions nouvelles ;
- 3 200 000DT par incorporation de réserves et attribution de 640 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

1. Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 140 800 000DT par la création de 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à l'Etat Tunisien et aux établissements publics sera effectuée par l'émission de 14 145 648 actions nouvelles détaillée comme suit :

Dotation de l'Etat Tunisien (mD)	Dotation inscrite au niveau des	Montant à convertir (mD)	Correspondant à un nombre d'actions de 14 145 648 à souscrire par l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques selon la parité 4 actions nouvelles pour 5 anciennes détenues
133 000*	Capitaux propres	90 277	
160 000**	Engagements hors bilan	79 471	
Total		169 748	

*cf Document de référence « BNA 2019 » page 133 paragraphe 4.13.1

** cf Document de référence « BNA 2019 » page 135 paragraphe 5.1.2

Le reliquat des actions par rapport aux 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, soit 14 014 352 actions seront souscrites par les anciens actionnaires, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques.

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 337 920 000DT (dont 169 748 000DT à libérer par compensation des créances revenant à l'Etat Tunisien). Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 168 172 000DT.

(en mD)	Conversion des dotations de l'Etat Tunisien	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	70 728	70 072	140 800
Prime d'émission	99 020	98 100	197 120
Total	169 748	168 172	337 920

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de douze dinars (12DT) l'action soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de sept (7) dinars. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 14 014 352 actions nouvelles (le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire) sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les

- Suite -

- rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque Nationale Agricole ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 28 160 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 27/06/2019 au 03/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce **du 08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 105 600 000 dinars, correspondant à 21 120 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque Nationale Agricole exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action majoré de 7 DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°03 025 155 0321 000077 31 ouvert auprès de la BNA – Agence Les Berges du lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **21/06/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX),

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **3 200 000DT** à prélever sur les réserves de la banque et la création de 640 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.**

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/04/2019.**

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles gratuites (640 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (28 160 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1^{er} janvier 2019.**

But de l'émission

Cette augmentation qui permettrait :

- de renforcer les fonds propres nets de base de la Banque ;
- d'améliorer la liquidité de la Banque ; et
- d'appuyer les choix structurants et le plan de développement et de modernisation de la Banque.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

- Suite -

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque Nationale Agricole sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 35 200 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque Nationale Agricole inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15/04/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 640 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/04/2019**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

- Suite -

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commenceront à partir du **15/04/2019**.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100799 durant la période de souscription préférentielle soit du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100815 à partir du **15/04/2019**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100807 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1024 en date du 29/03/2019, du document de référence « BNA 2019 » enregistré par le CMF sous le n° 19-001 en date du 29/03/2019, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA – Avenue Mohamed V 1001 Tunis, de la BNA CAPITAUX Intermédiaire en bourse – Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis, de MAC SA – Intermédiaire en bourse - Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance, Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et le site internet de la BNA www.bna.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

ARAB TUNISIAN LEASE

« ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars

divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social: Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire réalisées à titre irréductible et à titre réductible ainsi que la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires de la société, ouvertes respectivement du 06/03/2019 au 05/04/2019 et du 11/04/2019 au 19/04/2019, n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront offertes au public **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans la note d'opération visée par le CMF en date du 19/02/2019 sous le N°19-1019.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de l'ATL
de 25 000 000 dinars à 35 000 0000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **25/01/2019** a décidé d'augmenter le capital de la société Arab Tunisian Lease « ATL » d'un montant de **10 000 000 DT** pour le porter de 25 000 000 DT à 35 000 000DT, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **deux (02) actions nouvelles souscrites pour cinq (05) actions anciennes**, au prix d'émission de **2,1DT** chacune, soit une prime d'émission de 1,1DT. Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital proposée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de renforcer les fonds propres de la société, et respecter les normes pré instaurées en termes de ratios prudentiels.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 10 000 000 DT par la souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale: 1 DT
- Prix d'émission : 2,1 DT
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative

- Suite -

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de deux dinars cent millimes (2,1 DT) l'action soit la valeur nominale de l'action un (1) dinar, majorée d'une prime d'émission de un dinar cent millimes (1,1DT). Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Arab Tunisian Lease ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 11/04/2019 au 19/04/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 7 500 000 dinars, correspondant à 7 500 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Arab Tunisian Lease exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 DT, représentant la valeur nominale de l'action majorée de 1,1 DT de prime d'émission.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 0101 3054 1192 0028 9529 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/04/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2019.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions Arab Tunisian Lease sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 25 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'Arab Tunisian Lease inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **06/03/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700787 durant la période de souscription préférentielle soit **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700795 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1019 en date du 19/02/2019, du document de référence « ATL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-010 en date du 20/12/2018, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Arab Tunisian Lease l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082- Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tr et de l'ATL : www.atl.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TLF 2018-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de l'augmentation du taux directeur par la BCT à deux reprises, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,40% brut l'an et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,70% brut l'an et/ou TMM+3,00% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Par ailleurs, et compte tenu de l'opération d'augmentation de capital entreprise en fin d'année, l'émission de l'emprunt « TLF 2018-2 » a été reportée en 2019. De ce fait, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais « TLF 2019-1 ».

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « TLF 2019-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **24/04/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **24/04/2019** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2019 des mises en force qui s'élèvent à 646 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 226,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2019-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

* Taux fixe : Taux annuel brut de **11,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

*Taux fixe : Taux annuel brut de **11,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/06/2024** pour la catégorie A et le **28/06/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 juin** de chaque année.

- Suite -

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/06/2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/06/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/06/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,40%** l'an pour la catégorie **A** et de **11,70%** l'an pour la catégorie **B**.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

- **Catégorie A :**

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,832%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Catégorie B :**

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme **des durées pondérées** par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,621 années** pour la catégorie A et **3,989 années** pour la catégorie B.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **27/03/2019**.

Notation de la société :

En date du **12 décembre 2018**, Fitch Ratings a révisé à la baisse la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB+** à **BBB** (tun) avec perspective stable et sa note à court terme de **F2** à **F3** (tun).

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2019-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de

- Suite -

l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2019-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2019-1 » visée par le CMF en date du **08 avril 2019** sous le n°**19/1025** et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11/10/2018** sous le n°**18-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

Société Tunisienne d'Equipement « STEQ »
Siège Social : 8, rue 8601, Z.I Charguia I BP N°746 – 1080 Tunis –

La société Tunisienne d'Equipement « STEQ » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2019.

NATURE DE L'INDICATEUR	UNITE	1er TRIMESTRE		EXERCICE
		2019	2018	2018(*)
REVENUS (H.T)	Dinar	10 223 000	10 342 000	40 313 000
COÛT D'ACHAT MSES VENDUES (1)	Dinar	7 916 000	7 769 000	31 781 000
CHARGES FINANCIERES (2)	Dinar	830 000	777 000	6 160 000
PRODUITS FINANCIERS	Dinar	59 000	3 388 000	659 000
TRESORERIE NETTE	Dinar	-2 345 000	-1 495 000	-1 507 000
DELAI MOYEN REGL. FOURNISSEURS	Jours			117
NOMBRE DE POINTS DE VENTE	-	1	1	1
SURFACE TOTALE DE VENTE	m ²	1 600	1 600	1 600
MASSE SALARIALE (3)	Dinar	843 000	812 000	3 445 000
EFFECTIF MOYEN (4)	Agent	0	-22	117

NB : Les indicateurs de l'exercice 2018, à caractère comptable.

- (1) Coût des ventes.
- (2) Charges financières = Charges d'intérêts + Pertes de change - Gains de change. Les provisions pour dépréciation financière des titres de participation, comptabilisées au niveau des charges financières nettes, n'ont pas été prises en compte au niveau de cette rubrique.
- (3) Masse salariale = Charges de personnel - Provisions primes annuelles d'intéressement - Valorisation congés - Assurance Groupe.
- (4) Variation par rapport au trimestre précédent.

Commentaires & faits saillants:

- 1- Une stabilisation du chiffre d'affaires comparativement à la même période de l'année écoulée.
- 2- La même tendance est constatée au niveau des coûts d'achat.
- 3- La masse salariale incorpore l'effet des augmentations salariales légales.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social: 12 Rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « **Tunis Re** », s'est réuni le 25 Avril 2019, a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2018 et a examiné l'activité de la société au 31 Décembre 2018.

Les faits marquants de l'exercice 2018 se récapitulent en ce qui suit :

- Une évolution notable du Chiffre d'Affaires de 17% atteignant ainsi 142 Millions de Dinars ;
- Une importante augmentation du chiffre d'affaires du marché étranger de 32% pour atteindre 76,727 Millions de Dinars ;
- Un renforcement de 33% des provisions techniques passant de 230,278 Millions de Dinars à 305,655 Millions de Dinars ;
- Une amélioration du niveau de la rétention de deux points pour atteindre 61% contre 59% en 2017 ;
- Un résultat technique Net Bénéficiaire de 8,659 Millions de Dinars contre un bénéfice de 3,752 Millions de Dinars en 2017 enregistrant une nette amélioration de 131% ;
- Des revenus des placements de 24,900 Millions de Dinars contre 19 Millions de Dinars en 2017 soit une évolution de 31% ;
- Un résultat global Excédentaire de 17,103 Millions de Dinars contre un excédent de 12,286 millions de Dinars enregistré en 2017 soit une amélioration de 39%.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire, le 21 Mai 2019, et de lui proposer la distribution de **0,550 Dinar par action** au titre de dividende de l'exercice 2018.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES SALIM

*Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM
Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003*

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Assurances SALIM s'est tenue le 25-04-2019 et a décidé :

- ✓ Au vu de l'évolution importante de l'activité de la compagnie au long des cinq dernières années aussi bien en termes de chiffre d'affaires que de résultats, la non distribution de dividende et le renforcement de ses fonds propres.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

CITY CARS

Siège Social : 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, La goulette, Tunis

La société CITY CARS informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le 23 avril 2019 à 15 heures, a passé en revue l'activité de la société durant l'année 2018 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2018.

Ces états financiers 2018 ont fait ressortir un résultat net individuel de 14.007.074 DT et un résultat net consolidé de 14.296.188 DT

Par ailleurs, le conseil a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 30 mai 2019 à 9 heures au siège de la société CITY CARS sis au 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, La goulette – Tunis, et de lui proposer la distribution d'un dividende de 0,950 DT par action au titre de l'exercice 2018, soit une augmentation de 3,3% par rapport à celui distribué en 2018.

En outre, le conseil a également décidé de procéder à une augmentation de capital par incorporation de réserves de 4.500.000 DT et ce, par l'émission de 4.500.000 actions gratuites, à raison d'une (1) action nouvelle pour trois (3) actions anciennes. De ce fait, le capital social passera de 13.500.000 DT à 18.000.000 DT.

A cet effet, le conseil a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour le jeudi 30 mai 2019 à 10 heures 30 minutes au siège de la société CITY CARS pour l'approbation de la décision de l'augmentation de capital.

Les réalisations du 1^{er} trimestre 2019 ont permis à la société CITY CARS de réaliser un chiffre d'affaires de 48.707.407 DT, en augmentation de 83,3% par rapport à la même période en 2018 et à la marque KIA de s'adjuger la position de leader sur le marché de Véhicules Particuliers avec une part de marché de 14,0%.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité BTS Bank sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le lundi 29 Avril 2019 à 10h du matin à l'hôtel de Paris rue lac Turkana 1053 les berges du lac Tunis** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2018;
- 2- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial;
- 3- Lecture du rapport du Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques de la banque relatif à l'exercice 2018;
- 4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2018;
- 5- Approbation des conventions réglementées ;
- 6- Quitus aux administrateurs ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2018;
- 8- Cooptation d'administrateurs ;
- 9- Nomination d'administrateurs au Conseil d'Administration ;
- 10- Fixation des jetons de présence du président et membres du Conseil d'Administration au titre de l'année 2018 et fixation des primes spécifiques des présidents et membres des comités issus du Conseil d'Administration;
- 11- Renouvellement du mandat du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques de la banque ;
- 12- Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2019-2020-2021 ;
- 13- Pouvoirs pour formalités.

Chaque actionnaire détenant au moins 10 actions, peut assister à cette assemblée sur simple justification de son identité à la condition d'être inscrit sur le registre de la Banque cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir spécial à déposer au siège social au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée. Cette inscription sera effectuée au siège social.

Les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé ci-dessus, pour être admis dans l'assemblée, peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire d'actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires et ce durant le délai légal au siège social.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la bourse,
les jardins du lac, 1053 Tunis

La société ZITOUNA TAKAFUL S.A porte à la connaissance de ses actionnaires que L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le lundi 29 avril 2019 à 10 heures** au siège social de la société sis à l'Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, Avenue de la Bourse, les jardins du lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2018.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018
- Lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaique sur l'exercice 2018
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018
- Affectation du résultat de l'exercice 2018
- Quitus aux Administrateurs.
- Ratification de la cooptation d'Administrateurs et mise à jour de la composition du Conseil d'Administration
- Agrément de la cession des actions de la société
- Mise à jour de la composition du Comité de Supervision Sharaique
- Fixation des honoraires des Membres du Comité de Supervision Sharaique pour l'exercice 2019.
- Fixation des montants des jetons de présences des Administrateurs pour l'exercice 2019.
- Fixation des montants des indemnités de présence des Membres des Comités émanant du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019
- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire, des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

La Société ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble TANOL III, Bloc A, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

La société ZITOUNA TAKAFUL S.A porte à la connaissance de ses actionnaires que L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le lundi 29 avril 2019 à 11 heures** au siège social de la société sis à l'Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, Avenue de la Bourse, les jardins du lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du Capital
- Modification des Statuts
- Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية .

البنك التونسي الليبي

مقرها شارع الأرض - المركز العمراني الشمالي - تونس

يتشرف مجلس إدارة البنك التونسي الليبي بدعوة المساهمين في رأس المال لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الثلاثاء 30 أبريل 2019 على الساعة التاسعة صباحا بمقر البنك، شارع الأرض المركز العمراني الشمالي- تونس وذلك للتداول في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير التصرف لمجلس الإدارة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018.
2. تلاوة التقريرين العام والخاص لمراقبي الحسابات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018 للبنك التونسي الليبي.
3. المصادقة على تقرير التصرف لمجلس الإدارة واعتماد القوائم المالية للبنك التونسي الليبي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018.
4. تلاوة تقرير التصرف الخاص بتجمّع الشركات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018.
5. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018.
6. المصادقة على تقرير التصرف الخاص بتجمّع الشركات واعتماد القوائم المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018.
7. إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة.
8. تخصيص النتائج.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AL HIFADH SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°24-2007 du 5 décembre 2007
Siège social: Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

Les actionnaires de « **AL HIFADH SICAV** » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le mardi 21 mai 2019 à 10 heures** au siège social de la Tuniso-Séoudienne d'Investissement -TSI-, situé au Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord-Tunis- à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31/12/2018;
2. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur ;
3. Quitus aux administrateurs;
4. Affectation du résultat de l'exercice et fixation de la date de mise en paiement des dividendes;
5. Fixation du montant des jetons de présence ;
6. Pouvoir.

AVIS DE SOCIETES

مشروع لوائح

البنك التونسي الليبي

مقرها شارع الأرض - المركز العمراني الشمالي - تونس

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 30 أبريل 2019.

اللائحة الأولى:

إن الجلسة العامة العادية للبنك تصادق على طرق وأجال الدعوة لها وكيفية إطلاعها على الوثائق المتعلقة بجدول أعمالها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ

اللائحة الثانية:

إن الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى تلاوة :

- تقرير التصرف والقوائم المالية للبنك التونسي الليبي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018،

- تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات والقوائم المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018،

- التقرير العام لمراقبي الحسابات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018،

- تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018،

تصادق دون أي تحفظ على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية للبنك التونسي الليبي والقوائم المالية المجمعّة والمختومة في 31 ديسمبر 2018.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ

- Suite -

اللائحة الثالثة:

بعد الاستماع إلى تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات، تصادق الجلسة العامة العادية على العمليات الواردة بالتقرير.
تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ

اللائحة الرابعة:

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما ودون تحفظ على تصرفهم خلال السنة المالية 2018.
تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ

اللائحة الخامسة:

قررت الجلسة العامة العادية تخصيص النتائج المتعلقة بالسنة المالية المبتدئة في غرة جانفي 2018 والمنتوية في 31 ديسمبر 2018 على النحو التالي:

الوحدة : دينار تونسي

- 14 484 837,442

النتيجة الصاف . . . ية

- 2.764.170,412

استهلاكات مؤجلة عن سنة 2017

- 524.048,119

نتائج مرحلة عن سنة 2017

- 17 773 055,973

القابل للتخصيص

- 7 182 422,608

استهلاكات مؤجلة 2018-2017

- 10 590 633,365

نتائج مرحلة 2018-2017

0,000

الباق . ي

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ

اللائحة السادسة:

تعطي الجلسة العامة العادية للممثل القانوني أو من ينوبه جميع الصلاحيات لغرض القيام بجميع إجراءات الإيداع والنشر القانونية.

..... /

بلاغ الشركات

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

الشركة العقارية وللمساهمات

المقر الاجتماعي : 14 نهج مصمودة - ميتوال فيل - تونس 1082

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 10 ماي 2019.

القرار الأول:

بعد إستماعها إلى تلاوة:

- تقارير مجلس الإدارة المتعلقة، بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية 2018.
 - وتقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة وبالقوائم المالية المجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2018.
- تسجّل الجلسة العامة العادية إطلاعها على ما جاء في تقارير مراقبي الحسابات وتصادق على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2018 كما وقع عرضها عليها. وبالتالي فهي تعطي إبراء تاما وشاملا وبدون أي إحتراز لأعضاء مجلس الإدارة بخصوص تصرفهم طيلة السنة المالية 2018.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني:

- بعد إستماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات الذي قُدّم طبقا لأحكام الفصل 200 والفصول الموالية والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية صادقت الجلسة العامة العادية على محتوى هذا التقرير والإتفاقيات المدرجة به.
- تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث :

قررت الجلسة العامة العادية إدماج الناتج للسنة المحاسبية 2018، التي سجلت خسارة بمبلغ 864.775,971 دينار ضمن النتائج المؤجلة لسنة 2018.

كما قررت الجلسة العامة العادية إدماج المبالغ المعفاة من الجباية والتي أصبحت محررة بتاريخ 31 ديسمبر 2018 والبالغة 800 ألف دينار في الإحتياطي الخارق للعادة.

تمت المصادقة على هذا بالأغلبية

القرار الرابع :

قررت الجلسة العامة العادية تحديد مبلغ منح الحضور لمجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق الموزعة بعنوان سنة 2018 كما يلي:

- منحة الحضور لمجلس الإدارة: ثمانية وستون ألف وسبعمائة وخمسون دينارا (68.750 د) خام.
- منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق : خمسة عشرة ألف دينارا (15.000 د) خام.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الخامس :

طبقا لمقتضات الفصل 18 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة العادية تجديد مهام:

- الشركة العقارية و للتهيئة

- فاضل بن عثمان

- منصور البعني

أعضاء مجلس الإدارة و ذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنتظر في حسابات السنة المحاسبية 2021.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس :

طبقا لمقتضيات الفصل 20 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة..... مراقبا للحسابات عن السنوات 2019، 2020 و 2021.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع:

طبقا لمقتضيات الفصل 19 من القانون عدد 117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 كما تم تنقيحه بالفصل السابع من القانون عدد 92 لسنة 1999 المؤرخ في 17 أوت 1999، تجدد الجلسة العامة العادية لمدة سنة، موافقتها لتقوم الشركة العقارية وللمساهمات بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالبورصة وتعطي في هذا الإطار كل الصلوحيات لمجلس الإدارة لتحديد الثمن الأدنى للشراء والبيع والعدد الأقصى للأسهم وآجال الشراء.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثامن:

تخول الجلسة العامة العادية كل الصلوحيات إلى الممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع ونشر كلما إقتضى الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE**

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2019.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS réunie le 29 avril 2019 après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la BTS et des Etats financiers relatifs à l'exercice 2018,
- du rapport du Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques de la banque relatif à l'exercice 2018,
- des Rapports (général et spécial) des Commissaires aux comptes relatifs au même exercice,

Prend acte du contenu des rapports des Commissaires aux comptes et approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2018, prend acte du contenu de ce rapport et approuve les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales et l'article n° 62 de la Loi n° 48-2016 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserves pour leur gestion des comptes de l'exercice 2018.

Quatrième résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit:

<i>(montant en dinars)</i>	<u>31/12/2018</u>
<i>Bénéfice net de l'exercice 2018</i>	5 841 108,160
<i>Report à nouveau 2017</i>	6 746 421,300
<i>Bénéfice à affecter</i>	12 587 529,460
<i>Réserves Légales (5%)</i>	-629 376,473
<i>Fonds Social</i>	-400 000,000
<i>Total des Résultats à reporter à la fin de l'exercice 2018</i>	11 558 152,987

- Suite -

Cinquième Résolution

En application de l'article n° 19 des statuts de la banque, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la cooptation de :

- Mr Abd Erraouf LAAJIMI du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche représentant l'Etat Tunisien en remplacement de Mme Monia El BIR Epouse HAMMAMI.
- Mr Mohamed Adel SOUISSI du Ministère des Finances représentant l'Etat Tunisien en remplacement de MR Mohamed KAANICHE.
- Mme Samira FENDRI du Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi représentant l'Etat Tunisien en remplacement de Mr Nejib KHABOUCI.

Et ce pour la période restante de leur mandat qui se termine avec la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'examen des résultats de l'exercice 2018.

Sixième Résolution

l'Assemblée Générale Ordinaire décide sur proposition du Conseil d'Administration la nomination de :

- M. administrateur au Conseil d'Administration de la BTS représentant l'Etat Tunisien;
- M. administrateur au Conseil d'Administration de la BTS représentant l'Etat Tunisien;
- M. administrateur au Conseil d'Administration de la BTS représentant l'Etat Tunisien;
- M. administrateur au Conseil d'Administration de la BTS représentant l'Etat Tunisien;
- M. administrateur au Conseil d'Administration de la BTS représentant l'Etat Tunisien;

Et ce pour une période de trois années (2019-2020-2021) qui se terminera avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'examen des résultats de l'exercice 2021.

Septième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide ce qui suit :

1. fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'année 2018 comme suit :
 - Un montant de quatre mille dinars (4000 TND) nets par réunion pour le président du conseil d'administration,
 - Un montant de deux mille dinars (2000 TND) nets par réunion et par membre du conseil d'administration.
2. fixe le montant la rémunération des présidents et des membres des comités émanant du conseil comme suit :
 - Un montant de mille dinars net (1000 TND) par séance et par président de chaque comité émanant du Conseil d'Administration avec un plafond annuel de 6000 dinars nets par président du comité.

Un montant de cinq cents dinars net (500 TND) par séance et par administrateur -
du Conseil d'Administration avec un plafond annuel de membre des comités émanant
3000 dinars nets par administrateur.

- Suite -

Huitième Résolution :

l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandant des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques de la banque comme suit :

- Mr Mounir TLILI, Président
- Mr Mahfoudh BAROUNI, Membre

Et ce pour la période de trois ans (2018-2019-2020)

Et fixe leur rémunération à annuellement pour chaque membre.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne les cabinets :

- Cabinet Du Mr
- Cabinet Du Mr

Co-commissaires aux comptes de la banque devant certifier les états financiers des exercices 2019-2020-2021.

Leur mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2021.

Dixième et dernière Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou au mandataire qu'il aura désigné pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication et toutes autres formalités prévues par la loi.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

Siège social : Rue Hédi Nourira 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2019.

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris acte du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre des dispositions desdits articles telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018, ci-dessous détaillé:

En Dinars

- Résultat de l'exercice 2018 :	66 863 118,657
- Reports à nouveau	-575 637 002,312
- Résultats reportés :	-508 773 883,655

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- un montant net de par séance à allouer au Président du Conseil d'Administration.
- un montant net de par présence effective par séance à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- un montant net de par présence effective par séance à allouer au Président du Comité Permanent d'Audit Interne et au Président du Comité des Risques.
- un montant net de par séance à allouer :
 - à chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques
 - à chaque Président ou membre des autres comités issus du Conseil d'Administration

Les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté la fin du mandat des deux administrateurs indépendants, décide de nommer Monsieur et Monsieur et en tant qu'administrateurs indépendants, présidant respectivement du Comité Permanent d'audit interne et le Comité des risques, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Membres	Mandat
Membres Indépendants	
Monsieur (Président du comité d'audit)	2018-2021
Monsieur (Président du comité de risque)	2018-2021

Cette résolution mise aux voix est adoptée

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prenant acte de la démission de Monsieur Abdelkader HAMROUNI, membre du Conseil d'Administration représentant les privés et constatant que les mandats des membres du Conseil d'Administration représentant des sociétés à participation publique et des actionnaires privés ont pris fin au terme de l'exercice 2018, décide le nomination pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2121 :

Membres	Mandat
Sociétés à Participation Publique	
STAR représentée par son Directeur Général	2018-2021
Privés	
Mr	2018-2021
Mr Mohamed Salah KHALFALLAH	2018-2021

Cette résolution mise aux voix est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou à son mandataire aux fins de procéder aux formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

TUNISIE VALEURS SA

Siège Social : Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 avril 2019, la société Tunisie Valeurs publie les résolutions adoptées :

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, constatant que le capital social est entièrement libéré, décide de l'augmenter d'un montant de Dix Millions (10.000.000) de Dinars, à prélever du compte résultats reportés, pour le porter de Dix Millions (10.000.000) de Dinars à Vingt Millions (20.000.000) de Dinars.

Cette augmentation de capital est faite par prélèvement du compte résultats reportés par l'émission de Deux Millions (2.000.000) d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de Cinq (5) Dinars chacune à raison d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du lundi 29 avril 2019 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à Vingt Millions de Dinars (20.000.000 DT), divisé en Quatre Millions (4.000.000) d'actions nominatives de nominal de Cinq (5) Dinars chacune et de même catégorie.

Il peut être émis des actions à dividende prioritaire sans droit de vote dans les conditions prévues par la loi. La société peut exiger le rachat soit de ses actions, soit de certaines catégories d'entre elles, chaque catégorie étant déterminée par la date de son émission.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société suite à son admission à la cote de la Bourse afin de se conformer aux dispositions de l'article 22 de la loi 94-117 relatif à la renonciation de plein droit à toute clause d'agrément et de préemption.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 10 des statuts comme suit :

ARTICLE 10 - CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Les cessions d'actions sont libres. Les actions sont négociables conformément à la législation en vigueur en Tunisie.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication légales ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2019

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne, à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 3 739 439,468 dinars.
En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **4,014** dinars. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **8 mai 2019**.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 12 000 dinars le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2019

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne, à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 11 344,701 dinars.
En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **0,737** dinar. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **8 mai 2019**.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 12 000 dinars le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme du mandat d'administrateur de Monsieur Neil KHALLEDI décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2019

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne, à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2018 à la valeur liquidative.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 12 000 dinars le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme du mandat d'administrateur de Monsieur Ouahib ABDELHEDI décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2019

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne, à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2018 à la valeur liquidative.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 12 000 dinars le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE TUNISIE VALEURS

Siège Social : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahraïène

La Société TUNISIE VALEURS porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **19/04/2019** a décidé d'augmenter le capital social de 10 000 000 dinars à prélever du compte résultats reportés et ce, par l'émission de 2 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de Cinq (05) dinars chacune, à raison d'**une (01) action nouvelle** pour **une (01) action ancienne**.

Suite à cette augmentation, le capital de la Société TUNISIE VALEURS passera de 10 000 000 dinars à 20 000 000 dinars.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance à partir du **1er janvier 2019**.

Cotation en bourse :

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **29/04/2019**, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Prise en charge par la TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **29/04/2019**.

AVIS DE SOCIETES

Paiements de dividendes

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-**

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-, porte à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 24 Avril 2019 a fixé le dividende de l'exercice 2018 à DTU 1,200 par action s'appliquant pour 20 001 529 actions anciennes soit 24% du nominal.

Le dividende sera versé comme suit :

- ✓ 0,328 dinar en franchise de retenue à la source à prélever sur les réserves facultatives constituées antérieurement au 31 décembre 2013.
- ✓ 0,872 dinar soumis à une retenue de 10% (pour les personnes physiques tunisiennes et les personnes physiques et morales non résidentes) à prélever sur les réserves facultatives constituées après 2013.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du **Vendredi 03 Mai 2019**.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING pour les titres qui y sont déposés.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du **26 avril 2019**, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2018, **un dividende de 4,014 dinars par action** et ce, à partir du **mercredi 08 mai 2019**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 497-01

AVIS DE SOCIETES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2019, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2018, un dividende de 0,737 dinar par action et ce, à partir du **mercredi 08 mai 2019**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 498-01

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 21-2009 du 10 juin 2009

Adresse: Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21,
Les Berges du Lac -1053 Tunis

La société de gestion **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**, en sa qualité de gestionnaire de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018, à compter du **mercredi 15 mai 2019**, un dividende de **1,737 dinar par part**.

Le règlement de ce dividende sera effectué auprès des guichets du siège de **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**.

2019 - AS - 457-03

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BNA

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 août 1993
Siège Social : Rue Hédi Nouria-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2019, SICAV BNA informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018, **à compter du 30 avril 2019** :

Un dividende brut de 1,420 dinar par action

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et de BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV BNA le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2019 - AS -448-04

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996
Siège Social : Rue Hédi Nouria-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2019, PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018, à **compter du 30 avril 2019**:

Un dividende brut de 5,365 dinars par action

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et de BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°30-2006 du 04 juillet 2006

Adresse : Immeuble Youssef Towers- Bloc A- rue du Dinar
Les Jardins du Lac II-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le 19 février 2019, la BIAT ASSET MANAGEMENT -Société de Gestion d'OPCVM- informe les porteurs de parts de **FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS**, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2018, un dividende de :

2,731 dinars par part

Ce dividende est payable à partir du **29 avril 2019** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 365-07

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°62-2015 du 10 décembre 2015

Adresse : Immeuble Youssef Towers- Bloc A- rue du Dinar
Les Jardins du Lac II-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le 19 février 2019, la BIAT ASSET MANAGEMENT -Société de Gestion d'OPCVM- informe les porteurs de parts de **FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE**, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2018, un dividende de :

205,927 dinars par part

Ce dividende est payable à partir du **29 avril 2019** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 366-07

AVIS DE SOCIETES

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin officiel du CMF en date des 17/04/2019

PAIEMENT D'ANNUITES

**L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
«STB SUB 2017-1»**

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'emprunt obligataire subordonné «STB SUB 2017-1», que le remboursement en capital et le règlement des intérêts pour la catégorie A aux taux fixe 7,5% et ou variable TMM+2% et des intérêts pour la catégorie B au taux fixe 7,6%, relatifs à l'échéance du 28 avril 2019, seront effectués à partir du **lundi 29 avril 2019**, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de TUNISIE CLEARING comme suit :

STB SUB 2017-1 catégorie A taux fixe (7,5%) :

Principal par obligation :	20,000	DT
Intérêt brut par obligation :	6,000	DT
Total brut par obligation :	26,000	DT

STB SUB 2017-1 catégorie A taux variable (TMM+2%) :

Principal par obligation :	20,000	DT
Intérêt brut par obligation :	7,306	DT
Total brut par obligation :	27,306	DT

STB SUB 2017-1 catégorie B taux fixe (7,6%) :

Principal par obligation :	0,000	DT
Intérêt brut par obligation :	7,600	DT
Total brut par obligation :	7,600	DT

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	181,872	181,898		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	123,912	123,932		
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	105,147	105,161		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	109,210	109,229		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	108,924	108,941		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	103,494	103,515		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	105,593	105,608		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,767	43,772		
9	SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,246	30,249		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
10	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,176	16,177		
11	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	118,110	118,123		
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,141	1,141		
13	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	107,346	107,359		
14	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,668	10,669		
15	FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	148,842	148,871		
16	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,863	10,864		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
17	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,671	1,673		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
18	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	59,180	59,187		
19	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	127,521	127,571		
20	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	117,020	117,058		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	135,324	135,206		
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	500,999	500,368		
23	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	130,716	129,838		
24	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	134,685	134,159		
25	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	131,229	131,055		
26	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	112,456	112,147		
27	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	109,302	109,145		
28	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	167,677	168,072		
29	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	100,569	100,402		
30	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	115,130	114,944		
31	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	172,939	172,905		
32	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	146,683	146,657		
33	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	108,988	108,966		
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,719	22,630		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
35	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2050,061	2048,385		
36	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	124,368	124,278		
37	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	160,258	160,326		
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	201,064	204,238		
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	18,067	18,145		
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,737	2,734		
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,418	2,416		
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	76,861	76,203		
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,210	1,207		
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,185	1,185		
45	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,151	1,148		
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,124	1,120		
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	121,749	121,357		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	128,943	128,955		
49	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1095,846	1143,439	1141,475		
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,835	11,797		
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,445	10,463		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	97,025	97,074		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	111,099	111,114
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	104,577	104,589
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	107,599	107,614
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	105,612	105,644
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	102,033	102,051
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	109,542	109,556
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	105,907	107,733	107,749
60	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	99,677	99,692
61	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	105,052	105,058
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	105,467	107,796	107,812
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	104,667	104,685
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	107,129	107,141
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	105,577	105,589
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	101,113	101,127
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	106,343	106,356
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	105,920	105,935
69	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	106,722	106,736
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	107,517	107,552
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	105,818	105,835
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	105,240	105,253
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	107,690	107,703
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	104,469	104,481

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	105,366	105,377
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	106,547	106,563
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	107,425	107,439

FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE

78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	103,973	104,155
----	-------------------	----------------	----------	---	---	---------	---------	---------

SICAV MIXTES

79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	59,799	59,954
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	100,978	98,836	98,709
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	18,578	18,724	18,737
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	291,406	292,060
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2480,958	2486,844
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	75,862	75,926
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,335	58,309
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	115,617	115,656

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,576	11,581
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,344	14,375
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,688	16,690
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,207	14,207
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	155,027	155,094
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,546	8,550
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	117,501	118,066
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	83,115	83,329
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	84,879	84,981
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	99,858	99,926
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	101,432	101,602
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	96,787	97,184
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,218	10,204
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	98,010	97,581
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	162,324	159,576	159,666

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	108,554	108,630
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	112,459	112,869
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	117,648	118,139
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	202,846	202,723
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	187,086	187,249
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	163,719	163,659
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	24,306	24,168
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	145,778	147,632
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	140,332	144,104
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9226,670	9133,017
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1071,669	1074,144
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5992,611	6011,787
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5319,160	5302,754
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	92,105	92,473
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5066,248	5071,339
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,922	9,955

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	122,048	121,966
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 963,015	11 818,373	11 834,929
-----	-----------------------------	-----------------------	----------	----------	---------	------------	------------	------------

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'Arab Banking Corporation Tunisie -ABC Tunisie- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mourad Guellaty et Mr Noureddine BEN ARBIA.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2018 (Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2018	31-déc-2017
Actifs			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	187 160	16 237
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	259 776	287 661
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	410 664	235 912
AC4- Portefeuille-titre commercial	4.4	57 108	53 674
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	52	52
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	8 298	6 656
AC7- Autres actifs	4.7	13 293	11 300
TOTAL ACTIFS		936 351	611 492
Passifs			
PA1 – Banque Centrale, CCP	4.8	141 278	53 034
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	247 091	94 036
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	422 782	370 751
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	35 906	0
PA5 - Autrespasifs	4.12	12 028	18 379
TOTAL PASSIFS		859 085	536 200
Capitauxpropres			
CP1 - Capital		68 000	68 000
CP2 - Réserves		1 236	917
CP3 – Résultats reportés		6 056	6 174
CP4 - Résultat de la période		1 974	201
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.13	77 266	75 292
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		936 351	611 492

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc- 2018	31-déc- 2017
Passifs éventuels			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	4.14	2 723	1 998
HB 2 – Crédits documentaires		9 658	13 755
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		12 381	15 753
Engagements donnés			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.15	41 656	32 575
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		41 656	32 575
Engagements reçus			
HB 7 – Garanties reçues	4.16	284 509	163 494
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		284 509	163 494

Etat de résultat

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits d'exploitation bancaire			
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	4.18	33 393	20 305
PR2 - Commissions (en produits)	4.19	5 848	5 804
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4.20	1 347	5 670
Total produits d'exploitation bancaire		40 588	31 780
Charges d'exploitation bancaire			
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.21	(14 747)	(9 478)
CH2 - Commissions encourues	4.22	(957)	(891)
Total charges d'exploitation bancaire		(15 704)	(10 368)
PRODUIT NET BANCAIRE		24 884	21 411
PR5/CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.23	(1 269)	43
PR 7 – Autres produits d'exploitation		554	344
CH 6 - Frais de personnel	4.24	(12 339)	(10 439)
CH 7 - Charges généraux d'exploitation	4.25	(8 852)	(6 782)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	4.6	(994)	(1 095)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 984	3 483
PR8/CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	4.26	1 346	19
CH 11- Impôts sur les sociétés		(1 195)	(1 082)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		2 135	2 420
PR9/CH10 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	4.27	(161)	(2 218)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 974	201
RESULTAT PAR ACTION (TND)	4.28	0,290	0,030

Etat de flux de trésorerie

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		38 945	30 774
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(13 834)	(9 348)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(126 208)	(32 009)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		39 626	42 422
Titres de placements		(3 000)	8 000
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(8 603)	(11 068)
Autres flux de trésorerie		(14 619)	(8 372)
Impôts sur les sociétés payés		(1 402)	(2 055)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(89 095)	18 343
Activités d'investissement			
Acquisitions \ cessions d'immobilisations		(2 676)	(3 661)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(2 676)	(3 661)
Activités de financement			
Emission / Remboursement d'emprunts		34 958	-
Emissions d'actions		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		34 958	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(56 813)	14 682
Liquidités et équivalents en début d'exercice		115 046	100 364
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	4.29	58 233	115 046

Notes aux états financiers au 31 Décembre 2018

1. Référentiel d'élaboration des états Financiers

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation Tunisie (ABC Tunisie) sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit, les lettres de garantie et les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour le montant de décaissement.

- Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

- Comptabilisation des revenus des crédits à la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

- **Provisions sur engagements**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

- A : Actifs courants	0 %
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
- B2 : Actifs incertains	20 %
- B3 : Actifs préoccupants	50 %
- B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- **Provisions additionnelles**

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

- **Provision collective**

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, la banque a appliqué l'approche prévue au niveau de l'annexe 3 de la circulaire BCT 91-24 prévoyant la méthodologie de calcul des provisions collectives.

3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

- **Intérêts encourus et charges assimilés :**

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

- **Fonds de garantie des dépôts :**

Pour le calcul de la cotisation annuelle au fonds de garantie des dépôts, la banque a appliqué les dispositions de l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, qui a fixé la cotisation annuelle de chaque banque adhérente à 0,3% de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risques aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...)

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence. A l'exception des éléments non monétaires et des engagements de change à terme à des fins spéculatives, cette conversion est faite sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté.

3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	33%
- Logiciels informatiques	20% et 33%
- Agencement, Aménagement et Installations	10%
- Constructions	3%

3.5. Comptabilisation et évaluation des titres

Comptabilisation des titres

a) Titres de transaction

Les titres de transaction se distinguent par les deux critères suivants :

- leur courte durée de détention ;
- leur liquidité.

Pour être classés parmi les titres de transaction, la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois.

b) Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que

l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

Les titres de placement sont ceux qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement.

c) Titres d'investissement

Pour pouvoir classer des valeurs en titres d'investissement, la banque doit avoir l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Evaluation en date d'arrêté

a) Titres de transaction

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

b) Titres de placement

A chaque arrêté comptable, les titres de placement font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

c) Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Règles de constatation des revenus

Les dividendes des titres à revenu variable sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts des titres à revenus fixe sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

La comptabilisation des revenus des titres à revenu fixe dans le cas où l'acquisition est faite avec une prime ou une décote et / ou lorsqu'il y a une différence entre le taux nominal de rémunération du titre et le taux du marché au moment de l'acquisition est faite selon la méthode linéaire. Selon cette méthode, les titres sont enregistrés, lors de leur acquisition, coupon couru à l'achat exclu. A chaque arrêté comptable, il est procédé de la manière suivante :

- les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat ;
- le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

3.6. Retraitement pour les besoins de la comparaison :

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données relatives à l'exercice 2017 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité comme suit :

Description	Rubrique	Solde avant retraitement	Retraitement	Solde après retraitement	Commentaire
Etat de résultat					
Intérêts encourus et charges assimilées	CH1	(10 388)	910	(9 478)	Reclassement de la cotisation du fonds de garantie des dépôts
Charges générales d'exploitation	CH7	(5 872)	(910)	(6 782)	
Etat de flux de trésorerie					
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(10 258)	910	(9 348)	Reclassement de la cotisation du fonds de garantie des dépôts
Autres flux de trésorerie		(7 462)	(910)	(8 372)	

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisien)

Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à **187 160** KDT au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Caisse	5 475	6 500
BCT	181 685	9 737
TOTAL	187 160	16 237

Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à **259 776** KDT au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Créances sur les établissements bancaires	208 004	248 489
Comptes Ordinaires chez les correspondants	38 753	40 011
Placements chez la BCT	32 596	13 124
Placements chez les correspondants	135 512	191 868
Créances sur les Etablissements bancaires	993	2 745
Créances rattachées	150	741
Créances sur les établissements financiers	51 772	39 172
Créances sur les Etablissements Financiers	51 278	38 969
Créances rattachées	494	203
TOTAL	259 776	287 661

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	129 232	78 772	-	-	208 004
Comptes Ordinaires chez les correspondants	38 753	-	-	-	38 753
Placements chez la BCT	32 596	-	-	-	32 596
Placements chez les correspondants	57 733	77 779	-	-	135 512
Créances sur les Etablissements bancaires	-	993	-	-	993
Créances rattachées-AC2B	150	-	-	-	150
Créances sur les établissements financiers	7 772	44 000	-	-	51 772
Créances sur les Etablissements Financiers	7 278	44 000	-	-	51 278
Créances rattachées-AC2F	494	-	-	-	494
TOTAL	137 004	122 772	-	-	259 776

La totalité des créances ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La totalité des créances ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaires.

Note 4.3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à **410 664** KDT au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Comptes débiteurs	10 358	5 332
Comptes courants débiteurs	10 358	5 332
Autres concours à la clientèle	417 868	246 422
Escompte commercial	15 327	6 891
Crédits à Court Terme	155 731	49 638
Crédits à Moyen et Long Terme	225 839	174 105
Crédits de consolidation	715	408
Impayés	16 304	12 980
Produits à recevoir	4 504	2 715
Produits perçus d'avance	(552)	(315)
Total Créances Brutes	428 226	251 754
Provisions affectées	(9 053)	(8 312)
Agios réservés	(7 471)	(6 492)
Provisions Collectives	(1 038)	(1 038)
TOTAL	410 664	235 912

La ventilation des engagements par classe de risque se présente comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Classe A	397 061	232 197
Classe B1	12 996	3 203
Total Créances performantes	410 057	235 400
Classe B2	1 363	839
Classe B3	909	834
Classe B4	15 897	14 681
Total Créances non performantes	18 169	16 354
TOTAL	428 226	251 754

La ventilation des créances sur la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs	10 358	-	-	-	10 358
Comptes courants débiteurs	10 358	-	-	-	10 358
Autres concours à la clientèle	163 360	59 635	176 152	18 721	417 868
Escompte commercial	10 163	4 591	573	-	15 327
Crédits à Court Terme	123 460	25 591	6 680	-	155 731
Crédits à Moyen et Long Terme	9 426	29 347	168 345	18 721	225 839
Crédits de consolidation	55	106	554	-	715
Impayés	16 304	-	-	-	16 304
Produits à recevoir	4 504	-	-	-	4 504
Produits perçus d'avance	(552)	-	-	-	(552)
Total Créances Brutes	173 718	59 635	176 152	18 721	428 226

Le montant des créances éligibles au refinancement de la Banque Centrale s'élève à 60 737KDT.

Le mouvement des créances et des provisions correspondantes se présente comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Encours des créances douteuses	18 169	16 355
Stocks de provisions de début d'exercice	(8 312)	(8 059)
Dotation de l'exercice	(1 788)	(1 608)
Reprise de l'exercice	1 046	1 355
Stocks de provisions à la fin d'exercice	(9 053)	(8 312)

Les produits relatifs à des créances classées parmi les classes B2, B3 ou B4 ne sont pas constatés en revenu mais parmi les comptes d'intérêts et agios réservés et présentés en déduction des créances. Ces produits ne sont comptabilisés dans le résultat qu'une fois effectivement encaissés. A la date du 31 Décembre 2018, l'encours des créances classées s'élève à 18 169 KDT et le montant des intérêts et agios réservés s'élève à 7 471 KDT.

Par ailleurs, et comme indiqué au niveau de la note aux états financiers, note 3.1, la banque a constitué les provisions additionnelles et ce conformément à la circulaire BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013. Le montant de ladite provision s'élève à 818 KDT et est inclus au niveau du stock total de provisions.

Note 4.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à 57 108 KDT au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Titres de placement	57 108	53 674
Bons de trésor assimilables (BTA)	55 000	52 000
Décote/Prime	(569)	(419)
Produits à recevoir	2 677	2 093
TOTAL	57 108	53 674

La différence entre la valeur des titres à l'achat et la valeur nominale est comptabilisée séparément sous la ligne Décote/Prime ; ce montant fait l'objet d'un étalement linéaire sur la période restant à courir entre la date d'acquisition à la date d'échéance du titre.

Note 4.5 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste s'élève à **52 KDT** au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Société Tunisienne de Garantie	20	20
SIBTEL	32	32
TOTAL	52	52

Note 4.6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste s'élève à **8 298 KDT** au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/2017	Acquisition / Cession / Reclassement	Val. Brute au 31/12/2018	Amortissement 31/12/2017	Cession / Régularisation	Dotation 2018	Amortissement 31/12/2018	Valeur nette au 31/12/2018
Agencements, Aménagements Installations	5 964	135	6 098	(2 934)	(246)	(595)	(3 774)	2 324
Immeubles	299	-	299	(82)	0	(10)	(91)	207
Matériel de Transport	648	157	805	(355)	-	(141)	(496)	309
Matériel Informatique	1 289	69	1 358	(1 163)	(0)	(84)	(1 247)	111
Mobilier et Matériel de Bureau	589	1	590	(561)	246	(73)	(388)	202
Logiciels Informatiques	3 228	381	3 609	(3 112)	0	(91)	(3 204)	405
Avances sur Immobilisations	2 845	1 894	4 739	-	-	-	-	4 739
TOTAL	14 862	2 636	17 498	(8 206)	0	(994)	(9 200)	8 298

Note 4.7 – Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève à **13 293** KDT au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Crédits au personnel	8 224	6 680
Charges Constatées d'avance	364	103
Autres	5 102	4 704
Total	13 691	11 487
Provisions pour dépréciation	(398)	(187)
TOTAL	13 293	11 300

Note 4.8 - Banque Centrale, CCP

Le solde de ce poste s'élève à **141 278** KDT au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Emprunt auprès de la BCT	141 000	53 000
Dettes rattachées	278	34
TOTAL	141 278	53 034

La ventilation des emprunts auprès de la BCT selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunt auprès de la BCT	94 000	47 000	-	-	141 000
Dettes rattachées	20	258	-	-	278
TOTAL	94 020	47 258	-	-	141 278

Note 4.9 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à **247 091**KDT au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Emprunts interbancaires	217 701	22 751
Dépôts des établissements bancaires	27 765	70 444
Dépôts des établissements financiers	1 604	840
Dettes rattachées	21	2
TOTAL	247 091	94 036

La ventilation des dépôts et des avoirs des établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts interbancaires	217 701	-	-	-	217 701
Dépôts des établissements bancaires	27 765	-	-	-	27 765
Dépôts des établissements financiers	1 604	-	-	-	1 604
Dettes rattachées	21	-	-	-	21
TOTAL	247 091	-	-	-	247 091

Note 4.10 - Dépôts de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à **422 782KDT** au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Dépôts à vue	324 200	287 895
Dépôts d'épargne	29 386	25 632
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	49 072	41 172
Certificats de dépôts	3 500	0
Autres Sommes dues à la clientèle	16 245	15 646
Charges à payer	554	445
Intérêts payés d'avance	(175)	(38)
TOTAL	422 782	370 751

La ventilation Dépôts de la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	324 200	-	-	-	324 200
Dépôts d'épargne	29 386	-	-	-	29 386
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	13 560	32 430	3 082	-	49 072
Certificats de dépôts	3 500	-	-	-	3 500
Autres Sommes dues à la clientèle	16 245	-	-	-	16 245
Charges à payer	554	-	-	-	554
Intérêts payés d'avance	(175)	-	-	-	(175)
TOTAL	387 270	32 430	3 082	-	422 782

Note 4.11 – Emprunts et ressources spéciales :

Le solde de ce poste s'élève à **35 906 KDT** au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Emprunts obligataires	20 000	-
Autres emprunts	14 958	-
Dettes rattachées	948	-
TOTAL	35 906	0

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	-	3 749	15 120	1 131	20 000
Autres emprunts	-	-	14 958	-	14 958
Dettes rattachées	-	944	4	-	948
TOTAL	-	4 693	30 082	1 131	35 906

Note 4.12 – Autres passifs

Le solde de ce poste s'élève à **12 028**KDT au 31 Décembre 2018et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Dettes au personnel	3 946	2 782
Dettes sociales	786	649
Etat, Impôt et taxes	775	900
Provisions pour risques et charges	455	255
Comptes de suspens	4 879	11 292
Autres Passifs	1 187	2 501
TOTAL	12 028	18 379

Note 4.13 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2018, le capital social s'élevait à **68 000** KDT composé de 6 800 000actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT l'action.

Le total des capitaux propres de la Banque s'élève à **77 266** KDT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2016	68 000	592	3 401	3 098	75 091
Affectation du résultat 2016		325	2 773	(3 098)	-
Résultat au 31-12-2017				201	201
Solde au 31-12-2017	68 000	917	6 174	201	75 292
Affectation du résultat 2017		319	(118)	(201)	-
Résultat au 31-12-2018				1 974	1 974
	68 000	1 236	6 056	1 974	77 266

La rubrique Réserves se détaille comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Primes liées au capital	-	-
Réserves Légales	1036	717
Réserves statutaires	-	-
Réserves ordinaires	200	200
Autres réserves	-	-
	1236	917

Note 4.14 – Cautions, avals et autres garanties données :

Le solde de ce poste s'élève à **2 723 KDT** au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Garanties en faveur des établissements de crédits	-	-
Garanties en faveur de la clientèle	2 723	1 998
TOTAL	2 723	1 998

Note 4.15 – Engagements de financement en faveur de la clientèle :

Le solde de ce poste s'élève à **41 656 KDT** au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Lignes de crédits notifiées à la Clientèle et Non utilisées	41 656	32 575
TOTAL	41 656	32 575

Note 4.16 – Garanties reçues

Le solde de ce poste s'élève à **284 509 KDT** au 31 Décembre 2018 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Garanties reçues des banques	226 608	152 382
Garanties en actifs financiers reçues de la clientèle	-	1 853
Garanties réelles reçues de la clientèle (*)	780	179
Garanties de l'Etat	57 121	9 080
TOTAL	284 509	163 494

(*)Les garanties réelles reçues de la Clientèle concernent uniquement les créances classées

Note 4.17 – Opérations de change

Au 31 Décembre 2018, la banque n'a aucune opération de change au comptant non encore dénouée.

Au 31 Décembre 2018, les opérations de change à terme se détaillent comme suit :

- Dinars à recevoir/devise à Livrer : 3 417 KDT

Au 31 Décembre 2018, la banque n'a aucune opération sur titres en cours.

Note 4.18 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent **33 393 KDT** au titre de l'exercice 2018 contre **20 305 KDT** en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	10 473	7 225
Intérêts sur créances sur la clientèle	22 920	13 080
TOTAL	33 393	20 305

Note 4.19 – Commissions (en produits)

Les commissions totalisent **5 848** KDT au titre de l'exercice 2018 contre **5 804** KDT en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Chèques, effets, virements et tenue de compte	1 604	1 413
Commission d'intermédiation	107	101
Opérations de commerce extérieur	1 107	1 486
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	469	626
Gestion, étude des engagements	1 344	1 265
Monétique	728	534
Autres commissions	489	378
TOTAL	5 848	5 804

Note 4.20 - Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières totalisent **1 347** KDT au titre de l'exercice 2018 contre **5 670** KDT en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Gain / perte de change	(2 985)	639
Revenu Portefeuille titres de placement	4 332	5 032
TOTAL	1 347	5 670

Les revenus du Portefeuille titres de placement correspondent exclusivement à des intérêts sur BTA.

Note 4.21 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent **14 747** KDT au titre de l'exercice 2018 contre **9 478** KDT en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	9 721	7 366
Intérêts sur dépôts de la clientèle	3 959	2 111
Intérêts sur emprunts obligataires	1 067	-
TOTAL	14 747	9 478

Note 4.22 – Commissions (en charges)

Les commissions totalisent **957** KDT au titre de l'exercice 2018 contre **891** KDT en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Commissions encourues sur comptes NOSTRI	238	171
Frais de traitement des cartes	326	260
Commissions SIBTEL	28	44
Commissions sur opérations la BCT	42	59
Autres commissions sur opérations avec la clientèle	10	44
Charges sur engagements de garantie	313	313
TOTAL	957	891

Note 4.23 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(1 788)	(1 608)
Dotation pour provision collective	-	(75)
Reprise de provisions sur risque de crédit	1 046	1 342
Reprise de provisions sur créances abandonnées	-	13
Pertes sur créances abandonnées	(117)	-
Coût Net du Risque de crédit	(859)	(328)
Provisions pour Risques & charges Divers	(200)	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	(210)	(187)
Reprise de provisions pour charges divers	-	578
Coût Net du risque	(1 269)	63

Note 4.24 – Frais de Personnel

Les frais de personnel totalisent **12 339** KDT au titre de l'exercice 2018 contre **10 439** KDT en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Rémunération de personnel	9 749	8 316
Charges sociales et autres cotisations	1 974	1 935
Autres charges liées au personnel	616	188
TOTAL	12 339	10 439

Note 4.25 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent **8 852** KDT au titre de l'exercice 2018 contre **6 782** KDT en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Loyers, Eau et Electricité	1 673	1 501
Frais de licences informatiques	1 042	788
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	962	831
Frais de communication	528	394
Divers honoraires	595	352
Frais divers d'exploitation	2 578	2 006
Fonds de garantie des dépôts (*)	1 434	910
Contribution sociale de solidarité	40	-
TOTAL	8 852	6 782

(*) Les données au 31 décembre 2017 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité.

Les charges générales d'exploitation sont constituées en totalité par des autres charges d'exploitation.

Note 4.26 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires :

Le solde de cette rubrique totalisent **1 348** KDT au titre de l'exercice 2018 contre **19**KDT en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Reprise cotisation fonds de garantie des dépôts	860	-
Locations d'immeuble	482	
Autres	4	19
TOTAL	1 346	19

Note 4.27 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires :

Le solde de cette rubrique totalisent **161** KDT au titre de l'exercice 2018 contre **2 218**KDT en 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Contribution conjoncturelle	161	139
Redressement fiscal	-	2 079
TOTAL	161	2 218

Note 4.28– Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination 31 Décembre 2018, se présentent comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Résultat net (en DT)	1 973 676	201 272
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	1 973 676	201 272
Nombre moyen d'actions ordinaires	6 800 000	6 800 000
Résultat par Action	0,290	0,030

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base et au résultat dilué par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Note 4.29 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalent de liquidités comprennent :

- Les avoirs en caisses et chez la BCT ;
- Les avoirs chez les correspondants ;
- Les placements dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

De ce montant, il est déduit :

- Les dépôts des correspondants ;
- Les emprunts dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint **58 233KDT** au 31 Décembre 2018 détaillés comme suit :

Libellé	31-déc-2018	31-déc-2017
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1)	187 160	16 237
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux établissements bancaires et financiers)	259 142	245 004
Emprunts auprès de la BCT	(141 000)	(53 000)
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(247 069)	(93 195)
Total	58 233	115 046

5. Autres notes aux états financiers

Note 5.1 – Transactions avec les parties liées

Le tableau ci-après présente la nature des relations avec les parties liées :

Partie liée	Nature de la relation
ABC Tunis	Entité faisant partie du même groupe
ABC BSC	Société mère
ABC Brésil	Entité faisant partie du même groupe
ABC Algérie	Entité faisant partie du même groupe et ayant des directeurs en commun
ABC International Bank	Entité faisant partie du même groupe

Les transactions conclues avec les parties sont conclues dans les conditions du marché.

La banque n'exerce aucune influence notable sur l'une de ces parties.

Opérations avec ABC Tunis Branch

- Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking, le total des loyers payés par ABC Tunisie au titre de 2018 s'élève à 366 KDT hors taxes.
- Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle que autorisée par le Conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2018 se détaillent comme suit:
 - 67% et 69% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 64% et 68% en 2017, en ce qui concerne ABC Tunisie.
 - 33% et 31% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 36% et 32% en 2017, en ce qui concerne ABC Tunis Branch.

Le total des charges payé par ABC Tunisie en 2018 a atteint 2 150 KDT et le montant refacturé à ABC Tunis, 4 232 KDT.

- Au 31 Décembre 2018, l'encours des dépôts d'ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch s'élève à 35 931 KDT et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 251 KDT. A cette date, l'encours des dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie s'élève à 24 508 KDT et les intérêts servis à ce titre au cours de 2018 s'élèvent à 2 764 KDT.
- Au 31 Décembre 2018, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch est nul et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 180 KDT. A cette date, l'encours des placements d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie est 271 701 KDT et les intérêts servis à ce titre au cours de 2018 s'élèvent à 1 587 KDT.
- Durant 2018, les charges relatives aux opérations de change (SWAP) avec ABC Tunis Branch s'élèvent à 245 KDT.
- Durant 2018, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part d'ABC Tunis Branch en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 Décembre 2018, le total de ces garanties s'élève à 183 750 KDT et le montant des commissions dues à ce titre s'élève à 313 KDT.

7. ABC Tunisie a contracté un emprunt auprès de ABC Tunis pour un montant de 5 million de USD. Au 31 décembre, l'encours de l'emprunt s'élève à 14 958 KDT et le montant des intérêts au titre de l'exercice s'élève à 4 KDT.

Opérations avec ABC BSC (ABC BAHRAIN)

8. Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information payé par ABC Tunisie à ABC BSC au titre de l'exercice 2018, s'élève à 1 149 KDT.

9. ABC Tunisie a reçu des garanties en couverture des crédits accordés à un client. L'encours de la garantie s'élève à 42 858 KDT au 31 Décembre 2018.

10. ABC Tunisie a réalisé des opérations de placements avec ABC BSC et inversement. Au 31 Décembre 2018, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC BSC et des placements de ABC BSC chez ABC Tunisie est nul. Le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice s'élève à 4 KDT et le montant des intérêts payés s'élève à 9 KDT.

Operations avec ABC BRAZIL

11. ABC Tunisie a effectué en 2018 des opérations de placement avec ABC BRAZIL. L'encours de ces opérations s'élève au 31 Décembre 2018 à 77 779 KDT et le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice s'élève à 1 455 KDT.

Operations avec ABC International Bank

12. Au cours de 2018, ABC Tunisie a reçu des commissions relatives aux opérations de commerce extérieur (remise documentaire export) auprès de ABC IB pour 4 KDT.

Rémunération des dirigeants

13. Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général au cours de 2018 sont composés d'une rémunération brute de 711 KDT et des avantages en nature d'une valeur de 9 KDT.

14. L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 s'est élevée à 658 KDT.

Note 5.2– Affaires en défense :

Une relation a intenté une action contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie pendant les années 2000 à 2002 et réclame la somme de 4 500 000 TND. Tous les jugements rendus ont été en faveur de la banque à tous les degrés de juridictions.

Le 14 juin 2017, la Cour de cassation a décidé de renvoyer l'affaire devant la cour d'appel.

Affaire en cours en attente de désignation de l'audience à la cour de renvoi.

Le même client a déposé une deuxième plainte le 15 avril 2016 réclamant des dommages et intérêts pour 16 115 KTND pour rupture abusive du contrat. Le tribunal a désigné un expert pour évaluer s'il y a lieu des dommages subis et son rapport n'est pas encore remis.

Note 5.3 – Evénements postérieurs à la clôture :

Ces états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12 Février 2019. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint de l'Arab Banking Corporation Tunisie, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 77.266 KDT, un résultat bénéficiaire de l'exercice de 1.974 KDT ainsi qu'une trésorerie positive de fin de période de 58.233 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Arab Banking Corporation Tunisie au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Banking Corporation Tunisie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

3.1 Dépenses liées à la montée en version du système d'information :

Nous attirons l'attention sur le paragraphe 8 de la note 5.1 des états financiers, relative aux transactions avec ABC Bahreïn (ABC BSC). En effet, en 2018, cette dernière a entrepris, pour le compte d'ABC Tunisie, des travaux de montée en version du système d'information « Ambit ». A la date du présent rapport, les frais occasionnés par lesdits travaux ne sont pas encore facturés et il n'est pas possible d'estimer les montants correspondants.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

3.2 Passif éventuel

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 5.2 Affaires en défense » la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à l'une de ses anciennes relations qui se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs.

L'affaire est déboutée en deuxième appel au profit de la banque et son issue finale ne peut être estimée d'une façon définitive. A cet effet, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

3.3 Contrôle social

Nous attirons l'attention sur le contenu de la note aux états financiers « 5.3 Contrôle Social » La banque a reçu le 1^{er} février 2019 une notification de contrôle par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

À la date du présent rapport, les travaux de vérification sont en cours et aucune notification des résultats de contrôle n'est encore reçue. Le risque final ne peut pas être estimé d'une façon fiable au stade actuel. Il dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle. A cet effet, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de ce contrôle n'a été constituée dans les états financiers.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04 Avril 2019

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty

Mourad GUELLATY



Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés par votre Conseil d'administration de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2018 concernant les articles cités ci-dessus.

Par ailleurs, nos travaux nous ont permis de relever l'existence des opérations suivantes conclues au cours de l'exercice 2018 et non autorisées par votre Conseil d'administration :

1. Opérations réalisées avec ABC Tunis Branch

ABC Tunisie a contracté un emprunt auprès d'ABC Tunis Branch pour un montant de 5 millions de USD. Au 31 décembre 2018, l'encours de l'emprunt s'élève à 14 958 KDT et le montant des intérêts courus au titre de l'exercice s'élève à 5 KDT.

2. Opérations réalisées avec ABC Bahreïn (ABC BSC) :

ABC Bahreïn (ABC BSC) a réalisé au courant de 2018, pour le compte d'ABC Tunisie, un projet de montée en version de son système d'information « Ambit ». Les frais et les coûts relatifs aux travaux entrepris ne sont pas encore facturés.

3. Opérations avec ABC International Bank

Au cours de 2018, ABC Tunisie a reçu des commissions relatives aux opérations de commerce extérieur auprès d'ABC IB pour 4 KDT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont les principaux volumes réalisés se résument comme suit :

I. Conventions et opérations réalisées avec ABC Tunis Branch

- a) ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31/12/2018, la somme de ces garanties s'élève à 183 653 KTND. Lesdites garanties ont été rémunérées au taux de 0,25% de leurs montants. En 2018, la commission payée par ABC Tunisie en faveur de ABC Tunis Branch s'élève à 313 KTND.
- b) ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1er avril 2008, portant sur la sous-location du siège social et d'un parking. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2018 est de 366 KTND.
- c) Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle qu'autorisée par le Conseil d'administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2018 se détaillent comme suit :
 - ABC Tunisie a refacturé 33% et 31% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunis Branch.
 - ABC Tunis Branch a refacturé 67% et 69% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunisie.

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie en 2018 a atteint 2 150 KDT et le montant refacturé à ABC Tunis, s'est élevé à 4 232 KDT.

- d) ABC Tunisie a effectué des transactions bancaires avec ABC Tunis Branch. Au cours de 2018, ces opérations ont abouti aux résultats suivants :

- ABC Tunisie a reçu 251 KTND en rémunération de ses dépôts auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 2 764 KTND en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.
- L'encours des dépôts d'ABC Bank Tunisie chez ABC Tunis Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 35 931 KTND alors que les dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie à la même date s'élèvent à 24 508 KTND.
- ABC Tunisie a reçu 180 KTND en rémunération de ses placements auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 1 587 KTND en tant que rémunération des placements de cette dernière.
- L'encours des placements d'ABC Tunis Branch chez ABC Bank Tunisie Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 217 701 KTND contre des placements nuls d'ABC Bank Tunisie chez ABC Tunis Branch à la même date.
- Durant 2018 les opérations de change (SWAP) avec ABC Tunis ont dégagé une perte de 245 KTND.

2. Conventions et opérations avec ABC Bahreïn (ABC BSC) :

- a) Au cours de 2018, ABC Tunisie a payé à ABC Bahreïn des charges relatives aux frais de licences d'utilisation d'applications informatiques y compris le système d'information « Ambit », pour un montant de 1 149 KTND.
- b) ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de Bank ABC BSC et ce, en couverture des risques encourus sur une relation. Au 31/12/2018, la garantie s'élève à 42 858 KTND.
- c) Au 31 décembre 2018, l'encours des placements d'ABC Tunisie chez ABC BSC est nul et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 4 KDT.
- d) Au 31 décembre 2018, l'encours des placements d'ABC BSC chez ABC Tunisie est nul et le montant des intérêts payés au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 9 KDT.

3. Conventions et opérations avec ABC Brazil :

ABC Tunisie a effectué en 2018 des opérations de placement avec ABC Brazil. L'encours de ces opérations s'élève au 31 décembre 2018 à 77 779 KDT, et le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice s'élève à 1 455 KDT.

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 711 KTND dont une gratification exceptionnelle de 238 KTND, d'avantages en nature d'une valeur de 9 KTND, d'une dotation aux provisions pour

congés payés de 4 KTND et d'une dotation aux provisions pour prime de départ à la retraite de 4 KTND.

- En 2013, le Directeur Général d'ABC Tunisie a obtenu un crédit d'un montant de 850 KTND. L'encours de ce crédit au 31 Décembre 2018 est de 219 KTND. Ce crédit a généré courant 2018 des intérêts pour un montant de 25 KTND. Ce crédit a été autorisé par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 11 Septembre 2013.
- Conformément à la décision de l'AGO du 25 Avril 2018, l'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, y compris les rémunérations au titre des comités d'audit, des risques et de rémunérations, s'est élevée à 658 KTND, la banque s'est chargée, en plus de couvrir les frais de voyages et de séjours des membres du conseil lors de ses réunions.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en KDT) :

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantage à court terme	715 (*)	56	962	393
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	4	127	-	-
Total	719	183	962	393

(*) Le montant tient compte des provisions pour congés payés constatées en 2018 pour 4 KTND.

Tunis, le 04 Avril 2019

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty
Mourad GUELLATY

Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA

بلاغ الشركات

القوائم المالية

البنك التونسي الليبي

المقر الإجمالي: مبنى البنك التونسي الليبي، شارع الأرض، المركز العمراني الشمالي

ينشر البنك التونسي الليبي قوائمه المالية للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2018 التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 30 افريل 2019، هذه القوائم مصحوبة بتقرير مراقبي الحسابات السيد فتحي ناجي و السيد سامي قرمازي.

الموازنة

السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018

الوحدة: دينار تونسي

31/12/2017	31/12/2018	مذكرة	الأصول
57 947 602	106 344 071	1	أرصدة بالصندوق ولدى البنك المركزي
126 799 220	176 971 597	2	ودائع ومستحقات لدى المؤسسات البنكية
389 814 488	438 790 704	3	مستحقات على الحرفاء
0	0		المحفظة التجارية
48 519 971	47 180 374	4	محفظة الاستثمار
47 092 937	46 526 006	5	الأصول الثابتة
8 417 708	17 205 935	6	أصول أخرى
678 247 271	833 018 687		مجموع الأصول
			الخصوم
-	-		البنك المركزي والحساب البريدي
224 851 075	327 974 664	1	إيداعات وأرصدة المؤسسات البنكية والمالية
279 348 256	358 116 554	2	ودائع الحرفاء
29 831 702	24 269 124	3	إقتراضات موارد خصوصية
37 750 996	31 284 727	4	خصوم أخرى
571 782 029	741 645 069		مجموع الخصوم
			الأموال الذاتية
100 000 000	100 000 000	1	رأس المال
9 753 461	9 146 675	2	الاحتياطيات
4 565	-3 288 219		نتائج مؤجلة
-3 292 784	-14 484 838		النتيجة المحاسبية
106 465 242	91 373 618		مجموع الأموال الذاتية
678 247 271	833 018 687		مجموع الخصوم و الأموال الذاتية

**جدول التعهدات خارج الموازنة
للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018**

الوحدة: دينار تونسي

31/12/2017	31/12/2018	مذكرة	البنود
75 009 053	56 998 609	تعهد 1	- الضمانات و الكفالات المقدّمة
58 946 812	443 785 304	تعهد 2	- إتمادات مستندية
133 955 865	500 783 913		مجموع خصوم محتملة
82 321 028	72 929 637	تعهد 3	- تعهدات تمويل مقدّمة
82 321 028	72 929 637		مجموع تعهدات المقدّمة
163 855 568	255 315 857	تعهد 4	- ضمانات مقبولة
163 855 568	255 315 857		مجموع تعهدات المقبولة

قائمة النتائج

السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018

الوحدة: دينار تونسي

31/12/2017	31/12/2018	مذكرة	البنود
			إيرادات الإستغلال البنكي
28 298 357	34 319 972	1 ايراد	فوائد مستلمة وإيرادات أخرى
10 328 146	15 267 758	2 ايراد	عمولات
2 206 904	2 682 212	3 ايراد	أرباح المحفظة التجارية والعمليات المالية
667 842	644 342	4 ايراد	أرباح محفظة الإستثمار
41 501 249	52 914 284		مجموع إيرادات الإستغلال البنكي
			أعباء الإستغلال البنكي
17 265 449	30 654 405	1عبء	فوائد مدفوعة وأعباء مماثلة
601 282	651 512	2عبء	عمولات مدينة
18 078	0	3عبء	خسائر محفظة السندات التجارية و العمليات المالية
17 884 809	31 305 917		مجموع أعباء الإستغلال البنكي
23 616 440	21 608 367		الناتج البنكي الصافي
	20 000		إيرادات الاستغلال الأخرى
-4 315 559	-13 470 984	4عبء	مخصصات المدخرات ونتيجة تصحيح قيم المستحقات
-48 966	-33 242	5عبء	مخصصات المدخرات ونتيجة تصحيح قيم محفظة الاستثمار
-14 473 624	-17 479 509	6عبء	أجور وتكاليف إجتماعية
-5 236 841	-7 120 548	7عبء	تكاليف الاستغلال العامة
-2 844 797	-4 494 961	8عبء	رصد الإستهلاكات و مدخرات الاصول الثابتة
-3 303 347	-20 970 877		نتيجة الإستغلال
98 701	6 610 405	8عبء	أرباح وخسائر عادية أخرى
-88 138	-124 366	9عبء	الضريبة على الشركات
-3 292784	-14 484 838		نتيجة الأنشطة العادية
			رصيد ربح/خسارة متأتية من العناصر الطارئة
-3 292 784	-14 484 838		النتيجة الصافية للسنة المحاسبية

جدول التدفقات النقدية
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018

الوحدة: دينار تونسي

31/12/2017	31/12/2018	البيانات
أنشطة الاستغلال		
-3 292 784	-14 484 838	النتيجة الصافية
7 209 332	11 074 187	التعديل بعنوان المخصصات والاستهلاكات الفوارق الحاصلة :
-72 646 327	-649 010	ودائع / سحب لدى المؤسسات البنكية و المالية الأخرى
4 445 118	78 768 298	ودائع الحرفاء
-40 659 140	-57 624 936	قروض للحرفاء
4 139 393	0	سندات المتاجرة
-808712	-8 788 227	أصول أخرى
17 812 754	-6 466 269	خصوم أخرى
-83 800 376	1 829 205	التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة الاستغلال
أنشطة الاستثمار		
1 111 036	1 306 355	إقتناء / تفويت في محفظة الاستثمار
-12 021 977	2 996 970	إقتناء / تفويت في أصول ثابتة
-10 910 941	4 303 325	التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة الاستثمار
أنشطة التمويل		
-	-	ارتفاع / انخفاض رأس المال
19 721 361	-5 562 578	ارتفاع / انخفاض الإقتراضات و الموارد الخصوصية
-399 040	-606 786	استعمالات على الصندوق الاجتماعي
-	-	حصص أرباح مدفوعة
19 322 321	-6 169 364	التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة التمويل
-75 388 996	-36 834	التغيير الصافي في السيولة أو ما يعادلها خلال السنة
20 009 551	-55 379 445	السيولة أو ما يعادلها بداية السنة
-55 379 445	-55 416 279	السيولة أو ما يعادلها نهاية السنة

إيضاحات حول القوائم المالية

الإيضاح الأول: تقديم الشركة

تكوّن البنك التونسي الليبي تحت تسمية المصرف العربي التونسي الليبي للتنمية والتجارة الخارجية بمقتضى اتفاقية مبرمة بين الجمهورية التونسية والجمهورية الليبية بتاريخ غرة ديسمبر 1983 والمصادق عليها بالقانون عدد 54 لسنة 1984 المؤرخ في 23 جويلية 1984.

حدّد رأس المال الأصلي بما قدره 100.000.000 دينار مقسم إلى 1.000.000 سهم بقيمة 100 دينار لكل سهم وقع إكتتابها وتحريرها بالتساوي بين الدولة التونسية والجمهورية الليبية.

وقد قررت الجمعية العامة الخارقة للعادة المنعقدة يوم 25 ديسمبر 2004 ، التخفيض في رأس المال بما قدره 30.000.000 دينار لإستيعاب قسط من الخسائر المسجلة في موفى 2003 قصد إعادة التوازن بين رأس المال والأموال الذاتية الصافية.

هذا وقد قررت الجمعية العامة الخارقة للعادة المنعقدة يوم 20 نوفمبر 2013 ، الترفيع في رأس مال البنك بما قدره 30.000.000 دينار قصد دعم مركزه المالي وتطوير نشاطه وتحسين نسبة السيولة. ونتيجة لذلك أصبح رأس المال في حدود 100.000.000 دينار مقسم إلى 1 000.000 سهم قيمة كل سهم 100 دينار.

تتمثل أغراض البنك أساسا في قبول الودائع من العموم كيفما كانت مدّتها وشكلها وفتح الحسابات المختلفة للهيئات والمؤسسات والبنوك والشركات والأفراد وعقد القروض ومنح التسهيلات الإئتمانية الأخرى لآجال مختلفة وذلك بالعملة المحلية أو بأية عملة أخرى.

ويعطي البنك الأولوية لتمويل المشاريع الإستثمارية والتجارية وبالأخصّ المشاريع المشتركة منها بين البلدين.

يخضع نشاط البنك للقانون عدد 48 لسنة 2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بمؤسسات القرض.

أما في ما يخصّ النظام الجبائي يخضع البنك لأحكام القانون العام .

وفي هذا الإطار وتبعا لعملية إحالة قسط من الديون والمساهمات المصنّفة إلى شركتي الاستخلاص والاستثمار طبقا لما جاء به القانون عدد 32 لسنة 2003 المؤرخ في 28 أفريل 2003 والمتعلق بالأحكام الجبائية التي ترمي إلى دعم عمليات التطهير المالي لبنوك التنمية ، انتفع البنك بعنوان سنة 2004 بالامتيازات التالية :

1- طرح من الربح الخاضع للضريبة ، القيمة الناقصة المتأتية من التقويت في الديون والمساهمات.

2- إستيعاب الخسائر الناتجة عن عمليات التقويت من الاحتياطي ذي النظام الخاص المكون في إطار القانون عدد 93 لسنة 1988 ، دون الرجوع في الامتيازات التي انتفع بها هذا الاحتياطي.

3- حق طرح الخسائر المسجلة بعنوان إحالة الديون والمساهمات بما في ذلك التي تم استيعابها من الاحتياطيات أو عن طريق التخفيض في رأس المال، من نتائج السنوات الموالية وذلك إلى حد استيعاب هذه الخسائر كليا.

الإيضاح الثاني: المعايير والمبادئ المحاسبية المعتمدة

تشتمل القوائم المالية للبنك التونسي الليبي بالنسبة للسنة المحاسبية المنتهية في 31 ديسمبر 2018 على الموازنة وجدول التعهدات خارج الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية والإيضاحات وقد تم إعدادها طبقا للمعيار المحاسبي العام والمعايير المحاسبية (من 21 إلى 25) المتعلقة بالمؤسسات المصرفية وفقا لقرار وزير المالية المؤرخ في 25 مارس 1999.

وتتلخص أهم المبادئ المحاسبية المعتمدة في إعداد القوائم المالية كالآتي:

1.1 – القروض والإيرادات المتعلقة بها

تظهر القروض قصيرة المدى في الميزانية بقيمتها الأصلية بعد خصم الفوائد المسجلة مقدما وغير المستحقة . كما تدرج القروض المتوسطة والطويلة المدى في الموازنة بقيمة المبالغ التي تم صرفها بصفة فعلية . وبالتالي، تبقى المبالغ التي لم يقع صرفها مسجلة ضمن الالتزامات خارج الموازنة . وتسجل الفوائد المحصلة بصفة فعلية والتابعة للسنة المالية ضمن الإيرادات فيما تدرج الفوائد المتعلقة بالسنة المالية في جانب خصوم الموازنة ضمن بند "حساب تسوية الخصوم" . أما الفوائد المستحقة على الديون المصنفة وغير المحصلة بصفة فعلية، فإنها تسجل ضمن حساب فوائد مؤجلة وتأتي خصما من بند "مستحقات على الحرفاء" . وعند تحصيلها بصفة فعلية، تدرج هذه الفوائد ضمن الإيرادات .

2.1 – أصول الإيجار المالي

تسجل الأصول الثابتة الخاصة بالإيجار المالي ضمن الأصول بالموازنة بقيمة شرائها دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة وهي شبيهة بالقروض المسندة للحرفاء . وبالتالي تم إدراجها ببند "مستحقات على الحرفاء" . توزع قيمة الإيجار على النحو التالي :

- جزء أصلي يحمل على أصل مبلغ الدين
- وجزء خاص بالفوائد .

3.1 – محفظة السندات

تنقسم محفظة السندات التي توجد بحوزة المصرف إلى قسمين : محفظة السندات التجارية ومحفظة الاستثمار . تحتوي محفظة السندات التجارية حصرا على السندات التي ينوي المصرف التفويت فيها بالبيع على المدى القصير . تتضمن محفظة الاستثمار أساسا :

- السندات التي يعتقد أن امتلاكها لمدة طويلة يعود بالفائدة على نشاط المصرف (أسهم ورقاع).
- السندات ذات الإيراد القار والتي تم اقتناؤها من قبل المصرف بنية الاحتفاظ بها إلى غاية حلول أجلها (سندات الاستثمار) .

تدرج القيمة غير المدفوعة من السندات ضمن الالتزامات خارج الموازنة حسب قيمة الإصدار . تسجل السندات حسب قيمة الشراء دون اعتبار المصاريف التي تحملها . كما تسجل عمليات الشراء والبيع للسندات في تاريخ انتقال الملكية والذي يوافق إما تاريخ تسجيل العقد ببورصة الأوراق المالية بتونس أو تاريخ الاكتتاب . تدرج حصص الأرباح المتعلقة بسندات المصرف ضمن الإيرادات بمجرد المصادقة رسميا على توزيع هذه الأرباح .

4.1 – مخصصات المخاطر

1.4.1 – مخصصات المخاطر عن القروض

حددت المخصصات طبقا لمبادئ تقسيم وتغطية المخاطر ومتابعة الالتزامات المنصوص عليها بمناشير البنك المركزي التونسي عدده 91-24 و 99-04 و 2001-04 و 2001-12 بتطبيق نسبة مخصص الصنف على قيمة الالتزام المتبقي بعد خصم تقييم الضمانات المتوفرة عن كل حريف .

كما أصدر البنك المركزي التونسي المنشور عدد 2 لسنة 2012 ويتعلق بتقييم التعهدات في إطار الإجراءات الظرفية لمساندة المؤسسات الإقتصادية والذي أوجب تكوين مدخرات ذات صبغة عامة تسمى "مدخرات جماعية" تخصم من النتائج لتغطية المخاطر الكامنة على التعهدات الجارية (صنف 0) وتلك التي تستوجب متابعة خاصة (صنف 1) .

كما جاء في منشور البنك المركزي عدده 21 لسنة 2013، أنّ البنوك التي لها ديون متعثرة ومشكوك في استرجاعها والتي تجاوزت آجال تسديدها المقررة بمدة تتراوح بين 3 و 5 سنوات ،عليها رصد مخصصات بنسبة 40 % من قيمة هذه الديون وبـ 70 % بالنسبة للديون التي تجاوزت آجال تسديدها مدة تتراوح بين 5 و 7 سنوات وبنسبة 100 % بالنسبة للديون التي تجاوزت بـ 8 سنوات أو أكثر آجال تسديدها .

وقد تم تعريف أصناف الديون من قبل البنك المركزي التونسي كما يلي:

الصنف أ : الديون العادية (ACTIFS COURANTS)

وهي الديون التي يبدو استخلاصها بصفة كلية ومؤكدة في آجالها. ويتّصف الحرفاء الذين لهم ديون من هذا الصنف بـ :

◀ وضعيّة ماليّة متوازنة مدعّمة بوثائق محاسبية صادقة عليها ووضعيات محاسبية مؤقتة لا يتجاوز إعدادهما 3 أشهر.

◀ تطابق القروض المتحصّل عليها مع الحاجيات الفعلية للمشروع وقدرته على تسديد ديونه.

☞ نسبة المخصصات عن الديون العادية : 0 %

الصنف ب : الديون المصنّفة (ACTIFS CLASSES)

① الصنف ب 1 : الديون التي تستوجب متابعة خاصة

(ACTIFS NECESSITANT UN SUIVI PARTICULIER)

وهي الديون التي يكون استخلاصها بصفة كلية وفي أجل مؤكّد. وتتّصف المشاريع التي لها ديون من هذا الصنف بأنّها تعمل في قطاع اقتصادي يشهد صعوبات، أو ذات وضعيّة ماليّة تشهد تقهقرا. وبالرغم من ذلك تبقى هذه المشاريع قادرة على تسديد ديونها دون اللّجوء بصفة مباشرة إلى الاقتراض التكميلي.

☞ نسبة المخصصات على الصنف ب 1 : 0 %

② الصنف ب 2 : الديون غير المؤكّدة : (ACTIFS INCERTAINS)

وهي الديون التي يبدو استخلاصها الكلي غير مؤكّد في الآجال وتتّصف المشاريع التي لها ديون من هذا الصنف بأنّها تعاني من صعوبات ماليّة تهدّد بقاءها وإستمراريتها وهو ما يستوجب القيام بعملية إعادة هيكلتها وتطهير وضعيتها الماليّة.

وبالإضافة إلى ذلك تكون بدمّة هذه المشاريع ديون غير مسدّدة حلّ أجلها منذ ما بين 90 و 180 يوما.

☞ نسبة المخصصات على الصنف ب 2 : 20 %

③ الصنف ب 3 : الديون المتعثرة : (ACTIFS PREOCCUPANTS)

وهي الديون التي يبدو استخلاصها مهذدا والتي يمكن أن ينجر عنها خسائر للبنوك مما يستوجب تدخّل هذه الأخيرة بصفة ناجعة للحدّ منها.

وبالإضافة إلى ذلك تكون بذمة هذه المشاريع ديون غير مسدّدة حلّ أجلها منذ ما بين 180 و 360 يوما والتي قد يستوجب استخلاصها اللجوء إلى النزاعات.

👉 **نسبة المخصّصات على الصنف ب 3 : 50%**

④ **الصنف ب 4: الديون المشكوك فيها: (ACTIFS COMPROMIS)**

وهي الديون التي لها نفس خصائصات الصنف ب 3 والتي حلّ أجلها منذ أكثر من 360 يوما .

👉 **نسبة المخصّصات على الصنف ب 4 : 100%**

⑤ **الصنف ب 5 : الديون المحالة على النزاعات**

وهي الديون التي تمت إحالتها على النزاعات.

👉 **نسبة المخصّصات على الصنف ب 5 : 100%**

تتمثل الضمانات التي أخذت بعين الاعتبار في :

- الضمانات المقدمة من قبل الدولة
- الضمانات المقدمة من قبل البنوك
- الأصول المالية المرصودة للغرض
- الودائع في حسابات الضمان
- الرهون المسجلة
- قيمة المعدات التي تم اقتناؤها في إطار عقود الإيجار المالي

تتلخص طرق تقييم الضمانات المعترف بها بالنسبة لأهم قطاعات النشاط كما يلي :

✓ تحتسب قيمة الرهن بالنسبة للمشاريع السياحية باعتبار صنف النزل و طاقة استيعابه وكلفة السرير .
وتعدل القيمة بتطبيق نسبة استهلاك حسب أقدمية المشروع و حصة المصرف في تمويله.

✓ تحتسب قيمة الضمان بالنسبة للقطاعات الأخرى على أساس تقييم مستقل داخلي أو خارجي وحسب حصة المصرف في تمويل المشروع.

✓ يتم تقييم قيمة الضمان المتمثل في المعدات التي تم اقتناؤها في إطار الإيجار المالي كما يلي :

● المعدات العادية : تطبيق انخفاض بـ 20 % سنويا على سعر الشراء.

● المعدات الخاصة: تطبيق انخفاض بـ 40% سنويا على سعر الشراء.

● العقارات : تطبيق انخفاض بـ 5 % سنويا على سعر الشراء.

وتطبق نسبة المخصص المستوجب عن كل صنف على الالتزام الصافي بعد خصم قيمة الضمان والفوائد المؤجلة من مجموع الالتزام الأصلي.

2.4.1 - مخصصات عن محفظة السندات

يتم تقييم السندات التجارية حسب أسعارها ببورصة الأوراق المالية في تاريخ ختم الميزانية إذا كانت الشركات المتعلقة بها مدرجة بالبورصة أو بأسعارها الفعلية على السوق. وينجر عن وجود نقص في قيمتها تكوين مخصص يعادل الانخفاض المسجل وفي صورة وجود قيمة زائدة، فهي لا تسجل ضمن الإيرادات.

يقع تقييم محفظة الاستثمار وفقا لسعر الأسهم بالبورصة إذا كانت شركاتها مدرجة ببورصة الأوراق المالية بتونس أو حسب قيمتها المحاسبية التي يتم احتسابها على أساس القوائم المالية الأخيرة المتوفرة لدى المصرف بالنسبة للشركات غير المدرجة بالبورصة. ويقع تغطية انخفاض قيمة هذه الأسهم عن طريق المخصصات.

5.1 - معالجة الأصول الثابتة :

تسجل الأصول الثابتة بكلفة الشراء ويعتمد المصرف طريقة الاستهلاك القار حسب النسب التالية:

- البناءات 2.5 % و 5%
- أثاث و معدات المكاتب 10 %
- تجهيزات وتهيئة 10 %
- معدات نقل 20 %
- برامج و معدات معلوماتية 10% و 33%

6.1 - نظام المحاسبة متعددة العملات :

يعتمد البنك على نظام المحاسبة المتعددة العملات طبقا لما جاء بمعيار المحاسبة رقم 23 المتعلق بمعالجة العمليات بالعملة الأجنبية في المؤسسات البنكية. ويقوم المصرف بتحويل المصروفات والإيرادات المسجلة بالعملة الأجنبية إلى الدينار التونسي على أساس سعر الصرف بالحاضر المعمول به في تاريخ تسجيلها محاسبيا.

عند نهاية كل فترة محاسبية، يتم تحويل عناصر الأصول والخصوم باعتماد أسعار الصرف المصرح بها من قبل البنك المركزي التونسي في تاريخ ختم القوائم المالية وتسجيل الأرباح والخسائر المتعلقة بأوضاع الصرف محاسبيا طبقا لما جاء بالنظام المحاسبي.

إيضاحات حول الموازنة

1 - الأصول :

أصل 1: أرصدة بالصندوق ولدى البنك المركزي :

بلغ رصيد هذا البند 106.344.071 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 57.602.947 دينار في 31 ديسمبر 2017 ، وهو كالاتي

الوحدة: دينار تونسي

البيانات	مذكرة	ديسمبر 2018	ديسمبر 2017
نقدية بالخرزينة	1-1	5 884 255	3 732 406
أموال لدى البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية والخرزينة العامة للبلاد التونسية	2-1	100 459 816	53 870 541
المجموع		106 344 071	57 602 947

أصل 1-1 : نقدية بالخبزينة :

تتمثل النقدية بالخبزينة بتاريخ 31 ديسمبر 2018 مقارنة بنفس التاريخ من سنة 2017 كما يلي :

الوحدة: دينار تونسي

الرصيد بالدينار التونسي		العملة
2017/12/31	2018/12/31	
2 242 506	2 773 297	الدينار التونسي
759 011	1 814 749	الأورو
716 180	1 274 581	الدولار الأمريكي
1 259	20 799	الجنه الاسترليني
10 638	611	الفرنك السويسري
264	219	الدينار الكندي
1 492	0	الكرونا السويدية
350	0	الدرهم الاماراتي
706	0	الريال القطري
3 732 406	5 884 255	المجموع

أصل 1-2 : أموال لدى البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية والخبزينة العامة للبلاد التونسية :

ينقسم هذا البند كالآتي :

الوحدة: دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
53 870 541	100 459 816	البنك المركزي التونسي
4	4	مركز الصكوك البريدية
53 870 541	100 459 816	المجموع

أصل 2 : ودائع ومستحقات لدى المؤسسات البنكية:

بلغ رصيد هذا البند 176.971.597 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 126.799.220 دينار في 31 ديسمبر 2017 تفاصيله كالآتي :

الوحدة: دينار تونسي

المبلغ		مذكرة	البيانات
2017/12/31	2018/12/31		
35 399 167	49 369 556		حساباتنا لدى المراسلين الأجانب وتسهيلات مصرفية(*)
8 960	8 960	1-2	حساباتنا لدى البنوك المحلية
35 408 127	49 378 516		حسابات المصرف لدى البنوك
75 811 547	116 835 799	2-2	توظيفات لدى البنوك
15 579 546	10 757 282		مستحقات على المؤسسات المالية
126 799 220	176 971 597		المجموع العام

أصل 2-1 : البنوك المحلية :

بلغت حساباتنا بالدينار التونسي لدى البنوك المحلية ما يلي :

الوحدة: دينار تونسي

المبلغ		المراسلون المحليون
2017/12/31	2018/12/31	
6 045	6 045	بنك الأمان
2 915	2 915	البنك العربي لتونس
8 960	8 960	المجموع العام

أصل 2-2 : توظيفات لدى البنوك :

تتمثل التوظيفات لدى البنوك بتاريخ 31 ديسمبر 2018 مقارنة بنفس التاريخ من سنة 2017 كما يلي :

الوحدة: دينار تونسي

المبلغ		التوظيفات
2017/12/31	2018/12/31	
37 232 400	49 063 060	البنك المركزي التونسي بالدولار الأمريكي
0	21 839 045	البنك البركة بالدولار الأمريكي
0	17 351 570	لبنك التجاري العربي البريطاني بالدولار الأمريكي
4 899 000	14 958 250	بنك تونس العالمي بالدولار الأمريكي
0	7 479 125	المصرف الليبي الخارجي بالدولار الأمريكي
3 919 200	5 983 300	بنك اليو باي بالدولار الأمريكي
16 000 000	0	بنك الاسكان بالدينار التونسي
11 744 400	0	بنك الأمان بالدينار التونسي
2 000 000	0	مصرف شمال افريقيا بالدينار
16 547	161 449	حسابات مرتبطة بالتوظيفات
75 811 547	116 835 799	المجموع

وتنقسم مستحقات على المؤسسات البنكية والمالية حسب المدة المتبقية في 31 ديسمبر 2018 كالاتي :

الوحدة: دينار تونسي

المبلغ	التوظيفات
166 571 600	مستحقات على المؤسسات البنكية والمالية لغاية 3 أشهر
950 000	مستحقات على المؤسسات البنكية والمالية لأكثر من 3 أشهر وأقل من سنة
9 449 997	مستحقات على المؤسسات البنكية والمالية لأكثر من سنة وأقل من 5 سنوات
0	مستحقات على المؤسسات البنكية والمالية لأكثر من 5 سنوات
176 971 597	المجموع

أصل 3 : مستحقات على الحرفاء :

بلغ رصيد هذا البند 438.790.704 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 389.814.488 دينار في 31 ديسمبر 2017، تفصيله كالاتي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		مذكرة	البيانات
2017/12/31	2018/12/31		
385 180 309	442 286 532	1-3	مساعدات أخرى للحرفاء
62 096 372	74 869 419		أرصدة مدينة للحرفاء
447 276 681	517 155 951		المجموع الخام
-39 860 426	-44 746 151	2-3	مخصصات الديون المشكوك في تحصيلها
-15 481 776	-23 656 986		فوائد مؤجلة
-2 119 991	-9 962 110	2-3	مخصصات جماعية
389 814 488	438 790 704		المجموع الصافي

أصل 3-1 : مساعدات أخرى للحرفاء :

بلغ رصيد هذا البند 442.286.532 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 385.180.309 دينار في 31 ديسمبر 2017 ، تفاصيله كالآتي:

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		مذكرة	البيانات
2017/12/31	2018/12/31		
317 566 148	330 912 469	1-1-3	قروض للحرفاء
40 280 706	75 888 521	2-1-3	مستحقات غير مسددة
27 333 455	35 485 542		قروض في النزاعات
385 180 309	442 286 532		المجموع

أصل 3-1-1 : قروض للحرفاء :

يشتمل هذا البند على ما يلي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
144 159 650	148 665 822	تمويل عمليات تجارية
80 040 987	80 577 408	محفظة قروض التمويل
75 029 450	70 834 276	جدولة قروض
16 954 072	29 308 379	قروض مسوقة
1 234 989	1 379 584	قروض الإيجار المالي (1)
147 000	147 000	حساب جاري للشركاء
317 566 148	330 912 469	المجموع

لاحظنا عدم وجود تصنيف حديث صادر عن وكالة تصنيف و / أو بيانات مالية حديثة ومراجعة من قبل مدقق خارجي، لعدة حرفاء لهم التزامات مع النظام المالي بشكل فردي تتجاوز عتبات كل منها 25 مليون دينار، و5 مليون دينار، على النحو المنصوص عليه في المادة 7 من المنشور رقم 9-24 الصادر في 17 ديسمبر 1991.

(1) بعد خصم الاستهلاكات.

أصل 3-2 : مستحقات غير مسددة :

بلغت مستحقات البنك غير المسددة 75.888.521 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 40.280.706 دينار في 31 ديسمبر 2017 ، وهي كالاتي:

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
12 204 986	39 055 507	قروض غير مسددة على عمليات تجارية
14 536 869	26 986 563	قروض غير مسددة أصلا على قروض التنمية
5 545 761	9 791 531	فوائد غير مسددة على قروض التنمية
7 881 136	0	قروض غير مسددة على قروض مسوقة
111 954	54 920	قروض غير مسددة على الإيجار المالي
40 280 706	75 888 521	المجموع

أصل 3-2 : مخصصات الديون المشكوك في تحصيلها ومخصصات جماعية:

يتمثل تطور مخصصات الديون خلال سنة 2018 فيما يلي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ	البيانات
41 980 417	الرصيد بتاريخ 31 ديسمبر 2017
39 860 426	- مخصصات الديون المشكوك في تحصيلها
2 119 991	- مخصصات جماعية
12 727 844	المدخرات المرصدة الصافية خلال سنة 2018
14 912 192	المدخرات المرصدة خلال سنة 2018
-2 184 348	استرجاع مخصصات خلال سنة 2018
54 708 261	الرصيد بتاريخ 31 ديسمبر 2018
44 746 151	- مخصصات الديون المشكوك في تحصيلها
9 962 110	- مخصصات جماعية

أصل 4 : محفظة الاستثمار:

بلغ رصيد محفظة الإستثمار بعد خصم المخصصات 47.180.374 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 48.519.971 دينار عند ختم سنة 2017. تتجزأ محفظة الاستثمار كالاتي:

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
40 324 403	40 324 403	مساهمات

9 530 947	8 224 592	حساب جاري للشركاء وسندات رقاعية
273 288	273 288	أرباح مرتبطة
50 128 638	48 822 283	المجموع
-1 608 667	-1 641 909	مخصصات وفوائد مؤجلة على المساهمات
48 519 971	47 180 374	المبلغ بعد خصم المخصصات

يتمثل تطور محفظة الاستثمار خلال سنة 2018 فيما يلي:

المبلغ بالدينار التونسي	البيانات
50 128 638	الرصيد بتاريخ 31 ديسمبر 2017
-1 300 000	فارقيا لسندات الرقاعية
-6 355	فارق / الفوائد المرتبطة بالسندات الرقاعية
48 822 283	الرصيد بتاريخ 31 ديسمبر 2018

تحتوي محفظة الاستثمار على مساهمة البنك في رأس مال مصرف شمال إفريقيا الدولي " NAIB " بما قدره 29 254 ألف دينار تونسي. وتجدر الإشارة إلى أن مصرف شمال إفريقيا الدولي " NAIB " يدار من قبل المساهمين في رأس مال البنك وهم من يتولى الحضور في الجلسات العامة والمستفيدين من أرباح البنك. مع العلم بأن مساعي متقدمة تبذل من قبل المساهمين (الدولة التونسية والمصرف الليبي الخارجي) لتسوية هذه الوضعية وفصل ملكية مصرف شمال إفريقيا الدولي " NAIB " عن البنك التونسي الليبي وتفعيل خطة إستراتيجية لتطوير النشاط.

تعرض قائمة المساهمات وقيمة المخصصات المتعلقة بها بالجدول التالي :

المشروع	القيمة الإسمية المكتتبية	القيمة المدفوعة للمساهمة	القيمة غير المحررة للمساهمة	مخصصات وفوائد مؤجلة
مصرف شمال إفريقيا الدولي	29 253 955	29 253 955	-	-
شركة لافيكو تونس	4 544 303	4 544 303	-	-
العربية للإستخلاص	2 700 000	2 700 000	-	-
شركة الإستثمار العقاري	640 000	640 000	-	-
شركة الاستثمار بالشمال الغربي SODINO	600 000	600 000	-	264 622
شركة كاب أنفست سيكار	500 080	500 080	-	-
الشركة التونسية للطرفقات السيارة	500 000	500 000	-	-
شركة سفير بلاص	440 000	440 000	-	440 000
المصحة الدولية بقرطاج	385 000	385 000	-	385 000
شركة منصور طبرقة	192 500	192 500	-	192 500
نزل ياسمينه بارك	160 000	160 000	-	160 000
دار المصرفي	125 888	125 888	-	125 888
شركة التنمية الإقتصادية بالقصرين SODEK	100 000	100 000	-	35 199
شركة معرض قابس الدولي	50 000	50 000	-	-
شركة SIBTEL	47 728	47 728	-	-
شركة تنمية منطقة الزوارع	25 000	25 000	-	25 000

-	-	25 000	25 000	شركة النهوض بالإستثمارات SPPI
-	-	20 000	20 000	الشركة التونسية للضمان
13 700	-	13 700	13 700	شركة التطوير والإستغلال الصناعي
-	-	1 250	1 250	المجمع البنكي
1 641 909	-	40 324 403	40 324 403	المجموع العام

أصل 5 : الأصول الثابتة:

بلغت الأصول الثابتة بعد خصم الاستهلاكات والمخصصات 46.526.006 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 47.092.937 في 31 ديسمبر 2017 . ونعرض تفاصيلها بالجدول التالي :

الوحدة دينار تونسي

31 ديسمبر 2017	31 ديسمبر 2018	البيانات
		أصول غير مادية
10 226 664	11 225 492	برامج معلوماتية
-4 467 166	-5 782 244	استهلاكات
5 759 498	5 443 248	الأصول غير المادية
		أصول مادية
1 375 277	3 346 288	أصول في طور الإنشاء
1 355 062	1 283 062	أراضي مبنية
29 627 082	27 879 082	بنايات
12 388 529	9 868 190	تهيئة
6 412 046	5 969 728	أثاث ومعدات المكاتب
865 099	865 099	وسائل النقل
13 760	13 760	أصول ثابتة أخرى
52 036 855	49 225 209	القيمة الخام للأصول المادية
		استهلاكات
-5 114 627	-2 766 807	تهيئة
-2 573 229	-3 214 595	أثاث ومعدات المكاتب
-499 956	-608 265	وسائل النقل
-2 515 604	-1 552 784	بنايات
-10 703 416	-8 142 451	مجموع الإستهلاكات
41 333 439	41 082 758	صافي الأصول المادية
47 092 937	46 526 006	المجموع الصافي للأصول الثابتة

وتتلخص التغييرات المسجلة ضمن بند الأصول الثابتة كالاتي :

الوحدة : دينار تونسي

البيانات	القيمة الخام	الإستهلاكات والمخصصات	القيمة الصافية
الرصيد بتاريخ 31 ديسمبر 2017	62 263 519	-15 170 582	47 092 937

4 205 250	-	4 205 250	اقتناءات خلال سنة 2018
-353 929	5 664 139	-6 018 068	تفويت خلال سنة 2018
-4 418 252	-4 418 252	-	إستهلاكات السنة المحاسبية والمخصصات
46 526 006	-13 924 695	60 460 701	الرصيد بتاريخ 31 ديسمبر 2018

أصل 6 : الأصول الأخرى:

بلغ رصيد هذا البند 17.205.935 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 8.417.708 دينار في 31 ديسمبر 2017 وهي كالاتي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		مذكرة	البيانات
2017/12/31	2018/12/31		
4 358 161	12 139 850		صكوك وكمبيالات تحت التحصيل وحساب الربط
1 799 471	2 353 732		أعباء مسجلة مسبقا وإيرادات للتحصيل
1 445 041	1 952 704		مدينون مختلفون
1 145 271	1 222 585		أعباء للتوزيع
564 517	522 607	1-6	قروض وتسبقات للموظفين
300 518	287 042	2-6	حساب الدولة للأداءات
-1 145 271	-1 222 585		إستهلاكات لأعباء للتوزيع
-50 000	-50 000		مخصصات
8 417 708	17 205 935		المجموع

أصل 6-1 : قروض وتسبقات للموظفين:

بلغت القروض والتسبقات للموظفين 522.607 دينار في نهاية سنة 2018 مقارنة بـ 564.517 دينار في نهاية سنة 2017 تفاصيلها كالاتي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
493 579	482 270	تسبقات على الأجور والمنح
70 938	40 337	قروض على الصندوق الاجتماعي
564 517	522 607	المجموع

أصل 6-2 : حساب الدولة للأداءات:

يحتوي هذا البند على ما يلي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
283 482	213 750	حساب الخصم من المورد والأقساط الإحتياطية
17 036	73 292	الأداء على القيمة المضافة القابل للطرح على المشتريات
300 518	287 042	المجموع

2 - الخصوم :

خصم 1 : إيداعات و أرصدة المؤسسات البنكية والمالية :

يحتوي هذا البند على ما يلي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		مذكرة	البيانات
2017/12/31	2018/12/31		
129 320 250	164 540 750	1-1	ودائع البنوك لأجل
40 274 889	135 069 268		حسابات المراسلين تحت الطلب
53 664 320	27 202 890	2-1	اقتراضات من البنوك
1 591 616	1 161 756		الديون المرتبطة
224 851 075	327 974 664		المجموع

خصم 1-1 : ودايع البنوك لأجل:

تتمثل ودايع البنوك لأجل في 31 ديسمبر 2018 كالاتي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ	البيانات
119 666 000	بنك اليوبي بالي بالدولار الأمريكي
44 874 750	البنك الأهلي التجاري
164 540 750	المجموع العام

خصم 2-1 : الإقتراضات من البنوك:

تتمثل الإقتراضات من البنوك في 31 ديسمبر 2018 كالاتي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ	البيانات
20 000 000	*الإقتراضات من البنوك : بنك البركة
4 000 000	*الإقتراضات من السوق النقدية : البنك المركزي التونسي
3 000 000	بنك الأليباب
202 890	*الإقتراضات المسوقة : الإتحاد التونسي للبنوك بالدولار الأمريكي
27 202 890	المجموع

وتنقسم ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية حسب المدة المتبقية في 31 ديسمبر 2018 كالآتي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ	البيانات
323 953 575	ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية لغاية 3 أشهر
4 021 089	ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية لأكثر من 3 أشهر وأقل من سنة
0	ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية لأكثر من سنة وأقل من 5 سنوات
0	ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية لأكثر من 5 سنوات
327 974 664	المجموع

خصم 2 : ودائع الحرفاء :

بلغت ودائع وأموال الحرفاء 358.116.554 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 279.348.256 دينار في 31 ديسمبر 2017 وهي كالآتي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
131 552 308	181 638 173	ودائع عند الطلب
30 766 209	47 644 319	حسابات الحرفاء بالدينار التونسي
99 335 440	131 955 749	حسابات الحرفاء بالعملة الأجنبية
1 405 659	2 038 105	حسابات الحرفاء بالدينار القابل للتحويل
24 257 973	37 653 744	ودائع وأموال أخرى للحرفاء
14 167 538	19 398 347	حسابات الإيداع
48 080 376	91 349 477	ودائع الحرفاء لأجل
48 080 376	91 349 477	توظيفات لأكثر من 3 أشهر

شهادات الإيداع و رقاع الصندوق	25 928 400	60 565 000
الديون المرتبطة	2 148 413	725 061
المجموع	358 116 554	279 348 256

وتنقسم ودائع وأموال الحرفاء حسب المدة المتبقية في 31 ديسمبر 2018 كآتي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ	البيانات
265 975 690	ودائع وأموال الحرفاء لغاية 3 أشهر
82 426 016	ودائع وأموال الحرفاء لأكثر من 3 أشهر وأقل من سنة
9 714 848	ودائع وأموال الحرفاء لأكثر من سنة وأقل من 5 سنوات
0	ودائع وأموال الحرفاء لأكثر من 5 سنوات
358 116 554	المجموع

خصم 3 : اقتراضات وموارد خصوصية

بلغت الإقتراضات والموارد الخصوصية 24.269.124 دينار في 31 ديسمبر 2018 وتتمثل في اقتراض لدى بنك البركة بمبلغ 7.469.871 دينار واقتراض رقاعي بقيمة 16.799.253 دينار.

خصم 4 : خصوم أخرى

بلغت الخصوم الأخرى 31.284.727 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 37.750.996 دينار في 31 ديسمبر 2017 وهي كآتي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
1 459 363	2 075 926	مدخرات للخصوم والأعباء
11 821 627	21 533 042	حسابات مرتقبة وحسابات التسوية
8 601 055	17 866 476	صكوك وكمبيالات تحت التحصيل
769 824	769 824	حساب الضمانات على التزامات بالتوقيع في النزاعات
2 450 748	2 896 742	مصرفات للدفع وإيرادات مسبقة
20 043 556	4 014 305	داننون مختلفون
4 426 450	3 661 454	غير ذلك
1 535 763	2 684 650	حساب الدولة للأداءات
917 336	976 804	مخصصات على إجازات للدفع
1 973 351	0	حسابات الربط وحساب تسوية الصرف
37 750 996	31 284 727	المجموع

3 - الأموال الذاتية :

بلغ مجموع الأموال الذاتية 91.373.618 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 106.465.242 في 31 ديسمبر 2017 وهي كالآتي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		مذكرة	البيانات
2017/12/31	2018/12/31		
100 000 000	100 000 000	مل ذاتي 1	أس المال
2 889 829	2 889 829	مل ذاتي 2	احتياطي قنوني
6 216 509	6 216 509		ياطي ذو نظام خاص
647 123	40 337		احتياطي الصندوق الاجتماعي
4 565	-3 288 219		نتائج مؤجلة
109 758 026	105 858 456		مجموع الأموال الذاتية قبل نتيجة السنة المحاسبية
-3 292 784	-14 484 838		نتيجة السنة المحاسبية
106 465 242	91 373 618		مجموع الأموال الذاتية

مال ذاتي 1 : رأس المال

حدد رأس المال الأصلي للبنك بمائة مليون دينار، وقع التخفيض فيه بقرار من الجلسة العامة الخارقة للعادة المنعقدة يوم 25 ديسمبر 2004 وذلك لاستعاب قسط من الخسائر المسجلة في موفى 2003، هذا وقد قررت الجمعية العامة الخارقة للعادة المنعقدة يوم 20 نوفمبر 2013، الترفيع في رأس المال البنك بما قدره 30.000.000 دينار قصد دعم مركزه المالي وتطوير نشاطه وتحسين نسبة السيولة. ونتيجة لذلك أصبح رأس المال في حدود 100.000.000 دينار مقسم إلى 1 000.000 سهم قيمة كل سهم 100 دينار. ليصبح قدره مائة مليون دينار وتتلخص هيكلته في الجدول التالي :

النسبة	عدد الأسهم	المساهمون
50%	500 000	المساهم التونسي
% 23,750	237 496	الدولة التونسية
% 26,247	262 470	الصندوق القومي للضمان الاجتماعي
%0,001	10	الديوان التونسي للتجارة
%0,001	10	الشركة التونسية للتأمين وإعادة التأمين
%0,0007	7	الديوان الوطني للزيت
%0,0007	7	الشركة التونسية للملاحة
50%	500 000	المساهم الليبي
50%	500 000	المصرف الليبي الخارجي
100%	1 000 000	المجموع

مال ذاتي 2 : احتياطات

تطورت الاحتياطات كما يلي :

الوحدة : دينار تونسي

2017/12/31	2018/12/31	البيانات
2 889 829	2 889 829	احتياطي قانوني
6 216 509	6 216 509	احتياطي ذو نظام خاص
647 123	40 337	احتياطي الصندوق الاجتماعي
9 753 461	9675146	المجموع

تطور الأموال الذاتية يتلخص في الجدول التالي

المجموع	نتيجة السنة المحاسبية	نتائج مؤجلة	احتياطي الصندوق الإجتماعي	احتياطي اختباري	احتياطي قانوني	رأس المال	البيانات
106 465242	-3 292784	4 565	647123	6 216509	2 889829	100 000000	الرصيد بتاريخ 31/12/2017
0	4 565	-4 565					نتائج مؤجلة 2016
0	3 288219	-3 288219					أرباح مرحلة 2017
-609 757			-609 757				استعمالات الصندوق الإجتماعي
2971			2971				فوائد على قروض للموظفين
-14 484838	-14 484838						نتائج السنة المحاسبية 2018
91373618	-14 484838	-3 288219	40337	6 216509	2889829	100 000000	الرصيد بتاريخ 31/12/2018

إيضاحات حول جدول التعهدات خارج الموازنة

تعهد 1 : ضمانات وكفالات مقدمة :

يحتوي هذا البند على التعهدات خارج الموازنة التالية :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
73 951 080	56 987 504	ضمانات و خطابات الضمان و كفالات
1 057 973	11 105	إلتزاماتمكفلة و ضمانات أخرى
75 009 053	56 998 609	المجموع

تعهد 2 : اعتمادات مستندية :

تنقسم الاعتمادات المستندية إلى نوعين :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
37 075 439	408 490 220	اعتمادات التصدير
21 871 373	35 295 084	اعتمادات التوريد
58 946 812	443 785 304	المجموع

تعهد 3 : تعهدات التمويل المقدمة :

بلغ مجموع هذه التعهدات 72.929.637 دينار بتاريخ 31 ديسمبر 2018 وتتعلق بتعهدات المصرف المتعلقة بالفروض المسندة للحرفاء وغير المدفوعة .

تعهد 4 : ضمانات مقبولة :

يحتوي هذا البند على الضمانات العينية والضمانات الشخصية والتعهدات الأخرى المقبولة من الحرفاء لضمان اعتمادات ممنوحة وتعهدات أخرى لفائدة الحرفاء والضمانات المقبولة من الدولة بعنوان اعتمادات وتعهدات تعاقد عليها البنك مع حرفائه وكذلك الضمانات المتحصل عليها من قبل مؤسسات التأمين والمؤسسات البنكية الأخرى والمؤسسات المالية وهي كالاتي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
8 974 461	11 434 448	الضمانات المقبولة من المؤسسات البنكية والمالية ومؤسساتالتأمين
153 644 011	242 815 130	الضمانات المقبولة من الحرفاء
1 237 096	1 066 279	الضمانات المقبولة من الدولة
163 855 568	255 315 857	المجموع

إيضاحات حول قائمة النتائج

I- إيرادات الاستغلال البنكي

إيراد 1 : فوائد مستلمة و إيرادات أخرى :

بلغت الفوائد الدائنة والمداخيل المماثلة 34.319.972 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 28.298.357 دينار في 31 ديسمبر 2017 مسجلة زيادة بـ 6.021.615 أي بنسبة 21,28% تفصيلها كآآتي :

الوحدة : دينار تونسي

2017/12/31	2018/12/31	البيانات
160 664	422 108	فوائد حسابات المرسلين
3 512 436	5 167 062	إيرادات التوظيف
10 534 000	12 125 616	فوائد قروض قصيرة متوسطة وطويلة المدى
6 650 168	7 581 878	فوائد على القروض التجارية
2 587 870	2 866 622	فوائد على عمليات التجارة الخارجية
4 766 821	6 022 582	فوائد مدينة على حسابات الحرفاء
86 398	134 104	إيرادات الإيجار المالي
28 298 357	34 319 972	المجموع

إيراد 2 : عمولات دائنة:

تحتوي هذه الإيرادات بالأساس على مختلف العمولات على الضمانات المقدمة (فتح وتعزيز الاعتمادات، أوراق الخزينة) وقد بلغ مجموع هذه الإيرادات 15.267.758 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 10.328.146 دينار في 31 ديسمبر 2017 مسجلة زيادة بـ 4.939.612 (نسبة %47,83) تفصيلها كآآتي :

الوحدة : دينار تونسي

2017/12/31	2018/12/31	البيانات
4 816 078	6 506 025	عمولات على قروض وعمليات تجارية
4 342 890	7 437 903	عمولات على عمليات التجارة الخارجية
980 220	1 187 321	عمولات على الإلتزامات بالتوقيع
188 958	136 509	عمولات على قروض متوسطة وطويلة المدى
10 328 146	15 267 758	المجموع

إيراد 3 : أرباح محفظة السندات التجارية والعمليات المالية :

بلغت هذه الإيرادات 2.682. 212 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 2.206. 904 دينار في 31 ديسمبر 2017 مسجلة زيادة بـ 475. 308 دينار وتعلق هذه الإيرادات بالأساس بأرباح الصرف.

إيراد 4 : أرباح محفظة الاستثمار:

بلغت هذه الإيرادات 644.342 دينار في 31 ديسمبر 2018 وتتكون من أرباح السندات الرقاعية بقيمة 584.993 دينار و بدل الحضور بقيمة 59.349 دينار .

II - أعباء الاستغلال البنكي

عبء 1 : فوائد مدينة وأعباء مماثلة:

يحتوي هذا البند على ما يلي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
6 607 307	18 623 167	فوائد على اقتراضات السوق النقدية وودائع المراسلين
3 366 412	439 582	فوائد على اقتراضات متوسطة المدى من البنوك والمؤسسات المالية
6 220 645	9 656 314	فوائد على ودايع الحرفاء
1 071 085	1 935 342	فوائد على الاقتراضات والموارد الخصوصية
17 265 449	30 654 405	المجموع

عبء 2 : عمولات مدينة :

تتمثل هذه الأعباء في العمولات التي يتحملها المصرف مقابل الخدمات المقدمة من طرف الغير ومن بينهم المؤسسات البنكية. وقد بلغت 651.512 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 601.282 دينار في 31 ديسمبر 2017 مسجلة زيادة بـ 50.230 دينار .

عبء 4 : مخصصات المدخرات ونتيجة تصحيح قيم المستحقات وعناصر خارج الموازنة والخصوم :

يحتوي هذا البند على التفاصيل التالية :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017	2018	
-4 797 915	-7 070 073	مخصصات المدخرات على مستحقات الحرفاء
1 182 744	2 184 348	استرجاع مخصصات سابقة على مستحقات الحرفاء
-569 688	-729 494	مخصصات وخسائر على مدخرات للخصوم والأعباء
-68 547	-13 646	خسائر على مستحقات تم التقريط فيها
-62 153	-7 842 119	مخصصات جماعية
-4 135 559	-13 470 984	المجموع

عبء 5 : مخصصات المدخرات ونتيجة تصحيح قيم محفظة الاستثمار:

يشتمل هذا البند على التفاصيل التالية :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
-48 966	-33 242	مخصصات المدخرات على محفظة الاستثمار
-48 966	-33 242	المجموع

عبء 6 : مصاريف الأعوان :

يحتوي هذا البند على ما يلي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
11 738 485	14 102 136	أجور ورواتب
2 547 058	3 152 563	أعباء اجتماعية
188 081	224 810	تربصات التكوين
14 473 624	17 479 509	المجموع

عبء 7 : أعباء الاستغلال العامة :

يحتوي بند أعباء الاستغلال العامة على التفاصيل التالية :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
443 851	1 162 827	الضرائب والمعاليمة
20 332	37 649	جرائد ومجلات
899 046	1 095 536	مكافآت وأتعاب
129 673	72 389	تنقلات وأسفار
1 030 293	1 313 155	صيانة وتصليح
188 000	210 000	مساهمة في ودادية البنك
465 511	586 830	مصاريف الايجار ومصاريف أخرى
31 477	103 712	مصاريف مهمات
209 935	283 708	منح التأمين
52 112	107 701	اشتراكات و إعانات
719 797	664 538	مصاريف الهاتف والبريد
50 162	123 390	مصاريف الضيافة
284 731	355 288	ماء وكهرباء وتزويدات أخرى
372 500	441 250	بدل الحضور
153 168	138 240	تزويدات المكاتب
169 985	268 201	مصاريف المجالس والجمعيات
16 268	156 134	دعاية وإعلان
5 236 841	7 120 548	المجموع

عبء 8 : أرباح و خسائر أخرى :

بلغت قيمة الأرباح والخسائر الأخرى في 31 ديسمبر 2018 مبلغ 6 610.405 دينار والمتكونة أساسا من الربح المتأتي من التقويت للمقر الاجتماعي بشارع خير الدين باشا بربح قدره 6 571.049 دينار.

عبء 9 : الضريبة على الشركات :

وقع إحتساب الأداء على الشركات على أساس الضريبة الدنيا المستوجبة والتي لا يمكن أن تقلّ عن مبلغ يساوي 0.2 بالمائة من رقم المعاملات الخام .

وقد بلغت قيمة الضريبة على الشركات في 31 ديسمبر 2018 : 124.366 دينارا مقابل 88.138 دينار في 31 ديسمبر 2017.

إيضاحات حول جدول التدفقات النقدية

إيضاح 1 : السيولة أو ما يعادلها:

يمكن تحليل السيولة أو ما يعادلها ضمن الجدول التالي :

الوحدة : دينار تونسي

2017	2018	البيانات
94760257	071344106	خزانة و أموال لدى البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية والخزينة العامة
220799126	597971176	مستحقات على المؤسسات البنكية والمالية
-88927440	-135 069 268	ودائع المراسلين الأجانب
- 199 723506	- 203 662 679	ودائع واقتراضات البنوك
-55 445379	-55 279416	السيولة و ما يعادلها في نهاية السنة

إيضاحات حول العمليات بين الأطراف المرتبطة

إيضاح 1 : العمليات بين الأطراف المرتبطة:

تتكون مجموعة البنك التونسي الليبي من ثلاث شركات مختصة في مجالات متكاملة (البنك التونسي الليبي ، العربية للإستخلاص وكاب أنفست سيكار).

وتتمحور أهمّ المعاملات بين أطراف المجموعة فيما يلي :

* عقد مساعدة بين البنك التونسي الليبي وشركة العربية للإستخلاص وتتمثل مهام البنك التونسي الليبي في مساعدة شركة العربية للإستخلاص على استخلاص الديون التي بحوزتها وذلك بتقديم كل ما يستوجب من خدمات لتسهيل ذلك والمساعدة في عمليات إعادة هيكلة الديون. ويتقاضى البنك التونسي الليبي عمولة سنويا بقيمة 150 ألف دينار دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة .

* اتفاقية بين البنك التونسي الليبي وكاب أنفست سيكار تقوم بمقتضاها كاب أنفست سيكار بالتصرف في مساهمات البنك التونسي الليبي مقابل 5 000 دينار في السنة.

* أبرم البنك عقد تسوية محل إداري مع شركة "العربية للاستخلاص" لمدة 3 سنوات ابتداء من 2018/01/01 إلى 2020/12/31 مقابل معين كراء سنوي قدره 20 ألف دينار بدون اعتبار الأداء على القيمة المضافة و يشمل هذا المعلوم مصاريف الصيانة و النظافة و الحراسة للأجزاء المشتركة. و يخضع معين الكراء إلى زيادة قدرها 5% سنويًا بداية من 01 جانفي 2019 و اعتمادا على اخر معين كراء معمول به بين الطرفين.

التقرير العام لمراقبي الحسابات حول القوائم المالية السنة المالية المقفلة بتاريخ 31 ديسمبر 2018

حضرات السادة المساهمين للبنك التونسي الليبي

I. تقرير حول تدقيق القوائم المالية

1- الرأي

تنفيذاً لمهمة مراقبة الحسابات التي أسندتها لنا جلستكم العامة، قمنا بتدقيق القوائم المالية للبنك التونسي الليبي والتي تشمل على الموازنة وجدول التعهدات خارج الموازنة في 31 ديسمبر 2018، وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية للسنة المنتهية في ذلك التاريخ، والإيضاحات حول القوائم المالية المتضمنة على ملخص لأهم الطرق المحاسبية.

تظهر هذه القوائم المالية مجموع موازنة يبلغ **833.018.687** دينار تونسي ونتيجة محاسبية سلبية تبلغ **14.484.838** دينار تونسي.

في رأينا، فإن القوائم المالية المرفقة لهذا التقرير صادقة وتعبّر بصورة وفيّة، من كافة النواحي الجوهرية، الوضعية المالية للبنك التونسي الليبي كما هي في 31 ديسمبر 2018 ونتيجة عملياته وتدفقاته النقدية للسنة المنتهية في نفس التاريخ، وفقاً للمبادئ المحاسبية المتفق عليها عموماً بالبلاد التونسية.

2- أساس الرأي

تمت عملية التدقيق وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة في البلاد التونسية. إن مسؤولياتنا بموجب هذه المعايير مفصلة أكثر ضمن بند مسؤوليات مدققي الحسابات في تدقيق القوائم المالية الواردة في تقريرنا هذا. نحن مستقلون عن البنك التونسي الليبي وفقاً لقواعد السلوك الأخلاقي الخاصة بمراجعة القوائم المالية في البلاد التونسية، وقد استوفينا مسؤولياتنا الأخلاقية الأخرى وفقاً لهذه القواعد. إننا نعتقد أنّ عناصر الإثبات التي تحصلنا عليها كافية وملائمة وتوفر أساساً معقولاً لإبداء رأينا.

3- فقرة ملاحظة

دون التأثير على صحة الرأي المبدئي أعلاه، نرى من الصالح أن نلفت انتباهكم للنقاط التالية:

- كما ورد بالإيضاح "أصل 5" تحتوي محفظة الاستثمار على مساهمة البنك في رأس مال مصرف شمال إفريقيا الدولي "NAIB" بما قيمته **29 254** ألف دينار تونسي. غير أن البنك لا يتمتع بالحقوق المنجزة عن ملكية الأسهم مثل الحضور في الجلسات العامة والانتفاع بالعوائد السنوية المستمدة من أرباح البنك. هذا ويعمل المساهمون (الدولة التونسية والمصرف الليبي الخارجي) على فصل ملكية مصرف شمال إفريقيا الدولي عن البنك التونسي الليبي وتفعيل خطة استراتيجية لتطوير نشاط هذا المصرف.

وبما أن هذه المساعي لا تزال جارية فإنه لا يمكننا تقييم مدى تأثير هذه الحالة على المركز المالي للبنك بتاريخ 31 ديسمبر 2018.

- تحصل البنك على قرار استثنائي مدني بات لفائدته باحالة جملة من العقارات على ملك حريف بقيمة قدرت سنة 2011 بـ 12.5 مليون دينار حسب تقرير اختبار خبير لدى المحاكم مع العلم ان الدين الجملي يبلغ 15.2 مليون دينار وهو مغطى بالكامل بمخصصات وفوائد مؤجلة في 31 ديسمبر 2018. ويجدر الذكر ان البنك بصدد تسوية الرسوم العقارية لصالحه ليتم تسجيلها ضمن الاصول المعدة للبيع في مرحلة اولى ثم الانطلاق في عملية البيع في مرحلة ثانية.

4- تقرير مجلس الإدارة

إن مجلس الإدارة هو المسؤول على المعلومات الواردة في التقرير السنوي.

إن رأينا في القوائم المالية لا يشمل ما تضمنه تقرير مجلس الإدارة، وإنما لا نبدي أي شكل من أشكال استنتاجات التأكيد على ما ورد في هذا التقرير.

وفقاً لأحكام المادة 266 من مجلة الشركات التجارية، فإن مسؤوليتنا تتمثل في التحقق من صحة المعلومات الواردة في حسابات البنك المضمنة في تقرير مجلس الإدارة بالرجوع إلى المعطيات الواردة بالقوائم المالية. ويتمثل عملنا في قراءة تقرير مجلس الإدارة وتقييم ما إذا كان هناك تناقض جوهري بينه وبين القوائم المالية أو ما اطلعنا عليه خلال مهمة التدقيق أو إذا كان تقرير مجلس الإدارة به أخطاء جوهرية. وإذا استنتجنا استناداً إلى العمل الذي قمنا به أن هناك إخلالات هامة في تقرير المجلس فإننا مطالبون بالإبلاغ عنها.

وليس لنا ما نذكره في هذا الصدد.

5- مسؤوليات الإدارة ومجلس الإدارة عن القوائم المالية

إن مجلس الإدارة هو المسؤول عن إعداد القوائم المالية وعرضها بصورة عادلة وفقاً للمبادئ المحاسبية المتفق عليها عموماً بالبلاد التونسية وعن نظام الرقابة الداخلي الذي يراه مجلس الإدارة ضرورياً لإعداد قوائم مالية خالية من الأخطاء الجوهرية، سواء كانت ناتجة عن الاحتيال أو الخطأ.

عند إعداد القوائم المالية، يكون مجلس الإدارة المسؤول عن تقييم قدرة البنك على العمل كمنشأة مستمرة، والإفصاح، حيث أمكن، عن الأمور المتعلقة بمبدأ الاستمرارية بما في ذلك استخدام مبدأ الاستمرارية المحاسبي عند إعداد القوائم المالية، إلا إذا كان في نية مجلس الإدارة تصفية البنك أو إيقاف عملياته أو عدم وجود أي بديل واقعي آخر سوى القيام بذلك.

تقع على عاتق مسؤولي الحوكمة مراقبة إجراءات إعداد التقارير المالية للبنك.

6- مسؤوليات مدققي الحسابات حول تدقيق القوائم المالية

إن أهدافنا تتمثل في الحصول على تأكيد معقول بأن القوائم المالية ككل خالية من الأخطاء الجوهرية، سواء كانت ناتجة عن الاحتيال أو الخطأ وإصدار تقرير التدقيق الذي يتضمن رأينا.

يعتبر التأكيد المعقول تأكيد عالي المستوى، ولكنه ليس ضماناً بأن التدقيق الذي يتم وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعمول بها في تونس سيكشف دائماً عن المعلومات الجوهرية الخاطئة عند وجودها. إن الأخطاء قد تحدث

نتيجة لاحتيايل أو خطأ ويتم اعتبارها جوهرية، إذا كانت منفردةً أو مجتمعةً، يمكن أن يكون لها تأثير على القرارات الاقتصادية المتخذة من قبل مستخدمي هذه القوائم المالية.

كجزء من عملية التدقيق وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعمول بها في تونس، نمارس الاجتهاد المهني والحفاظ على الشك المهني في جميع مراحل التدقيق، وكما نقوم بما يلي:

- تحديد وتقييم مخاطر الأخطاء الجوهرية في القوائم المالية، سواءً كانت ناتجة عن الاحتيايل أو الخطأ، وتصميم وتنفيذ إجراءات تدقيق تستجيب لتلك المخاطر والحصول على أدلة تدقيق كافية وملائمة توفر أساساً لإبداء رأينا. إن مخاطر عدم اكتشاف خطأ جوهرية ناتجة عن احتيايل يعد أكبر من ذلك الناتج عن خطأ، لما قد يتضمنه الاحتيايل من تواطؤ أو تزوير أو حذف متعمد أو تحريف أو تجاوز لنظام الرقابة الداخلي.

- الحصول على فهم لنظام الرقابة الداخلي المتعلق بالتدقيق وذلك لتصميم إجراءات تدقيق ملائمة في ظل الظروف القائمة.

- تقييم مدى ملائمة السياسات المحاسبية المتبعة، ومعقولية التقديرات المحاسبية والإفصاحات ذات الصلة التي قام بها مجلس الإدارة.

- التوصل الى نتيجة حول ملائمة استخدام مجلس الادارة لمبدأ الاستمرارية في المحاسبة، وبناءً على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، وفيما إذا كان هناك عدم ثيقن جوهرية مرتبط بأحداث أو ظروف قد تلقي بشكوك جوهرية حول قدرة البنك التونسي الليبي على الاستمرار كمنشأة مستمرة. وإذا ما توصلنا إلى نتيجة بأن هناك شك جوهرية، فعلينا الإشارة في تقرير التدقيق إلى الإفصاحات ذات الصلة في القوائم المالية أو تعديل رأينا إذا كانت هذه الإفصاحات غير كافية. إن استنتاجاتنا مبنية على أدلة التدقيق التي حصلنا عليها حتى تاريخ تقرير التدقيق، ومع ذلك، فإن الأحداث أو الظروف المستقبلية قد تؤدي إلى عدم استمرار البنكفي أعمالها كمنشأة مستمرة.

- تقييم العرض العام وهيكل القوائم المالية ومحتواها بما في ذلك الإفصاحات حولها وفيما إذا كانت القوائم المالية تمثل المعاملات والأحداث التي تحقق العرض العادل.

اننا نتواصل مع مسؤولي الحوكمة للبنك فيما يتعلق بمجال وريزنامة أعمال التدقيق وأمور التدقيق الرئيسية، بما في ذلك أي وجه من أوجه قصور هامة في نظام الرقابة الداخلية التي لاحظناها خلال أعمال التدقيق التي قمنا بها.

II. تقرير عن الالتزامات القانونية والتنظيمية

في إطار مهمتنا لمراقبة الحسابات، قمنا بالمراجعات الخاصة المنصوصة بالمعايير التي نشرتها هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية وكل النصوص المنظمة سارية المفعول في هذا الصدد.

1- فعالية نظام الرقابة الداخلية

عملاً بأحكام الفصل 3 من قانون 117-94 بتاريخ 14 نوفمبر 1994 كما تم تنقيحه بقانون 2005-96 بتاريخ 18 أكتوبر 2005، أجرينا تقييم عام لفاعلية نظام الرقابة الداخلية للبنك. وفي هذا الصدد، نذكر أن مسؤولية إحداث وتنفيذ نظام الرقابة الداخلية وكذلك المراقبة الدورية لفعاليتها وكفاءته تقع على الإدارة ومجلس الإدارة.

بناءً على مراجعتنا، لقد لاحظنا وجود نقائص واعددنا في الموضوع تقريراً يحتوي على عديد النقائص والإخلالات الجوهرية من بينها نقائص تخص النظام المعلوماتي ومكافحة غسيل الأموال التي بدأ البنك في متابعتها لتلافيها ويمثل التقرير المذكور جزءاً لا يتجزأ من تقريرنا هذا.

2- مطابقة مسك حسابات الأوراق المالية للقوانين الجاري بها العمل

عملاً بأحكام الفصل عدد 19 من الأمر عدد 2728 - 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 أجرينا المراجعات الخاصة بمطابقة مسك حسابات الأوراق المالية الصادرة عن الشركة مع القوانين المعمول بها. تقع مسؤولية ضمان المطابقة لمتطلبات النصوص الجاري بها العمل على كاهل الإدارة.

واستناداً إلى ما رأيناه ضرورياً من أعمال تدقيق، لم نكتشف أي إخلال متعلق بمطابقة حسابات الشركة للقوانين الجاري بها العمل.

3- عدم إحترام البنك لنسبة كفاية رأس المال ونسبة السيولة ونسب الحذر المتعلقة بتقسيم المخاطر على الحرفاء

تبرز القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2018 أموال ذاتية صافية بـ 72 082 ألف دينار بعد طرح مساهمة البنك في رأس مال مصرف شمال إفريقيا الدولي "NAIB" بما قيمته 29 254 ألف دينار. وبالتالي فإن الأموال الذاتية للبنك أصبحت تمثل 6.33% من مجموع مخاطر البنك ولا تمكن البنك من إحترام نسبة كفاية رأس المال المحددة بـ 10% ونسب الحذر المتعلقة بتقسيم المخاطر على الحرفاء طبقاً لمتطلبات مناشير البنك المركزي التونسي. وتجدر الإشارة أنه وبدون احتساب 300% من التجاوزات (434 مليون دينار) فاننسبة كفاية رأس المال تصبح في حدود 10,2% كما لاحظنا انخفاض هام في نسبة السيولة إلى مستوى 37,1% مقابل نسبة ترتيبية بـ 90%.

وبالتالي فإن هذه الوضعية المالية قد تعرض البنك إلى الغرامات المنصوص عليها في المنشور 06-2018 المتعلق بملائمة الأموال الذاتية والمنشور 14-2014 المتعلق بنسبة السيولة.

وفي صورة عدم تجسيم الحلول المقترحة من طرف مجلس الإدارة لتصحيح التوازنات الهيكلية وتقادي المخاطر فقد ينجر عن هذه الوضعية صعوبات مالية.

تونس، في 15 أفريل 2019
مراقبي الحسابات

شركة خدمات الأعمال والتدقيق آس- بي- أي

سامي قرمازي

مكتب فتحي ناجي

فتحي ناجي

التقرير الخاص لمراقبي الحسابات حول الاتفاقيات المنظمة

(حسب الفصلين 200 و 475 للمجلة التجارية للشركات والفصل 62 من القانون 48-2016)

للسنة المختومة في 31 ديسمبر 2018

حضرات السادة المساهمين للبنك التونسي الليبي،

بصفتنا مراقبي حسابات البنك وعملا بأحكام الفصل 62 من القانون 48-2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بمؤسسات القرض والفصول 200 وما بعده و475 من مجلة الشركات التجارية، نعلمكم فيما يلي بالاتفاقيات المبرمة والعمليات المنجزة التالية خلال سنة 2018.

تتخصر مسؤوليتنا في التأكد من مدى احترام الإجراءات القانونية للترخيص والمصادقة على هذه الاتفاقيات وتسجيلها الصحيح في القوائم المالية. ليس من مهامنا البحث بصفة خاصة ومعمقة في إمكانية وجود مثل هذه الاتفاقيات أو العمليات ولكن إعلامكم وفقا للمعلومات المقدمة إلينا والتي نتحصل عليها عن طريق إجراءات التدقيق عن الخصائص والصيغ الأساسية لهذه الاتفاقيات دون إبداء رأينا حول فائدها ووجود مبرر لها. ويرجع إليكم تقييم الفوائد الناجمة عن إبرام هذه الاتفاقيات وإنجاز هذه العمليات قصد المصادقة عليها.

أ. الاتفاقيات والعمليات المبرمة خلال هذه السنة المالية :

❖ تتكون التزامات البنك مع المصرف الليبي الخارجي المساهم بنسبة 50% في راس مال البنك من العمليات التالية الي غاية 31 ديسمبر 2018:

مدين	دائن	
3 024 255	-	جمع وثاقي
7 479 125	-	توظيفات لدى المصرف الليبي الخارجي
27 576 559	35 364	حساب مراسلين

❖ أبرم البنك عقد تسويق محل إداريمع الشركة "العربية للاستخلاص" لمدة 3 سنوات ابتداء من 2018/01/01 إلى 2020/12/31 مقابل معين كراء سنوي قدره 20 ألف دينار بدون إعتبار الأداء على القيمة المضافة و يشمل هذا المعلوم مصاريف الصيانة والنظافة والحراسة للأجزاء المشتركة. ويخضع معين الكراء إلى زيادة قدرها 5% سنويًا بداية من 01 جانفي 2019 واعتمادا على اخر معين كراء معمول به بين الطرفين.

ب. العمليات المنجزة والمتعلقة باتفاقيات مبرمة سابقا :

تجدر الإشارة إلى أن اتفاقيات قديمة أبرمت خلال السنوات الماضية مازالت سارية المفعول خلال السنة المالية المقفلة في 31 ديسمبر 2018 وتتمثل فيما يلي :

❖ تمت في موفى سنة 2011 وقرار من مجلس الإدارة للبنك التونسي الليبي المنعقد في 28 ديسمبر 2011، إحالة قسط من الديون المصنفة إلى الشركة العربية للاستخلاص ، وقد بلغت القيمة الخام للديون المحالة 5.698.418 دينار وهي مغطاة كلياً بواسطة المدخرات والفوائد المؤجلة. وتم هذا التقويت مقابل 1.342.921 دينار.

❖ أبرم البنك عقد مساعدة مع شركة "العربية للاستخلاص" مقابل عمولة حدّدت بمائة ألف دينار وقع ترفعيها سنة 2008 إلى مائة وخمسون ألف دينار، تتعلق هذه الاتفاقية بـ :

- مساعدة شركة "العربية للاستخلاص" عند الاقتضاء على استخلاص الديون التي بحوزتها وذلك بتقديم كل ما يستوجب من خدمات لتسهيل ذلك.
- مساعدة شركة "العربية للاستخلاص" في عمليات إعادة هيكلة الديون.
- إبداء الرأي والمساعدة في عمليات ترسيم الرهون المتعلقة بالديون المحالة.

❖ أبرم البنك اتفاقية مع «كاب أنفست سيكار» تقوم بمقتضاها بالتصرف في مساهمات البنك التونسي الليبي مقابل 5.000 دينار سنوياً.

ج - الإلتزامات والتعهدات المتخذة لفائدة المسيرين

إن عناصر تأجير المسيرين وقع تحديدها كما يلي:

تتم مكافأة أعضاء مجلس الإدارة في شكل منح حضور وقع تحديدها من طرف مجلس إدارتك والمصادقة عليها من طرف الجلسة العامة العادية. بلغت منح الحضور التي وقع منحها لأعضاء مجلس الإدارة ما قدره 441.250 دينار خلال سنة 2018 .

حدّدت مستحقات المدير العام من مجلس الإدارة عدد 192 المنعقد في 23 أكتوبر 2018. هذا وبلغت الأجر والامتيازات التي تمتع بها المدير العام ما قدره 364.096 دينار. كما يتمتع المدير العام بسيارة عمل مع التّكفل بجميع مصاريفها.

حدّدت مستحقات المدير العام المساعد بمقتضى قرار مجلس الإدارة عدد 145 المنعقد في 4 ماي 2011 وقرار مجلس الإدارة عدد 172 المنعقد في 04 ماي 2015. هذا وبلغت أجر وامتيازات المدير العام المساعد خلال سنة 2018 ما قدره 784.421 دينار بما في ذلك التّكفل بمعاليم كراء مسكن الخدمة ومنح الحضور. هذا وأسندت للمدير العام المساعد سيارة خدمة مع التّكفل بجميع مصاريفها.

إلتزامات وتعهدات البنك لفائدة المسيرين كما اندرجت في القوائم المالية للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2018، مفصلة كالآتي :

اللجان		أعضاء مجلس الإدارة		المدير العام المساعد		المدير العام		
خصوم في 31 ديسمبر 2018	أعباء السنة	خصوم في 31 ديسمبر 2018	أعباء السنة	خصوم في 31 ديسمبر 2018	أعباء السنة	خصوم في 31 ديسمبر 2018	أعباء السنة (*)	
-	-	-	-	-	469.759	-	348.806	امتيازات قصيرة المدى
-	187.500	-	437.500	-	2.000	-	2.000	بدل الحضور
-	-	-	-	-	11.370	-	11.370	منحة البنزين
-	-	-	-	-	2.400	-	1.920	مقتطعات الأكل ومنحة العيد وهدايا آخر السنة
-	-	-	-	411.560	217.501	-	-	منحة نهاية اللاحق
-	187.500	-	437.500	411.560	730.030	0	364.096	المجموع

(*زيادة عن هذه الاعباء، تمّ صرف مبلغ بقيمة 181 727 دينار للسيد المدير العام بعنوان مستحقاته عن سنة 2017.

من ناحية أخرى وما عدى هذه العمليات، نعلمكم أنّه لم يتم إحاطتنا علما بعقد أيّة اتفاقية أخرى خلال السنة المالية المختومة، وأن أعمال التدقيق التي قمنا بها لم تكشف عن عمليات أخرى تدخل في إطار أحكام الفصل 62 من القانون عدد 48-2016 المتعلق بمؤسسات القرض والذي تم تنقيحه بالقانون عدد 19-2006 المؤرخ في 2 ماي 2006، والفصل 200 و ما بعده والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية.

تونس، في 15 أفريل 2019

مراقبي الحسابات

شركة خدمات الأعمال والتدقيق آس- بي- أي

سامي قرمازي

مكتب فتحي ناجي

فتحي ناجي

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

La Société ZITOUNA TAKAFUL

Siège social Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis

La société ZITOUNA TAKAFUL publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI & Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

Actif du bilan (exprimé en dinars) arrêté au 31/12/2018

	31/12/2018		31/12/2017
	Brut	amortissement et provisions	Net
AC1 Actifs incorporels	1 072 146	905 501	166 645
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	1 054 446	887 801	166 645
AC13 Fonds commercial	17 700	17 700	0
AC2 Actifs corporels d'exploitation	2 999 655	2 069 403	930 252
AC21 Installations techniques et machines	2 651 736	1 800 875	850 861
AC22 Autres installation, outillage et mobilier	347 919	268 528	79 391
AC3 Placements	75 413 587		75 413 587
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	5 344 334		5 344 334
AC324 Bons et obligation emis par des entreprises avec les quelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et creances sur ces entreprises	8 000 000		8 000 000
AC33 Autres placements financiers	61 684 650		61 684 650
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	1 999 999		1 999 999
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	30 000		30 000
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	59 646 000		59 646 000
AC336 Autres	8 651		8 651
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	384 603		384 603
AC5 Part des réassurances dans les provisions techniques	8 000 126		8 000 126
AC510 Provisions pour primes non acquises	2 661 833		2 661 833
AC520 Provisions d'assurance vie	771 820		771 820
AC530 Provisions pour sinistre (vie)	605 064		605 064
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	3 961 409		3 961 409
AC6 Créances	20 584 619	3 066 829	17 517 791
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	18 553 680	3 023 630	15 530 051
AC611 Primes acquises et non émises	-507 881		-507 881
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	16 107 127	2 879 335	13 227 791
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	2 954 435	144 295	2 810 140
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	134 013		134 013
AC63 Autres créances	1 896 926	43 199	1 853 727
AC631 Personnel	9 232		9 232
AC632 Etat, organismes desécurité social, collectivités publiques	1 726 790		1 726 790
AC633 Débiteurs divers	160 904	43 199	117 705
AC7 Autres éléments d'actif	13 282 028	3 421 395	9 860 633
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	2 339 526		2 339 526
AC721 frais d'acquisition reportés	5 030 382		5 030 382
AC722 Autres charges à répartir	3 421 395	3 421 395	0
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	2 165 296		2 165 296
AC733 Autres comptes de régularisation	325 429		325 429
Total de l'actif	121 352 161	9 463 128	111 889 033

Capitaux propres et passif (exprimé en dinars) arrêté au 31/12/2018

	31/12/2018	31/12/2017
CP1 Capital social	15 000 000	15 000 000
CP5 Résultat reporté	-1 541 776	-4 994 657
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	13 458 224	10 005 343
CP6 Résultat de l'exercice	3 010 760	3 452 881
Total capitaux propres avant affectation	16 468 983	13 458 224
PA2 Provisions pour autres risques et charges	600 000	400 000
PA23 Autres provisions	600 000	400 000
PA3 Provisions techniques brutes	82 335 056	61 736 146
PA310 Provisions pour primes non acquises	19 010 044	16 188 262
PA320 Provisions d'assurance vie	31 737 638	23 095 635
PA330 Provisions pour sinistre (vie)	1 033 288	250 286
PA331 Provision pour sinistre (non vie)	30 070 722	21 949 851
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	483 363	252 112
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	5 174 721	3 607 948
PA6 Autres dettes	7 006 908	4 331 929
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	247 578	168 306
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	2 054 576	2 125 093
PA63 Autres dettes	4 704 754	2 038 530
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	189 618	120 449
PA632 Personnel	1 117 066	402 340
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques	2 667 422	1 010 608
PA634 Crédoeurs divers	730 647	505 133
PA7 Autres passifs		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	303 365	193 764
Total du passif	95 420 049	70 269 787
Total des capitaux propres et du passif	111 889 033	83 728 011

Etat de Résultat technique de l'assurance et ou de réassurance non vie (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018

		Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes 31/12/2017
PRNV1	Primes acquises (-)	+ 37 920 677	5 916 970	32 003 707	26 412 537
PRNV11	Primes émises et acceptées	+ 40 742 460	6 148 335	34 594 124	29 263 954
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	- 2 821 783	231 365	2 590 417	2 851 417
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+ 2 100 432		2 100 432	1 432 146
CHNV1	Charge de sinistres	23 618 453	3 294 744	20 323 709	17 648 158
CHNV11	Montants payés	- 15 497 582	1 224 723	14 272 859	11 563 427
CHNV12	Variation de provision pour sinistres	- 8 120 871	2 070 021	6 050 850	6 084 732
CHNV2	Variation des autres provisions techniques	- 231 251		231 251	71 465
CHNV3	Participationn aux bénéfices et ristournes				
CHNV4	Frais d'exploitation	10 970 407	1 643 554	9 326 853	7 350 158
CHNV41	Frais d'acquisition	- 9 757 114		9 757 114	7 707 837
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+ 1 176 382		1 176 382	357 800
CHNV43	Frais d'administration	- 2 389 675		2 389 675	1 285 447
CHNV44	Commissions reçues des réassureurs	+ 1 643 554	1 643 554	1 643 554	1 285 326
CHNV5	Autres charges techniques	- 978 529		978 529	540 092
RTNV	Sous total (résultat technique de l'assurance (et/ou de la réassurance non vie)	4 222 469	- 978 673	3 243 796	2 234 810

Etat de Résultat technique de l'assurance et ou de réassurance vie (exprimé en dinars)

Période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018

		Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes 31/12/2017
PRV1	Primes	+ 11 738 451	1 214 041	10 524 410	8 423 412
PRV11	Primes émises et acceptées	+ 11 738 451	1 214 041	10 524 410	8 423 412
PRV2	Produits de placements	+ 1 700 713		1 700 713	1 094 788
PRV21	Revenus des placements	+ 1 700 713		1 700 713	1 094 788
PRV22	Produits des autres placements				
CHV1	Charge de sinistres	1 362 950	609 021	753 929	476 890
CHV11	Montants payés	- 579 948	100 206	479 742	429 926
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	- 783 002	508 815	274 187	46 964
CHV2	Variation des autres provisions techniques	- 8 642 004	31 496	8 610 508	6 493 280
CHV4	Frais d'exploitation	- 2 018 677	274 434	1 744 243	1 313 915
CHV41	Frais d'acquisition	- 1 449 070		1 449 070	1 363 500
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	0			
CHV43	Frais d'administration	- 569 608		569 608	443 841
CHV44	Commissions reçues des réassureurs		274 434	274 434	493 427
CHV5	Autres charges techniques	- 159 295		159 295	148 211
CHV9	Charges de placements	- 66 519		66 519	50 086
CHV93	Charges de gestion des placements	- 66 519		66 519	50 086
RTV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	1 189 719	-299 090	890 629	1 035 818

Etat de Résultat (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018

		31/12/2018	31/12/2017
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance non vie	3 243 796	2 234 810
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance vie	890 629	1 035 818
PRNT 1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)	2 564 868	1 632 811
	PRNT 11 Revenus des placements	2 564 868	1 632 811
	Sous total 1	6 699 294	4 903 439
PRNT 3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance vie		
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ ou réassurance non vie)	200 121	147 991
	CHNT 11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	200 121	147 991
	Sous total 2	200 121	147 991
CHNT 2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance non vie	2 100 432	1 432 146
PRNT 2	Autres produits non techniques	142 760	232 255
CHNT 3	Autres charges non techniques	6 950	3 098
	Résultat provenant des activités ordinaires	4 534 551	3 552 458
CHNT 4	Impôts sur le résultat	1 371 192	95 488
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	3 163 359	3 456 970
PRNT 4	Gains extraordinaires	1 452	1 438
CHNT 5	Pertes extraordinaires	154 051	5 527
	Résultat extraordinaire	-152 599	-4 089
	Résultat net de l'exercice	3 010 760	3 452 881
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables	3 010 760	3 452 881

Tableau des engagements reçus et donnés

		2018	2017
HB1	Engagements reçus		
HB2	Engagements donnés		
	HB 21 Avals, cautionset garanties de crédit données		
	HB 22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
	HB 23 Autres engagements sut titres, actifs ou revenus		
	HB 24 Autres engagements donnés		
HB 3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
HB 4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB 5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB 6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)
Période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018
(exprimé en dinars)

	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissement des primes reçues des assurés	F01 51 848 617	47 138 911
Sommes versées pour paiement des sinistres	F02 - 16 101 063	- 13 788 446
Encaissement des primes reçues (acceptations)	F03	
Sommes versées pour sinistres (acceptations)	F04	
Commissions versées sur les acceptations	F05	
Décaissements des primes pour les cessions	F06 - 4 198 094	- 3 906 499
Encaissement des sinistres pour les cessions	F07 39 300	204 431
Commissions reçues sur les cessions	F08 1 729 204	922 633
Commissions versées aux intermédiaires	F09 - 3 796 794	- 3 557 285
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	F10 - 6 490 000	- 5 500 937
Variation des dépôts auprès des cédantes	F11	
Variation des espèces reçues des cessionnaires	F12	
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	F13 - 60 156 000	- 53 285 483
Encaissements liés à la cession des placements financiers	F14 43 834 000	39 228 000
Taxes sur les assurances versées au trésor	F15 - 6 585 530	- 5 183 797
Produits financiers reçus	F16 2 498 799	1 604 422
Impôt sur les bénéfices payés	F17	- 5 000
Autres mouvements	F18	
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 622 438	3 870 950
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	F19 - 306 861	- 774 095
Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles	F20	
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	F21 - 2 538 559	- 2 740 684
Décaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	F22	
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F23	
Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F24	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	- 2 845 419	- 3 514 779
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement suite à l'émission des actions	F25	
Dividendes et autres distributions	F26	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Flux de trésorerie provenant des activités de financements		
Variation de trésorerie	- 222 981	356 171
Trésorerie de début d'exercice	2 223 975	1 867 803
Trésorerie de fin d'exercice	2 000 993	2 223 975

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**AU 31/12/2018****I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :**

ZITOUNA TAKAFUL est une société anonyme qui a pour objet, notamment, la réalisation et la gestion de contrats ou de convention d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs aux TAKAFUL et RETAKAFUL. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 - 24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété.

1 - Identité

Raison Sociale : ZITOUNA TAKAFUL

Capital Social : 15 000 000 Dinars

RC : B01100102011

Matricule fiscal 1183749M/P/M/000

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL avenue de la bourse les jardins du lac

2 - Conseil d'Administration

- Monsieur Adel Grar, Président du Conseil d'Administration
- La Société Al Karama Holding S A
- Banque Zitouna
- La Société Portefeuille Invest SARL
- l'Etat Tunisien
- Monsieur Mahfoudh BAROUNI
- Monsieur Makrem BEN SASSI

3 - Directeur Général : M. Makrem BEN SASSI**II- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018 :**

L'exercice 2018 a connu les faits marquants suivants :

- Entrée de la société MAJDA TUNISIA dans le capital de ZITOUNA TAKAFUL suite à la cession des participations de l'Etat . L'opération sera finalisée en 2019
- Réorganisation des structures et validation d'un nouvel organigramme.
- Réception définitive du système d'information métier Proassur.
- Acquisition et mise en place d'une solution Business Intelligence.
- Décentralisation des règlements des sinistres automobiles matériels au niveau des agences.

III - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de ZITOUNA TAKAFUL sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

A - Politique d'amortissement :

ZITOUNA TAKAFUL applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

Immeuble	5%
Logiciels	33.33%
Agencement Aménagement	15%
Matériel informatique	33.33%
Mobilier de bureaux	20%
Matériel de transport	20%

B - Placements Financiers :

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

C- Provisions techniques :

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises l'assurance et/ou de réassurances.

D- Affectation des charges :

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

IV - NOTES SUR LE BILAN**AC1 - Actifs incorporels**

Les actifs incorporels présentent un solde net au 31/12/2018 de 166 645 Dinars, ils se détaillent comme suit :

Libellés	Valeur brute 31/12/2017	Acquisitio n 2018	Valeur Brute 31/12/2018	Amort. 31/12/2017	Amort. 2018	Total Amort.	Valeur nette
Logiciels	889 300	165 146	1 054 446	837 805	49 996	887 801	166 645
Autres Immo Incorporelles	17 700	0	17 700	17 700	0	17 700	0
Total	907 000	165 146	1 072 146	855 505	49 996	905 501	166 645

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation totalisent au 31/12/2018 un montant net de 930 252 Dinars :

Libellés	Valeur brute 31/12/2017	Acquisition 2018	Cession 2018	Valeur brute 31/12/2018	Amort. 31/12/2017	Cession 2018	Amort 2018	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	719 414	0	0	719 414	325 194	0	99 129	424 323	295 091
Mobilier et Matériel de Bureau	318 554	27 045	2 013	343 586	238 554	1 574	30 798	267 777	75 809
Matériel Informatique	790 986	75 855	0	866 841	555 922	0	108 967	664 888	201 952
AAI	963 636	101 845	0	1 065 481	565 870	0	145 794	711 664	353 817
Autre Immobilisation Corporelle	0	4 333	0	4 333	0	0	751	751	3 582
Total	2 792 589	209 079	2 013	2 999 655	1 685 539	1 574	385 433	2 069 403	930 252

AC3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2018 un montant net de 75 413 587 Dinars contre un montant de 56 475 561 Dinars au 31/12/2017 soit une augmentation de 18 938 026 Dinars qui se détaillent comme suit :

Libellés	2018	2017	Variation
Terrain d'exploitation	5 344 334	2 740 684	2 603 650
Titres Participatifs	8 000 000	8 000 000	0
Actions Zitouna Tamkeen	1 999 999	1 489 999	510 000
Emprunt National	30 000	40 000	-10 000
Placements bancaires	59 646 000	43 824 000	15 822 000
Dépôts et cautionnement	8 651	8 651	0
Créances auprès des Entreprises Cédantes	384 603	372 227	12 376
Total	75 413 587	56 475 561	18 938 026

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2018 un montant net de 8 000 126 Dinars contre 5 158 429 Dinars au 31/12/2017 soit une augmentation de 2 841 697 Dinars :

Libellés	2018	2017	Variation
Provisions pour primes non acquises	2 661 833	2 430 467	231 366
Provisions d'assurance vie	771 820	740 325	31 495
Provisions pour sinistres vie	605 064	96 249	508 815
Provisions pour sinistres non vie	3 961 409	1 891 388	2 070 021
Total	8 000 126	5 158 429	2 841 697

AC6 - Créances

AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directes

Les créances nées d'opérations d'assurances directes s'élèvent au 31/12/2018 à un montant net de 15 530 051 Dinars contre un total de 11 826 395 Dinars au 31/12/2017 soit une variation de 3 703 656 Dinars qui se détaille ainsi :

Libellés	2018	2017	Variation
Primes acquises et non émises	221 189	184 639	36 550
Primes à annuler	-729 070	-634 410	-94 660
Créances nées d'opérations d'assurance directe	16 107 127	12 004 502	4 102 625
Provision sur créance	-2 879 335	-1 726 461	-1 152 874
IDA	1 539 309	1 189 491	349 818
Hors IDA	1 415 126	904 728	510 398
Provision sur créance IDA et Hors IDA	-144 295	-96 094	-48 201
Total	15 530 051	11 826 395	3 703 656

AC63 Autres créances

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2018 de 1 853 727 Dinars, elle est alimentée principalement des créances vis-à-vis des agents d'assurances et des créances vis-à-vis de l'Etat (retenues à la source et reports d'impôts) soient respectivement de 117 705 Dinars et 1 726 790 Dinars.

AC7 Autres éléments d'actif

AC71 Avoir en banque, CCP, Chèques et caisse

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2018 de 2 339 526 Dinars contre 2 517 129 Dinars au 31/12/2017, elle se détaille comme suit :

Libellés	2018	2017	Variation
Compte courant bancaires	2 046 397	2 209 918	-163 521
Caisse	7 253	4 057	3 196
Valeur à L'Encaissement	285 876	303 154	-17 278
Total	2 339 526	2 517 129	-177 603

AC721 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés correspondent aux frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2018, cette rubrique présente un solde de 5 030 382 Dinars. Les frais d'acquisition reportés sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient de frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition enregistrés en comptabilité (ligne spécifique de l'état de résultat technique) aux primes émises.

Ces frais sont répartis par branche comme suit :

Libellés	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC	DIVERS	ASSIST	MALADIE	ACCIDENT	Total
Frais D'acquisition Reportés	221 000	574 000	961 000	38 000	116 000	214 000	382	147 000	5 030 382

AC722 Autres charges à répartir

Cette rubrique est alimentée des frais préliminaires engagés par la société avant sa mise en exploitation commerciale et des frais de communication. Ces frais ont été totalement résorbés au cours de l'exercice 2015.

Libellé	Valeur brute	Résorption	Net
Frais préliminaires	2 431 619	2 431 619	0
Frais de Communication	989 776	989 776	0
Total	3 421 395	3 421 395	0

AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus

Il s'agit du profit sur les placements bancaires BZ (ISTITHMAR MOUJAH) acquis à l'exercice 2018 et non encore échus. Le montant net de cette rubrique au 31/12/2018 est de 2 165 296 Dinars.

AC733 Autres comptes de régularisation Actif

Cette rubrique est alimentée des charges constatées d'avance au titre de l'exercice 2018 ces charges s'élèvent à 325 429 Dinars.

CP1 - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellé	Capital Social	Résultat reporté	Résultat	Total
Capitaux Propres Au 31/12/2017	15 000 000	-4 994 657	3 452 881	13 458 224
Affectation du résultat 2017		3 452 881	-3 452 881	0
Résultat de l'Exercice 2018			3 010 760	3 010 760
Capitaux Propres 31/12/2018	15 000 000	-1 541 776	3 010 760	16 468 983

Le capital social de la société ZITOUNA TAKAFUL est composé de 15 000 000 actions ordinaires de valeur unitaire de 1 dinar, réparties comme suit :

Libellé	Nombre d'actions
Société Karama Holding S A	8 699 995
Banque Zitouna S A	4 500 000
Société Portefeuille Invest	1 800 000
L'Etat tunisien	3
Mr Adel Grar	1
Mr Mahfoudh Barouni	1
Total	15 000 000

PA3 - Provisions techniques brutes

PA310 : Provisions pour Primes Non acquises

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2018 un montant de **19 010 044** Dinars. Cette provision se détaille par branche comme suit :

Libellé	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRU CTION	RC	DIVERS	ASSIST	MALADIE	ACCIDENT	Total
Provision pour Primes Non Acquises	12 459 360	603 835	2 056 614	1 582 468	108 171	648 664	1 134 776	2 315	413 842	19 010 044

PA320 : Provisions d'assurance vie

Cette rubrique est alimentée par le solde du compte provisions mathématiques vie soit un montant au 31/12/2018 de **31 737 638** Dinars. Les provisions mathématiques vie correspondent à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré.

PA330 : Provisions pour sinistre vie

La provision pour sinistre vie constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivées à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés. La provision pour sinistre vie présente un solde net au 31/12/2018 de **1 033 288** Dinars.

PA331 : Provisions pour sinistre non vie

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payés au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres matériels automobile doit être déterminée concurremment selon trois méthodes et la méthode qui dégage le montant le plus élevé est retenue.

- La méthode « dossier par dossier » ;
- La méthode du coût moyen des sinistres des exercices antérieurs ;
- La méthode des cadences des règlements.

ZITOUNA TAKAFUL a retenu pour l'exercice 2018 la méthode (Dossier par dossier).

Le montant des provisions pour sinistres à payer, net de recours, au 31/12/2018 s'élèvent à **30 070 722** Dinars détaillé ainsi :

Libellé	AUTO	TRANS PORT	INCENDIE	CONSTRU CTION	RC	DIVERS	MALADIE	ACCIDENT	Total
Provision Pour Sinistre à Payer	26 406 816	885 205	1 608 144	2 077 516	341 213	547 754	150 648	71 983	32 089 279
IBNR	3 955 223	50 000	20 000	69 848	11 484	18 436	299 868	10 100	4 434 959
Frais De Gestion	1 518 102	46 760	81 407	107 257	17 635	28 309	22 526	4 104	1 826 100
Prévision de recours	-6 564 060	-1 102 154	-490 849	-29 552	-2 000	-91 001	0	0	-8 279 616
Total	25 316 081	-120 189	1 218 702	2 225 069	368 332	503 498	473 042	86 187	30 070 722

PA361 : Autres provisions techniques

Cette rubrique présente le solde au 31/12/2018 de la provision pour risque en cours. Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge de sinistre et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises. Cette rubrique présente un solde de **483 363** Dinars.

PA5 : Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques.

Le solde de cette rubrique présente un solde au 31/12/2018 de **5 174 721** Dinars.

PA6 – Autres Dettes**PA61 : Dettes nées d'assurances directes**

Cette rubrique présente au 31/12/2018 un solde de **247 578** Dinars, elle est alimentée principalement par les dettes envers les intermédiaires.

PA62 : Dettes nées de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à **2 054 576** Dinars

PA631 : Dépôt et cautionnements reçus

Le solde de cette rubrique est de **189 618** Dinars, elle est alimentée des cautions reçus des agents d'assurance agréés.

PA632 : Personnel

Le solde de cette rubrique est de **1 117 066** Dinars, elle est alimentée principalement du solde du compte dettes pour congés à payer et des primes relatives à l'exercice 2018.

PA633 : Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

Le solde de cette rubrique est de **2 667 422** Dinars. Il correspond aux « cotisations CNSS » à payer au titre du 4^{ème} trimestre 2018, aux taxes et impôts relatifs au mois de décembre 2018 et à l'impôt sur les sociétés au titre du résultat de l'exercice 2018.

PA634 Créiteurs Divers

La rubrique « créiteur divers » s'élève au 31/12/2018 à **730 647** Dinars, elle est alimentée principalement des soldes des comptes fournisseurs.

PA712 Autres comptes de régularisation Passif

Cette rubrique est alimentée des charges à payer au titre de l'exercice 2018 qui s'élèvent à **303 365** Dinars.

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE**PRNV1 : Primes Acquises**

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2018 de **32 003 707** Dinars qui se détaille comme suit :

Branches/ Primes acquises	Primes émises et acceptés	Annulation	Variation Prime A Annuler	Variation des Primes Acquises Non Émises	Variation des Primes Non Acquises	Cessions	Opérations Nettes au 31/12/2018
AUTO	26 693 260	-186 973	-45 949	-23 155	-1 669 070	-248 526	24 519 586
TRANSPORT	2 320 900	-428	3 156	159	-246 318	-1 559 276	518 192
INCENDIE	2 566 317	-27 002	-28 754	-3 918	-210 982	-1 721 446	574 215
CONSTRUCTION	652 009	0	9 437	0	-47 314	-289 224	324 908
RC	308 217	-2 897	-394	1 058	-6 514	-33 475	265 995
RDS	1 463 098	-24 273	-13 894	5 174	-279 877	-768 765	381 463
ASSISTANCE	2 503 376	-11 684	3 142	416	-284 817	-1 296 258	914 176
MALADIE	2 992 302	-9 240	120	-10 342	758	0	2 973 598
ACCIDENT	1 607 873	-7 525	-23 093	31 966	-77 647	0	1 531 573
Total	41 107 353	-270 022	-96 229	1 353	-2 821 733	-5 916 970	32 003 707

PRNT3 : Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits de placements alloués transférés de l'état de résultat correspondent aux produits de placements nets qui se rapportent aux provisions techniques non vie. Il s'agit des produits nets des placements « ISTITHMAR MOUJAH » et des rémunérations nettes des dépôts relatifs aux cotisations TAKAFUL GENERAL.

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2018 de **2 100 432** Dinars :

Libellé	2018	2017	Variation
Revenus des placements	2 296 262	1 575 473	720 789
Charges de placements	195 830	143 327	52 503
Produits de Placements Non vie Nets	2 100 432	1 432 146	668 286

CHNV1 : Charges de sinistres**CHNV11 : Montants payés**

Les montants payés des sinistres présentent au 31/12/2018 un solde net de **14 272 859** Dinars

Libellé	Opérations brutes 2018	Cessions 2018	Opérations nettes 2018
Sinistres payés nets de recours	15 497 582	1 224 723	14 272 859
Total	15 497 582	1 224 723	14 272 859

CHNV12 : Variation de provision pour sinistres

Le montant de la variation des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2018 s'élève à **6 050 850** Dinars, détaillé ainsi.

Libellé	Opérations brutes 2018	Cessions 2018	Opérations nettes 2018
Variation des Provisions Pour Sinistres	8 120 871	2 070 021	6 050 850
Total	8 120 871	2 070 021	6 050 850

CHNV2 : Variation des autres provisions techniques

Le montant porté au niveau de cette rubrique correspond à la variation des provisions pour risque en cours qui s'élève à **231 251** au 31/12/2018.

CHNV4 : Frais d'exploitation**CHNV41 : Frais d'acquisition**

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2018 de 9 757 114 Dinars. Les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables sont respectivement de 2 401 644 Dinars et 7 355 470 Dinars.

CHNV43 : Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part des loyers et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31/12/2018 est de 2 389 675 Dinars.

CHNV44 : Commissions reçues des réassureurs

Les commissions acquises à la société au titre des opérations de cessions non vie sont arrêtées au 31/12/2018 à 1 643 554 Dinars contre 1 285 326 Dinars en 2017.

CHNV5 : Autres charges techniques

Les autres charges techniques correspondent principalement aux charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2018 de 978 529 Dinars.

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE

PRV1 : Primes émises et acceptés

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2018 de 10 524 410 Dinars qui se détaille comme suit :

Branches/ Primes acquises	Primes émises	Annulation	Variation des Primes A Annuler	Variation des Primes Acquises Non Emises	Cessions	Opérations Nettes au 31/12/2018
PREVOYANCE	4 832 845	-9 995	0	35 172	-1 214 041	3 643 982
MIXTE	3 939 500	-166 090	9 636	20	0	3 783 065
EPARGNE	3 138 643	-33 213	-8 067	0	0	3 097 363
Total	11 910 988	-209 299	1 569	35 192	-1 214 041	10 524 410

PRV2 : Produits de placements

Les revenus de placements représentent un solde brut au 31/12/2018 de 1 700 713 Dinars qui se détaillent comme suit .

Libellé	2018	2017	Variation
Produits de placements « ISTITHMAR MOUJAH »	1 700 713	1 094 788	605 925
Total	1 700 713	1 094 788	605 925

CHV1 : Charges de sinistres

CHV11 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31/12/2018 un solde net de 753 929 Dinars. Ils correspondent aux sinistres payés et aux frais internes notamment les frais de personnel, la quote-part de loyer et les amortissements du mobilier et du matériel engagés dans le cadre de cette activité.

CHV4 : Frais d'exploitation

CHV41 : Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2018 de 1 449 070 Dinars. Les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables sont respectivement de 938 644 Dinars et 510 426 Dinars.

CHV43 : Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part des loyers et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31/12/2018 est de 569 608 Dinars.

CHV44 : Commissions reçues des réassureurs

Les commissions acquises à la société au titre des opérations de cessions sont arrêtées au 31/12/2018 s'élève à 274 434 Dinars.

CHV5 : Autres charges techniques

Les autres charges techniques correspondent principalement aux charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition. Elles comprennent notamment la résorption des frais préliminaires.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2018 de 159 295 Dinars.

CHV9 : Charges de placements

Les charges de placements présentent un solde au 31/12/2018 de **66 519** Dinars.

VII - NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**PRNT11 : Revenus de placements**

Les revenus de placements représentent un solde brut au 31/12/2018 de **2 564 868** Dinars, il est détaillé comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
Revenus des placements « ISTITHMAR MOUJAH »	2 564 868	1 632 811	932 057
Total	2 564 868	1 632 811	932 057

CHNT1 : Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)

Les charges de placements présentent un solde au 31/12/2018 de **200 121** Dinars :

Libellé	2018	2017	Variation
Rémunération sur dépôt de réassurance	114 736	78 439	36 297
Frais bancaires	4 291	4 665	-374
Frais de gestion internes	81 094	64 887	16 207
Total	200 121	147 991	52 130

PRNT2 : Autres Produits Non Techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31/12/2018 de **142 760** Dinars, ils englobent principalement les indemnisations des sociétés d'assurance et la refacturation des loyers au profit des agents agréés.

CHNT4 : Impôt sur le Résultat

L'impôt dû sur le résultat de l'exercice 2018 s'élève à **1 371 192** Dinars. La société a investi **2 000 000** Dinars au titre de réinvestissement exonéré suite à la participation au fonds d'investissement Zitouna Moucharaka I.

VIII - NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

- Le solde de la trésorerie au 31/12/2018 a atteint **2 000 993** Dinars contre **2 223 975** Dinars au 31/12/2017 : Une variation négative de **222 981** Dinars.
- Les flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation dégagent un solde positif de **2 622 438** Dinars en 2018 contre **3 870 950** Dinars en 2017

Les flux de trésorerie liée aux activités d'investissements dégagent un solde négatif de **2 845 419** dinars en 2018 contre un solde négatif de **3 514 779** dinars en 2017

IX - INFORMATIONS DIVERSES :

1. Tableau de détermination du résultat fiscal

	2018
RESULTAT NET COMPTABLE	3 010 760
I Réintégrations	5 305 292
II Déductions	2 417 499
Résultat Fiscal Après Déduction Des Provisions et Avant Déduction Des Déficit et des Amortissements	5 898 553
Déduction des déficits reportés	-89 687
Résultat Après Déduction Des Déficit et Amortissements différés	5 808 866
Réinvestissement Exonéré	2 000 000
Résultat Fiscal	3 808 866
Chiffre d'affaires BRUT	57 077 936
Minimum d'impôts	114 156
Impôts Dus	1 333 103
Retenue à la source déductible	1 755 904
Report IS 31/12/2018	422 801
Contribution Conjoncturelle 2018	152 355
Contribution Sociale 2018	38 089
Total des Contributions	190 443

2. Ventilation des primes par Zone Géographique :

Les primes émises nettes de taxes et d'annulations sur l'exercice en cours s'élèvent, au 31/12/2018, à **53 018 341 dinars**, elles se détaillent, par zone géographique, comme suit :

Zone	2018	2017	Variation
Nord	35 483 341	30 158 329	5 325 012
Centre	6 908 000	5 921 000	987 000
Sud	10 627 000	9 024 000	1 603 000
Total général	53 018 341	45 103 329	7 915 012

3. Ventilation des frais de Personnel

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2018 à **6 162 191 DT** et sont ventilés comme suit :

Nature	2018	2017	Variation
Charges de personnel	5 976 806	4478000	1 498 806
Formation	66 046	59 000	7 046
Autres	119 339	69 000	50 339
Total général	6 162 191	4 606 000	1 556 191

4. Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle :**a) Créances :**

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	- 507 881	-	-	- 507 881
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	13 712 415	2 394 712	-	16 107 127
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	2 303 612	650 823	-	2 954 435
Créances nées d'opérations de réassurance	134 013	-	-	134 013
Personnel	9 232	-	-	9 232
Etat, organismes de sécurité social, collectivités publiques	1 726 790	-	-	1 726 790
Débiteurs divers	61 634	99 270	-	160 904
Total	17 489 815	3 144 804	-	20 534 619

b) Dettes :

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	247 578	-	-	247 578
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 054 576	-	-	2 054 576
Dépôts et cautionnements reçus	189 618	-	-	189 618
Personnel	1 117 066	-	-	1 117 066
Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques	2 667 422	-	-	2 667 422
Créditeurs divers	730 647	-	-	730 647
Total	7 006 908	-	-	7 006 908

5. Provision pour risque et charge :

Cette rubrique présente au 31/12/2018 un solde de 600 000 Dinars. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

- Provision sur Affaire juridique en cours : 300 000 Dinars.
- Autres provisions pour risque : 300 000 Dinars.

6. Charges de commission

La charge de commissions est ventilée par type d'intermédiaires comme suit :

Libellé	AGENT	AUTRE	TOTAL
Charge commissions	2 171 692	1 168 596	3 340 288

ANNEXE N°8 : Mouvements Ayant Affecté les Eléments d'actif au 31/12/2018

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								VCN à la clôture
	Ouverture	Acquisition	Cession	Clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs Incorporels	907 000	165 146	0	1 072 146	855 505		49 996		0	0	905 501		166 645
Frais de recherche et développement			0	0									
Concessions, brevets, licences, marques	889 300	165 146	0	1 054 446	837 805		49 996				887 801		166 645
Fonds de commerce	17 700			17 700	17 700						17 700		0
Acomptes versés													
Actifs corporels d'exploitation	2 792 589	209 079	0	2 999 655	1 685 539		385 438		1 574		2 069 403		930 252
Insatallations techniques et machines	2 474 035	177 701	0	2 651 736	1 446 986		353 889				1 800 875		850 861
Autres installations, outillage et mobilier	318 554	31 378	2 013	347 919	238 554		31 548		1 574		268 528		79 391
Acomptes versés													
Placements	56 475 561	18 948 026	10 000	75 413 587									75 413 587
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	2 740 684	2 603 650		5 344 334									5 344 334
TITRES PARTICIPATIF	8 000 000			8 000 000									8 000 000
Actions, autres titres à revenu variable	1 489 999	510 000		1 999 999									1 999 999
Obligations et autres titres à revenu fixe	40 000		10 000	30 000									30 000
Dépôt auprès des étab. Bancaires et financiers	43 824 000	15 822 000		59 646 000									59 646 000
Autres	8 651			8 651									8 651
Créances pour espèces déposées	372 227	12 376		384 603									384 603
Placements des contrats en UC													

ANNEXE N°9 : Etat Récapitulatif des placements

	Valeur brute			
	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins-value latente
Placements Immobilier et Placement Immobilier en Cours	5 344 334	5 344 334	5 344 334	0
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	1 999 999	1 999 999	1 999 999	0
Parts d'OPCVM étenant uniquement des titres à revenu fixe				
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 030 000	8 030 000	8 030 000	0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	384 603	384 603	384 603	0
Autres dépôts	59 654 651	59 654 651	59 654 651	0
<i>Total</i>	75 413 587	75 413 587	75 413 587	0
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	75 413 587	75 413 587	75 413 587	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	11 431 294	11 431 294	11 431 294	

La politique de placement de ZITOUNA TAKAFUL s'inscrit dans la logique du respect des dispositions de l'article 31 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001 (fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation), des textes réglementaires l'ayant amendé et complété par la suite et des fondements de la finance islamique.

Le défaut d'émission de Sukuk par l'Etat tunisien ne permet pas à ZITOUNA TAKAFUL de se conformer entièrement aux dispositions de l'article 31 sus indiqué.

ANNEXE N°10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	4 779 496	6 193 708	5 203 083		
Provisions pour sinistres	1 752 199	3 643 723	9 160 051		
Total charges des sinistres	6 531 695	9 837 431	14 363 134		
Primes acquises	11 722 539	17 878 806	25 232 085		
% sinistres / primes acquises	55,72%	55,02%	56,92%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	5 137 842	7 147 704	9 471 762	6 958 709	
Provisions pour sinistres	1 034 982	2 301 953	6 330 211	11 767 099	
Total charges des sinistres	6 172 824	9 449 657	15 801 973	18 725 808	
Primes acquises	11 722 539	17 878 806	25 232 085	31 562 456	
% sinistres / primes acquises	52,66%	52,85%	62,63%	59,33%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Inventaire N					
Règlements cumulés	5 440 895	7 855 066	10 923 097	12 338 224	8 032 825
Provisions pour sinistres	639 437	1 193 097	4 716 903	8 842 509	15 980 289
Total charges des sinistres	6 080 332	9 048 163	15 640 000	21 180 733	24 013 114
Primes acquises	11 722 539	17 878 806	25 232 085	31 562 456	37 920 677
% sinistres / primes acquises	51,87%	50,61%	61,98%	67,11%	63,32%

ANNEXE N°11 : Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais financiers	Raccordement
Revenu des placements immobiliers			PRNT 11 + PRV 21
Revenu des participations			PRNT 11 + PRV 21
Revenu des autres placements	4 265 581		PRNT 11 + PRNT3+PRV21
Autres revenus financiers (Commissions, honoraires)			PRNT 2
Total produits des placements	4 265 581	0	
Intérêts		266 640	CHNT 11 + CHV 9
Frais externes			CHNT 3
Autres frais			
Total charges des placements		266 640	

ANNEXE N°12 : Etat de Résultat Technique Par Catégorie - VIE

	PREVOYANCE	EPARGNE	Total
Primes	8 641 088	3 097 363	11 738 451
Charges de prestations	- 1 305 369	- 57 581	- 1 362 950
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	- 5 396 443	- 3 245 561	- 8 642 004
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	-	-	-
Solde de souscription	1 939 276	- 205 778	1 733 498
Frais d'acquisition	- 1 362 788	- 86 281	- 1 449 070
Autres charges de gestion nettes	- 657 321	- 71 582	- 728 903
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 2 020 109	- 157 864	- 2 177 973
Produits nets de placements	1 260 640	373 554	1 634 194
Solde financier	1 260 640	373 554	1 634 194
Primes cédées et / ou rétrocédées	- 1 214 041	-	- 1 214 041
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	609 021	-	609 021
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	31 496	-	31 496
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	274 434	-	274 434
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	- 299 090	-	- 299 090
	Résultat technique		
	880 717	9 912	890 629
<i>Informations complémentaires</i>	-	-	-
Montant des rachats	233 540	46 013	279 553
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	25 022 454	7 748 473	32 770 926
Provisions techniques brutes à l'ouverture	18 842 904	4 503 017	23 345 921
A déduire	-	-	-
Provisions devenues exigibles	-	-	-

ANNEXE N°13 : Etat de Résultat Technique par Catégorie - NON VIE

	AUTO	TRANS	INCENDIE	CONSTRU	RC	DIVERS	ASSIST	MALADIE	ACCIDENT	Total
Primes acquises	24 768 112	2 077 468	2 295 661	614 132	299 471	1 150 228	2 210 433	2 973 598	1 531 573	37 920 677
Primes émues	26 437 183	2 323 786	2 506 643	661 446	305 985	1 430 105	2 495 250	2 972 840	1 609 221	40 742 460
Variation des primes non acquises	-1 669 070	-246 318	-210 982	-47 314	-6 514	-279 877	-284 817	758	-77 647	-2 821 783
Charges de prestation	-17 228 472	-569 291	-398 542	-2 082 024	-136 979	-370 400	-31 052	-2 887 665	-145 277	-23 849 704
Prestations et frais payés	-10 957 023	-581 103	-865 068	-59 587	-91 164	-37 924	-31 052	-2 815 080	-59 580	-15 497 582
Charges des provisions pour prestations et diverses	-6 271 449	11 812	466 526	-2 022 437	-45 815	-332 476	0	-72 585	-85 697	-8 352 122
Solde de souscription	7 539 640	1 508 177	1 897 119	-1 467 892	162 491	779 828	2 179 381	85 933	1 386 297	14 070 974
Frais d'acquisition	-5 142 757	-771 004	-648 533	-246 117	-102 211	-219 197	-430 527	-497 556	-522 831	-8 580 732
Autres charges de gestion nettes	-1 845 876	-331 131	-194 959	-166 751	-37 416	-92 457	-252 294	-196 005	-251 314	-3 368 204
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-6 988 633	-1 102 135	-843 492	-412 868	-139 627	-311 654	-682 822	-693 561	-774 145	-11 948 936
Produits nets de placements	1 734 136	36 640	113 910	117 326	19 890	19 701	31 720	16 058	11 052	2 100 432
Solde financier	1 734 136	36 640	113 910	117 326	19 890	19 701	31 720	16 058	11 052	2 100 432
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-248 526	-1 559 276	-1 721 446	-289 224	-33 475	-768 765	-1 296 258	0	0	-5 916 970
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	52 431	408 028	711 086	8 378	0	44 799	0	0	0	1 224 723
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestation	1 353	338 094	-327 555	2 058 045	0	84	0	0	0	2 070 021
Commissions reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	0	492 374	793 357	72 054	3 885	281 883	0	0	0	1 643 554
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	-194 742	-320 780	-544 558	1 849 254	-29 590	-441 999	-1 296 258	0	0	-978 673
Résultat technique	2 090 401	121 902	622 979	85 819	13 164	45 876	232 021	-591 569	623 204	3 243 796
<i>Informations complémentaires</i>										
Provisions pour primes non acquises clôture	12 459 360	603 835	2 056 614	1 582 468	108 171	648 664	1 134 776	2 315	413 842	19 010 044
Provisions pour primes non acquises ouverture	10 790 290	357 516	1 845 632	1 535 154	101 657	368 788	849 959	41 197	298 070	16 188 262
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	31 880 142	981 965	1 709 551	2 254 621	370 331	594 499	0	473 042	86 187	38 350 338
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	23 066 327	427 167	1 764 129	212 029	322 189	201 247		395 032	490	26 388 610
Autres provisions techniques clôture	482 964	0	0	0	0	0	0	399	0	483 363
Autres provisions techniques ouverture	239 254	0			7 034			5 824	0	252 112

ANNEXE N°14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

	Exercice				
	2014	2015	2016	2017	2018
Participation aux résultats (1) (etat de résultat technique)					
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
Variation de la provision pour participation aux bénéfices					
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)					
Provisions mathématiques moyennes	6 049 644	9 632 145	13 977 276	19 729 307	27 416 637
Montant minimum de participation					
Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech) dont variation de la provision pour PB					

**ANNEXE N°15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance
aux états financiers Entreprises d'assurance
Et / ou de réassurance vie**

	Raccordement	Ass Vie et Capit
Primes	PRV1 1° colonne	11 738 451
Charges de prestations	CHV1 1° colonne	-1 362 950
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV2 1° colonne CHV10 - PRV3	-8 642 004
Ajustement ACAV (Assurance à capital Variable)	1° colonne	-
Solde de souscription		1 733 498
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-1 449 070
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV 4	-728 903
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-2 177 973
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	1 634 194
Participations aux résultats et intérêts techniques	CHV31 1° colonne	-
Solde financier		1 634 194
Primes cédées et/ ou rétrocédées	PRV1 2° colonne	1 214 041
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2° colonne	-609 021
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2° colonne	-31 496
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° colonne	-
Commissions reçus des réassureurs et/ ou des rétrocessionnaires	CHV44 2° colonne	274 434
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		299 090
Résultat technique		890 629
Informations complémentaires		
Montant des rachats		279 553
Intérêts techniques bruts de l'exercice		32 770 926
Provisions techniques brutes à la clôture		23 345 921
Provisions techniques brutes à l'ouverture		23 345 921
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

**ANNEXE N°16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance
aux états financiers Entreprises d'assurance et / ou de réassurance non vie**

	Raccordement	TOTAL
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11 1° colonne	40 742 460
Variation des primes non acquises	PRNV12 1° colonne	2 821 783
Charges de prestations		37 920 677
Prestations et frais payés	CHNV11 1° colonne CHNV12 + CHNV6 1° colonne	15 497 582
Charges des provisions pour prestations diverses		8 352 122
Solde de souscription		14 070 974
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42 CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	8 580 732
Autres charges de gestion nettes		3 368 204
Charges d'acquisition et de gestion nettes		11 948 936
Produits nets de placements	PRNT3	2 100 432
Solde financier		2 100 432
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2° colonne	5 916 970
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2° colonne	1 224 723
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV 6 2° colonne	2 070 021
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2° colonne	0
Commissions reçus des réassureurs et/ ou des rétrocessionnaires	CHNV44	1 643 554
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		978 673
Résultat technique		3 243 796
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture		19 010 044
Provisions pour primes non acquises ouverture		16 188 262
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		38 350 338
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		26 388 610
Autres provisions techniques clôture		483 362
Autres provisions techniques ouverture		252 112

**I - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2018**

**FMBZ – KPMG TUNISIE**

Immeuble KPMG, Les Jardins du Lac II
B.P N° 317 Publiposte les Berges du Lac
1053 les Berges du Lac, Tunis-Tunisie
Tél +216 71 19 43 44

**ECC-MAZARS**

Immeuble MAZARS, Rue du LAC GHAR EL Melh
Les Berges du Lac, 1053 TUNIS
Tél +216 71 96 48 98
Fax +216 71 96 32 46
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn
MF : 578728RAM000

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31/12/2018**

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

I-Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23/05/2017, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « Zitouna Takaful » qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018 faisant apparaître un total de 111 889 033 Dinars , l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de 3 010 760 Dinars, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de 2 000 993 Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ,
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous

sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale, qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que le taux de représentation des provisions techniques par des placements, à la clôture de l'exercice 2018, se situe en deçà du seuil réglementaire.

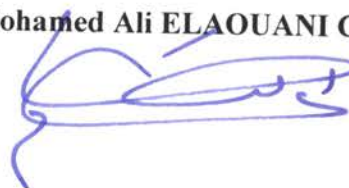
Tunis, le 12 avril 2019

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Membre de KPMG International
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



ECC-MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



**II - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200
ET SUIVANTS ET L'ARTICLE 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**

**FMBZ – KPMG TUNISIE**

Immeuble KPMG, Les Jardins du Lac II
B.P N° 317 Publiposte les Berges du Lac
1053 les Berges du Lac, Tunis-Tunisie
Tél +216 71 19 43 44

**ECC-MAZARS**

Immeuble MAZARS, Rue du LAC GHAR EL Melh
Les Berges du Lac, 1053 TUNIS
Tél +216 71 96 48 98
Fax +216 71 96 32 46
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn
MF : 578728RAM000

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS AU 31/12/2018****Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les Etats Financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations réalisées en 2018 autre que les rémunérations des dirigeants :

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Au cours de 2018, la société a souscrit des contrats « ISTITHMAR MOUAJAH » auprès de la Banque Zitouna pour un total de 59 646 000 Dinars, détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2018 (DT)
Opérateur	5 290 000	168 486
Participants- Family	25 096 000	785 284
Participants- General	29 260 000	884 026
Total	59 646 000	1 837 796

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 dont voici les principaux volumes réalisés :

- La société a souscrit aux titres participatifs « CHAHADET ZITOUNA 2017 » émis par la banque Zitouna pour un montant de 5 000 000 Dinars détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)
Participants- General	3 300 000
Participants- Family	1 700 000
Total	5 000 000

Les titres participatifs ont les caractéristiques suivantes :

- ✓ Durée de 7 ans
- ✓ Prix d'émission de 100 Dinars par titre
- ✓ Une rémunération annuelle prévue à 8% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 6,25% et un complément variable de 1,75%.
- ✓ Ces titres portent jouissance en profits à partir du 30/06/2017 et sont remboursables à la fin des 7 ans
- ✓ Ces titres ont généré des produits en 2018 à hauteur de 399 790 Dinars
- Au cours de 2017, la société a souscrit auprès de la Banque Zitouna, des contrats « ISTITHMAR MOUAJAH » venant à échéance en 2018 et ce pour un total de 43 824 000 Dinars. Ces contrats ont généré un produit de placement au titre de 2018 de 1 729 788 Dinars.
- Une convention d'assistance conclue avec la Banque Zitouna en vertu de laquelle la Zitouna Takaful couvre les cartes électroniques délivrées par la Banque Zitouna à sa clientèle en contrepartie d'une prime sur laquelle la Banque Zitouna perçoit une commission calculée au Taux de 20% TTC.
- La société a conclu une convention de bancassurance avec la Banque Zitouna en date du 01/06/2012. Cette convention prévoit la commercialisation dans les agences de la banque du produit Takaful Tamouil moyennant une commission de 10% prélevée sur les primes d'assurance réalisées Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration en date du 26/12/2012.

- La société a convenu avec la Banque Zitouna de la rémunération de ses dépôts à vue auprès de cette dernière à partir du 01/09/2011. A cet effet, les dépôts sont affectés par la banque à des emplois sécurisés dans le cadre d'un contrat « MOUDHARABA » et donneront lieu au versement au profit de la société d'une part de 40% des produits générés ce qui correspondrait à un rendement de 2% l'an. Le produit total enregistré au titre de 2018 relativement à ces dépôts s'élève à 59 197 Dinars
- La société a conclu une convention cadre avec la banque Zitouna qui est entrée en vigueur le 01/12/2012, et qui est destiné à régir les modalités d'application des contrats « Takaful Incendie Logement » liés au financement immobilier par la banque.
- La société a conclu avec la banque Zitouna une convention, en date du 25/10/2013, dont l'objet est la mise en place dans les locaux de la banque d'un service desk pour la commercialisation des produits Takaful (autre que les produits bancatakaful) et ce moyennant le paiement par la société de frais de gestion au taux de 11,8%. Ce taux est appliqué sur le montant de la contribution nette au titre de chaque contrat commercialisé.
- La société a souscrit aux titres participatifs « CHAHADET ZITOUNA 2015 » émis par la banque Zitouna pour un montant de 3 000 000 Dinars détaillés comme suit .

Affectation du placement	Montant (DT)
Participants- General	2 200 000
Participants- Family	800 000
Total	3 000 000

Les titres participatifs ont les caractéristiques suivantes :

- ✓ Durée de 7 ans
- ✓ Prix d'émission de 100 Dinars par titre
- ✓ Une rémunération annuelle prévue à 8% de la valeur nominale et qui comporte une avance et un complément variable
- ✓ Ces titres portent jouissance en profits à partir du 25/12/2015 et sont remboursables à la fin des 7 ans
- ✓ Ces titres ont généré des produits en 2018 à hauteur de 239 010 Dinars.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 03/10/2017 applicable à compter du 1er Avril 2017. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel brut de 270 000 Dinars. A cette rémunération s'ajoutent les jetons de présence et indemnités qui peuvent lui être attribués en sa qualité d'administrateur

- Il bénéficie en outre d'un bonus annuel dont le montant brut est fixé pour l'exercice 2018 à 215 000 Dinars selon décision du Conseil d'Administration du 27/03/2019
- Le conseil d'administration du 21/09/2018 a décidé l'attribution d'une prime exceptionnelle à l'ensemble du personnel au titre de leur contribution au bon déroulement des différentes phases de cession des actions détenues par l'Etat dans le capital de la société. La prime revenant au directeur général à ce titre est provisionnée pour 100 000 DT à la date de clôture de l'exercice.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés en 2018 par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18/04/2018 comme suit :
 - ✓ 3 000 Dinars brut par réunion avec un plafond de 12 000 Dinars pour le président du conseil d'administration.
 - ✓ 2 000 Dinars brut par réunion avec un plafond de 8 000 Dinars pour les administrateurs
- Les membres des comités émanant du Conseil d'Administration sont rémunérés en 2018 par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18/04/2018 :
 - ✓ 1 500 Dinars brut par réunion avec un plafond de 6 000 Dinars pour le président du comité
 - ✓ 1 000 Dinars brut par réunion avec un plafond de 4 000 Dinars par administrateur et par comité

C.2- Les obligations et engagements de la société ZITOUNA TAKAFUL envers ses dirigeants tels qu'elles ressortent des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 se présentent comme suit

Montants bruts en Dinars	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passifs	Charges de l'exercice	Passifs
Avantages à court termes	589 689	322 168	85 000	85 000
Avantages postérieurs à l'emploi	2 814	2 814	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiement en actions	-	-	-	-
Total des obligations et engagements vis-à-vis des Dirigeants	592 503	324 982	85 000	85 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

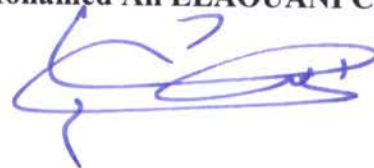
Tunis, le 12 avril 2019

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Membre de KPMG International
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



ECC-MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



ETATS FINANCIERS

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT
Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tiendra en date du 03 mai 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mounir GRAJA.

ACTIF DU BILAN AU 31 / 12 / 2018

A C T I F	Exercice 2 0 1 8			Exercice 2 0 1 7
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	7 560 701	3 779 496	3 781 205	3 101 557
AC14 Acomptes versés	155 835		155 835	1 434 444
	7 716 536	3 779 496	3 937 040	4 536 001
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	1 190 565	907 484	283 081	177 799
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	38 328	37 038	1 291	2 583
	1 228 894	944 522	284 371	180 382
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC312 Terrains et constructions d'exploitation (Actions des sociétés immobilières)	2 066 620	529 323	1 537 297	1 591 288
AC32 Autres Placements Financiers				
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations	9 634 912	80 154	9 554 758	9 597 448
AC324 Bons et Obligations emis par les entreprises avec liens de participations	44 265 950		44 265 950	34 099 430
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	14 048 101	166 441	13 881 660	10 366 729
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	162 682 809		162 682 809	154 609 579
AC334 Autres prêts	6 207 839		6 207 839	5 253 041
AC335 Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	20 000 000		20 000 000	8 500 000
AC336 Autres	1 000		1 000	1 000
	258 907 231	775 918	258 131 313	224 018 516
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	23 841		23 841	321 014
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	6 576 713	381 402	6 195 311	6 955 239
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	0		0	0
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	34 993	19 611	15 382	0
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	13 194 186		13 194 186	12 546 276
AC633 Débiteurs divers	41 975		41 975	18 247
	19 871 708	401 013	19 470 695	19 840 776
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	1 054 440		1 054 440	14 878 297
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	642 753		642 753	752 275
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	9 423 641	46 745	9 376 896	7 524 543
AC733 Autres comptes de régularisation	2 536 760		2 536 760	1 865 342
AC75 Autres	193 152		193 152	193 012
	13 850 746	46 745	13 804 001	25 213 470
TOTAL DE L'ACTIF	301 575 115	5 947 695	295 627 420	273 789 145

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN AU 31 / 12 / 2018

	Exercice 2 0 1 8	Exercice 2 0 1 7
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Montant Net	Montant Net
Capitaux propres		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	15 000 000	15 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	8 711 748	6 060 709
CP4 Autres capitaux propres	2 243 846	2 935 591
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	25 955 594	23 996 299
CP6 Résultat de l'exercice	4 764 331	3 459 295
Total capitaux propres avant affectation	30 719 925	27 455 594
Passifs		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres Provisions	350 000	350 000
	350 000	350 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA320 Provisions d'assurance vie	243 442 347	227 308 952
PA330 Provision pour sinistres (vie)	9 616 933	9 438 558
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)	3 536 294	2 608 264
PA360 Autres provisions techniques (vie)		
	256 595 573	239 355 774
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		
PA622 Autres	380 741	271 375
PA63 Autres dettes		
PA632 Personnel	16 418	15 263
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 730 893	3 940 280
PA634 Crédoeurs divers	634 042	512 560
	5 762 094	4 739 479
PA7 Autres passifs		
PA71 Compte de régularisation Passif		
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	2 199 828	1 888 297
	2 199 828	1 888 297
Total du passif	264 907 495	246 333 551
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	295 627 420	273 789 145

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE AU 31 / 12 / 2018

Notes	2018			2017
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées	44 320 570,294	782 766	43 537 804	45 011 576
	44 320 570,294	782 766	43 537 804	45 011 576
PRV2 Produits de placements				
PRV21 Revenus des placements	16 451 804,956		16 451 805	14 331 082
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	679 635,666		679 636	870 613
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	1 340 070,904		1 340 071	174 594
	18 471 511,526	0	18 471 512	15 376 289
TOTAL 1	62 792 081,820	782 766	62 009 316	60 387 864
PRV4 Autres produits techniques			0	4 152
	0,000	0	0	4 152
CHV1 Charges de sinistres				
CHV11 Montants payés	27 450 094,692	146 194	27 303 900	23 940 790
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	1 106 404,733		1 106 405	966 579
	28 556 499,425	146 194	28 410 305	24 907 369
TOTAL 2	28 556 499,425	146 194	28 410 305	24 903 217
CHV2 Variation des autres provisions techniques				
CHV21 Provision d'assurance vie	16 023 564,360		16 023 564	20 391 958
CHV22 Autres provisions techniques	109 829,721		109 830	11 561
	16 133 394,081	0	16 133 394	20 403 519
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		406 407	-406 407	-304 893
	0,000	406 407	-406 407	-304 893
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	7 136 104,868		7 136 105	7 176 660
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	109 522,118		109 522	185 482
CHV43 Frais d'administration	2 224 647,613		2 224 648	2 069 478
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		99 965	99 965	113 663
	9 470 274,599	99 965	9 370 309	9 317 957
TOTAL 3	25 603 668,680	506 373	25 097 296	29 416 583
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	156 036,874		156 037	130 867
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	300 058,055		300 058	240 651
	456 094,929	0	456 095	371 518
TOTAL 4	456 094,929	0	456 095	371 518
CHV10 Moins values non réalisées sur placements			0	0
TOTAL 5	0,000	0	0	0
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	1 895 916,535		1 895 917	1 516 649
TOTAL 6	1 895 916,535	0	1 895 917	1 516 649
RTV RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE	6 279 902,251	130 198,843	6 149 703,408	4 179 897

ETAT DE RESULTAT AU 31 / 12 / 2018

Notes	2018	2017
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+ 6 149 703	4 179 897
	6 149 703	4 179 897
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	+ 1 895 917	1 516 649
	1 895 917	1 516 649
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)		
CHNT12 Correction de valeur sur placements	- 204 494	158 748
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	- 78 906	89 601
	283 401	248 348
PRNT2 Autres produits non techniques	+ 86 109	40 147
	86 109	40 147
CHNT3 Autres charges non techniques	- 388 909	292 248
	388 909	292 248
Résultat provenant des activités ordinaires	7 459 419	5 196 095
CHNT4 Impôt sur le résultat	- 2 425 580	1 519 700
	2 425 580	1 519 700
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	5 033 840	3 676 395
PRNT4 Gains extraordinaires	+ 0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	- 269 509	217 100
	269 509	217 100
Résultat extraordinaire	-269 509	-217 100
Résultat net de l'exercice	4 764 331	3 459 295
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)	+ 0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	4 764 331	3 459 295

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 / 12 / 2018 (METHODE DIRECTE)

	Notes	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
* Encaissements des primes reçues du réseau	+	43 243 949	43 829 375
* Encaissements des primes acceptations	+	0	0
* Décaissements des primes pour les cessions	-	228 744	277 787
* Sommes versées pour paiement des sinistres (Rachat, Rentes et Capitaux échus)	-	23 746 559	22 460 658
* Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)	-	-6 440	0
* Encaissements des sinistres pour cessions	+	-12 589	50 675
* Commissions versées aux intermédiaires	-	3 193 475	3 705 639
* Commissions reçues sur les cessions	+	39 173	52 231
* Commissions versées sur les acceptations	-	-13 355	0
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	-	4 796 052	5 446 615
* Variation des dépôts auprès des cédantes	+	0	0
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	+	-2 997	0
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-	145 072 672	114 074 961
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	+	129 551 253	101 153 240
* Produits financiers reçus	+	14 857 736	13 070 360
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	0	0
* Impôts sur les bénéfices payés	-	2 780 043	2 347 426
* Autres mouvements	-	-84 087	-877 661
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		7 962 861	10 720 456
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	286 868	868 047
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	+		
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-		
* Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	+		
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-	131 500 000	56 500 000
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	+	111 500 000	61 500 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-20 286 868	4 131 953
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
* Encaissements suite à l'émission d'actions	+		
* Dividendes et autres distributions	-	1 499 850	1 499 810
* Encaissements provenant d'emprunts	+		
* Remboursements d'emprunts	-		
* Variation des ressources spéciales	+		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-1 499 850	-1 499 810
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		0	0
Variation de Trésorerie		-13 823 858	13 352 599
Trésorerie de début d'exercice		14 875 936	1 523 337
TRESORERIE DE FIN D'EXERCICE		1 052 078	14 875 936

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2018 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

➤ Les postes du bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

Les actifs incorporels font l'objet d'amortissements annuels aux taux de 33.33%.

A partir du 01/01/2015 la société a commencé à amortir son logiciel métier « SOLIFE » en adoptant un taux d'amortissement de 14.286%.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport : 20 %
Mobilier de bureau : 20 %
Matériel de bureau : 20 %
Agencements, aménagements et installations : 15 %
Matériel informatique : 33.33 %

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Terrains : non amortis
Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2018, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre

3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

3.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

3.7.1. Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéficiaires, déductions faite de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

3.7.3. Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéficiaires et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes enregistre à la date d'arrêt des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrérages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêt des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.

➤ Les postes des états de résultat

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les charges du personnel et les autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition

II. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2017	Mouvement 2018	Brut au 31/12/2018	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2018
logiciels	5 973 639,643	1 560 836,529	7 534 476,172	3 753 543,035	3 780 933,137
autres immobilisations incorporelles	26 224,525		26 224,525	25 952,824	271,701
logiciels en cours	1 434 444,433	-1 278 609,279	155 835,154		155 835,154
Total	7 434 308,601	282 227,250	7 716 535,851	3 779 495,859	3 937 039,992

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2017	Mouvement 2018	Brut au 31/12/2018	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2018
installations, agencements et amenagements	534 368,748	192 711,786	727 080,534	464 875,367	262 205,167
matériel de transport	56 273,050	0,000	56 273,050	40 797,961	15 475,089
matériel de bureaux	27 405,206	905,463	28 310,669	27 122,785	1 187,884
matériel informatique	378 544,593	356,200	378 900,793	374 688,383	4 212,410
meublier de bureaux	38 328,495	0,000	38 328,495	37 037,740	1 290,755
Total	1 034 920,092	193 973,449	1 228 893,541	944 522,236	284 371,305

A2 : Placements

Autres placements financiers

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2017	Mouvement 2018	Brut au 31/12/2018	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2018
placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 066 619,880	0,000	2 066 619,880	529 323,370	1 537 296,510
actions et autres titres à revenus variable (cotés)	2 346 988,150	-1 021 349,139	1 325 639,011	67 515,077	1 258 123,934
OPCVM	0,000		0,000		0,000
SICAV	4 249 557,087	696 104,065	4 945 661,152		4 945 661,152
FCP	3 822 700,453	3 875 086,144	7 697 786,597	19 911,600	7 677 874,997
actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	79 014,000	0,000	79 014,000	79 014,000	0,000
obligations et autres titres à revenus fixes	154 609 579,400	8 073 230,000	162 682 809,400		162 682 809,400
Dépôt à terme	8 500 000,000	11 500 000,000	20 000 000,000		20 000 000,000
autres placements	5 254 040,648	954 798,392	6 208 839,040		6 208 839,040
	180 928 499,618	24 077 869,462	205 006 369,080	695 764,047	204 310 605,033

Participations et entreprises liées

1. Participations **dans** les entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 30/06/2016, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

2. Placements **dans** les entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Il s'agit des sociétés de groupe Amen ainsi que celles dans lesquelles la société siège au conseil d'administration.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2017	Mouvement 2018	Brut au 31/12/2018	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2018
CLINIQUE EL AMEN BEJA	109 800,000		109 800,000	80 154,000	29 646,000
ENNAKL AUTOMOBILES	9 497 722,270		9 497 722,270		9 497 722,270
HOPITAL PRIVE EL AMEN	65 580,000	-42 690,000	22 890,000		22 890,000
COMAR INVESTISSEMENT SICAF	4 500,000		4 500,000		4 500,000
Total	9 677 602,270	-42 690,000	9 634 912,270	80 154,000	9 554 758,270

3. Placements **auprès** des entreprises avec lien de participation

Il s'agit des dépôts à terme, obligations et emprunts auprès des sociétés de groupe.

- Obligations

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2017	Mouvement 2018	Brut au 31/12/2018	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2018
AMEN BANK	21 099 430,000	-1 833 480,000	19 265 950,000		19 265 950,000
TUNISIE LEASING	13 000 000,000	3 500 000,000	16 500 000,000		16 500 000,000
Total	34 099 430,000	1 666 520,000	35 765 950,000	0,000	35 765 950,000

- Certificats de dépôts à terme

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2017	Mouvement 2018	Brut au 31/12/2018	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2018
AMEN BANK	0,000	3 500 000,000	3 500 000,000		3 500 000,000
TUNISIE LEASING	0,000	5 000 000,000	5 000 000,000		5 000 000,000
Total	0,000	8 500 000,000	8 500 000,000	0,000	8 500 000,000

➤ **A3 : Créances**

Libellé	2018			2017		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes acquises et non émises	23 840,592		23 840,592	321 013,613		321 013,613
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	6 576 713,358	381 402,282	6 195 311,076	7 118 786,520	163 547,738	6 955 238,782
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	0,000		0,000	0,000		0,000
Personnel	34 993,487	19 611,189	15 382,298	0,000		0,000
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	13 194 185,568		13 194 185,568	12 546 276,446		12 546 276,446
Débiteurs divers	41 975,042		41 975,042	18 247,033		18 247,033
Totaux	19 871 708,047	401 013,471	19 470 694,576	20 004 323,612	163 547,738	19 840 775,874

• **Autres créances nées d'opérations d'assurances directes :**

Le solde de la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes » qui s'élève à 6 576 713,358 dinars, correspond au solde net global des intermédiaires (agents, courtiers, bureau direct et succursales) en relation avec l'émission et le recouvrement des primes.

Les comptes des intermédiaires créditeurs doivent apparaître au passif du bilan dans la rubrique « autres dettes nées d'opérations d'assurances directes ».

Par ailleurs, le rapprochement du solde comptable avec le solde extracomptable fait apparaître certaines différences qui méritent d'être justifiées et régularisées.

• **Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques**

La rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques » présente un solde de 13 194 185,568 dinars et se détaille comme suit :

Libellés	2018
Retenue - Receveur des finances	3 988 199,332
Impôts sur les sociétés	9 205 986,236
Totaux	13 194 185,568

Le solde du compte « Retenue- Receveur des finances » qui s'élève à 3 988 199,332 dinars correspondent aux paiements des retenues à la source au titre des déclarations fiscales de 2018 et antérieurs. Le solde de ce compte doit être fusionné avec les soldes des comptes de retenue à la source présentés au passif du bilan, pour un montant de 4 129 248,399 dinars au niveau de la rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques ».

➤ **A4 : Autres éléments d'actifs**

Libellé	2018	2017
Caisse	14 068,729	8 444,189
Banques et chèques postaux	1 038 009,604	14 867 491,791
Effets à l'encaissement	2 361,216	2 361,216
Frais d'acquisitions reportés	642 753,372	752 275,490
intérêts courus et non échus	9 423 641,492	7 524 543,433

Libellé	2018	2017
Différences sur prix de remboursement	2 236 979,869	1 587 848,058
Charges constatées d'avance	299 779,679	277 494,141
Autres	193 152,109	193 011,628
Totaux	13 850 746,070	25 213 469,946

➤ **P1 : Capitaux propres avant affectation**

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2013 à 3 513 730,599 TND placés dans un compte de réserves soumises à un régime fiscal particulier. Durant l'exercice 2018 on a prélevé un montant de 1 400 000,000 TND au titre de l'exercice 2017 qui ramène le solde au 31/12/2018 à 13 730,599 TND détaillé comme suit :

Réserve pour toutes éventualités	1 413 730,599
Distribution dividendes exercice 2017	-1 400 000,000
Solde Réserves soumises à un régime fiscal spécial	13 730,599

NB : Au 31/12/2018, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

Libellé	Solde au 31/12/2017	Réaffectation régime fiscal spécial	Affectation bénéfice 2017	Dividendes	Régularisation	Bénéfice 2018	Solde au 31/12/2018
Capital social	15 000 000,000						15 000 000,000
Réserve légale	755 241,859		172 964,755				928 206,614
Primes d'émission	50 000,000						50 000,000
Réserve pour fonds social	568 187,521						568 187,521
Réserve pour toutes éventualités	4 687 279,254		3 186 330,348		-708 255,324		7 165 354,278
Réserve spéciale d'investissement	1 521 860,000				708 255,324		2 230 115,324
Réserves soumises à un régime fiscal spécial	1 413 730,599	0,000	0,000	-1 400 000,000	0,000	0,000	13 730,599
Réserve pour toutes éventualités	1 413 730,599			-1 400 000,000			13 730,599
Résultat	3 459 295,103		-3 359 295,103	-100 000,000		4 764 330,670	4 764 330,670
Total	27 455 594,336	0,000	0,000	-1 500 000,000	0,000	4 764 330,670	30 719 925,006

(*) Le capital de HAYETT, au 31/12/2018, est composé de 150 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	100 649	100	10 064 900	67,10%
AMEN BANK	37 500	100	3 750 000	25,00%
PGI Holding	7 500	100	750 000	5,00%
Autres	4 351	100	435 100	2,90%
TOTAL	150 000		15 000 000	100,00%

➤ **P2 : Autres dettes**

Libellé	2018	2017
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	380 741,432	271 375,291
Personnel	16 418,049	15 263,481
Etat, impôts et taxes retenues à la source	4 129 248,399	3 487 499,617
Etat, organismes sociaux	416 283,750	154 044,667
Etat, autres impôts et taxes	185 360,697	298 735,756
Créditeurs divers	634 041,522	512 560,042
Totaux	5 762 093,849	4 739 478,854

- La rubrique « autres dettes nées d'opérations d'assurances directes » présente un solde nul au 31 décembre 2018 au niveau du passif du bilan. Les comptes des intermédiaires créditeurs ont été présentés à l'actif du bilan dans la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes ».
- La rubrique « Etat, impôts et taxes retenues à la source » présente un solde de 4 129 248,399 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	2018
Retenue - IRPP	56 941,325
Retenue CGC - Agent	1 637,694
Retenue - Marchés	49 319,212
Retenue - Régime réel	69 405,288
Retenue - Régime général	3 886 953,795
Retenue - Jetons de présence	62 024,300
Retenue - Contribution Sociale Solidaire	2 677,518
Retenue - Dividendes	289,267
Totaux	4 129 248,399

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 4 129 248,399 dinars, correspond aux retenues effectuées sur les paiements de 2018 et antérieurs au titre des salaires, marchés, jetons de présences et honoraires. Ces soldes doivent être fusionnés avec le compte « Retenue- Receveur des finances » qui s'élève à 3 988 199,332 dinars présenté à l'actif du bilan, au niveau de la rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques ».

➤ **P3 : Autres passifs**

Libellé	2018	2017
Amortissements des différences sur prix de remboursement	1 006 237,871	880 645,912
Charges à payer	960 216,431	1 000 051,339
Produits constatés d'avance	233 373,624	7 600,114
Totaux	2 199 827,926	1 888 297,365

III. Notes sur les postes des états de résultat

➤ Ventilation des charges et des produits des placements

Libellé	2018	2017
revenus des participations	5 527 366,098	1 968 303,632
revenus des autres placements	10 663 605,696	12 283 646,099
autres revenus financiers	2 280 539,732	1 124 339,108
Total produits des placements	18 471 511,526	15 376 288,839
frais externes	23 070,004	21 016,857
autres frais	716 425,458	598 849,953
Total charges des placements	739 495,462	619 866,810

- Les produits financiers arrêtés au 31/12/2018 comportent 1 032 610,780 dinars de dividendes.

Ventilation des charges de personnel

Libellé	2018	2017
salaires	2 426 961,639	2 393 343,405
charges sociales	506 529,826	461 101,914
autres	321 337,599	385 189,944
Total	3 254 829,064	3 239 635,263

Charges de commissions

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2018 à 3 321 998,339 dinars, contre 3 902 449,759 dinars au 31/12/2017.

➤ Impôts sur le résultat

RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES (BENEFICE) 7 459 419,470

I- REINTEGRATIONS	
- Provisions non déductibles	
+ Dotations aux provisions actions non cotées	13 562,406
+ Dotations aux provisions des SICAV	8 582,400
- Provisions déductibles :	
+ Provisions pour créances douteuses (créances sur les assurés)	217 854,544
+ Provisions pour dépréciation des actions cotées	56 757,335
- Moins values des SICAV (à hauteur des dividendes)	234 271,130
- Autres réintégrations	340 940,434
TOTAL REINTEGRATIONS	871 968,249

II- DEDUCTIONS	
- Reprise sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution	17 805,291
- Reprise provisions des SICAV	
- Résultat fiscal avant déduction des provisions (B)	8 313 582,428
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal:	
+ Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées	56 757,335
- Résultat fiscal après déduction des provisions (B)	8 256 825,093

III- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES

- Dividendes et assimilés. (2)	1 032 610,780
- Plus value de cession d'actions acquises après le 01 janvier 2011 est cédées l'année suivant celle de leur acquisition	486 491,621

IV- Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation (3)	
- Déduction pour réinvestissement exonéré. (2)	0,000

- Résultat imposable (code B/P)	6 737 722,692
--	----------------------

IMPOT SUR LES BENEFICES	2 358 202,700
CONTRIBUTION CONJONCTURELLE EXCEPTIONNELLE	269 508,880
CONTRIBUTION CONJONCTURELLE EXCEPTIONNELLE	67 377,220

- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4 764 330,670
-------------------------------------	----------------------

IV. Engagements reçus et donnés

	31/12/2018	31/12/2017
Engagements reçus		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	120 745,000	120 745,000
Engagements donnés		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	120 745,000	120 745,000

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE « ASSURANCES HAYETT »
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

1-Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons audité les états financiers ci-joints de la société et faisant apparaître un total bilan de 295 627 420 dinars, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 4 764 331 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 6 149 703 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de la déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 avril 2019

Mounir GRAJA
Expert Comptable Certifié
Me
Me
Imm. L'Émeraude de Tunis Appt A1.2
Montfraisir 1073 Tunis
Tél: 71 902 100 - Fax: 71 950 675

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Messieurs les actionnaires de la société « Assurance HAYETT »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2018 concernant les articles cités ci-dessus.

B. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2018 :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

1. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité situés dans le complexe immobilier Ribat El Médina, 6ème étage, avenue des Martyrs, Place 7 novembre, Sfax, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 10 000 dinars majoré de 5% à chaque échéance

annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2014 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2018 se sont élevés à 11 769 dinars hors TVA.

2. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 7 200 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En septembre 2013 et suite à l'aménagement du RDC de l'immeuble, un nouveau contrat de location a été conclu avec la « COMAR ».

A cet effet, le loyer annuel a été révisé et porté à 21 992 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du 01 septembre 2013.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2018 se sont élevés à 27 176 dinars hors TVA.

3. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au quatrième étage de l'immeuble AMMA rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 6 000 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2018 se sont élevés à 7 415 dinars hors TVA.

4. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à votre disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2ème étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la rue Sindbad totalisant 917,86 m2, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 94 000 dinars

majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les charges de loyers au titre de l'exercice 2018 se sont élevées à 144 889 dinars.

5. Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont prises en charges par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La quote-part constatée en 2018 par « HAYETT », au titre de ces frais, s'est élevée à 58 244 dinars.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

- Le Directeur Général, Mr Lotfi Ben Haj Kacem, est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 23 mars 2017. Il ne bénéficie pas de rémunération.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés à 500 dinars bruts par administrateur et par séance et approuvés par l'assemblée générale ordinaire.
- Les membres du comité d'audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 12 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.
- Les membres du comité de gestion des risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 12 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.

2. Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en DT) :

	Directeur Général		Membres du conseil d'administration, du Comité Permanent d'Audit et du Comité de Gestion des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à Court Terme	0	0	47 500	47 500
Total	0	0	47 500	47 500

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 02 avril 2019

Mounir GRAJA
Expert Comptable, Constatant sur Comptes
Imm. L'Émeraude de Tunis Appt A1.2
Montfraisir 1073 Tunis
Tél: 71 902 100 - Fax: 71 950 675

Etats financiers annuels de SICAV

AL HIFADH SICAV

AL HIFADH SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **21 mai 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mahmoud ELLOUMI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-18	31-déc.-17
Portefeuille-titres	3.1	6 226 122,617	16 692 718,370
Obligations de sociétés		2 652 213,997	13 092 803,857
Emprunts d'Etat		3 573 908,620	3 599 914,513
Titres des Organismes de Placement Collectif		0,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	2 524 745,108	8 661 082,103
Placements monétaires		2 327 873,586	6 441 916,645
Disponibilités		196 871,522	2 219 165,458
Créances d'exploitation	3.5	9 424,420	7 500,002
Total Actif		8 760 292,145	25 361 300,475
Passif			
Dettes sur opérations de pensions livrées	3.12	1 022 161,075	0,000
Opérateurs Crédeurs	3.6	17 889,833	45 871,616
Autres crédeurs divers	3.7	18 046,784	22 656,277
Total Passif		1 058 097,692	68 527,893
Actif net		7 702 194,453	25 292 772,582
Capital	3.8	7 341 254,942	24 301 783,578
Sommes distribuables	3.11	360 939,511	990 989,004
Sommes distribuables des exercices antérieurs		40,097	22,958
Sommes distribuables de l'exercice		360 899,414	990 966,046
Actif net		7 702 194,453	25 292 772,582
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 760 292,145	25 361 300,475

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2017
Revenus du portefeuille titres	3.2	557 234,563	922 374,946
Revenus des obligations		381 902,251	723 180,249
Revenus des emprunts d'Etat		175 332,312	199 194,697
Revenus des placements monétaires	3.4	407 226,247	633 582,671
Revenus des billets de trésorerie		324 524,671	450 194,791
Revenus des certificats de dépôt		34 848,051	144 536,479
Revenus des comptes à vue		47 853,525	38 851,401
Total des revenus des placements		964 460,810	1 555 957,617
Intérêts des mises en pension	3.12	(20 153,640)	(1 300,872)
Charges de gestion des placements	3.9	(118 474,595)	(208 598,416)
Revenus net des placements		825 832,575	1 346 058,329
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	3.10	(36 162,797)	(179 844,120)
Résultat d'exploitation		789 669,778	1 166 214,209
Régularisation du résultat d'exploitation		(428 770,364)	(175 248,163)
Sommes distribuables de l'exercice		360 899,414	990 966,046
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		428 770,364	175 248,163
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(25 661,830)	19 165,947
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		3 928,481	(20 904,838)
Frais de négociation de titres		(8 631,023)	(234,034)
Résultat net de l'exercice		759 305,406	1 164 241,284

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er janvier au 31 décembre 2018	Période du 1er janvier au 31 décembre 2017
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	759 305,406	1 164 241,284
Résultat d'exploitation	789 669,778	1 166 214,209
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(25 661,830)	19 165,947
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	3 928,481	(20 904,838)
Frais de négociation de titres	(8 631,023)	(234,034)
Distributions de dividendes	(990 907,468)	(1 467 360,222)
Transaction sur capital	(17 358 976,067)	(8 947 087,660)
Souscription	56 926 259,306	79 251 606,773
Capital	56 274 200,000	78 453 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	(584 451,802)	(753 770,148)
Régularisation des sommes distribuables	1 236 511,108	1 551 576,921
Rachat	74 285 235,373	88 198 694,433
Capital	73 384 300,000	87 309 900,000
Régularisation des sommes non distribuables	(764 387,538)	(838 028,664)
Régularisation des sommes distribuables	1 665 322,911	1 726 823,097
Variation de l'actif net	(17 590 578,129)	(9 250 206,598)
Actif net		
En début d'exercice	25 292 772,582	34 542 979,180
En fin d'exercice	7 702 194,453	25 292 772,582
Nombre d'actions		
En début d'exercice	245 383	333 944
En fin d'exercice	74 282	245 383
Valeur liquidative	103,688	103,074
Taux de rendement	4,513%	3,895%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable, de distribution de catégorie obligataire, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 Décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH-SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2018, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 décembre 2018	% Actif
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>	53 920	2 597 140,230	2 652 213,997	30,275%
AMEN BANK SUB 2011	2 047	61 392,180	62 195,927	0,710%
AMEN BANK SUB 2014 A	1 600	64 000,000	67 185,832	0,767%
BH 2009-B	15 000	691 500,000	691 584,000	7,895%
BTE 2010-B	9 000	540 000,000	547 336,800	6,248%
BTE 2011-TV	2 000	40 000,000	42 238,400	0,482%
BTE 2010-B	2 000	40 000,000	40 483,200	0,462%
BTE 2011-TV	1 000	20 000,000	21 119,200	0,241%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	300 000,000	314 036,000	3,585%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	360 000,000	371 287,681	4,238%
STB 2010/1	4 000	186 560,000	192 713,600	2,200%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2 593	142 601,250	145 690,947	1,663%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	31 086,800	32 436,656	0,370%
UIB SUB 2015	1 500	120 000,000	123 905,754	1,414%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>	3 644	3 658 865,900	3 573 908,620	40,797%
Obligations de l'Etat	270	4 877,400	5 069,488	0,058%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6,35%	20	1 432,500	1 501,835	0,017%
EMPRUNT ETAT2014 A/5.95%	200	494,400	511,850	0,006%
EMPRUNT ETAT2014 B/6.15%	50	2 950,500	3 055,803	0,035%
Bons du trésor assimilables	2 388	2 647 282,500	2 547 331,556	29,078%
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	2 374	2 632 989,500	2 532 827,392	28,913%
BTA 5.5% MARS 2019	14	14 294,000	14 504,164	0,166%
Bons du trésor assimilables mis en pension livrée	986	1 006 706,000	1 021 507,576	11,661%
Mise en pension BTA 5.5% MARS 2019 (Attijari Bank 06/12/2018- 30 jours- 5,5%)	986	1 006 706,000	1 021 507,576	11,661%
TOTAL		6 256 006,130	6 226 122,617	71,072%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Emprunts sociétés	729 481,450
BTA et emprunts d'Etat	0,000
Titres OPCVM	895 123,500
TOTAL	1 624 604,950

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Sorties (Cessions et/ou remboursements)	Coût d'acquisition	Montant cessions & remboursements	Plus ou moins-values réalisées
Emprunts sociétés	10 818 001,569	10 820 548,200	2 546,631
Emprunts d'Etat	1 716,650	1 750,000	33,350
Titres OPCVM	895 123,500	896 472,000	1 348,500
TOTAL	11 714 841,719	11 718 770,200	3 928,481

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 557 234,563 DT pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018	Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	557 234,563	922 374,946
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>381 902,251</u>	<u>723 180,249</u>
- intérêts	381 902,251	723 180,249
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>175 332,312</u>	<u>199 194,697</u>
- intérêts	175 332,312	199 194,697
- primes de remboursement	0,000	0,000
TOTAL	557 234,563	922 374,946

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 2 524 745,108 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		2 306 312,377	2 327 873,586	26,573%
Emetteur AMS				
Billets de trésorerie	1	248 019,802	248 412,699	2,836%
AMS 30J 26/12/2018 (12,00%)	1	248 019,802	248 412,699	2,836%
Emetteur Electrostar				
Billets de trésorerie	2	390 868,590	392 069,946	4,476%
ELECTROSTAR 90J 26/12/2018 (12,00%)	1	293 009,709	293 463,035	3,350%
ELECTROSTAR 90J 30/11/2018 (11,00%)	1	97 858,881	98 606,911	1,126%
Emetteur STEQ				
Billets de trésorerie	2	882 695,135	898 157,819	10,253%
STEQ 30J 25/12/2018 (10,20%)	1	49 603,960	49 695,666	0,567%
STEQ 90J 11/10/2018 (12,00%)	1	833 091,175	848 462,153	9,685%
Emetteur GIF				
Billets de trésorerie	1	784 728,850	789 233,122	9,009%
GIF 80J 08/12/2018 (11,00%)	1	784 728,850	789 233,122	9,009%
Disponibilités		196 871,522	196 871,522	2,247%
Dépôts à vue		530 948,211	530 948,211	6,061%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		-334 076,689	-334 076,689	-3,814%
TOTAL		2 503 183,899	2 524 745,108	28,820%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 à 407 226,247 DT et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017
Intérêts des billets de trésorerie	324 524,671	450 194,791
Intérêts des certificats de dépôt	34 848,051	144 536,479
Intérêts des comptes courants	47 853,525	38 851,401
TOTAL	407 226,247	633 582,671

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 9 424,420 TND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	5 424,420	0,002
Agios créditeurs à recevoir	4 000,000	7 500,000
TOTAL	9 424,420	7 500,002

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 17 889,833 TND et représente le montant dû de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Rémunération Distributeurs	6 389,228	16 382,721
Rémunération Gestionnaire	7 667,067	19 659,260
Rémunération Dépositaire	3 833,538	9 829,635
TOTAL	17 889,833	45 871,616

3.7. Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 18 046,784 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Redevance CMF	746,752	2 129,180
Provision jeton de présence	9 000,170	9 000,000
Honoraires commissaire aux comptes	8 208,282	11 329,575
TCL	91,580	232,486
Impôt à payer	0,000	-34,964 (*)
TOTAL	18 046,784	22 656,277

(*) Il est à préciser que le solde négatif du compte « impôt à payer » de -34,964 TND résulte d'une erreur d'imputation comptable régularisée début janvier 2018

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2018	
Montant (en nominal)	24 538 300,000
Nombre de titres	245 383
Nombre d'actionnaires	728
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	56 274 200,000
Nombre de titres émis	562 742
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	73 384 300,000
Nombre de titres rachetés	733 843
Capital au 31/12/2018	
Montant (en nominal)	7 428 200,000
Sommes non distribuables	-86 945,058
Montant du capital au 31/12/2018	7 341 254,942
Nombre de titres	74 282
Nombre d'actionnaires	326

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2018 :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	0,000	3 435,316
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-25 661,830	15 730,631
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	1 348,500	20 763,184
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	2 579,981	-41 668,022
Frais de négociation de titres	-8 631,023	-234,034
RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	-30 364,372	-1 972,925
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-236 516,422	-318 802,013
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-584 451,802	-753 770,148
Régularisations sommes non distribuables rachats	764 387,538	838 028,664
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	-86 945,058	-236 516,422

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 à 118 474,595 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	42 312,361	74 499,432
Rémunération gestionnaire (TSI)	50 774,816	89 399,318
Rémunération dépositaire (TSB)	25 387,418	44 699,666
TOTAL	118 474,595	208 598,416

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 à 36 162,797 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017
Rémunération commissaire aux comptes	8 312,159	10 758,423
Redevance CMF	16 924,584	29 798,807
Jetons de présence	9 000,170	9 000,060
Contribution conjoncturelle	0,000	127 181,837
Autres impôts	1 925,884	3 104,993
TOTAL	36 162,797	179 844,120

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2018 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	81,536	179,010	-220,449	40,097
Exercice n	789 669,778	1 236 332,098	-1 665 102,462	360 899,414
Sommes Distribuables				360 939,511

3.12. Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

- **Intérêts des mises en pensions**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.12.2018 à 20 153 ,640 TND, contre un solde de 1300,872 TND pour la même période de l'exercice 2017 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

- **Dettes sur opérations de pension livrées**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à 1 022 161,075 TND, contre un solde nul au 31 Décembre 2017 et représente le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de mises en pensions.

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

Les engagements hors bilan d'AL HIFADH-SICAV au 31 décembre 2018 se détaillent ainsi :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
- Titres à livrer	0,000	0,000
- Titres à recevoir	-334 076,689	0,000
- Titres à libérer	0,000	0,000
TOTAL	-334 076,689	0,000

4.2- Données par action

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des placements	12,984	6,341	6,101	4,917	5,783
Intérêts de mise en pension	-0,271	-0,005	-	-	-
Charges de gestion des placements	- 1,595	- 0,850	- 0,826	- 0,682	- 0,816
REVENUS NET DES PLACEMENTS	11,118	5,486	5,275	4,235	4,967
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	- 0,487	- 0,733	- 0,197	- 0,160	- 0,185
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	10,631	4,753	5,078	4,075	4,782
Régularisation du résultat d'exploitation	- 5,772	- 0,714	- 0,684	0,241	- 0,569
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4,859	4,038	4,394	4,316	4,213
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	5,772	0,714	0,684	- 0,241	0,569
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	- 0,345	0,078	- 0,101	0,084	0,284
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,053	- 0,085	- 0,140	- 0,245	- 0,605
Frais de négociation de titres	- 0,116	- 0,001	- 0,004	- 0,006	- 0,001
Plus ou moins valeurs sur titres et frais négociation	- 0,409	- 0,008	- 0,246	- 0,167	- 0,322
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	10,222	4,745	4,832	3,908	4,460
Droits d'entrée et de droits de sortie	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	- 0,409	- 0,008	- 0,246	- 0,167	- 0,322
Régularisation du résultat non distribuable	0,202	- 0,001	0,067	- 0,026	0,042
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	- 0,207	- 0,009	- 0,179	- 0,193	- 0,280
Distribution de dividendes	4,038	4,394	4,316	4,214	4,013
Valeur Liquidative	103,688	103,074	103,439	103,540	103,631

4.3- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	0,718%	0,697%	0,771%	0,726%	0,529%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,219%	0,601%	0,184%	0,170%	0,181%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	4,787%	3,898%	4,742%	4,342%	4,666%

4.4- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

4.5- Institution d'une contribution sociale de solidarité

L'article 53 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018, a institué une contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociale due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société " AL HIFADH SICAV " se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 53 précité et elle est tenue de payer au trésor public un montant de 200 dinars à la fin de cet exercice. Toutefois, la charge relative à cette contribution n'a pas été prise en compte au cours de l'exercice 2018.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2018

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 Mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 8 760 292 ,145 TND, un actif net de 7 702 194,453 TND et un bénéfice net annuel de 759 305,406 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV» au 31 Décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 « Les placements monétaires et disponibilités » des états financiers, qui indique que les emplois de la société « AL HIFADH SICAV » dans les placements constitués par les billets de trésorerie émis par la STEQ ont atteint, au 31 Décembre 2018, 10.253% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Également, nous attirons l'attention sur la note 3.12 « Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension » des états financiers, qui indique que la dette sur opération de pension livrée du titre « BTA 5,5% Mars 2019 », a atteint au 31 Décembre 2018, 11.668% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 2 bis du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Par ailleurs, nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 5 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ELLOUMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers-Exercice clos le 31 Décembre 2018

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous n'avons pas été informés par votre Conseil d'Administration d'opérations conclues par votre société avec ses administrateurs pouvant rentrer dans le cadre dudit article.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 5 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

MAC CROISSANCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 3.063.093, un actif net de D : 3.047.327 et un bénéfice de D : 83.448.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 81% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 18,88% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les emplois en actions de sociétés cotées représentent à la clôture de l'exercice 49,06% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
- Les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent à la clôture de l'exercice, 5,41% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « MAC CROISSANCE FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 18 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	<u>2 481 093</u>	<u>2 157 623</u>
Actions et droits rattachés		1 502 790	1 632 741
Obligations et valeurs assimilées		813 386	361 390
Titres OPCVM		164 917	163 492
Placements monétaires et disponibilités		<u>578 323</u>	<u>1 152 111</u>
Placements Monétaires	5	300 606	-
Disponibilités		277 717	1 152 111
Créances d'exploitation		<u>3 677</u>	<u>3 996</u>
TOTAL ACTIF		<u>3 063 093</u>	<u>3 313 730</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	10 132	11 114
Autres créditeurs divers	7	5 634	5 476
TOTAL PASSIF		<u>15 766</u>	<u>16 590</u>
ACTIF NET			
Capital	8	2 972 777	3 273 886
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		13	-
Sommes distribuables de l'exercice		74 537	23 254
ACTIF NET		<u>3 047 327</u>	<u>3 297 140</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>3 063 093</u>	<u>3 313 730</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2018	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	9	<u>114 365</u>	<u>52 567</u>
Dividendes		82 791	37 004
Revenus des obligations et valeurs assimilées		31 574	15 563
Revenus des placements monétaires	10	<u>11 341</u>	<u>25 865</u>
Revenus des prises en pension	11	<u>61</u>	<u>-</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>125 767</u>	<u>78 432</u>
Charges de gestion des placements	12	(41 664)	(43 871)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>84 103</u>	<u>34 561</u>
Autres charges	13	(8 949)	(10 551)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>75 154</u>	<u>24 010</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(617)	(756)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>74 537</u>	<u>23 254</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		617	756
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(129 311)	1 703
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		156 468	137 177
Frais de négociation de titres		(18 863)	(23 854)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>83 448</u>	<u>139 036</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2018	Année 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	83 448	139 036
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	75 154	24 010
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(129 311)	1 703
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	156 468	137 177
Frais de négociation de titres	(18 863)	(23 854)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(21 427)	(34 122)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(311 834)	183 405
Souscriptions		
- Capital	1 868 738	302 803
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 875)	154
- Régularisation des sommes distribuables	44 581	3 120
Rachats		
- Capital	(2 174 628)	(119 245)
- Régularisation des sommes non distribuables	362	(2 643)
- Régularisation des sommes distribuables	(47 012)	(784)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(249 813)	288 319
ACTIF NET		
En début d'exercice	3 297 140	3 008 821
En fin d'exercice	3 047 327	3 297 140
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	16 172	15 233
En fin d'exercice	14 661	16 172
VALEUR LIQUIDATIVE	207,853	203,880
TAUX DE RENDEMENT	2,65%	4,25%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC CROISSANCE FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 2.481.093 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Actions & droits rattachés		1 576 984	1 502 790	49,32%
AMEN BANK	3 245	86 259	88 241	2,90%
ASSAD	30 000	224 257	231 690	7,60%
BH	7 000	127 917	89 138	2,93%
BIAT	250	34 121	29 854	0,98%
SOTUVER	14 900	126 517	131 224	4,31%
EURO CYCLES	3 000	95 317	55 953	1,84%
ONE TECH HOLDING	2 500	29 592	39 975	1,31%
S.A.H	16 000	198 406	182 720	6,00%
SALIM	1 132	36 325	37 809	1,24%
SFBT	8 000	155 496	188 480	6,19%
TELNET HOLDING	13 955	130 764	134 108	4,40%
UIB	7 200	199 950	170 330	5,59%
TL	8 520	131 977	123 182	4,04%
TLS DS	8 520	86	86	0,003%
Titres OPCVM		164 226	164 917	5,41%
FCP AMEN SELECTION	886	89 932	81 418	2,67%
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	650	74 294	83 499	2,74%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		786 098	813 386	26,69%
Obligation de sociétés		240 000	246 685	8,10%
Emprunt obligataire Amen Bank subordonné 2012 TV TMM+1,3%	2 000	80 000	81 593	2,68%
Emprunt obligataire Banque de Tunisie et Emirats 2011 A TV TMM+1,3%	500	10 000	10 575	0,35%
Emprunt obligataire Hannibal Lease 2017-2 B TF 7,85%	1 500	150 000	154 517	5,07%
Bons du trésor assimilables		546 098	566 701	18,60%
BTA 6,9% 05/2022 (15 ANS)	80	83 480	84 105	2,76%
BTA 5,5% 02/2020 (7 ANS)	468	462 618	482 596	15,84%
TOTAL		2 527 308	2 481 093	81,42%
Pourcentage par rapport au total des actif				81,00%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2017	2 092 518	9 780	55 325	2 157 623	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions côtées	2 692 763			2 692 763	
Titres OPCVM	3 620 847			3 620 847	
Bon du trésor et assimilables	462 618			462 618	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Cession Actions côtées	(2 697 931)			(2 697 931)	161 896
Cession Titres OPCVM	(3 613 507)			(3 613 507)	(5 428)
Annuités Obligations de sociétés	(30 000)			(30 000)	
* Variation des plus (ou moins) values latentes					
Actions côtées			(124 782)	(124 782)	
Bon du trésor et assimilables			1 386	1 386	
Titres OPCVM			(5 915)	(5 915)	
* Variation des intérêts courus					
		17 991		17 991	
Soldes au 31 décembre 2018	2 527 308	27 771	(73 986)	2 481 093	156 468

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 300.606, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Pensions Livrées	300 546	300 606	9,86%
Créances sur opérations de pensions livrées (Du 31/12/2018 au 08/01/2018 Attijari Bank, au taux de 7,25%)	300 546	300 606	9,86%
TOTAL	300 546	300 606	9,86%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			9,81%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à D : 10.132, contre un solde de D : 11.114 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	9 199	10 091
Rémunération du dépositaire	933	1 023
Total	<u>10 132</u>	<u>11 114</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à D : 5.634, contre un solde de D : 5.476 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance CMF	260	283
Rémunération du CAC	5 125	4 937
Autres	249	256
Total	<u>5 634</u>	<u>5 476</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2017

Montant	3 273 886
Nombre de parts	16 172
Nombre de copropriétaires	29

Souscriptions réalisées

Montant	1 868 738
Nombre de parts émises	9 231
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(2 174 628)
Nombre de parts rachetées	(10 742)
Nombre de copropriétaires sortants	(4)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(129 311)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	156 468
Régularisation des sommes non distribuables	(3 513)
Frais de négociation de titres	(18 863)

Capital au 31-12-2018

Montant	2 972 777
Nombre de parts	14 661
Nombre de copropriétaires	26

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2018 à D : 114.365, contre un solde de D : 52.567 au 31 décembre 2017, et se détaillent comme suit :

	2018	2017
<u>Dividendes</u>	82 791	37 004
des actions admises à la cote	57 179	32 849
des titres OPCVM	25 612	4 155
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	31 574	15 563
intérêts des obligations de sociétés	16 044	11 147
intérêts des BTA	15 530	4 416
TOTAL	114 365	52 567

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 11.341, contre D : 25.865 au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	2018	2017
Intérêts des certificats de dépôts	2 281	9 522
Intérêts des dépôts à vue	9 060	16 343
TOTAL	11 341	25 865

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 61, contre un solde nul au 31/12/2017 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 41.664, contre un solde de D : 43.871 au 31 décembre 2017, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	37 876	39 884
Rémunération du dépositaire	3 788	3 987
Total	41 664	43 871

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2018 à D : 8.949, contre un solde de D : 10.551 au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du CAC	5 081	5 504
Redevance du CMF	3 183	3 380
Services bancaires et assimilés	231	146
Autres	454	1 521
Total	8 949	10 551

Note 14 : Autres informations**14.1 Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus des placements	8,578	4,850	5,207	6,738	9,235
Charges de gestion des placements	(2,842)	(2,713)	(2,981)	(2,376)	(3,260)
Revenus net des placements	5,737	2,137	2,226	4,363	5,975
Autres charges	(0,610)	(0,652)	(0,621)	(0,501)	(0,541)
Résultat d'exploitation (1)	5,126	1,485	1,606	3,861	5,434
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,042)	(0,047)	0,431	(0,096)	(1,548)
Sommes distribuables de l'exercice	5,084	1,438	2,037	3,765	3,885
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(8,820)	0,105	(2,931)	2,669	21,856
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	10,672	8,482	21,165	5,230	(15,013)
Frais de négociation de titres	(1,287)	(1,475)	(2,510)	(1,841)	(1,639)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,566	7,113	15,724	6,059	5,204
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,692	8,597	17,330	9,920	10,637
Droits de sortie	-	-	0,518	0,026	-
Résultat non distribuable de l'exercice	0,566	7,113	16,242	6,085	5,204
Régularisation du résultat non distribuable	(0,240)	(0,154)	(0,778)	0,817	(1,835)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,326	6,959	15,465	6,901	3,369
Distribution de dividendes	1,437	2,037	3,766	3,885	2,758
Valeur liquidative	207,853	203,880	197,520	183,785	177,003
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,38%	1,35%	1,56%	1,32%	1,87%
Autres charges / actif net moyen	0,30%	0,32%	0,33%	0,28%	0,31%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,47%	0,72%	1,07%	2,09%	2,22%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.
- Une commission de surperformance si MAC CROISSANCE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+4%. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

MAC EQUILIBRE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 3.160.084, un actif net de D : 3.144.172 et un bénéfice de D : 71.000.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 39% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 45% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « MAC EQUILIBRE FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 18 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	2361 360	1 626 430
Actions et droits rattachés		973 606	989 545
Obligations et valeurs assimilées		1 232 372	486 839
Titres OPCVM		155 382	150 046
Placements monétaires et disponibilités		791 331	1 647 349
Placements monétaires	5	300 606	-
Disponibilités		490 725	1 647 349
Créances d'exploitation		7 393	4 864
TOTAL ACTIF		3 160 084	3 278 643
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	10 170	10 209
Autres créditeurs divers	7	5 742	5 617
TOTAL PASSIF		15 912	15 826
ACTIF NET			
Capital	8	3 052 938	3 233 123
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	5
Sommes distribuables de l'exercice		91 228	29 689
ACTIF NET		3 144172	3 262 817
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 160 084	3 278 643

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2018	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	9	<u>130 201</u>	<u>46 298</u>
Dividendes		82 452	25 425
Revenus des obligations et valeurs assimilées		47 749	20 873
Revenus des placements monétaires	10	<u>16 016</u>	<u>34 016</u>
Revenus des prises en pension	11	<u>61</u>	<u>-</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>146 278</u>	<u>80 314</u>
Charges de gestion des placements	12	(43 398)	(41 516)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>102 880</u>	<u>38 798</u>
Autres charges	13	(9 009)	(9 301)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>93 871</u>	<u>29 497</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 643)	192
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>91 228</u>	<u>29 689</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 643	(192)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(130 647)	16 260
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		118 361	127 366
Frais de négociation de titres		(10 585)	(13 500)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>71 000</u>	<u>159 623</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2018	Année 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	71 000	159 623
Résultat d'exploitation	93 871	29 497
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(130 647)	16 260
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	118 361	127 366
Frais de négociation de titres	(10 585)	(13 500)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(29 139)	(47 048)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(160 506)	53 457
Souscriptions		
- Capital	1 011 747	101 104
- Régularisation des sommes non distribuables	(11 999)	3 589
- Régularisation des sommes distribuables	29 994	436
Rachats		
- Capital	(1 168 096)	(49 578)
- Régularisation des sommes non distribuables	11 034	(1 894)
- Régularisation des sommes distribuables	(33 186)	(200)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(118 645)	166 032
ACTIF NET		
En début d'exercice	3 262 817	3 096 785
En fin d'exercice	3 144 172	3 262 817
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	17 515	17 224
En fin d'exercice	16 668	17 515
VALEUR LIQUIDATIVE	188,635	186,287
TAUX DE RENDEMENT	2,17%	5,13%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC EQUIBILRE FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 2.361.360 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Actions & droits rattachés		1 072 435	973 606	30,97%
AMEN BANK	1 000	25 800	27 193	0,86%
ASSAD	22 250	205 207	171 837	5,47%
BH	5 500	101 139	70 037	2,23%
BIAT	450	60 040	53 737	1,71%
UIB	5 976	165 602	141 374	4,50%
EURO CYCLES	3 500	107 748	65 279	2,08%
ONE TECH HOLDING	2 500	31 892	39 975	1,27%
S.A.H	11 400	141 332	130 188	4,14%
SFBT	6 500	116 075	153 140	4,87%
TELNET HOLDING	12 575	117 600	120 846	3,84%
Titres OPCVM		159 443	155 382	4,94%
FIDELITY OBLIGATIONSSICAV	790	82 590	83 528	2,66%
MAC CROISSANCE FCP	85	16 865	17 545	0,56%
FCP AMEN SELECTION	591	59 988	54 309	1,73%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		1 183 098	1 232 372	39,20%
Obligations de sociétés		160 000	165 093	5,25%
BTE 2011 TV TMM+1,3%	500	10 000	10 576	0,34%
HL 2017-2 B TF 7,85%	1 500	150 000	154 517	4,91%
Bons du trésor assimilables		1 023 098	1 067 279	33,94%
- BTA 02/2020	1 035	1 023 098	1 067 279	33,94%
TOTAL		2 414 976	2 361 360	75,10%
Pourcentage par rapport au total actifs				74,72%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2017	1 578 760	16 031	31 639	1 626 430	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions côtées	1 559 841			1 559 841	
Titres OPCVM	4 709 220			4 709 220	
Bon du trésor assimilables	1 023 098			1 023 098	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Cession Actions côtées	-1 441 192			-1 441 192	154 583
Cession Titres OPCVM	-4 698 751			-4 698 751	-28 452
Annuités Obligations de sociétés	-10 000			-10 000	
Cession Bon du trésor assimilables	-306 000			-306 000	-7 770
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>					
Actions côtées			-134 589	-134 589	
Titres OPCVM			-5 133	-5 133	
Bon du trésor assimilables			9 075	9 075	
* <u>Variation des intérêts courus</u>					
		29 361		29 361	
Soldes au 31 décembre 2018	2 414 976	45 392	-99 008	2 361 360	118 361

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 300.606, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Pensions Livrées	300 546	300 606	9,56%
Créances sur opérations de pensions livrées (Du 31/12/2018 au 08/01/2019 Attijari Bank, au taux de 7,25%)	300 546	300 606	9,56%
TOTAL	300 546	300 606	9,56%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			9,51%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à D : 10.170, contre un solde de D : 10.209 au 31 décembre 2017, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire	9 423	9 458
Rémunération du dépositaire	747	751
Total	<u>10 170</u>	<u>10 209</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 5.742, contre un solde de D : 5.617 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	173	178
Retenue à la source	121	115
Rémunération du CAC	5 035	4 911
Autres	413	413
Total	<u>5 742</u>	<u>5 617</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2017

Montant	3 233 123
Nombre de parts émises	17 515
Nombre de copropriétaires	29

Souscriptions réalisées

Montant	1 011 747
Nombre de parts émises	5 481
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(1 168 096)
Nombre de parts rachetées	(6 328)
Nombre de copropriétaires sortants	(6)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(130 647)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	118 361
Régularisation des sommes non distribuables	(965)
Frais de négociation de titres	(10 585)

Capital au 31-12-2018

Montant	3 052 938
Nombre de parts	16 668
Nombre de copropriétaires	23

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2018 à D : 130.201, contre D : 46.298 au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

	2018	2017
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	34 941	21 923
des titres OPCVM	47 511	3 502
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	10 114	5 555
intérêts des BTA	37 635	15 318
TOTAL	130 201	46 298

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 16.016, contre D : 34.016 au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	2018	2017
Intérêts des certificats de dépôts	3 444	16 010
Intérêts des dépôts à vue	12 572	18 006
TOTAL	16 016	34 016

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 61, contre un solde nul au 31/12/2017 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 43.398, contre un solde de D : 41.516 au 31 décembre 2017, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire	39 453	37 741
Rémunération du dépositaire	3 945	3 775
Total	<u>43 398</u>	<u>41 516</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2018 à D : 9.009, contre un solde de D : 9.301 au 31 décembre 2017, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du CAC	5 028	5 224
Redevance du CMF	3 315	3 198
Services bancaires et assimilés	232	146
Autres	434	733
Total	<u>9 009</u>	<u>9 301</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus des placements	8,776	4,585	5,095	7,778	5,368
Charges de gestion des placements	(2,604)	(2,370)	(2,114)	(2,300)	(2,061)
Revenus net des placements	<u>6,172</u>	<u>2,215</u>	<u>2,981</u>	<u>5,477</u>	<u>3,307</u>
Autres charges	(0,540)	(0,531)	(0,578)	(0,465)	(0,361)
Résultat d'exploitation (1)	<u>5,632</u>	<u>1,684</u>	<u>2,403</u>	<u>5,012</u>	<u>2,946</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,159)	0,011	0,326	(0,262)	0,436
Sommes distribuables de l'exercice	<u>5,473</u>	<u>1,695</u>	<u>2,729</u>	<u>4,750</u>	<u>3,382</u>

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7,838)	0,928	(1,823)	(0,307)	7,527
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7,101	7,272	10,676	9,838	0,319
Frais de négociation de titres	(0,635)	(0,771)	(1,099)	(1,199)	(0,533)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(1,372)	7,429	7,754	8,332	6,675
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,260	9,114	10,158	13,344	9,621
Droits de sortie	-	-	0,507	0,025	-
Résultat non distribuable de l'exercice	(1,372)	7,429	8,262	8,356	6,675
Régularisation du résultat non distribuable	(0,058)	0,097	0,756	(0,353)	(1,211)
Sommes non distribuables de l'exercice	(1,430)	7,526	9,018	8,004	5,464
Distribution de dividendes	1,695	2,729	4,751	3,382	2,876
Valeur liquidative	188,635	186,287	179,795	172,799	163,427
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,39%	1,29%	1,20%	1,37%	1,28%
Autres charges / actif net moyen	0,29%	0,29%	0,33%	0,28%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,92%	0,93%	1,55%	2,83%	2,11%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.
- Une commission de surperformance si MAC EQUILIBRE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+3%. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

MAC EPARGNE ACTIONS FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 3.854.255, un actif net de D : 3.834.876 et un bénéfice de D : 355.919.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP », au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 21 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	<u>3 082 680</u>	<u>2 716 970</u>
Actions, et droits rattachés		3 082 680	2 716 970
Placements monétaires et disponibilités		<u>769 442</u>	<u>1 121 270</u>
Disponibilités		769 442	1 121 270
Autres actifs		<u>2 133</u>	<u>3 260</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>3 854 255</u></u>	<u><u>3 841 500</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	12 858	12 034
Autres créditeurs divers	6	6 521	5 925
TOTAL PASSIF		<u>19 379</u>	<u>17 959</u>
ACTIF NET			
Capital	7	3 876 624	3 924 166
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(90 642)	(120 863)
Sommes distribuables de l'exercice		48 894	20 238
ACTIF NET		<u>3 834 876</u>	<u>3 823 541</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>3 854 255</u></u>	<u><u>3 841 500</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2018	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	8	<u>107 252</u>	<u>69 650</u>
Dividendes		107 252	69 650
Revenus des placements monétaires	9	<u>5 879</u>	<u>6 813</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		113 131	76 463
Charges de gestion des placements	10	(49 849)	(47 084)
REVENU NET DES PLACEMENTS		63 282	29 379
Autres charges	11	(11 010)	(11 659)
RESULTAT D'EXPLOITATION		52 272	17 720
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 378)	2 518
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		48 894	20 238
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 378	(2 518)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(72 455)	(210 171)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		468 230	398 014
Frais de négociation de titres		(92 128)	(77 702)
RESULTAT DE L'EXERCICE		355 919	127 861

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2018	Année 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	355 919	127 861
Résultat d'exploitation	52 272	17 720
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(72 455)	(210 171)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	468 230	398 014
Frais de négociation de titres	(92 128)	(77 702)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(344 584)	(549 617)
Souscriptions		
- Capital	3 532 589	1 945 815
- Régularisation des sommes non distribuables	453 442	22 131
- Régularisation des sommes distribuables	(97 486)	(56 006)
Rachats		
- Capital	(3 921 943)	(2 524 481)
- Régularisation des sommes non distribuables	(415 277)	(13 977)
- Régularisation des sommes distribuables	104 091	76 901
VARIATION DE L'ACTIF NET	11 335	(421 756)
ACTIF NET		
En début d'exercice	3 823 541	4 245 297
En fin d'exercice	3 834 876	3 823 541
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	173 534	199 919
En fin d'exercice	156 316	173 534
VALEUR LIQUIDATIVE	24,533	22,033
TAUX DE RENDEMENT	11,34%	3,76%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de la Société « AMEN BANK » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 24 Février 2009.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 13 juillet 2009.

Le conseil d'administration de « Mac SA » gestionnaire de « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » réuni le 02 Mai 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de D : 100 à D : 10 et ce à partir du 02 janvier 2013.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l' « AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 3.082.680 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Actions, & droits rattachés		3 251 710	3 082 680	80,39%
ASSAD	49 500	379 828	382 289	9,97%
AMEN BANK	2 798	68 696	76 086	1,98%
BH	24 000	373 811	305 616	7,97%
ATTIJARI BANK	8 050	331 257	344 516	8,98%
EURO CYCLES	13 600	319 931	253 654	6,61%
HANNIBAL LEASE	14 003	112 206	106 423	2,78%
MPBS	64 525	216 930	216 481	5,65%
S.A.H	27 000	316 094	308 340	8,04%
UIB	14 450	417 825	341 844	8,91%
TL	14 000	186 763	202 412	5,28%
SOTUVER	16 564	137 856	145 879	3,80%
TELNET HOLDING	36 300	341 315	348 843	9,10%
UNIMED	6 035	49 058	50 157	1,31%
TLS DS	14 000	140	140	0,00%
TOTAL		3 251 710	3 082 680	80,39%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2017</u>	2 813 545	(96 575)	2 716 970	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	13 333 020		13 333 020	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(12 894 855)		(12 894 855)	468 230
* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u>				
Actions côtées		(72 455)	(72 455)	
<u>Soldes au 31 décembre 2018</u>	3 251 710	(169 030)	3 082 680	468 230

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à D : 12.858 contre D : 12.034 au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	11 715	10 966
Rémunération du dépositaire	1 143	1 068
Total	<u>12 858</u>	<u>12 034</u>

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 6.521 contre D : 5.925 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du CAC	6 055	5 496
Redevance du CMF	327	312
Retenue à la source	139	117
Total	<u>6 521</u>	<u>5 925</u>

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2017

Montant	3 924 166
Nombre de parts	173 534
Nombre de copropriétaires	352

Souscriptions réalisées

Montant	3 532 589
Nombre de parts émises	156 218
Nombre de copropriétaires nouveaux	113

Rachats effectués

Montant	(3 921 943)
Nombre de parts rachetées	(173 436)
Nombre de copropriétaires sortants	(162)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(72 455)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	468 230
Régularisation des sommes non distribuables	38 165
Frais de négociation de titres	(92 128)

Capital au 31-12-2018

Montant	3 876 624
Nombre de parts	156 316
Nombre de copropriétaires	303

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2018 à D : 107.252 contre D : 69.650 au 31 décembre 2017 et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions admises à la cote.

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2018 à D : 5.879 contre D : 6.813 au 31 décembre 2017 et englobent les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2018 à D : 49.849 contre D : 47.084 au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	45 317	42 804
Rémunération du dépositaire	4 532	4 280
Total	<u>49 849</u>	<u>47 084</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2018 à D : 11.010 contre D : 11.659 au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du CAC	6 296	7 078
Redevance du CMF	3 808	3 628
Services bancaires et assimilés	195	158
Autres	711	795
Total	<u>11 010</u>	<u>11 659</u>

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus des placements	0,724	0,441	0,336	0,322	0,553
Charges de gestion des placements	(0,319)	(0,271)	(0,287)	(0,244)	(0,232)
Revenus net des placements	0,405	0,169	0,049	0,078	0,321
Autres charges	(0,070)	(0,067)	(0,056)	(0,040)	(0,042)
Résultat d'exploitation (1)	0,334	0,102	(0,006)	0,038	0,279
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,022)	0,015	0,006	0,004	(0,016)
Sommes distribuables de l'exercice	0,313	0,117	0,000	0,042	0,263
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(0,464)	(1,211)	(0,637)	1,108	1,279
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2,995	2,294	4,405	(0,760)	(0,793)
Frais de négociation de titres	(0,589)	(0,448)	(0,694)	(0,613)	(0,414)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1,943	0,635	3,075	(0,265)	0,072
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,277	0,737	3,068	(0,227)	0,351
Résultat non distribuable de l'exercice	1,943	0,635	3,075	(0,265)	0,072
Régularisation du résultat non distribuable	0,244	0,047	0,019	(0,035)	0,137
Sommes non distribuables de l'exercice	2,187	0,682	3,094	(0,299)	0,209
Valeur liquidative	24,533	22,033	21,235	18,141	18,399
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,37%	1,25%	1,46%	1,33%	1,28%
Autres charges / actif net moyen	0,30%	0,31%	0,28%	0,22%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,34%	0,54%	0,00%	0,23%	1,45%

12.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EPARGNE ACTIONS FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.
- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé de 15%. Cette commission de surperformance fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an

بلاغ الشركات

القوائم المالية المجمعة

البنك التونسي الليبي

المقر الإجمالي: مبنى البنك التونسي الليبي، شارع الأرض، المركز العمراني الشمالي

ينشر البنك التونسي الليبي قوائمه المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2018 التي ستعرض للمصادقة على الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 30 أفريل 2019. هذه القوائم مصحوبة بتقرير مراقبي الحسابات السيد فتحي ناجي و السيد سامي قرمازي.

الموازنة المجمعة
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018
الوحدة: دينار تونسي

31/12/2017	31/12/2018	مذكرة	الأصول
57686303	106351633	1 اصل	أرصدة بالصندوق ولدى البنك المركزي
126829218	176971765	2 اصل	ودائع ومستحقات لدى المؤسسات البنكية
391096392	440140141	3 اصل	مستحقات على الحرفاء
123620	143 119	4 اصل	المحفظة التجارية
47514 675	46115078	5 اصل	محفظة الاستثمار
48678489	48092693	6 اصل	الأصول الثابتة
9016122	17755125	7 اصل	أصول أخرى
680944819	835569554		مجموع الأصول
			الخصوم
-	-		البنك المركزي والحساب البريدي
224851075	327974664	1 خصم	إيداعات وأرصدة المؤسسات البنكية والمالية
278410728	356498534	2 خصم	ودائع الحرفاء
29831702	24 269 124	3 خصم	إقتراضات و موارد خصوصية
40321408	33944854	4 خصم	خصوم أخرى
573414913	742687176		مجموع الخصوم
1 118	1 131		حقوق الأقلية
			الأموال الذاتية
100 000 000	100 000 000	1 مال ذاتي	رأس المال
12133495	6911413	2 مال ذاتي	الاحتياطيات المجمعة
-4 604707	-14030166		النتيجة المحاسبية
107528788	92881247		مجموع الأموال الذاتية
680944819	835569554		مجموع الخصوم و الأموال الذاتية وحقوق الأقلية

جدول التعهدات خارج الموازنة المجمعة
للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018
الوحدة: دينار تونسي

31/12/2017	31/12/2018	مذكرة	البنود
75009053	56 998 609	تعهد 1	- الضمانات و الكفالات المقّمة
58 946 812	443 785 304	تعهد 2	- إعتمادات مستندية
133955865	500783913		مجموع خصوم محتملة
82321028	72929637	تعهد 3	- تعهدات تمويل مقدمة
82 321028	72929637		مجموع تعهدات المقدمة
163855568	255315857	تعهد 4	- ضمانات مقبولة
163855568	255315857		مجموع تعهدات المقبولة

قائمة النتائج المجمعة
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016
الوحدة: دينار تونسي

31/12/2017	31/12/2018	مذكرة	البنود
			إيرادات الاستغلال البنكي
28430191	34503805	1 إيراد	فوائد مستلمة وإيرادات أخرى
10177646	15116683	2 إيراد	عمولات
2239214	2705362	3 إيراد	أرباح المحفظة التجارية والعمليات المالية
693258	688842	4 إيراد	أرباح محفظة الاستثمار
41540309	53014692		مجموع إيرادات الاستغلال البنكي
			أعباء الاستغلال البنكي
17260449	30649405	1عبء	فوائد مدفوعة وأعباء مماثلة
601820	652470	2عبء	عمولات مدينة
18078	0	3عبء	خسائر محفظة السندات التجارية و العمليات المالية
17880347	31301875		مجموع أعباء الاستغلال البنكي
23659962	21712817		الناتج البنكي الصافي
-4 797 345	-12526942	4عبء	مخصصات المدخرات ونتيجة تصحيح قيم المستحقات
-48 966	-33242	5عبء	مخصصات المدخرات ونتيجة تصحيح قيم محفظة الاستثمار
-15 065 550	-17815758	6عبء	أجور وتكاليف اجتماعية
-5 467 587	-7322999	7عبء	تكاليف الاستغلال العامة
-2 894 272	-4532549		رصيد الاستهلاكات و مدخرات الأصول الثابتة
-4 613 758	-20518673		نتيجة الاستغلال
103 080	6 639 794		رصيد ربح او خسائر على عناصر عادية
-4 510 678	-13878879		نتيجة الأنشطة العادية للشركات المندمجة
-94 370	-151273		الاداء على الأرباح
0	0		رصيد ربح/خسارة متأتية من العناصر الطارئة
-4 605 048	-14030152		النتيجة الصافية للشركات المندمجة
-341	14		حصة الأقلية
-4 604 707	-14030166		النتيجة الصافية العائدة للشركة المجمع

جدول التدفقات النقدية المجمعة

السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018

الوحدة: دينار تونسي

31/12/2017	31/12/2018	البيانات
		أنشطة الاستغلال
-4 604 707	-14030166	النتيجة الصافية
7 740 583	10167733	التعديل بعنوان المخصصات والاستهلاكات الفوارق الحاصلة :
-72 646 327	-649010	ودائع / سحوبات لدى المؤسسات البنكية و المالية الأخرى
4 985 528	78087806	ودائع الحرفاء
-44 174 544	-56861308	قروض للحرفاء و تسبيقات /سداد قروض قروض للحرفاء و تسبيقات
4 075 790	-19499	سندات التوظيف
-726 666	-8 739 666	أصول أخرى
17 567 476	-6376554	خصوم أخرى
-87 782 867	1579999	التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة الاستغلال
		أنشطة الاستثمار
1 136 036	1 366355	اقتناء / تفويت في محفظة الاستثمار
-11 953 348	2978247	اقتناء / تفويت في أصول ثابتة
-10 817 312	4344602	التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة الاستثمار
		أنشطة التمويل
-	-	ارتفاع / انخفاض رأس المال
19 721 361	-5562578	ارتفاع / انخفاض الاقتراضات و الموارد الخصوصية
-418 473	-619248	استعمالات على الصندوق الاجتماعي
-	-	حصص أرباح مدفوعة
19 302 888	-6181826	التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة التمويل
-79 297 291	- 257225	التغيير الصافي في السيولة أو ما يعادلها خلال السنة
21 844 008	-57453283	السيولة أو ما يعادلها بداية السنة
-57 453 283	-57 710508	السيولة أو ما يعادلها نهاية السنة

الإيضاح الأول : تقديم المجموعة

تتكون مجموعة البنك التونسي الليبي من ثلاث شركات مختصة في مجالات متكاملة :

• البنك التونسي الليبي شركة خفية الاسم أنشئت في ديسمبر 1983 و تتمثل أغراض البنك أساسا في قبول الودائع من العموم কিما كانت مدتها وشكلها وفتح الحسابات المختلفة للهيئات والمؤسسات والبنوك والشركات والأفراد وعقد القروض ومنح التسهيلات الإئتمانية الأخرى لأجال مختلفة وذلك بالعملة المحلية أو بأية عملة أخرى.

ويعطي البنك الأولوية لتمويل المشاريع الإستثمارية والتجارية وبالأخص المشاريع المشتركة منها بين البلدين.

يخضع نشاط البنك للقانون عدد 48 لسنة 2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بمؤسسات القرض.

يبلغ رأس مال البنك في تاريخ اختتام السنة المالية 2009 ما قدره 70 مليون دينار (مدفوع بالكامل) مقسم إلى 700 ألف سهم بقيمة 100 دينار للسهم الواحد.

هذا وقد قررت الجمعية العامة الخارقة للعادة المنعقدة يوم 20 نوفمبر 2013 ، الترفيع في رأس مال البنك بما قدره 30.000.000 دينار قصد دعم مركزه المالي وتطوير نشاطه وتحسين نسبة السيولة.

ونتيجة لذلك أصبح رأس المال في حدود 100.000.000 دينار مقسم إلى 1 000.000 سهم قيمة كل سهم 100 دينار.

• العربية للاستخلاص شركة خفية الاسم أحدثت في أكتوبر 2002 ويتمثل الغرض الأساسي للشركة في تحصيل الديون التي يفوت فيها البنك التونسي الليبي لفائدتها. يبلغ رأس مال الشركة 2 700 ألف دينار (مدفوع بالكامل) مقسم إلى 27 000 سهم بقيمة 100 دينار للسهم الواحد.

• " كاب انفست سيكار "، شركة خفية الاسم أنشئت في أكتوبر 2002 ويتمثل غرضها الأساسي في المساهمة لحسابها أو لحساب الغير وبهدف إعادة إحالتها في تدعيم الأموال الذاتية للمؤسسات وإدارة محفظة من القيم المنقولة وبصفة عامة القيام بكل العمليات المالية أو التجارية أو المنقولة والتي لها علاقة وثيقة بغرض الشركة وتتماشى معه باستثناء امتلاك العقارات عدى ماهو ضروري للقيام بنشاط الشركة يبلغ رأس مال الشركة 1000 ألف دينار (مدفوع بالكامل) مقسم إلى 100.000 سهم بقيمة 10 دينار للسهم الواحد .

1.1 – مساهمة الشركة الأم في رأس مال الشركات الفرعية

يملك البنك التونسي الليبي 26.993 سهما من مجموع 27.000 سهما المكونة لرأس مال شركة "العربية للاستخلاص" وهو ما يمثل مساهمة بنسبة 99,97% .

أما بخصوص مساهمته في رأس مال شركة " كاب انفست سيكار "، فإن عدد الأسهم التي يملكها بلغ 50.001 سهما وبذلك تكون المساهمة بنسبة 99,98% باعتبار المساهمة عن طريق العربية للاستخلاص بنسبة 49,99%.

إيضاحات حول القوائم المالية المجمعة

الإيضاح الثاني: طرق ومراحل التجميع

1.2- طريقة التجميع

يتم اختيار طريقة التجميع حسب نسبة حقوق التصويت التي يمتلكها البنك التونسي الليبي في كل من الشركتين وكذلك حسب قدرتها على توجيه السياسة المالية وكذلك التأثير بصفة فعالة على سياسة التصرف في الشركة.

وعلى هذا الأساس، تم اعتماد طريقة التجميع التام باعتبار درجة المراقبة التي تمارسها الشركة الأم في كل من الشركتين الفرعيتين (99,97% و 99,98% من حقوق التصويت بالشركتين).

2.2- تاريخ الإقفال

اعتمدنا كتاريخ للقوائم المالية المجمعة نفس تاريخ القوائم المالية الفردية لشركات المجموعة وهو 31 ديسمبر من كل سنة.

3.2 - مراحل التجميع

تم إعداد القوائم المالية المجمعة باتباع المراحل التالية :

- تجميع جميع بنود القوائم المالية للشركة الأم والمؤسسات الفرعية سطرا سطرا وذلك عن طريق جمع العناصر المتشابهة للأصول والخصوم وحقوق المساهمين وكذلك الشأن بالنسبة للإيرادات والمصروفات،
- إلغاء الأرصدة والعمليات المنجزة بين شركات المجموعة،
- مراجعة كافة الطرق المحاسبية المعتمدة وذلك للتأكد من تطبيق نفس المبادئ في جميع شركات المجموعة ،
- إلغاء القيمة المحاسبية لمساهمة الشركة الأم في المؤسسات الفرعية والحصة الراجعة للشركة الأم في حقوق المساهمين في هذه المؤسسات الفرعية،
- تحتسب حصص الأقلية من النتيجة الصافية للمؤسسة الفرعية وتخصم من نتيجة المجموعة للحصول على النتيجة الصافية المتعلقة بمالكي الشركة الأم،
- تحتسب حصص الأقلية من الأصول الصافية للمؤسسة الفرعية وتعرض بالموازنة المجمعة بصفة منفردة عن الخصوم وحقوق المساهمين للشركة الأم .

4.2 - أهداف التجميع

يقع إعداد القوائم المالية المجمعة لأهداف مالية واقتصادية وتبعاً لذلك فإن الحسابات المجمعة تهدف إلى إعطاء مساهمي البنك التونسي الليبي (الشركة الأم) القيمة الحقيقية لأسهامهم وذلك في إطار وحدة اقتصادية تجمع حصص الأغلبية والأقلية على حد سواء .

وتترجم تبعات هذا التوجه كالاتي :

- فارق الاقتناء : يؤخذ هذا الفارق في حدود نسبة الشركة الأم عند الاقتناء،
- النتائج بين شركات المجموعة: تلغى بالكامل النتائج المحققة والمتعلقة بصفقات مبرمة بين الشركة الأم والمؤسسات تحت المراقبة الكاملة،

- عرض حصص الأقلية: تعرض حصص الأقلية بالموازنة وحساب النتيجة على التوالي بين حقوق المساهمين والخصوم، وخصما من النتائج المجمعة..

الإيضاح الثالث: التصريح بالمطابقة

أعدت القوائم المالية طبقا لمقتضيات نظام المحاسبة للمؤسسات ونخص بالذكر المعيار المحاسبي رقم 35 (القوائم المالية المجمعة) والمعيار المحاسبي رقم 36 (المساهمات في المؤسسات المشتركة) وخاصة المبادئ المتعلقة بتقنيات وقواعد العرض والإفصاح الخاصة بإعداد ونشر القوائم المالية المجمعة.

الإيضاح الرابع: المعايير والمبادئ المحاسبية المعتمدة

تشتمل القوائم المالية لمجموعة البنك التونسي الليبي بالنسبة للسنة المحاسبية المنتهية في 31 ديسمبر 2015 على الموازنة وجدول التعهدات خارج الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية والإيضاحات وقد تم إعدادها طبقا للمعيار المحاسبي العام والمعايير المحاسبية (من 21 إلى 25) المتعلقة بالمؤسسات المصرفية وفقا لقرار وزير المالية المؤرخ في 25 مارس 1999.

وتتلخص أهم المبادئ المحاسبية المعتمدة في إعداد القوائم المالية كالآتي:

1.4 – القروض والإيرادات المتعلقة بها

تظهر القروض قصيرة المدى في الموازنة بقيمتها الأصلية بعد خصم الفوائد المسجلة مقدما وغير المستحقة.

كما تدرج القروض المتوسطة والطويلة المدى في الموازنة بقيمة المبالغ التي تم صرفها بصفة فعلية. وبالتالي، تبقى المبالغ التي لم يقع صرفها مسجلة ضمن الالتزامات خارج الموازنة.

وتسجل الفوائد المحصلة بصفة فعلية والتابعة للسنة المالية ضمن الإيرادات فيما تدرج الفوائد المتعلقة بالسنة الموالية في جانب خصوم الموازنة ضمن بند "حساب تسوية الخصوم".

أما الفوائد المستحقة على الديون المصنفة وغير المحصلة بصفة فعلية، فإنها تسجل ضمن حساب فوائد مؤجلة وتأتي خصما من بند "مستحقات على الحرفاء".

وعند تحصيلها بصفة فعلية، تدرج هذه الفوائد ضمن الإيرادات.

2.4 – أصول الإيجار المالي

تسجل الأصول الثابتة الخاصة بالإيجار المالي ضمن الأصول بالموازنة بقيمة شرائها دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة وهي شبيهة بالقروض المسندة للحرفاء. وبالتالي تم إدراجها ببند "مستحقات على الحرفاء".

توزع قيمة الإيجار على النحو التالي :

- جزء أصلي يحمل على أصل مبلغ الدين،
- وجزء خاص بالفوائد .

3.4 – محفظة السندات

تنقسم محفظة السندات التي توجد بحوزة المصرف إلى قسمين: محفظة السندات التجارية ومحفظة الاستثمار.

تحتوي محفظة السندات التجارية حصرا على السندات التي ينوي المصرف التفويت فيها بالبيع على المدى القصير.

تتضمن محفظة الاستثمار أساسا :

- السندات التي يعتقد أن امتلاكها لمدة طويلة يعود بالفائدة على نشاط المصرف (أسهم ورقاع)
- السندات ذات الإيراد القار والتي تم اقتناؤها من قبل المصرف بنية الاحتفاظ بها إلى غاية حلول أجلها (سندات الاستثمار) .

تدرج القيمة غير المدفوعة من السندات ضمن الالتزامات خارج الموازنة حسب قيمة الإصدار.

تسجل السندات حسب قيمة الشراء دون اعتبار المصاريف التي وقع تحملها. كما تسجل عمليات الشراء والبيع للسندات في تاريخ انتقال الملكية والذي يوافق إما تاريخ تسجيل العقد ببورصة الأوراق المالية بتونس أو تاريخ الاكتتاب .

تدرج حصص الأرباح المتعلقة بسندات المصرف ضمن الإيرادات بمجرد المصادقة رسميا على توزيع هذه الأرباح.

4.4 – مخصصات المخاطر

1.4.4 – مخصصات المخاطر عن القروض

حددت المخصصات طبقا لمبادئ تقسيم وتغطية المخاطر ومتابعة الالتزامات المنصوص عليها بمناشير البنك المركزي التونسي عدد 91-24 و 99-04 و 2001-04 و 2001-12 و 2012-02 بتطبيق نسبة مخصص الصنف على قيمة الالتزام المتبقي بعد خصم تقييم الضمانات المتوفرة عن كل حريف.

أصدر البنك المركزي التونسي المنشور عدد 2 لسنة 2012 ويتعلق بتقييم التعهدات في إطار الإجراءات الظرفية لمساندة المؤسسات الإقتصادية والذي أوجب تكوين مدخرات ذات صبغة عامة تسمى "مدخرات جماعية" تخصم من النتائج لتغطية المخاطر الكامنة على التعهدات الجارية (صنف 0) وتلك التي تستوجب متابعة خاصة (صنف 1).

كما جاء في منشور البنك المركزي عدد 21 لسنة 2013 أنّ البنوك التي لها ديون متعثرة ومشكوك في استرجاعها والتي تجاوزت آجال تسديدها المقررة بمدة تتراوح بين 3 و 5 سنوات ،عليها رصد مخصصات بنسبة 40 % من قيمة هذه الديون وبـ 70 % بالنسبة للديون التي تجاوزت آجال تسديدها مدة تتراوح بين 5 و 7 سنوات وبنسبة 100 % بالنسبة للديون التي تجاوزت بـ 8 سنوات أو أكثر آجال تسديدها .

كما اعتمد البنك على مقتضيات منشور البنك المركزي عدد 12 لسنة 2015 والمنقح بالمنشور عدد 5 لسنة 2017 و ذلك بالإبقاء على التصنيف المعتمد في موفى ديسمبر 2014 بالنسبة للمؤسسات الناشطة في القطاع السياحي و المنفعة بالإجراءات الاستثنائية.

وقد تم تعريف أصناف الديون من قبل البنك المركزي التونسي كما يلي:

الصنف أ : الديون العادية (ACTIFS COURANTS)

وهي الديون التي يبدو استخلاصها بصفة كلية ومؤكدة في آجالها. ويتّصف الحرفاء من هذا الصنف بـ :

◀ وضعيّة ماليّة متوازنة مدعّمة بوثائق محاسبية مصادق عليها ووضعيات محاسبية مؤقّنة لا يتجاوز إعداها 3 أشهر.

◀ تطابق القروض المتحصّل عليها مع الحاجيات الفعلية للمشروع وقدرته على تسديد ديونه.

الصنف ب : الديون المصنّفة (ACTIFS CLASSES)

① الصف ب 1 : الديون التي تستوجب متابعة خاصة

(*ACTIFS NECESSITANT UN SUIVI PARTICULIER*)

وهي الديون التي يكون استخلاصها بصفة كلية وفي الأجل مؤكداً. وتتّصف المشاريع التي لها ديون من هذا الصف بأنها تعمل في قطاع اقتصادي يشهد صعوبات، أو ذات وضعيّة ماليّة تشهد تدهوراً. وبالرغم من ذلك تبقى هذه المشاريع قادرة على تسديد ديونها دون اللجوء بصفة مباشرة إلى الاقتراض التكميلي.

أصدر البنك المركزي التونسي المنشور عدد 2 لسنة 2012 ويتعلق بتقييم التعهدات في إطار الإجراءات الطرفية لمساندة المؤسسات الإقتصادية والذي أوجب تكوين مدخرات ذات صبغة عامة تسمى "مدخرات جماعية" تخصم من نتائج سنة 2011 لتغطية المخاطر الكامنة على التعهدات الجارية (صف ب 0) وتلك التي تستوجب متابعة خاصة (صف ب 1).

② الصف ب 2 : الديون غير المؤكدة: (*ACTIFS INCERTAINS*)

وهي الديون التي يبدو استخلاصها الكلي غير مؤكّد في الأجل وتتّصف المشاريع التي لها ديون من هذا الصف بأنها تعاني من صعوبات ماليّة تهدّد بقاءها وإستمراريتها وهو ما يستوجب القيام بعملية إعادة هيكلتها وتطهير وضعيتها الماليّة.

وبالإضافة إلى ذلك تكون بدمّة هذه المشاريع ديون غير مسدّدة حلّ أجلها منذ ما بين 90 و 180 يوماً.

➔ **نسبة المخصّصات على الصف ب 2 : 20 %**

③ الصف ب 3 : الديون المتعثرة: (*ACTIFS PREOCCUPANTS*)

وهي الديون التي يبدو استخلاصها مهدداً والتي يمكن أن ينجرّ عنها خسائر للبنوك ممّا يستوجب تدخّل هذه الأخيرة بصفة ناجعة للحدّ منها.

وبالإضافة إلى ذلك تكون بدمّة هذه المشاريع ديون غير مسدّدة حلّ أجلها منذ ما بين 180 و 360 يوماً والتي قد يستوجب استخلاصها اللجوء إلى النزاعات.

➔ **نسبة المخصّصات على الصف ب 3 : 50 %**

④ الصف ب 4: الديون المشكوك فيها: (*ACTIFS COMPROMIS*)

وهي الديون التي لها نفس خاصيات الصف ب 3 والتي حلّ أجلها منذ أكثر من 360 يوماً

➔ **نسبة المخصّصات على الصف ب 4 : 100 %**

⑤ الصف ب 5: الديون المحالة على النزاعات

وهي الديون التي تمت إحالتها على النزاعات وكذلك الديون التي يتعين احتسابها ضمن الخسائر.

➔ **نسبة المخصّصات على الصف ب 5 : 100 %**

تتمثل الضمانات التي أخذت بعين الاعتبار في :

- الضمانات المقدمة من قبل الدولة
- الضمانات المقدمة من قبل البنوك
- الأصول المالية المرصودة للغرض
- الودائع في حسابات الضمان

- الرهون المسجلة

- قيمة المعدات التي تم اقتناؤها في إطار عقود الإيجار المالي

تتلخص طرق تقييم الضمانات المعترف بها بالنسبة لأهم قطاعات النشاط كما يلي :

✓ تحتسب قيمة الرهن بالنسبة للمشاريع السياحية باعتبار صنف النزل وطاقة استيعابه وكلفة السرير. وتعدل القيمة بتطبيق نسبة استهلاك حسب أقدمية المشروع وحصص المصرف في تمويله.

✓ تحتسب قيمة الضمان بالنسبة للقطاعات الأخرى على أساس تقييم مستقل داخلي أو خارجي وحسب حصص المصرف في تمويل المشروع.

✓ يتم تقييم قيمة الضمان المتمثل في المعدات التي تم اقتناؤها في إطار الإيجار المالي كما يلي :

• المعدات العادية : تطبيق انخفاض بـ 20 % سنويا على سعر الشراء

• المعدات الخاصة: تطبيق انخفاض بـ 40% سنويا على سعر الشراء

• العقارات : تطبيق انخفاض بـ 5 % سنويا على سعر الشراء

وتطبق نسبة المخصص المستوجب عن كل صنف على الالتزام الصافي بعد خصم قيمة الضمان والفوائد المؤجلة من مجموع الالتزام الأصلي.

2.4.4 - مخصصات عن محفظة السندات

يتم تقييم السندات التجارية حسب أسعارها ببورصة الأوراق المالية في تاريخ ختم الموازنة إذا كانت الشركات المتعلقة بها مدرجة بالبورصة أو بأسعارها الفعلية على السوق. وينجر عن وجود نقص في قيمتها تكوين مخصص يعادل الانخفاض المسجل وفي صورة وجود قيمة زائدة، فهي لا تسجل ضمن الإيرادات.

يقع تقييم محفظة الاستثمار وفقا لسعر الأسهم بالبورصة إذا كانت شركاتها مدرجة ببورصة الأوراق المالية بتونس أو حسب قيمتها المحاسبية التي يتم احتسابها على أساس القوائم المالية الأخيرة المتوفرة لدى المصرف بالنسبة للشركات غير المدرجة بالبورصة. ويقع تغطية انخفاض قيمة هذه الأسهم عن طريق المخصصات.

5.4 - معالجة الأصول الثابتة:

تسجل الأصول الثابتة بكلفة الشراء وتعتمد المجموعة طريقة الاستهلاك القار حسب النسب التالية:

○ البناءات 2.5 % و 5%

○ أثاث ومعدات المكاتب 10 %

○ تجهيزات وتهيئة 10 %

○ معدات نقل 20 %

○ برامج و معدات معلوماتية 10% و 33%

6.4 - نظام المحاسبة متعددة العملات:

تعتمد المجموعة على نظام المحاسبة المتعددة العملات طبقا لما جاء بمعيار المحاسبة رقم 23 المتعلق بمعالجة العمليات بالعملة الأجنبية في المؤسسات البنكية. ويقوم المصرف بتحويل المصروفات

والإيرادات المسجلة بالعملة الأجنبية إلى الدينار التونسي على أساس سعر الصرف بالحاضر المعمول به في تاريخ تسجيلها محاسبيا .

عند نهاية كل فترة محاسبية يتم تحويل عناصر الأصول والخصوم باعتماد أسعار الصرف المصرح بها من قبل البنك المركزي التونسي في تاريخ ختم القوائم المالية وتسجيل الأرباح والخسائر المتعلقة بأوضاع الصرف محاسبيا طبقا لما جاء بالنظام المحاسبي .

7.4 الضرائب المؤجلة:

تطبيقا لاتفاقية الحذر ، وبالاستناد إلى ما جاء في الفقرة 35 وما يليها من المعيار المحاسبي الدولي 12 IAS ولغياب مؤشرات واضحة تدلّ على وجود مرائب كافية في المستقبل القريب ، لم يأخذ البنك بعين الإعتبار الضرائب المؤجلة بعنوان الخسائر المسجلة في إطار تحول البنك إلى بنك شمولي. وتجدر الإشارة إلى أنّ البنك بإمكانه ترحيل هذه الخسائر بصفة لا منتهية .

إيضاحات حول الموازنة المجمعة

الأصول :

أصل 1: أرصدة بالصندوق ولدى البنك المركزي :

بلغ رصيد هذا البند 106.351.633 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 57.686.303 دينار في 31 ديسمبر 2017 ، وهو كالاتي

الوحدة: دينار تونسي

ديسمبر 2017	ديسمبر 2018	مذكرة	البيانات
7628153	8178915	1-1	نقدية بالخرزينة
54187053	816459100	2-1	أموال لدى البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية والخرزينة العامة للبلاد التونسية
30368657	633351106		المجموع

أصل 1-1: نقدية بالخرزينة:

تتمثل النقدية بالخرزينة بتاريخ 31 ديسمبر 2018 مقارنة بنفس التاريخ من سنة 2017 كما يلي :

الوحدة: دينار تونسي

الرصيد بالدينار التونسي		العملة
2017/12/31	2018/12/31	
3253 506	2 780 859	الدينار التونسي
759 011	1 814 749	الأورو
716 180	1 274 581	الدولار الأمريكي
1 259	20 799	الجنيه الاسترليني
10 638	611	الفرنك السويسري
264	219	الدينار الكندي
1 492	0	الكرونا السويدية
350	0	الدرهم الاماراتي
706	0	الريال القطري
3 815 762	5 891 817	المجموع

أصل 1-2: أموال لدى البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية والخرزينة العامة للبلاد التونسية:

ينقسم هذا البند كالاتي :

الوحدة: دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
53787053	812459100	البنك المركزي التونسي
4	4	مركز الصكوك البريدية
54187053	816459100	المجموع

أصل 2 : ودائع ومستحقات لدى المؤسسات البنكية:

بلغ رصيد هذا البند 176.971.765 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 126.829.218 دينار في 31 ديسمبر 2017 تفصيله كالاتي :

الوحدة: دينار تونسي

المبلغ		مذكرة	البيانات
2017/12/31	2018/12/31		
16739935	55636949	1-2	حساباتنا لدى المراسلين الأجانب وتسهيلات مصرفية
95838	1289		حساباتنا لدى البنوك المحلية
43835 125	37849 684		حسابات المصرف لدى البنوك
54781175	799835116	2-2	توظيفات لدى البنوك
57915 546	75710 282		مستحقات على المؤسسات المالية
218829126	176971765		المجموع العام

أصل 2-1: البنوك المحلية :

بلغت حساباتنا بالدينار التونسي لدى البنوك المحلية ما يلي :

الوحدة: دينار تونسي

المبلغ		المراسلون المحليون
2017/12/31	2018/12/31	
6 045	6 045	بنك الأمان
2 915	2 915	البنك العربي لتونس
99829	168	أكسيس كبيتال بورص
95838	1289	المجموع العام

أصل 2-2 : توظيفات لدى البنوك :

تتمثل التوظيفات لدى البنوك بتاريخ 31 ديسمبر 2018 مقارنة بنفس التاريخ من سنة 2017 كما يلي :

الوحدة: دينار تونسي

المبلغ		التوظيفات
2017/12/31	2018/12/31	
37 232 400	49 063 060	البنك المركزي التونسي بالدولار الأمريكي
0	21 839 045	البنك البركة بالدولار الأمريكي
0	17 351 570	لبنك التجاري العربي البريطاني بالدولار الأمريكي
4 899 000	14 958 250	بنك تونس العالمي بالدولار الأمريكي
0	7 479 125	المصرف الليبي الخارجي بالدولار الأمريكي
3 919 200	5 983 300	بنك اليوفاي بالدولار الأمريكي
16 000 000	0	بنك الاسكان بالدينار التونسي
11 744 400	0	بنك الأمان بالدينار التونسي
2 000 000	0	مصرف شمال افريقيا بالدينار
16 547	161 449	حسابات مرتبطة بالتوظيفات
54781175	799835116	المجموع

وتنقسم مستحقات على المؤسسات البنكية و المالية حسب المدة المتبقية في 31 ديسمبر 2018 كالآتي :

الوحدة: دينار تونسي

المبلغ	المستحقات
166 571 767	مستحقات على المؤسسات البنكية و المالية لغاية 3 أشهر
950 000	مستحقات على المؤسسات البنكية و المالية لأكثر من 3 أشهر وأقل من سنة
9 449 997	مستحقات على المؤسسات البنكية و المالية لأكثر من سنة وأقل من 5 سنوات
0	مستحقات على المؤسسات البنكية و المالية لأكثر من 5 سنوات
176 971 765	المجموع

أصل 3 : مستحقات على الحرفاء :

بلغ رصيد هذا البند 440.140.141 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 391.096.392 دينار في 31 ديسمبر 2017، تفاصيله كالآتي:

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		مذكرة	البيانات
2017/12/31	2018/12/31		
036093460	279907516	1-3	مساعدات أخرى للحرفاء
37209662	41986974		أرصدة مدينة للحرفاء
408189522	698776591		المجموع الخام
-256804108	-301514113		مخصصات الديون المشكوك في تحصيلها
- 76916820	- 14616028		فوائد مؤجلة
-9911192	-1109629		مخصصات جماعية
392096391	141140440		المجموع الصافي

أصل 3- 1 : مساعدات أخرى للحرفاء :

بلغ رصيد هذا البند: 516.907.279 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 460.093.036 دينار في 31 ديسمبر 2017 ، تفاصيله كالآتي

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		مذكرة	البيانات
2017/12/31	2018/12/31		
148566317	469912330	1-1-3	قروض للحرفاء
70628040	52188875	2-1-3	مستحقات غير مسددة
74 835 368	74 620 747	3-1-3	مستحقات في الاستخلاص
45533327	54248535		قروض في النزاعات
036093460	279907516		المجموع

أصل 3-1-1 : قروض للحرفاء :

يشتمل هذا البند على ما يلي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
650159144	822665148	تمويل عمليات تجارية
98704080	40857780	محفظة قروض التمويل
45002975	27683470	جدولة قروض
07295416	37930829	قروض مسوقة
9892341	5843791	قروض الإيجار المالي(1)
147 000	147 000	حساب جاري للشركاء
148566317	469912330	المجموع

(1) بعد خصم الاستهلاكات .

لاحظنا عدم وجود تصنيف حديث صادر عن وكالة تصنيف و / أو بيانات مالية حديثة ومراجعة من قبل مدقق خارجي، لعدة حرفاء لهم التزامات مع النظام المالي بشكل فردي تتجاوز عتبات كل منها 25 مليون دينار، و 5 مليون دينار ، على النحو المنصوص عليه في المادة 7 من المنشور رقم 9-24 الصادر في 17 ديسمبر 1991.

أصل 3-1-2 : مستحقات غير مسددة :

بلغت مستحقات البنك غير المسددة 75.888.521 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 40.280.706 دينار في 31 ديسمبر 2017، وهي كالاتي:

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
12 204 986	39 055 507	قروض غير مسددة على عمليات تجارية
14 536 869	26 986 563	قروض غير مسددة أصلا على قروض التنمية
5 545 761	9 791 531	فوائد غير مسددة على قروض التنمية
7 881 136	0	قروض غير مسددة على قروض مسوقة
111 954	54 920	قروض غير مسددة على الإيجار المالي
40 280 706	75 888 521	المجموع

أصل 3-1-3 : مستحقات في الإستخلاص :

بلغ رصيد هذا البند في 31 ديسمبر 2018 ما قدره : 74.620.747 دينار مقابل 74.835.368 دينار في 31 ديسمبر 2017 عند نهاية السنة الفارطة، وتتجزء كالاتي:

الوحدة: دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
90 436 944	90 436 944	الديون المحالة سنة 2004
12 365 012	12 365 012	الديون المحالة سنة 2005
2 500 879	2 500 879	الديون المحالة سنة 2007
5 698 418	5 698 418	الديون المحالة سنة 2011
- 36885165	- 50638036	مجموع الإستخلاصات و الديون المفرط فيها
36883574	74762074	المجموع

أصل 4 : المحفظة التجارية :

بلغ رصيد محفظة السندات التجارية بعد خصم المخصصات 143.119 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 123.620 دينار عند ختم سنة 2017. تتجزأ محفظة السندات كالاتي:

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
123 620	143 119	توظيفات لدى " أكسيس كبتال "
620123	143 119	المجموع

أصل 5 : محفظة الاستثمار:

بلغ رصيد محفظة الاستثمار بعد خصم المخصصات 46.115.078 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 47.514.675 دينار عند ختم سنة 2017. و تتجزأ محفظة الإستثمار كالاتي:

الوحدة: دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
36 898 461	36 898 461	مساهمات مباشرة وأرباح مرتبطة
6 088 662	6 088 662	مساهمات لدى كاب أنفست سيكار
2 692 435	2 632 435	توظيفات في صندوق رأس مال مخاطر
170 000	170 000	توظيفات في صندوق رأس مال مخاطر لدى ATD SICAR
9 530 947	8 224 592	حساب جاري للشركاء وسندات أخرى
55 380 505	15001454	المجموع
- 7 865 830	- 7 072899	مخصصات وفوائد مؤجلة على المساهمات
67551447	07811546	المبلغ بعد خصم المخصصات

تحتوي محفظة الاستثمار على مساهمة البنك في رأس مال مصرف شمال إفريقيا الدولي " NAIB " بما قدره 29 254 ألف دينار تونسي. وتجدر الإشارة إلى أن مصرف شمال إفريقيا الدولي يدار من قبل المساهمين في رأس مال البنك وهم من يتولى الحضور في الجلسات العامة والمستفيدون من أرباح البنك. مع العلم بأن مساعي متقدمة تبذل من قبل المساهمين (الدولة التونسية والمصرف الليبي الخارجي) لتسوية هذه الوضعية وفصل ملكية مصرف شمال إفريقيا الدولي عن البنك التونسي الليبي وتفعيل خطة إستراتيجية لتطوير النشاط.

أصل 6 : الأصول الثابتة:

بلغت الأصول الثابتة بعد خصم الاستهلاكات والمخصصات 48.092.693 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 48.678.489 في 31 ديسمبر 2017 . ونعرض تفاصيلها بالجدول التالي :

الوحدة دينار تونسي

31ديسمبر 2017	31 ديسمبر 2018	البيانات
		أصول غير مادية
29525310	11123252	برامج معلوماتية
-7974934	-5875808	استهلاكات
4987595	2484435	الأصول غير المادية
		أصول مادية
1 277375	3 346 288	أصول في طور الإنشاء
1 355 062	1 283 062	أراضي مبنية
62424431	08287927	بنايات
88639612	5848839	تهيئة
5564616	9220306	أثاث ومعدات المكاتب
254986	677925	وسائل النقل
76013	76013	أصول ثابتة أخرى
41983353	91797950	القيمة الخام للأصول المادية
		استهلاكات
- 6271145	- 8077662	تهيئة
-6162 648	-2573 338	أثاث ومعدات المكاتب
- 111621	- 843668	وسائل النقل
- 6855532	- 8645901	بنايات
- 42891410	- 4723308	مجموع الإستهلاكات
99191842	44564942	صافي الأصول المادية
48967848	69309248	المجموع الصافي للأصول الثابتة

أصل 7 : الأصول الأخرى:

بلغ رصيد هذا البند 17.755.125 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 9.016.122 دينار في 31 ديسمبر 2017 وهي كالآتي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
587 453	667585	حساب الدولة للأداءات
1604084	90614212	صكوك وكمبيالات تحت التحصيل وحساب الربط
1 556 374	2 041 671	مدينون مختلفون
1 942 648	2 508 949	أعباء مسجلة مسبقا وإيرادات للتحصيل
487571	932525	قروض وتسبقات للموظفين
1 145 271	1 222 585	أعباء للتوزيع وأصول أخرى
-1 145 271	-1 222 585	إستهلاكات لأعباء للتوزيع
- 00050	- 00050	مخصصات
1220169	12575517	المجموع

الخصوم :

خصم 1 : إيداعات وأرصدة المؤسسات البنكية والمالية :

يحتوي هذا البند على ما يلي:

الوحدة: دينار تونسي

المبلغ		مذكرة	البيانات
2017/12/31	2018/12/31		
250320129	750540164	1-1	ودائع البنوك لأجل
88927440	268069135		حسابات المراسلين تحت الطلب
32066453	89020227	2-1	اقتراضات من البنوك
6165911	7561611		الديون المرتبطة
075851224	664974327		المجموع

خصم 1-1 : ودائع البنوك لأجل:

تتمثل ودائع البنوك لأجل في 31 ديسمبر 2018 كالآتي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ	البيانات
666119 000	بنك اليوبي بالي بالدولار الأمريكي
87444 750	البنك الأهلي التجاري
750540164	المجموع العام

خضم 1-2 : الإقتراضات من البنوك:

تتمثل الإقتراضات من البنوك في 31 ديسمبر 2018 كالاتي :

الوحدة: دينار تونسي

المبلغ	البيانات
20 000 000	*الإقتراضات من البنوك : بنك البركة
4 000 000	*الإقتراضات من السوق النقدية : البنك المركزي التونسي
3 000 000	بنك الألبان
890202	*الإقتراضات المسوقة : الإتحاد التونسي للبنوك بالدولار الأمريكي
89020227	المجموع

وتنقسم ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية حسب المدة المتبقية في 31 ديسمبر 2018 كالاتي :

الوحدة: دينار تونسي

المبلغ	البيانات
323 953 575	ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية لغاية 3 أشهر
4 021 089	ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية لأكثر من 3 أشهر وأقل من سنة
0	ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية لأكثر من سنة وأقل من 5 سنوات
0	ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية لأكثر من 5 سنوات
327 974 664	المجموع

خضم 2 : ودائع الحرفاء :

بلغت ودائع وأموال الحرفاء 356.498.534 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 278.410.728 دينار في 31 ديسمبر 2017 وهي كالاتي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
828256131	153020180	ودائع عند الطلب
30729470	29902646	حسابات الحرفاء بالدينار التونسي
44033599	749955131	حسابات الحرفاء بالعملة الأجنبية
1659450	1050382	حسابات الحرفاء بالدينار القابل للتحويل
97325724	74465337	ودائع وأموال أخرى للحرفاء
16714 538	39819 347	حسابات الإيداع
37608048	47734991	ودائع الحرفاء لأجل
37608048	47734991	توظيفات لأكثر من 3 أشهر
56560 000	40092825	شهادات الإيداع و رفاع الصندوق

725 061	4131482	الديون المرتبطة
728410278	534498356	المجموع

وتنقسم ودائع وأموال الحرفاء حسب المدة المتبقية في 31 ديسمبر 2018 كالآتي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ	البيانات
670357264	ودائع وأموال الحرفاء لغاية 3 أشهر
82 426 016	ودائع وأموال الحرفاء لأكثر من 3 أشهر وأقل من سنة
9 714 848	ودائع وأموال الحرفاء لأكثر من سنة وأقل من 5 سنوات
0	ودائع وأموال الحرفاء لأكثر من 5 سنوات
356 498 534	المجموع

خصم 3 : اقتراضات وموارد خصوصية

بلغت الإقتراضات والموارد الخصوصية 24.269.124 دينار في 31 ديسمبر 2018 وتتمثل في اقتراض لدى بنك البركة بمبلغ 7.469.871 دينار و اقتراض رقاعي بقيمة 16.799.253 دينار

خصم 4 : خصوم أخرى

بلغت الخصوم الأخرى 33.944.854 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 40.321.408 دينار في 31 ديسمبر 2017 وهي كالآتي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
3638591	9264752	مدخرات للخصوم و الأعباء
86831612	58712322	حسابات مرتقبة و حسابات التسوية
0556018	47686617	صكوك و كمبيالات تحت التحصيل
769 824	769 824	حساب الضمانات على التزامات بالتوقيع في النزاعات
9899452	2874873	مصرفات للدفع وإيرادات مسبقة
58321 560	6085 501	داننون مختلفون
6175614	8407363	غير ذلك
1 388576	2 106739	حساب الدولة للأداءات
1 011 878	734997	مخصصات على إجازات للدفع
9731 351	0	حسابات الربط وحساب تسوية الصرف
32140 408	94433 854	المجموع

3- الأموال الذاتية :

بلغ مجموع الأموال الذاتية 92.881.247 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 107.528.788 في 31 ديسمبر 2017 وهي كالآتي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		مذكرة	البيانات
2017/12/31	2018/12/31		
100 000 000	100 000 000	1 مال ذاتي	رأس المال
12 133 495	6 911 413	2 مال ذاتي	احتياطيات مجمعة

495133112	106 911 413	مجموع الأموال الذاتية قبل نتيجة السنة المحاسبية
-6044 707	-03014 166	النتيجة المجمعة للسنة المحاسبية
788528107	92 881 247	مجموع الأموال الذاتية

مال ذاتي 1 : رأس المال

حدد رأس المال الأصلي للبنك بمائة مليون دينار، وقع التخفيض فيه بقرار من الجلسة العامة الخارقة للعادة المنعقدة يوم 25 ديسمبر 2004 وذلك لاستعاب قسط من الخسائر المسجلة في موفى 2003 ، هذا وقد قررت الجمعية العامة الخارقة للعادة المنعقدة يوم 20 نوفمبر 2013 ، الترفيع في رأس المال البنك بما قدره 30.000.000 دينار قصد دعم مركزه المالي وتطوير نشاطه وتحسين نسبة السيولة ونتيجة لذلك أصبح رأس المال في حدود 100.000.000 دينار مقسم إلى 1 000.000 سهم قيمة كل سهم 100 دينار. ليصبح قدره مائة مليون دينار وتتلخص هيكلته في الجدول التالي :

النسبة	عدد الأسهم	المساهمون
50%	500 000	المساهم التونسي
% 23,750	237 496	الدولة التونسية
% 26,247	262 470	الصندوق القومي للضمان الاجتماعي
%0,001	10	الديوان التونسي للتجارة
%0,001	10	الشركة التونسية للتأمين و إعادة التأمين
%0,0007	7	الديوان الوطني للزيت
%0,0007	7	الشركة التونسية للملاحة
50%	500 000	المساهم الليبي
50%	500 000	المصرف الليبي الخارجي
100%	1 000 000	المجموع

مال ذاتي 2 : الإحتياطيات المجمعة

تطورت الإحتياطيات المجمعة كما يلي :

الوحدة : دينار تونسي

2017/12/31	2018/12/31	البيانات
0267589	4568585	إحتياطيات البنك
6933082	769975	حصة البنك من إحتياطيات الشركة العربية للإستخلاص
77666	18877	حصة البنك من إحتياطيات شركة كاب انفست سيكار
49513312	4139116	مجموع النتائج المؤجلة

إيضاحات حول جدول التعهدات خارج الموازنة المجمعة

تعهد 1 : ضمانات وكفالات مقدمة :

يحتوي هذا البند على التعهدات خارج الموازنة التالية :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
73 951 080	56 987 504	ضمانات و خطابات الضمان و كفالات
1 057 973	11 105	إلتزاماتمكفلة و ضمانات أخرى
75 009 053	56 998 609	المجموع

تعهد 2 : اعتمادات مستندية :

تنقسم الاعتمادات المستندية إلى نوعين :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
37 075 439	408 490 220	اعتمادات التصدير
21 871 373	35 295 084	اعتمادات التوريد
58 946 812	443 785 304	المجموع

تعهد 3 : تعهدات التمويل المقدمة :

بلغ مجموع هذه التعهدات 72.929.637 دينار بتاريخ 31 ديسمبر 2018 وتتعلق بتعهدات المصرف المتعلقة بالقروض المسندة للحرفاء وغير المدفوعة .

تعهد 4 : ضمانات مقبولة :

يحتوي هذا البند على الضمانات العينية والضمانات الشخصية والتعهدات الأخرى المقبولة من الحرفاء لضمان اعتمادات ممنوحة وتعهدات أخرى لفائدة الحرفاء والضمانات المقبولة من الدولة بعنوان اعتمادات وتعهدات تعاقد عليها البنك مع حرفائه وكذلك الضمانات المتحصل عليها من قبل مؤسسات التأمين والمؤسسات البنكية الأخرى والمؤسسات المالية وهي كالآتي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
8 974 461	11 434 448	الضمانات المقبولة من المؤسسات البنكية والمالية ومؤسسات التأمين
153 644 011	242 815 130	الضمانات المقبولة من الحرفاء
1 237 096	1 066 279	الضمانات المقبولة من الدولة
163 855 568	255 315 857	المجموع

إيضاحات حول قائمة النتائج المجمعة

I- إيرادات الاستغلال البنكي

إيراد 1 : فوائد مستلمة وإيرادات أخرى:

بلغت الفوائد الدائنة والمداخيل المماثلة 34.503.805 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 28.430.191 دينار في 31 ديسمبر 2017 مسجلة زيادة بـ 6.073.614 دينار أي بنسبة 21,36% تفصيلها كالتالي :

الوحدة : دينار تونسي

2017/12/31	2018/12/31	البيانات
160 664	422 108	فوائد حسابات المرسلين
3 512 436	5 167 062	إيرادات التوظيف
10 665 834	12 309 449	فوائد قروض قصيرة متوسطة وطويلة المدى
6 650 168	7 581 878	فوائد على القروض التجارية
2 587 870	2 866 622	فوائد على عمليات التجارة الخارجية
4 766 821	6 022 582	فوائد مدينة على حسابات الحرفاء
86 398	134 104	إيرادات الإيجار المالي
28 430 191	34 503 805	المجموع

إيراد 2 : عمولات دائنة:

تحتوي هذه الإيرادات بالأساس على مختلف العمولات على الضمانات المقدمة (فتح وتعزيز الاعتمادات، أوراق الخزينة) وقد بلغ مجموع هذه الإيرادات 15.116.683 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 10.177.646 دينار في 31 ديسمبر 2017 مسجلة زيادة بـ 4.939.037 (نسبة 47,83%) تفصيلها كالتالي :

الوحدة : دينار تونسي

2017/12/31	2018/12/31	البيانات
4 578 665	6 950 354	عمولات على قروض وعمليات تجارية
4 342 890	7 437 903	عمولات على عمليات التجارة الخارجية
980 220	1 187 321	عمولات على الإلتزامات بالتوقيع
188 958	136 509	عمولات على قروض متوسطة وطويلة المدى
10 646 177	15 683 116	المجموع

إيراد 3 : مرابيح محفظة السندات التجارية والعمليات المالية :

بلغت هذه الإيرادات 2.705.362 دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 2.239.214 دينار في 31 ديسمبر 2017 مسجلة زيادة بـ 466.148 دينار.

إيراد 4 : مداخيل محفظة الاستثمار:

بلغت هذه الإيرادات 688.842 دينار في 31 ديسمبر 2018 و تتكون أساسا ر من أرباح السندات الرقاعية بقيمة 584.993 وإيرادات تقويت وتصرف كاب أنفست في بعض المساهمات وفوائد توظيف الشركة العربية للإستخلاص /صندوق رأس مال مخاطر وبدل الحضور بقيمة 103.849 دينار.

II - أعباء الإستغلال البنكي

عبء 1 : فوائد مدينة وأعباء مماثلة:

يحتوي هذا البند على ما يلي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
6 607 307	18 623 167	فوائد على اقتراضات السوق النقدية وودائع المراسلين
3 366 412	439 582	فوائد على اقتراضات متوسطة المدى من البنوك والمؤسسات المالية
6 215 645	9 651 314	فوائد على ودايع الحرفاء
1 071 085	1 935 342	فوائد على الاقتراضات والموارد الخصوصية
17 260 449	30 649 405	المجموع

عبء 2 : عمولات مدينة :

تتمثل هذه الأعباء في العمولات التي يتحملها المصرف مقابل الخدمات المقدمة من طرف الغير ومن بينهم المؤسسات البنكية. وقد بلغت 652.470دينار في 31 ديسمبر 2018 مقابل 601.820دينار في 31 ديسمبر 2017 مسجلة زيادة بـ 50.650دينار .

عبء 4 : مخصصات المدخرات ونتيجة تصحيح قيم المستحقات وعناصر خارج الموازنة والخصوم :

يحتوي هذا البند على التفاصيل التالية :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017	2018	
-5 459 915	-7 070 073	مخصصات المدخرات على مستحقات الحرفاء
1 182 744	2 184 348	استرجاع مخصصات سابقة على مستحقات الحرفاء
180 214	944 042	استرجاع مخصصات على المستحقات المحالة
-569 688	-729 494	مخصصات وخسائر على مدخرات للخصوم والأعباء
-68 547	-13 646	خسائر على مستحقات تم التفريط فيها
-62 153	-7 842 119	مخصصات جماعية
-4 797 345	-12 526 942	المجموع

عبء 5 : مخصصات المدخرات ونتيجة تصحيح قيم محفظة الإستثمار:

يشتمل هذا البند على التفاصيل التالية :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ	البيانات
--------	----------

2017/12/31	2018/12/31	
-48 966	-33 242	مخصصات المدخرات على محفظة الاستثمار
-48 966	-33 242	المجموع

عبء 6 : مصاريف الأعراف :

يحتوي هذا البند على ما يلي :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
14 877 469	17 590 948	أجور ورواتب و أعباء اجتماعية
188 081	224 810	تربصات التكوين
15 065 550	17 815 758	المجموع

عبء 7 : أعباء الاستغلال العامة :

يحتوي بند أعباء الاستغلال العامة على التفاصيل التالية :

الوحدة : دينار تونسي

المبلغ		البيانات
2017/12/31	2018/12/31	
879155	662141	تزويدات المكاتب
985169	201268	مصاريف المجالس والجمعيات
125403	875471	بدل الحضور
310727	628668	مصاريف الهاتف والبريد
331463	1176 862	الضرائب والمعاليمة
84153	712103	مصاريف مهمات
16250	390123	مصاريف الضيافة
33220	64937	جرائد ومجلات وتوثيق
851136	212106	تنقلات وأسفار
387214	097287	منح التأمين
446289	217363	ماء وكهرباء وتزويدات أخرى
33320	585158	دعاية وإعلان
897943	1149 940	خدمات وألعاب
1040 529	1316 926	صيانة وتصليح
000188	000210	مساهمة في ودادية البنك
55253	885109	اشترابات و إعانات
640494	645589	مصاريف الإيجار ومصاريف أخرى
41 987	39 513	أعباء الإستخلاص
5874675	9993227	المجموع

التقرير العام لمراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمعة السنة المالية المقفلة بتاريخ 31 ديسمبر 2018

حضرات السادة المساهمين للبنك التونسي الليبي

I. تقرير حول تدقيق القوائم المالية المجمعة

1- الرأي

تنفيذا للمهمة التي أسندتها لنا جلستكم العامة، نقدّم إليكم فيما يلي تقرير مراقبتنا للقوائم المالية المجمعة لمجموعة البنك التونسي الليبي المصاحبة لهذا التقرير والشاملة للموازنة في 31 ديسمبر 2018، جدول التعهدات خارج الموازنة، قائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية والإيضاحات حول القوائم المالية المجمعة.

لقد قمنا بتدقيق القوائم المالية المجمعة للبنك التونسي الليبي في 31 ديسمبر 2018 المصاحبة لهذا التقرير والتي تبرز مجموع موازنة تبلغ **835.569.554** دينار تونسي ونتيجة محاسبية سلبية تبلغ **14.030.166** - دينار تونسي.

في رأينا، فإن القوائم المالية المجمعة المرفقة لهذا التقرير صادقة وتعبّر بصورة وفيّة، من كافة النواحي الجوهرية، الوضعية المالية للبنك التونسي الليبي كما هي في 31 ديسمبر 2018 ولنتيجة عملياته وتدفقاته النقدية للسنة المنتهية في نفس التاريخ، وفقا للمبادئ المحاسبية المتفق عليها عموما بالبلاد التونسية.

2- أساس الرأي

تمت عملية التدقيق وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة في البلاد التونسية. إن مسؤولياتنا بموجب هذه المعايير مفصلة أكثر ضمن بند مسؤوليات مدققي الحسابات في تدقيق القوائم المالية الواردة في تقريرنا هذا. نحن مستقلون عن البنك التونسي الليبي وفقاً لقواعد السلوك الأخلاقي الخاصة بمراجعة القوائم المالية في البلاد التونسية، وقد استوفينا مسؤولياتنا الأخلاقية الأخرى وفقاً لهذه القواعد. إننا نعتقد أنّ عناصر الإثبات التي تحصلنا عليها كافية وملائمة وتوفر أساساً معقولاً لإبداء رأينا.

3- فقرة ملاحظة

دون التأثير على صحة الرأي المبدي أعلاه، نرى من الصالح أن نلفت انتباهكم للنقاط التالية:

- ما ورد بالإيضاح "أصل 5" تحتوي محفظة الاستثمار على مساهمة البنك في رأس مال مصرف شمال إفريقيا الدولي "NAIB" بما قيمته **29 254** ألف دينار تونسي. غير أن البنك لا يتمتع بالحقوق المنجزة عن ملكية الأسهم مثل الحضور في الجلسات العامة والانتفاع بالعوائد السنوية المستمدة من أرباح البنك. هذا ويعمل المساهمون (الدولة التونسية والمصرف الليبي الخارجي) على فصل ملكية مصرف شمال إفريقيا الدولي عن البنك التونسي الليبي وتفعيل خطة استراتيجية لتطوير نشاط هذا المصرف.

وبما أن هذه المساعي لا تزال جارية فإنّه لا يمكننا تقييم مدى تأثير هذه الحالة على المركز المالي للبنك بتاريخ 31 ديسمبر 2018.

- تحصل البنك على قرار استثنائي مدني بات لفائدته باحالة جملة من العقارات على ملك حريف بقيمة قدرت سنة 2011 بـ 12.5 مليون دينار حسب تقرير اختبار خبير لدى المحاكم مع العلم ان الدين الجملي يبلغ 15.2 مليون دينار وهو مغطى بالكامل بمخصصات وفوائد مؤجلة في 31 ديسمبر 2018. ويجدر الذكر ان البنك بصدد تسوية الرسوم العقارية لصالحه ليتم تسجيلها ضمن الاصول المعدة للبيع في مرحلة اولى ثم الانطلاق في عملية البيع في مرحلة ثانية.

4- تقرير مجلس الإدارة

إن مجلس الإدارة هو المسؤول على المعلومات الواردة في التقرير السنوي. إن رأينا في القوائم المالية المجمعة لا يشمل ما تضمنه تقرير مجلس الإدارة، وإنما لا نبدي أي شكل من أشكال استنتاجات التأكيد على ما ورد في هذا التقرير. وفقا لأحكام المادة 266 من مجلة الشركات التجارية، فإن مسؤوليتنا تتمثل في التحقق من صحة المعلومات الواردة في حسابات البنك المضمنة في تقرير مجلس الإدارة بالرجوع إلى المعطيات الواردة بالقوائم المالية. ويتمثل عملنا في قراءة تقرير مجلس الإدارة وتقييم ما إذا كان هناك تناقض جوهري بينه وبين القوائم المالية أو ما اطلعنا عليه خلال مهمة التدقيق أو إذا كان تقرير مجلس الإدارة به أخطاء جوهرية. وإذا استنتجنا استنادا إلى العمل الذي قمنا به أن هناك إخلالات هامة في تقرير المجلس فإننا مطالبون بالإبلاغ عنها. وليس لنا ما نذكره في هذا الصدد.

5- مسؤوليات الإدارة ومجلس الإدارة عن القوائم المالية المجمعة

إن مجلس الإدارة هو المسؤول عن إعداد القوائم المالية المجمعة وعرضها بصورة عادلة وفقا للمبادئ المحاسبية المتفق عليها عموما بالبلاد التونسية وعن نظام الرقابة الداخلي الذي يراه مجلس الإدارة ضروريا لإعداد قوائم مالية خالية من الأخطاء الجوهرية، سواء كانت ناتجة عن الاحتيال أو الخطأ. عند إعداد القوائم المالية المجمعة، يكون مجلس الإدارة المسؤول عن تقييم قدرة البنك على العمل كمنشأة مستمرة، والإفصاح، حيث أمكن، عن الأمور المتعلقة بمبدأ الاستمرارية بما في ذلك استخدام مبدأ الاستمرارية المحاسبي عند إعداد القوائم المالية، إلا إذا كان في نية مجلس الإدارة تصفية البنك أو إيقاف عملياته أو عدم وجود أي بديل واقعي آخر سوى القيام بذلك. تقع على عاتق مسؤولي الحوكمة مراقبة إجراءات إعداد التقارير المالية للبنك.

6- مسؤوليات مدققي الحسابات حول تدقيق القوائم المالية المجمعة

إن أهدافنا تتمثل في الحصول على تأكيد معقول بأن القوائم المالية المجمعة ككل خالية من الأخطاء الجوهرية، سواء كانت ناتجة عن الاحتيال أو الخطأ وإصدار تقرير التدقيق الذي يتضمن رأينا. يعتبر التأكيد المعقول تأكيد عالي المستوى، ولكنه ليس ضماناً بأن التدقيق الذي يتم وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعمول بها في تونس سيكشف دائماً عن المعلومات الجوهرية الخاطئة عند وجودها. إن الأخطاء قد تحدث نتيجة لاحتيال أو خطأ ويتم اعتبارها جوهرياً، إذا كانت منفردة أو مجتمعة، يمكن أن يكون لها تأثير على القرارات الاقتصادية المتخذة من قبل مستخدمي هذه القوائم المالية المجمعة.

كجزء من عملية التدقيق وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعمول بها في تونس، نمارس الاجتهاد المهني والحفاظ على الشك المهني في جميع مراحل التدقيق، وكما نقوم بما يلي:

- تحديد وتقييم مخاطر الأخطاء الجوهرية في القوائم المالية المجمعة، سواءً كانت ناتجة عن الاحتيال أو الخطأ، وتصميم وتنفيذ إجراءات تدقيق تستجيب لتلك المخاطر والحصول على أدلة تدقيق كافية وملائمة توفر أساساً لإبداء رأينا. إن مخاطر عدم اكتشاف خطأ جوهرية ناتجة عن احتيال يعد أكبر من ذلك الناتج عن خطأ، لما قد يتضمنه الاحتيال من تواطؤ أو تزوير أو حذف متعمد أو تحريف أو تجاوز لنظام الرقابة الداخلي.
 - الحصول على فهم لنظام الرقابة الداخلي المتعلق بالتدقيق وذلك لتصميم إجراءات تدقيق ملائمة في ظل الظروف القائمة.
 - تقييم مدى ملائمة السياسات المحاسبية المتبعة، ومعقولية التقديرات المحاسبية و الإفصاحات ذات الصلة التي قام بها مجلس الإدارة.
 - التوصل الى نتيجة حول ملائمة استخدام مجلس الادارة لمبدأ الاستمرارية في المحاسبة، وبناءً على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، وفيما إذا كان هناك عدم تيقن جوهرية مرتبط بأحداث أو ظروف قد تلقي بشكوك جوهرية حول قدرة البنك التونسي الليبي على الاستمرار كمنشأة مستمرة. وإذا ما توصلنا إلى نتيجة بأن هناك شك جوهرية، فعلينا الإشارة في تقرير التدقيق إلى الإفصاحات ذات الصلة في القوائم المالية أو تعديل رأينا إذا كانت هذه الإفصاحات غير كافية. إن استنتاجاتنا مبنية على أدلة التدقيق التي حصلنا عليها حتى تاريخ تقرير التدقيق، ومع ذلك، فإن الأحداث أو الظروف المستقبلية قد تؤدي إلى عدم استمرار البنك في أعمالها كمنشأة مستمرة.
 - تقييم العرض العام وهيكل القوائم المالية المجمعة ومحتواها بما في ذلك الإفصاحات حولها وفيما إذا كانت القوائم المالية المجمعة تمثل المعاملات والأحداث التي تحقق العرض العادل.
- إننا نتواصل مع مسؤولي الحوكمة للبنك فيما يتعلق بمجال و رزنامة أعمال التدقيق وأمور التدقيق الرئيسية، بما في ذلك أي وجه من أوجه قصور هامة في نظام الرقابة الداخلية التي لاحظناها خلال أعمال التدقيق التي قمنا بها.

II. تقرير عن الالتزامات القانونية والتنظيمية

في إطار مهمتنا لمراقبة الحسابات، قمنا بالمراجعات الخاصة المنصوصة بالمعايير التي نشرتها هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية وكل النصوص المنظمة سارية المفعول في هذا الصدد.

1- عدم إحترام البنك التونسي الليبي لنسبة كفاية رأس المال ونسبة السيولة ونسب الحذر المتعلقة بتقسيم المخاطر على الحرفاء

تبرز القوائم المالية للبنك التونسي الليبي المختومة في 31 ديسمبر 2018 أموال ذاتية صافية بـ 72 082 ألف دينار بعد طرح مساهمة البنك في رأس مال مصرف شمال إفريقيا الدولي "NAIB" بما قيمته 29 254 ألف دينار. وبالتالي فإن الأموال الذاتية للبنك أصبحت تمثل 6.33% من مجموع مخاطر البنك ولا تمكن البنك من احترام نسبة كفاية رأس المال المحددة بـ 10% ونسب الحذر المتعلقة بتقسيم المخاطر على الحرفاء طبقاً لمتطلبات مناشير البنك المركزي التونسي. وتجدر الإشارة انه و بدون احتساب 300% من التجاوزات (434 مليون دينار) فإن نسبة كفاية رأس المال تصبح في حدود 10,2%. كما لاحظنا انخفاض هام في نسبة السيولة الى مستوى 37,1% مقابل نسبة ترتيبية بـ 90%.

وبالتالي فان هذه الوضعية المالية قد تعرض البنك الى الغرامات المنصوص عليها في المنشور 06-2018 المتعلق بملائمة الأموال الذاتية والمنشور 14-2014 المتعلق بنسبة السيولة.
وفي صورة عدم تجسيم الحلول المقترحة من طرف مجلس الادارة لتصحيح التوازنات الهيكلية وتفاذي المخاطر فقد ينجر عن هذه الوضعية صعوبات مالية.

تونس، في 15 افريل 2019

مراقبي الحسابات

شركة خدمات الأعمال والتدقيق آس- بي- أي
سامي قرمازي

مكتب فتحي ناجي
فتحي ناجي

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN BANK –ATB- Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 avril 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mme. Sonia KETARI LOUZIR (Cabinet MS Louzir) et Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil).

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2018

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2018	31.12.2017
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	195 531	194 278
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	508 360	514 551
AC3 Créances sur la clientèle	3	4 161 650	4 066 862
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	64 096	38 287 (*)
AC5 Portefeuille d'investissement	5	1 288 524	1 461 657 (*)
Titres mis en équivalence	6	52 917	44 236
AC6 Valeurs immobilisées	7	75 140	73 480
AC7 Autres actifs	8	137 806	65 389 (*)
TOTAL ACTIF		6 484 024	6 458 740
PASSIF			
PA1 Banque centrale et CCP	9	785 000	657 000
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	113 387	161 800
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	11	4 642 736	4 670 705
PA4 Emprunts et ressources spéciales	12	288 887	266 610
PA5 Autres passifs	13	60 279	105 542 (*)
TOTAL PASSIF		5 890 289	5 861 657
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		100 000	100 000
CP2 Réserves groupe		471 423	456 031
CP5 Résultats reportés		1 449	45
CP6 Résultat consolidé de l'exercice		9 681	31 639
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	582 553	587 715
Part des minoritaires dans les réserves		10 287	8 078
Part des minoritaires dans le résultat		895	1 290
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		6 484 024	6 458 740

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°VI)

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2018

(Unité : en 1000 DT)

		Note	31.12.2018	31.12.2017
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	15	679 462	514 721
HB02	Crédits documentaires	16	207 179	390 602
HB03	Actifs donnés en garantie	17	728 000	659 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 614 641	1 564 323
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
		18		
HB04	Engagements de financement donnés		230 569	209 980
HB05	Engagements sur titres		750	3 050
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			231 319	213 030
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB06	Garanties reçues	19	786 434	588 595

Etat de résultat Consolidé

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018

(Unité : en 1000 DT)

		Note	Exercice 2018	Exercice 2017
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	20	357 371	273 600
PR2	Commissions (en produits)	21	67 252	59 817
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	22	24 597	22 746 (*)
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	23	71 641	80 933 (*)
Total produits d'exploitation Bancaire			520 861	437 096
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	24	263 314	192 231
CH2	Commissions encourues		8 508	5 157
Total charges d'exploitation Bancaire			271 822	197 388
Produits nets Bancaires			249 039	239 708
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(56 824)	(52 785)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(15 988)	(8 281)
PR7	Autres produits d'exploitation		112	109
CH6	Frais de Personnel	27	(95 508)	(83 138)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(55 124)	(41 344)
CH8	Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(17 385)	(13 360)
Résultat d'exploitation			8 322	45 419
	Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		4 446	4 510
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	29	(1 158)	(9 610)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(904)	(2 759)
Résultat des activités ordinaires			10 706	33 050
PR9/CH10	Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	30	(130)	(121)
Résultat net consolidé			10 576	32 929
	Part du résultat revenant aux minoritaires		895	1 290
Résultat net part du groupe			9 681	31 639

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°VI)

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2018	Exercice 2017
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		468 456	377 779 (*)
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(277 001)	(209 060)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(110 651)	(69 303)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(162 803)	(478 346)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(9 535)	613 186
Titres de placement		(7 650)	(4 900) (**)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(91 041)	(81 827)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(140 250)	(35 586)
Impôt sur les sociétés		(2 588)	(6 667)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(333 063)	105 276
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		79 440	60 683 (*)
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		101 962	(232 145) (**)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(14 421)	(15 411)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		166 981	(186 873)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'emprunts		11 340	38 660
Remboursement d'emprunts		(7 477)	(7 647)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		6 719	102 418
Dividendes versés		(22 847)	(22 856)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(12 265)	110 575
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(178 348)	28 977
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(176 829)	(205 806)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	(355 177)	(176 829)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°VI)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2018, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2012-04 du 12 Avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

II. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,99%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	31,72%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	42,77%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	44,07%

A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	31,07%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	12,37%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	87,90%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	12,08%
Axis Trésorerie*	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,71%
Axis Prudent*	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,83%
FCP IRADETT 20*	Financier	Associée	Mise en équivalence	96,72%
FCP IRADETT 50*	Financier	Associée	Mise en équivalence	13,42%
FCP IRADETT 100*	Financier	Associée	Mise en équivalence	99,99%
FCP IRADETT CEA*	Financier	Associée	Mise en équivalence	27,74%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	4,90%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,15%
CODIS*	Commercial	Associée	Mise en équivalence	13,90%

*Rapports d'audit 2018 non-communicés

III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2018, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 Mars 1999, et la Circulaire N° 2001-12 du 4 Mai 2001, et par la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

- **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 Janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2018, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été

déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2010-2017.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2018. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2018 sur la même proportion en 2017. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.
- L'application *des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.*

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;

- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement: titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
-
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;

- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

IV. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

V. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 195 531 KDT au 31.12.2018 contre 194 278 KDT au 31.12.2017 soit une augmentation de 1 253 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Caisse	38 232	37 169
Compte courant BCT	157 271	157 084
Compte courant postal	22	20
IBS Transport de fonds	-	0
Traveller's Chèques	6	5
Total	195 531	194 278

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent 508 360 KDT au 31 décembre 2018 contre 514 551 KDT au 31 décembre 2017 soit une diminution de 6 191 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	404 235	167 040
Prêts aux établissements bancaires	45 990	267 440
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	21	947
Total créances sur établissements bancaires	450 246	435 427
Avoirs en compte sur les établissements financiers	13 206	10 586
Prêts aux établissements financiers	44 004	45 878
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	904	778
Autres créances	-	21 882
Total créances sur établissements financiers	58 114	79 124
Total	508 360	514 551

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2018 un solde net de 4 161 650 KDT contre 4 066 862 KDT au 31 décembre 2017 soit une augmentation de 94 788 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Comptes ordinaires débiteurs	469 634	506 163
Avances sur placements à terme	13 021	25 061
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 241	9 613
Autres créances	6 215	6 561
Total comptes débiteurs & Autres créances	491 111	547 398
Portefeuille Escompte	392 623	400 653
Crédits à la clientèle non échus	2 965 795	2 911 008
Créances douteuses et litigieuses	286 442	210 361
Produits à recevoir	29 912	28 793
Produits perçus d'avance	(9 168)	(8 727)
Créances impayées	340 986	221 877
Total autres concours à la clientèle	4 006 590	3 763 965
Crédits sur ressources spéciales extérieures	100 598	119 280
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	958	804
Total Crédits sur ressources spéciales	101 556	120 084
Total brut des crédits accordés à la clientèle	4 599 257	4 431 447
A déduire couverture :		
Agios réservés	(116 044)	(91 138)
Provisions individuelles	(256 438)	(219 632)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(40 947)	(32 403)
Provisions collectives (Cir BCT 2012-02)	(24 178)	(21 412)
Total Provisions et agios	(437 607)	(364 585)
Total net des créances sur la clientèle	4 161 650	4 066 862

Note 4. Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2018, à 64 096 KDT contre 38 287 KDT à fin 2017, soit une augmentation nette de 25 809 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Titres de placement	64 096	38 287
Total	64 096	38 287

Suivant le PV du Conseil d'Administration N° 156 datant le 29 novembre 2018, il a été décidé de reclasser les bons de trésors assimilables en portefeuille investissement.

Note 5. Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 288 524 KDT au 31.12.2018, contre 1 461 657 KDT au 31.12.2017 soit une diminution de 173 133 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Titres d'investissement	954 677	1 124 372
Titres de participations	353 368	329 477
Créances rattachées	32 973	44 314
Total brut du portefeuille d'investissement	1 341 018	1 498 163
Provisions	(52 494)	-36 506
Total provisions et plus-value réservées	(52 494)	-36 506
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 288 524	1 461 657

Note 6. Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 52 917 KDT à la date du 31 Décembre 2018, contre 44 236 KDT au 31 Décembre 2017.

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Titres A T L	26 625	27 211
Titres A T I	3 034	2 974
Titres A F C	1 413	1 555
Titres UNIFACTOR	3 878	3 524
Titres Arabia Sicav	5 049	4 977
Titres Sanadett Sicav	11 347	1 255
Titres Axis Trésorerie	216	216
Titres Axis Prudent	65	70
Titres CODIS	565	611
FCP IRADETT 20	76	100
FCP IRADETT 50	122	131
FCP IRADETT 100	105	145
FCP IRADETT CEA	102	94
FCP SALAMETT PLUS	207	1 058
FCP SALAMETT CAP	113	315
Total Titres mis en équivalence	52 917	44 236

Note 7. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 Décembre 2018 à 75 140 KDT contre 73 480 KDT au 31 Décembre 2017, soit une augmentation de 1 660 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.17	Acquisiti on	Cession / Transfert	VB au 31.12.18	Amort / Provisio n Cumul au 31.12.17	Dotatio n	Repris e / Sortie	Amort / Provisio n Cumul au 31.12.18	VCN au 31.12.18
1) Immobilisation Incorporelles	32 929	9 022	(746)	41 205	(21 141)	(5 068)	358	(25 851)	15 354
Logiciels	29 974	8 997	(541)	38 430	(21 141)	(4 917)	358	(25 700)	12 730
Droit au bail	404	25	-	429	-	(151)	-	(151)	278
Autres immobilisations incorporelles	118	-	-	118	-	-	-	-	118
Ecart d'acquisition	2 433	-	(205)	2 228	-	-	-	-	2 228
2) Immobilisations Corporelles	151 986	8 900	(2 275)	158 611	(98 851)	(10 205)	2 245	(106 811)	51 800
Immobilisation d'exploitation	77 251	1 992	(3)	79 240	(44 292)	(3 749)	-	(48 041)	31 199
Terrains d'exploitation	5 036	117	-	5 153	-	-	-	-	5 153
Bâtiments	19 577	-	-	19 577	(7 583)	(459)	-	(8 042)	11 535
Aménagements de bâtiments	52 638	1 875	(3)	54 510	(36 709)	(3 290)	-	(39 999)	14 511
Immobilisation hors exploitation	8 587	321	-	8 908	(7 218)	(69)	-	(7 287)	1 621
Terrains hors exploitation	36	-	-	36	-	-	-	-	36
Bâtiments	8 551	321	-	8 872	(7 218)	(69)	-	(7 287)	1 585
Matériels & Mobiliers de bureau	8 788	415	(83)	9 120	(5 868)	(539)	78	(6 329)	2 791
Matériels de transport	10 293	1 298	(673)	10 918	(7 175)	(1 494)	652	(8 017)	2 901
Matériels informatique	42 006	4 730	(1 516)	45 220	(31 933)	(4 121)	1 515	(34 539)	10 681
Matériels de sécurité	5 044	144	-	5 188	(2 299)	(232)	-	(2 531)	2 657
Autres immobilisations	17	-	-	17	(66)	(1)	-	(67)	(50)
3) Immobilisations encours	8 558	6 702	(7 274)	7 986	-	-	-	-	7 986
Immobilisations corporelles encours	3 630	3 959	(3 121)	4 468	-	-	-	-	4 468
Immobilisations incorporelles encours	4 928	2 743	(4 153)	3 518	-	-	-	-	3 518
Total	193 473	24 624	(10 295)	207 802	(119 992)	(15 273)	2 603	(132 662)	75 140

Note 8. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève à 137 806 KDT au 31.12.2018, contre 65 389 KDT au 31.12.2017 soit une augmentation nette de 72 417 KD, détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Crédits & Avances aux Personnels	25 589	22 234
Impôts Actif	5 996	4 883
Impôts différer Actif	(49)	1 955
Stocks Imprimés & Fournitures	1 490	1 301
Charges à répartir	1 589	1 685
Comptes d'attente	109 369	38 328
Crédits pris en charge par l'Etat	288	305
Provisions pour risques et charges	(6 466)	(5 302)
Total	137 806	65 389

1.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1 589 KDT au 31.12.2018 contre un montant de 1 685 KDT au 31.12.2017 soit une diminution de 96 KDT se détaillant comme suit :

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.18	Résorptions cumulées 2017	Résorption Exercice 2018	Résorptions cumulées 2018	V.Netto 31.12.18
Autres charges à répartir	5 543	2 629	1 325	3 954	1 589
Total	5 543	2 629	1 325	3 954	1 589

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 9. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2018, cette rubrique accuse un solde de 785 000 KDT enregistrant ainsi une hausse de 128 000 KDT par rapport au 31.12.2017.

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Comptes débiteurs auprès de la BCT	-	-
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	-	-
Emprunts auprès de la BCT Dinars	785 000	657 000
Total	785 000	657 000

Note 10. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2018 un solde de 113 387 KDT contre un solde de 161 800 KDT au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Etablissements bancaires	102 851	148 699
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	3 482	5 556
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	34 000	4 800
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	61 378	133 383
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	3 991	4 960
Etablissements financiers	10 536	13 101
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	10 536	13 101
Total	113 387	161 800

Note 11. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 4 642 736 KDT au 31 décembre 2018 KDT contre 4 670 705 KDT au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Dépôts à vue	1 531 992	1 589 506

Dépôts à Terme	1 782 709	1 791 734
Comptes d'épargne	1 082 519	992 975
Autres sommes dues à la clientèle	238 151	281 648
Dettes rattachées	7 365	14 842
Total	4 642 736	4 670 705

Note 12. Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 288 887 KDT au 31 Décembre 2018, contre 266 610 KDT au 31 Décembre 2017, soit une augmentation de 22 336 KDT

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Emprunts matérialisés	92 025	84 546
Emprunts Obligataires	25 406	27 488
Emprunts subordonnés	61 229	55 285
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	5 390	1 773
Ressources spéciales	156 242	163 471
Ressources extérieures	153 107	159 528
Ressources extérieures en dinars	78 998	93 193
Ressources extérieures en devises	74 109	66 335
Ressources budgétaires	2 084	1 912
Autres ressources	40 620	18 593
Dettes rattachées sur ressources spéciales	1 051	2 031
Total	288 887	266 610

Note 13. Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2018 à 60 279 KDT contre 105 542 KDT à fin 2017, soit une diminution de 45 263 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Frais liés au Personnel	30 322	25 802
Divers frais à payer	11 601	11 170
Impôts Passifs	17 374	13 299
Provisions pour risques et charges	7 247	4 419
Comptes D'attente	(6 265)	(1 784)
Autres	-	52 636
Total	60 279	105 542

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 14. Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2018, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 593 735 KDT à fin 2018, contre 597 083 KDT à fin 2017, soit une diminution de 3 348 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2018 avant affectation	Solde au 31.12.2017 avant affectation
Capital	100 000	100 000
Réserves consolidés	472 872	456 076
Modifications Comptables		
Résultat consolidé	9 681	31 639
Total capitaux propres groupe	582 553	587 715
Part des minoritaires dans les réserves	10 287	8 078
Part des minoritaires dans le résultat	895	1 290
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	593 735	597 083

Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	9 033	444 269
Arab Tunisian Lease	2 674	8 694
A F C	1	1 122
Arab Tunisian Invest	224	240
Arab Tunisian Develop	(3 603)	8 001
UNIFACTOR	551	2 313
Arabia Sicav	67	(1 783)
Sanadett Sicav	539	9 901
Axis Trésorerie	9	7
Axis Prudent	2	34
FCP IRADETT 20	3	3
FCP IRADETT 50	3	49
FCP IRADETT 100	2	33
FCP IRADETT CEA	3	30
FCP SALAMETT PLUS	9	38
FCP SALAMETT CAP	5	127
CODIS	159	(206)
Total	9 681	472 872

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 15. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 679 462 KDT au 31 décembre 2018 contre 514 721 KDT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
en faveur des banques	261 409	232 362
en faveur des établissements financiers	-	-
en faveur de la clientèle	418 053	282 359
Total	679 462	514 721

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	-	-	261 409	261 409
en faveur des établissements financiers	-	-	-	-
en faveur de la clientèle	-	-	418 053	418 053
Total	-	-	679 462	679 462

Note 16. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 207 179 KDT au 31 décembre 2018 à 390 602 KDT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Crédits documentaires Import	138 201	187 889
Crédits documentaires Export	68 978	202 713
Total	207 179	390 602

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	138 201	138 201
Crédits documentaires Export	-	-	68 978	68 978
Total	-	-	207 179	207 179

Note 17. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2018 comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Effets refinançables données en garantie	390 000	228 000
BTA données en garantie	320 000	407 000
Emprunt national donné en garantie	18 000	24 000
Total	728 000	659 000

Note 18. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élevaient au 31 décembre 2018 à 231 319 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Engagements de financement donnés	230 569	209 980
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-
En faveur de la clientèle	230 569	209 980
Engagements sur Titres	750	3 050
Participations non libérées	750	3 050
Titres à recevoir	-	-
Total	231 319	213 030

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	=	=	230 569	230 569
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	230 569	230 569
Engagements sur Titres	=	=	750	750
Participations non libérées	-	-	750	750
Titres à recevoir	-	-	-	-
Total	-	-	231 319	231 319

Note 19. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2018 à 786 434 KDT contre 588 595 KDT au 31 décembre 2017. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Garanties reçues de l'Etat	1 143	1 302
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	267 369	131 510
Garanties reçues de la clientèle	517 922	455 783
Total	786 434	588 595

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2018 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garantie de l'Etat	Garantie Banques	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	846	61 721	113 837	118 440
1	163	24 271	42 341	193 063
2	34	137	38	29 565
3	43	1 612	39	30 986
4	57	3 447	17 153	73 859
5	-	2 771	2	72 009
Total général	1 143	93 959	173 410	517 922

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2018 s'élèvent à (2 733) KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Devises vendues au comptant à livrer	(13 348)	(77 784)
Devises achetées au comptant à recevoir	10 615	14 194
Total	(2 733)	(63 590)

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2018 s'élèvent à (234 793) KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Devises vendues à terme à livrer	(280 816)	(553 295)
Devises achetées à terme à recevoir	46 023	176 166
Total	(234 793)	(377 129)

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 20. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 357 371 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 273 600 KDT au cours de l'exercice 2017.

Désignation	2018	2017
<u>Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT</u>	<u>10 389</u>	<u>8 612</u>
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	4 950	3 149
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	5 439	5 463
<u>Opérations avec la clientèle</u>	<u>346 982</u>	<u>264 988</u>
Intérêts sur crédit CT & MLT	291 204	217 998
Intérêts sur comptes courants débiteurs	55 778	46 990
Total	357 371	273 600

Note 21. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 67 252 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 59 817 KDT au cours de l'exercice 2017.

Désignation	2018	2017
Commissions sur comptes et moyens de paiement	42 488	34 156
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	8 158	9 220
Récupérations et autres commissions	10 912	12 502
Commissions sur opérations internationales	5 694	3 939
Total	67 252	59 817

Note 22. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 24 597 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 22 746 KDT au cours de l'exercice 2017.

Désignation	2018	2017
Gain net sur titres de placement	1 327	43
Gain net sur opérations de change	23 270	22 703
Total	24 597	22 746

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	1 327	43
Total Gain net sur titres de placement	1 327	43

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2018	2017
Profit/ Perte sur opérations de change	5 272	3 263
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	(143 389)	(69 273)
Profit/ Perte sur positions de change à terme	161 387	88 713
Total Gain net sur opérations de change	23 270	22 703

Note 23. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 71 641 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 80 933 KDT au cours de l'exercice 2017.

Désignation	2018	2017
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	68 372	77 047
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	440	1 471
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	2 829	2 415
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	-	269
Agios réservés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	-	(269)
Total	71 641	80 933

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2018	2017
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	57 416	61 805
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	3 822	8 657
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	75	101
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	6 925	6 419
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	134	65
Total	68 372	77 047

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2018	2017
Produits sur bons de trésor	53 573	55 851
Décote sur bons de trésor	(1 038)	(686)
Prime sur bons de trésor	4 881	6 640
Total	57 416	61 805

Note 24. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 263 314 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 192 231 KDT au cours de l'exercice 2017.

Désignation	2018	2017
Intérêts encourus et charges assimilées	263 254	192 195
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	88 835	61 570
Opérations avec la clientèle	161 856	123 427
Emprunts et ressources spéciales	12 563	7 198
Autres intérêts et charges	60	36
Total	263 314	192 231

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 56 824 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 52 785 KDT au cours de l'exercice 2017 se détaillant ainsi :

Désignation	2018	2017
Dotations aux provisions sur créances douteuses	54 551	47 890
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	2 766	545
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	14 443	7 133
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	4 364	7 390
Frais de recouvrement	455	877
Total dotations	76 579	63 835
Pertes sur créances	4 249	82
Total dotations & pertes et radiations sur créances	80 828	63 917
Reprises de provisions sur créances douteuses	(17 744)	(1 654)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(5 900)	(833)
Reprise de provisions collectives Cir BCT 2012-02	-	(45)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(360)	(8 600)
Total Reprises	(24 004)	(11 132)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(24 004)	(11 132)
Total	56 824	52 785

Note 26. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 15 988 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 8 281 KDT au cours de l'exercice 2017 se détaillant ainsi :

Désignation	2018	2017
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	16 054	9 170
Plus-value sur cession de titres de participations	-	210
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(66)	(1 099)
Total	15 988	8 281

Note 27. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 95 508 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 83 138 KDT au cours de l'exercice 2017 soit une augmentation de 12 325 KDT.

Désignation	2018	2017
Rémunération du personnel	74 709	64 885
Charges sociales	17 390	15 273
Autres charges liées au personnel	3 409	2 979
Total	95 508	83 138

Note 28. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 55 124 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 41 344 KDT au cours de l'exercice 2017 soit une augmentation de 13 780 KDT.

Désignation	2018	2017
Frais d'exploitation non bancaires	16 613	15 152
Autres charges d'exploitation	38 511	26 192
Total	55 124	41 344

Note 29. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2018 et 2017 :

Désignation	2018	2017
Plus-values sur cession des immobilisations	(891)	(184)
Autres résultats exceptionnels	2 049	9 794
Total	1 158	9 610

Note 30. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain des autres éléments extraordinaires se présente comme suit :

Désignation	2018	2017
Contribution conjoncturelle	130	121
Total	130	121

6. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2018 un solde de (355 177) KDT contre un solde de (176 829) KDT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Désignation	2018	2017
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	198 054	195 735
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	397 638	148 384
Titres des sociétés cotées et des sicav	18 519	44 530
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(969 388)	(565 477)
Total	(355 177)	(176 829)

VI. Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité :

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité comme suit:

Retraitements du bilan :

Rubrique	31/12/2017 Publié	Montant de retraitement	31/12/2017 Retraité
AC4 Portefeuille-titres commercial	1 059 696	(1 021 409)	38 287 (*)
AC5 Portefeuille-titres investissement	440 248	1 021 409	1 461 657 (*)
AC7 Autres actifs	70 691	(5 302)	65 389 (**)
PA5 Autres passifs	110 844	(5 302)	105 542 (**)

(*) Le retraitement correspond au reclassement des bons de trésors assimilables figurant au 31 décembre 2017 sous la rubrique « Portefeuille –titres commercial » pour 1 021 409 KDT vers la rubrique « Portefeuille-titres investissement » et ce suivant décision du Conseil d'Administration.

(**) Le retraitement correspond au reclassement des provisions pour risques des postes d'actifs figurant au 31 décembre 2017 sous la rubrique « Autres passifs » pour 5 302 KDT vers la rubrique « Autres actifs ».

Retraitements de l'Etat de résultat :

Rubrique	31/12/2017 Publié	Montant de retraitement	31/12/2017 Retraité
PR3 Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financière	84 550	(61 804)	22 746 (*)
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	19 129	61 804	80 933 (*)

(*) Le retraitement correspond au reclassement des revenus et intérêts sur bons de trésors assimilables figurant au 31 décembre 2017 sous la rubrique « Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financière » pour 61 804 KDT vers la rubrique « Revenus du portefeuille d'investissement » et ce suivant décision du Conseil d'Administration.

Retraitements de l'Etat de flux de trésorerie :

Rubrique	31/12/2017 Publié	Montant de retraitement	31/12/2017 Retraité
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	420 157	(42 378)	377 779 (*)
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	18 305	42 378	60 683 (*)
Titres de placement	(171 372)	166 472	(4 900) (**)
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement	(65 673)	(166 472)	(232 145) (**)

(*) Le retraitement correspond au reclassement des intérêts sur bons de trésors assimilables figurant au 31 décembre 2017 sous la rubrique « Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement) » pour 42 378 KDT vers la rubrique « Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement ».

(**) Le retraitement correspond à l'effet du reclassement des bons de trésors assimilables et leurs revenus (hors intérêts) figurant au 31 décembre 2017 sous la rubrique « Titres de placement » pour 166 472 KDT vers la rubrique « Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement ».

GROUPE ARAB TUNISIAN BANK
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

2. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank , comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 582 553 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 9 681 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Tunisian Bank conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

4. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

3.1 Couverture du risque de crédit

Risque identifié

En tant qu'établissement de crédit, l'Arab Tunisian Bank "ATB" est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues notamment par la circulaire BCT n° 91-24 du 17

décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ainsi que les normes comptables.

Conformément à la note aux états financiers "Evaluation des engagements et des provisions y afférentes ", la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles :
 - ✓ Les provisions individuelles : déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.
 - ✓ Les provisions individuelles additionnelles : ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.
- La provision collective : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers numéro 3, le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève, au 31 décembre 2018, à 4.161.650 KDT. Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 116.044 KDT et à 321.563 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque de crédit constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que les contrôles s'y rattachant tels que mis en place par la banque ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits, des produits réservés et des provisions ;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions et des produits réservés ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 357.452 KDT, pour une provision de 46.470 KDT, soit un montant net de 310.982 KDT, représentant 5% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents »

En raison de l'importance des fonds gérés 357.452 KDT, soit 26% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2018 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

5. Observations

Nous attirons l'attention sur le point suivant :

- La note 2 des états financiers consolidés, qui indique que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés, ne sont pas audités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

6. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence

d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

7. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

8. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 15 Avril 2019

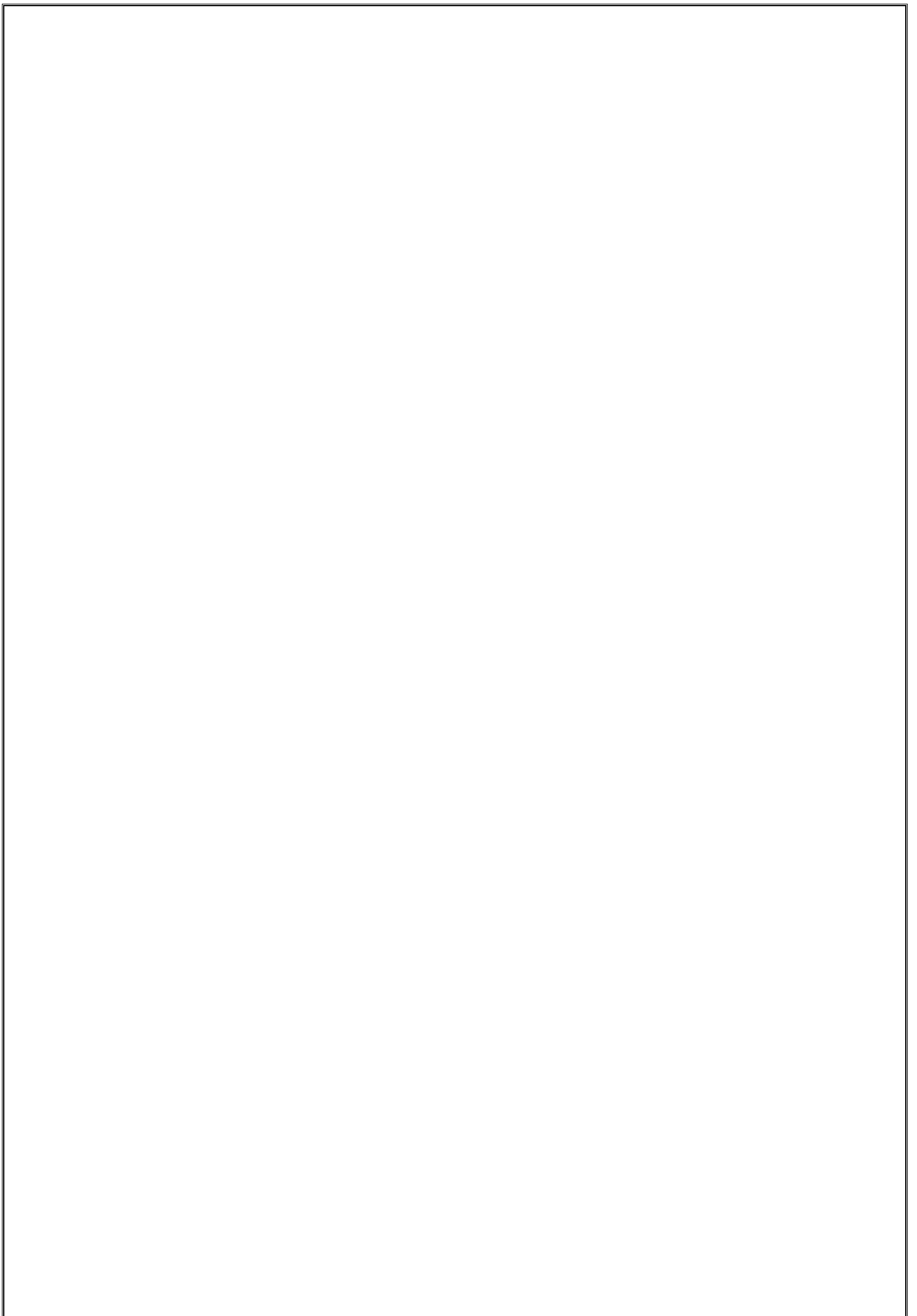
Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates
International**

Chiheb GHANMI



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS

« SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La société immobilière et de participations « SIMPAR » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 10 mai 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI et Mr Anis SMAOUI.

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIFS
(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2018 31 décembre 2017

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	3	123 272	119 570
	Moins : amortissements		-114 813	-108 902
			<u>8 459</u>	<u>10 668</u>
	Immobilisations corporelles	3	7 585 578	7 565 485
	Moins : amortissements		-4 238 085	-3 917 905
			<u>3 347 493</u>	<u>3 647 580</u>
	Immobilisations financières	4	18 035 701	21 042 440
	Moins : provisions		-1 982 073	-3 167 379
			<u>16 053 628</u>	<u>17 875 061</u>
	Titres mis en équivalence	5	10 829 400	10 409 493
	Actifs d'impôt différé	6	3 022 292	1 579 648
	Total des actifs non courants		33 261 272	33 522 450

ACTIFS COURANTS	Stocks	7	211 407 535	195 171 040 (*)
	Moins : provisions		-719 023	-706 632
			<u>210 688 512</u>	<u>194 464 408</u>
	Clients et comptes rattachés	8	6 238 951	7 436 791
	Moins : provisions		-383 483	-382 969
			<u>5 855 468</u>	<u>7 053 822</u>
	Autres actifs courants	9	20 128 345	18 593 595 (*)
	Moins : provisions		-83 487	-50 524
			<u>20 044 858</u>	<u>18 543 071</u>
	Placements et autres actifs financiers	10	673 497	739 425
	Moins : provisions		-30 061	-7 560
			<u>643 436</u>	<u>731 865</u>
	Liquidités et équivalents de liquidités	11	1 833 281	2 784 575
	Total des actifs courants		239 065 555	223 577 741
	TOTAL DES ACTIFS		272 326 827	257 100 191

(*) Soldes rétraités pour des besoins de la comparabilité

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

BILAN CONSOLIDÉ - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2018 31 décembre 2017

CAPITAUX PROPRES	Capital social		5 500 000	5 500 000
	Avoirs du groupe		-561 410	-561 410
	Réserves consolidées		74 697 368	75 086 994
	Résultat consolidé		-2 266 865	1 007 011
	Total des capitaux propres du groupe	12	77 369 093	81 032 595
	Intérêts minoritaires		14 371 527	15 322 999
	Total des capitaux propres		91 740 620	96 355 594
PASSIFS				
Passifs non courants	Emprunts	13	91 763 923	79 369 126
	Autres passifs financiers	14	2 036 433	2 096 158
	Provisions	15	2 408 020	2 593 880
	Total des passifs non courants		96 208 376	84 059 164
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	16	10 535 741	11 884 403
	Autres passifs courants	17	6 035 978	7 602 027
	Emprunts et autres passifs financiers courants	18	62 875 509	52 139 145
	Concours bancaires	19	4 930 603	5 059 858
	Total des passifs courants		84 377 831	76 685 433
	Total des passifs		180 586 207	160 744 597
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		272 326 827	257 100 191

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2018
Exercice clos le 31 décembre 2017

	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires immobilier	20	26 905 369	53 697 967
Produits des participations	21	594 991	506 898
Autres produits d'exploitation	22	404 411	295 298
Total des produits d'exploitation		27 904 771	54 500 163
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des en-cours	23	-15 251 095	6 831 254
Achats de terrains		15 391	133 119
Achats d'études et de prestations de services		972 044	1 659 654
Achats de matériels, équipements et travaux		23 721 360	21 816 759
Charges de personnel	24	6 659 455	6 426 903
Dotations aux amortissements et aux provisions	25	-934 324	1 987 379
Autres charges d'exploitation	26	4 064 423	3 073 105
Total des charges d'exploitation		19 247 254	41 928 173
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		8 657 517	12 571 990
Charges financières nettes	27	-13 372 068	-10 925 333
Autres gains ordinaires		95 285	386 883
Autres pertes ordinaires		-6 774	-215 603
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-4 626 040	1 817 937
Impôt sur les sociétés	28	1 383 481	-449 105
Éléments extraordinaires		-	-
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		-3 242 559	1 368 832
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		435 837	-33 185
RÉSULTAT NET DU GROUPE		-2 806 722	1 335 647
Part du groupe		-2 266 865	1 007 011
Intérêts minoritaires		-539 857	328 636

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (Montants exprimés en dinars)		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Résultat net		-2 266 865	1 007 011
	Part des minoritaires dans le résultat des sociétés consolidées		-539 857	328 636
	Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-435 837	33 185
	▪ Ajustements pour :			
	- Amortissements & provisions		-934 324	1 987 379
	▪ Variations des :			
	- Stocks		-16 236 494	6 831 254
	- Clients		1 197 839	-1 866 668
	- Autres actifs		-2 953 794	576 129
	- Fournisseurs et autres passifs		-2 323 735	-1 244 358
	▪ Plus ou moins-values sur sortie d'immobilisations		-5 423	-48 286
	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-24 498 490	7 604 282
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		5 139	58 379
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-61 400	-429 540
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		3 335 371	631 268
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières		-286 542	-619 277
	Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		2 992 568	-359 170
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Dividendes et autres distributions		-1 653 270	-1 823 414
	Encaissements provenant des emprunts		42 764 994	18 305 000
	Remboursements d'emprunts		-20 267 894	-27 190 597
	Fonds social (variation)		-159 948	-161 440
	Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités de financement		20 683 882	-10 870 451
	Incidence de la variation du périmètre de consolidation		-	-1 173 744
	VARIATION DE TRÉSORERIE		-822 040	-4 799 083
	Trésorerie au début de l'exercice		-2 275 283	2 523 800
	Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 & 19	-3 097 323	-2 275 283

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société Immobilière et de Participations (SIMPAR), Société Mère, a le statut juridique d'une société anonyme ; elle exerce ses activités dans les domaines de la promotion immobilière et de la prise de participations. Son siège social est au 15, Rue Masmouda - Mutuelle ville - Tunis.

La SIMPAR est le premier promoteur immobilier en Tunisie dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

La structure du capital social de la SIMPAR se présente comme suit au 31 décembre 2018 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
Banque Nationale Agricole (BNA)	330 000	1 650 000	30,00%
Groupe des Assurances de Tunisie	206 397	1 031 985	18,76%
CTAMA	116 349	581 745	10,58%
Société ZIED	112 281	561 405	10,21%
Assurance COMAR	78 888	394 440	7,17%
AFRIQUE AUTOS	29 372	146 860	2,67%
Autres actionnaires	226 713	1 133 565	20,61%
TOTAL	1 100 000	5 500 000	100%

NOTE N°2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe SIMPAR sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des normes comptables tunisiennes, dont notamment NCT 35, NCT 36, NCT 37 et NCT 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

Les principes et méthodes comptables spécifiques du Groupe SIMPAR sont les suivants :

1. Consolidation

a) Filiales

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles il a le pouvoir d'exercer le contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession.

Toutes les transactions intra-groupe ainsi que les soldes, pertes ou profits s'y rapportant sont éliminés.

Les méthodes comptables des filiales sont, le cas échéant, modifiées afin d'assurer une homogénéité avec celles du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

Les filiales sont consolidées par intégration globale (I.G.).

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche.

Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entités est reprise sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées ».

b) Entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence (M.E.).

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation, dans l'état du résultat du Groupe, de la quote-part dans les résultats de l'exercice des entreprises associées. Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de chaque entreprise associée.

c) Entreprises sous contrôle conjoint

Il n'existe pas au sein du Groupe SIMPAR d'entreprises sous contrôle conjoint.

2. Actions propres et d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 02 relative aux Capitaux propres :

- Les actions émises par la SIMPAR et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Plus ou moins-values sur actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Dividendes sur actions propres et d'autocontrôle ».

3. Transactions en monnaies étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut pas de filiales étrangères.

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les Sociétés du Groupe sont comptabilisées par application du taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Lorsque le règlement survient durant l'exercice au cours duquel la transaction a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

4. Immobilisations incorporelles et corporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine des Sociétés du Groupe, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Bâtiments administratifs	5%
- Bâtiments de rapport	5%
- Matériel de transport	20%
- Agencements, Aménagements et Installations divers	10%
- Équipements de bureaux	20%
- Équipements informatiques	33,33%

5. Titres de participation (non consolidables)

Les titres de participation sont comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. Ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée aux Sociétés du Groupe).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

6. Stocks

Pour les Sociétés de Promotion Immobilière, les stocks sont valorisés en utilisant les méthodes suivantes :

a) Terrains à bâtir ou à lotir

Les acquisitions de terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisées à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires directement engagés par les Sociétés du Groupe et des charges financières éventuellement encourues, à la date de clôture, suite à ces acquisitions.

b) Travaux en cours

Les travaux en cours afférents aux projets de promotion immobilière sont évalués à leur coût de production, y compris les charges financières générées par les emprunts bancaires finançant spécifiquement ces stocks, encourues à la date de clôture.

7. Provisions

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque les Sociétés du Groupe ont une obligation actuelle résultant d'événements passés.

Les Sociétés de Promotion Immobilière constituent annuellement une provision pour réparation et maintenance au titre des projets construits, et ce, pour la meilleure estimation des dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par ces sociétés sur les projets de promotion immobilière commercialisés et qui ne seront pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des entrepreneurs ou par les contrats d'assurance décennale (en tenant compte de la franchise).

8. Revenus

Le chiffre d'affaires des Sociétés de Promotion Immobilière est constitué par des cessions définitives matérialisées par des contrats de vente signés et ayant donné lieu à la liquidation intégrale du prix de vente, et par des cessions financées en partie par des crédits et dont l'accord de financement partiel est formellement notifié.

Les ventes réalisées par les autres Sociétés du Groupe sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes collectées pour le compte du Trésor public et des réductions commerciales consenties, et après élimination des ventes à l'intérieur du Groupe.

9. Impôt sur les sociétés

Conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue entre les impôts courants et les impôts différés.

➤ *Impôt courant*

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des Sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapporte le résultat.

➤ *Impôt différé*

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporaires existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs bases fiscales.

Des passifs d'impôt différé sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables à l'exception :

- Des différences temporaires taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporaires taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont constatés pour toutes les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

10. Informations relatives au périmètre de consolidation

Le Groupe SIMPAR englobe onze sociétés opérant en Tunisie dans les cinq domaines d'activité suivants :

- Promotion immobilière ;
- Prises de participations et placements boursiers ;
- Capital risque ;
- Services informatiques ;
- Investissement touristique.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation, les pourcentages de contrôle et les pourcentages d'intérêt revenant au Groupe se présentent comme suit :

Société	% de contrôle	Nature du contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt
SIMPAR	100,00	Contrôle exclusif	Intégration globale	97,04
ESSOUKNA	69,63	Contrôle exclusif	Intégration globale	67,58
SOGEST	74,74	Contrôle exclusif	Intégration globale	72,52
SIVIA	99,99	Contrôle exclusif	Intégration globale	78,22
EL MADINA	99,99	Contrôle exclusif	Intégration globale	80,76
IMM. DES GILLETTS	70,61	Contrôle exclusif	Intégration globale	57,33
ZIED SARL	98,58	Contrôle exclusif	Intégration globale	70,99
SOIVM SICAF	36,29	Influence notable	Mise en équivalence	30,07
T.I.S	42,00	Influence notable	Mise en équivalence	36,82
SODET SUD	31,60	Influence notable	Mise en équivalence	25,40
SICAR INVEST	27,03	Influence notable	Mise en équivalence	22,87

11. Modification des soldes d'ouverture

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 79 de la loi de finances pour l'année 2019, portant clarification du régime fiscal du secteur de la promotion immobilière, les soldes d'ouverture des rubriques « Stocks » et « Autres actifs courants » ont été ajustés pour le même montant de la TVA récupérable qui a grevé les stocks à usage d'habitation autres que ceux ayant fait l'objet de contrats ou de promesses de vente conclus avant le 1^{er} janvier 2018.

Suite à ces ajustements, les chiffres correspondants des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité comme suit :

Rubrique	Solde avant retraitement au 31/12/2017	Solde après retraitement au 31/12/2017	Montant de l'ajustement en DT (*)
Bilan - actifs :			
- Stocks	206 275 503	194 464 408	-11 811 095
- Autres actifs courants	6 731 976	18 543 071	11 811 095

(*) *Ce montant s'analyse comme suit :*

Libellé	Montant en DT
<i>TVA à récupérer sur les terrains à bâtir</i>	<i>2 965 668</i>
<i>TVA à récupérer sur les travaux en cours</i>	<i>3 853 280</i>
<i>TVA à récupérer sur les travaux terminés</i>	<i>4 992 147</i>
Total	11 811 095

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Immobilisations incorporelles :	8 459	10 668
- Logiciels	123 272	119 570
- Amortissements logiciels	-114 813	-108 902
Immobilisations corporelles :	3 347 493	3 647 580
<i>Valeurs brutes :</i>	<i>7 585 578</i>	<i>7 565 485</i>
- Terrains	1 645 528	1 645 528
- Matériel de transport	1 295 640	1 290 544
- Bâtiments administratifs	2 382 775	2 382 775
- Bâtiments de rapport	707 543	707 543
- Installations générales, agencements et aménagem. des con	240 437	240 437
- Installations générales, agencements et aménagements dive	537 806	532 232
- Equipements de bureaux	353 411	352 470
- Equipements informatiques	422 438	413 956
<i>Moins : Amortissements</i>	<i>-4 238 085</i>	<i>-3 917 905</i>
- Amortissements bâtiments administratifs	-1 356 651	-1 277 485
- Amortissements bâtiments de rapport	-685 247	-599 718
- Amortissements matériel de transport	-813 425	-661 443
- Amortissements AAI divers	-449 645	-472 379
- Amortissements équipements de bureaux	-311 088	-298 532
- Amortissements équipements informatiques	-381 592	-367 911
- Amortissements AAI des constructions	-240 437	-240 437
<i>Total en DT</i>	<i>3 355 952</i>	<i>3 658 248</i>

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Titres de participations (non consolidables)	17 015 201	20 028 026
Dépôts et cautionnements (versés)	396 584	388 419
Prêts au personnel	623 916	625 995
<i>Total brut en DT</i>	18 035 701	21 042 440
Moins : Provisions	-1 982 073	-3 167 379
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	-896 890	-2 192 607
- Provisions pour dépréciation des participations en fonds géré	-1 076 393	-965 982
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	-1 750	-1 750
- Provisions pour dépréciation des prêts au personnel	-7 040	-7 040
<i>Total net en DT</i>	16 053 628	17 875 061

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION (NON CONSOLIDABLES)

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Titres de participation - Fonds gérés	11 281 221	11 720 256
Titres de participation - SIMPAR	5 169 643	5 847 910
Titres de participation - ESSOUKNA	381 718	1 411 766
Autres titres de participation	182 619	1 048 094
<i>Total en DT</i>	17 015 201	20 028 026

NOTE N°5 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Société apparentée	Actif Net au 31/12/2018	Ecart d'évaluation	Actif Net Corrigé au 31/12/2018	% d'intérêt	Part du Groupe	Ajustements de consolidation	TME au 31/12/2018
SODET SUD	8 291 497	12 318 087	20 609 584	25,40%	5 234 859	-	5 234 859
SOIVM SICAF	6 200 760	-	6 200 760	30,07%	1 864 378	-15 734	1 848 644
T.I.S	916 538	-	916 538	36,82%	337 469	-91 310	246 159
SICAR INVEST	15 301 462	-	15 301 462	22,87%	3 499 738	-	3 499 738
<i>Total en DT</i>	30 710 257	12 318 087	43 028 344	-	10 936 444	-107 044	10 829 400

L'écart d'évaluation a été calculé par référence au prix d'achat des actions SODET SUD par le Groupe (prise en compte d'une partie de la plus-value nette d'impôt dégagée par une expertise des terrains en stock, commandée par la BNA préalablement à l'achat des actions SODET SUD et dont les résultats sont confirmée par une nouvelle expertise externe récemment effectuée).

NOTE N°6 : ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
AID provenant des provisions	875 107	1 244 490
AID provenant des retraitements de consolidation	7 778	11 394
AID provenant des reports déficitaires	2 139 407	323 764
<i>Total en DT</i>	3 022 292	1 579 648

NOTE N°7 : STOCKS

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Terrains à bâtir	65 617 223	72 411 798
Travaux en cours	61 174 714	75 289 008
Travaux terminés	84 615 598	47 470 234
<i>Total brut en DT</i>	211 407 535	195 171 040
Moins : Provisions	-719 023	-706 632
- Provisions pour dépréciation des terrains à bâtir	-9 775	-9 775
- Provisions pour dépréciation des travaux terminés	-709 248	-696 857
<i>Total net en DT</i>	210 688 512	194 464 408

1) Les stocks de biens immobiliers se ventilent par Société du Groupe comme suit au 31 décembre 2018 :

	SIMPAR	ESSOUKNA	SIVIA	EL MADINA	IMM. DES ŒILLETS	Total au 31/12/2018
Terrains à bâtir	25 763 927	23 379 216	8 646 349	5 298 937	2 528 794	65 617 223
Travaux en cours	30 680 975	12 866 793	8 718 173	8 908 773	-	61 174 714
Travaux terminés	15 461 877	21 235 637	18 846 750	17 750 826	11 320 508	84 615 598
Provisions pour dépréciations des terrains à bâtir	-9 775	-	-	-	-	-9 775
Provisions pour dépréciations des travaux terminés	-512 021	-103 069	-73 078	-	-21 080	-709 248
<i>Total en DT</i>	71 384 983	57 378 577	36 138 194	31 958 536	13 828 222	210 688 512

- 2) La valeur comptable des terrains à bâtir acquis par la filiale « Immobilière des Œillets » (et constituant sa réserve foncière) inclut les intérêts et autres charges supportés dans le cadre des emprunts bancaires contractés pour leur financement encourus au cours de la période de leur détention à des fins de construction et sans s'accompagner d'une véritable activité de développement modifiant la substance de ces biens immobiliers (engagement des études architecturales nécessaires à l'obtention du permis de bâtir), et ce, contrairement aux dispositions de la norme comptable NCT 13 relative aux Charges d'emprunt.

De même, le coût de production des stocks de travaux en cours inclut les coûts d'emprunt encourus par cette filiale pendant la période de détention des terrains et avant le commencement de l'exécution d'une véritable activité de développement au sens décrit dans le paragraphe précédent.

Les coûts d'emprunt cumulés comptabilisés en stock de terrains à bâtir préalablement au fait générateur de leur incorporation, s'élèvent au 31 décembre 2018 à 643 514 DT (dont 501 425 DT imputables aux exercices antérieurs). À la même date, et par référence au même fait générateur, les coûts d'emprunt encourus au titre du financement des terrains avant le commencement de l'exécution d'une véritable activité de développement et incorporés au cout de production des stocks de travaux terminés, s'élèvent à 858 053 DT (totalement imputables aux exercices antérieurs).

Il s'ensuit que les capitaux propres du Groupe (hors intérêts minoritaires), au 31 décembre 2018, sont majorés d'un montant net d'impôt de 645 636 DT. Cependant, la Direction considère que les justes valeurs des terrains à bâtir et des travaux en cours couvrent largement leurs coûts d'acquisition ou de production, y compris les charges d'emprunt incorporées.

NOTE N°8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Clients acquéreurs	3 482 367	6 420 844
Clients - effets à recevoir	2 447 734	705 727
Clients locataires	8 850	10 220
Clients douteux et litigieux	300 000	300 000
Total brut en DT	6 238 951	7 436 791
Moins : Provisions	-383 483	-382 969
Total net en DT	5 855 468	7 053 822

NOTE N°9 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Fournisseurs - comptes débiteurs :	391 645	874 107
- Entrepreneurs, avances et acomptes	382 684	815 079
- Bureaux d'études, avances et acomptes	7 500	6 000
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	1 461	53 028
Personnel - avances et acomptes	92 483	77 300
État - comptes débiteurs :	17 902 199	15 865 944
- Acomptes provisionnels	1 706 675	1 588 187
- Retenues à la source	394 498	368 979
- TVA déductible	5 434 552	1 299 764
- Crédit de TVA à reporter	10 366 474	12 609 014
Charges constatées d'avance	57 399	115 860
Produits à recevoir	431 137	283 878
Autres comptes débiteurs	1 253 482	1 376 506
<i>Total brut en DT</i>	20 128 345	18 593 595
Moins : Provisions	-83 487	-50 524
<i>Total net en DT</i>	20 044 858	18 543 071

NOTE N°10 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Titres de placement	12 395	13 395
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	203 412	194 692
Placements liquides	454 936	478 823
Autres placements - actions	2 754	52 515
<i>Total brut en DT</i>	673 497	739 425
Moins : Provisions	-30 061	-7 560
<i>Total net en DT</i>	643 436	731 865

NOTE N°11 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Billets de trésorerie	206 775	515 000
Chèques à l'encaissement	247 177	679 387
Banques	1 377 897	1 589 243
Caisses	1 432	945
<i>Total en DT</i>	1 833 281	2 784 575

NOTE N°12 : CAPITAUX PROPRES

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Capital social	5 500 000	5 500 000
Avoirs du groupe	-561 410	-561 410
Réserves consolidées	74 697 368	75 086 994
Résultat consolidé (*)	-2 266 865	1 007 011
Total en DT	77 369 093	81 032 595

(*) La contribution dans le résultat du Groupe de chaque société intégrée dans le périmètre de consolidation est la suivante :

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
<i>SIMPAR</i>	-1 235 744	478 905
<i>ESSOUKNA</i>	535 707	1 190 005
<i>SIVIA</i>	-770 466	224 381
<i>SOGEST</i>	-57 727	-327 395
<i>IMMOBILIÈRE DES ŒILLETES</i>	-490 068	-140 599
<i>EL MADINA</i>	-713 641	-391 564
<i>ZIED SARL</i>	29 238	6 463
<i>T.I.S</i>	84 198	-62 155
<i>SOIVIM SICAF</i>	174 397	86 526
<i>SODET SUD</i>	-201 971	-172 902
<i>SICAR INVEST</i>	379 212	115 346
Total en DT	-2 266 865	1 007 011

NOTE N°13 : EMPRUNTS

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Crédits bancaires assortis de garanties - BNA et BT - échéances à plus d'un an	91 728 425	79 369 126
Emprunts leasing - échéances à plus d'un an	35 498	-
<i>Total en DT</i>	91 763 923	79 369 126

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Cautionnements reçus	31 328	37 968
Dépôts reçus pour lotissements	1 534 978	1 513 085
Dépôts reçus pour enregistrement d'actes	383 741	452 272
Dépôts reçus pour rédaction d'actes	123 718	97 059
Dépôts reçus pour frais de syndic	-37 332	-4 226
<i>Total en DT</i>	2 036 433	2 096 158

NOTE N°15 : PROVISIONS

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Provisions pour réparations et maintenance	300 050	347 654
Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	196 532	206 246
Provisions pour risques et charges	1 911 438	2 039 980
<i>Total en DT</i>	2 408 020	2 593 880

Le Groupement Immobilier (SIVIA, SIMPAR, ESSOUKNA, EL MADINA et Immobilière des Œillets) est actuellement en litige avec l'entreprise ECF qui réclame en justice diverses indemnisations pour empêchement des travaux de construction relatifs au Projet El Bosten III Soukra et pour augmentation des prix des matériaux de construction. Dans ce cadre, l'entreprise ECF a procédé à une opposition conservatoire (sur le titre foncier du projet immobilier) en date du 9 septembre 2016 visant le recouvrement d'un montant de 958 877 DT. Il s'ensuit que chaque société du Groupement Immobilier serait, éventuellement, appelée à payer sa quote-part s'élevant à 191 775 DT (20%). Une action en justice a été engagée par la SIVIA (chef de file) en vue d'enlever cette opposition conservatoire et de libérer le titre foncier afin de faciliter la vente des biens immobiliers restants.

Le 6 juillet 2017, un jugement du Tribunal de Première Instance de Tunis a été prononcé en faveur de l'entreprise ECF, condamnant le Groupement Immobilier à payer un montant de 939 535 DT. Ainsi, il est plus probable qu'improbable que chaque membre du Groupement sera tenu de payer sa quote-part s'élevant à 187 907 DT. De ce fait, des provisions pour litiges ont été comptabilisées lors de l'établissement des états financiers annuels desdites sociétés arrêtés au 31 décembre 2018, déduction faite des montants des retenues de garantie et de la caution bancaire (mise en jeu par la SIVIA) comptabilisés parmi les passifs courants.

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe SIMPAR arrêtés au 31 décembre 2018 renferment une provision pour litige, au titre de cette affaire, pour un montant de 628 658 DT.

NOTE N°16 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Entrepreneurs	1 411 489	2 755 380
Fournisseurs ordinaires	487 481	579 993
Architectes	111 154	106 716
Bureaux d'études	76 315	358 983
Entrepreneurs, retenues de garantie	7 034 418	7 051 648
Fournisseurs, factures non parvenues	1 414 884	1 031 683
Total en DT	10 535 741	11 884 403

NOTE N°17 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Clients - avances et acomptes reçus	1 684 964	2 628 062
Personnel - comptes créditeurs :	1 591 690	1 565 086
- Personnel, charges à payer	1 581 191	1 554 552
- Personnel, rémunérations dues	10 499	10 534
État - comptes créditeurs :	948 016	1 567 878
- Retenues à la source	357 784	319 646
- TVA à payer	515 812	279 309
- Impôt courant sur les sociétés	48 048	943 657
- Autres impôts et taxes à payer	26 372	25 266
Organismes sociaux :	636 001	605 639
- CNSS	282 051	289 014
- CNSS - régime complémentaire	29 560	25 737
- Assurance groupe	38 856	40 523
- Prêts CNSS (oppositions)	547	1 419
- Charges sociales à payer	284 987	248 946
Actionnaires - dividendes à payer	34 238	55 134
Charges à payer	779 245	656 405
Autres comptes créditeurs	35 309	33 152
Produits constatés d'avance	326 515	490 671
<i>Total en DT</i>	6 035 978	7 602 027

NOTE N°18 : EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Crédits bancaires à moins d'un an - BNA & BT	61 355 124	51 259 502
Emprunts leasing à moins d'un an	6 680	-
Intérêts courus	1 513 705	879 643
<i>Total en DT</i>	62 875 509	52 139 145

NOTE N°19 : CONCOURS BANCAIRES

	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2017
Découverts bancaires - BNA	4 930 603	5 059 858
<i>Total en DT</i>	4 930 603	5 059 858

NOTE N°20 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Ventes de logements	26 361 054	51 404 935
Ventes de magasins et autres immeubles	544 315	2 293 032
Ventes de terrains lotis	-	-
<i>Total en DT</i>	26 905 369	53 697 967

Les ventes de biens immobiliers réalisées par le Groupe durant l'exercice 2018 se ventilent comme suit :

	SIMPAR	ESSOUKNA	SIVIA	EL MADINA	IMM. DES CÈILLETS	TOTAL
Ventes de logements	5 835 567	10 562 624	6 051 256	3 845 321	66 286	26 361 054
Ventes de magasins et autres immeubles	544 315	-	-	-	-	544 315
<i>Total en DT</i>	6 379 882	10 562 624	6 051 256	3 845 321	66 286	26 905 369

NOTE N°21 : PRODUITS DES PAPTICIPATIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Produits des participations	353 643	313 252
Revenus des valeurs mobilières de placement	241 348	193 646
<i>Total en DT</i>	594 991	506 898

NOTE N°22 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Études et prestations de services	248 082	80 040
Produits divers d'exploitation	117 412	170 153
Loyers immobiliers	38 916	45 105
<i>Total en DT</i>	404 410	295 298

NOTE N°23 : VARIATIONS DES STOCKS

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Variation des stocks de terrains à bâtir	-3 353 617	-8 310 998
Variation des stocks de travaux en cours	20 009 346	20 557 450
Variation des stocks de travaux terminés	-1 404 634	-19 077 706
<i>Total en DT</i>	15 251 095	-6 831 254

NOTE N°24 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Salaires et compléments de salaires	5 229 630	5 045 637
Charges sociales légales	1 091 900	1 096 878
Autres charges de personnel	337 925	284 388
<i>Total en DT</i>	6 659 455	6 426 903

NOTE N°25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	363 694	414 961
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	198 833	724 583
Dotations aux provisions pour risques et charges	318 912	1 301 326
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	33 478	233 552
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	17 466	-
Diverses reprises sur provisions	-1 866 707	-687 043
<i>Total en DT</i>	-934 324	1 987 379

NOTE N°26 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Achats non stockés de matières et fournitures	179 929	165 676
Services extérieurs	359 571	368 802
Autres services extérieurs	1 362 839	1 436 106
Charges diverses ordinaires	1 827 981	695 905
Impôts, taxes et versements assimilés	334 103	406 616
<i>Total en DT</i>	4 064 423	3 073 105

NOTE N°27 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Charges financières liées à des projets immobiliers	12 850 925	10 601 395
Produits financiers	-679 839	-81 099
Charges financières hors projets immobiliers	1 200 982	405 037
<i>Total en DT</i>	13 372 068	10 925 333

NOTE N°28 : IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Charges d'impôt courant (Impôt sur les Sociétés)	-59 163	-1 114 408
Produits d'impôt différé (*)	1 442 644	665 303
<i>Total en DT</i>	1 383 481	-449 105

(*) Les produits d'impôt différé sont constitués d'économies d'impôt futures à réaliser par le Groupe au titre des provisions non admises en déduction et des pertes fiscales reportables (y compris les amortissements différés).

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

*MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAN),*

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Immobilière et de Participations - SIMPAR - et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2018, l'état consolidé du résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 77.369.093 DT, y compris le résultat déficitaire consolidé s'élevant à (2.266.865) DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des titres de participation non consolidables

a) Risques identifiés

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2018 pour un montant net de 15.041.918 DT, représentent l'un des postes les plus importants de ce bilan (se référer à la Note 4 des états financiers consolidés). Ils sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la norme comptable NCT 07 relative aux Placements.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés à plusieurs titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices. En outre, les derniers états financiers audités des entités concernées, disponibles chez SICAR INVEST, font apparaître que les quotes-parts de capitaux propres sont insuffisantes pour couvrir les coûts d'acquisition de ces titres de participation.

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par SICAR INVEST sur les situations financières des entités concernées (en se référant notamment aux derniers états financiers audités). En outre, elle a pris en compte les garanties régulièrement constituées et justifiées par SICAR INVEST ainsi que les autres informations pertinentes communiquées aux sociétés du Groupe par cette dernière.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation directe ou à travers les fonds gérés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que les garanties prises en compte pour le calcul des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés sont admises et convenablement documentées (contrat d'assurance, contrat d'hypothèque, etc.), et sont déduites des montants des pertes potentielles encourues par le Groupe pour leur juste valeur ;
- Vérifier les cours de bourse utilisés.

2) Caractère recouvrable des actifs d'impôt différé

a) Risques identifiés

Un montant de 3.022.292 DT est comptabilisé dans le bilan consolidé au 31 décembre 2018 au titre des actifs d'impôt différé. Comme le montre la Note 6 des états financiers consolidés, ce solde provient essentiellement de différences temporaires déductibles sous forme de provisions non admises en déduction, et de pertes fiscales reportables affichées par la SIMPAR et certaines de ses filiales (y compris les amortissements différés).

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé et du jugement exercé par la Direction à cet égard. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité de la SIMPAR et ses filiales concernées de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires déductibles et ces pertes fiscales reportables pourront être imputées.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société concernée par les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles ou ces pertes fiscales reportables se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles, les pertes fiscales reportables (y compris les amortissements différés) et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition, période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société concernée par les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber.

À cet effet, et pour chaque société du Groupe concernée, nous avons examiné la fiabilité du processus d'établissement des prévisions financières à moyen terme, comparé les projections de résultats des exercices antérieurs avec les performances financières réelles correspondantes et vérifié que les bénéfices attendus sur les exercices à venir sont suffisants pour absorber, dans la période appropriée, les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables sources des actifs d'impôt différé ;

- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à chaque société du Groupe concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

3) Évaluation des stocks de biens immobiliers

a) Risques identifiés

Les stocks de biens immobiliers (terrains, travaux en cours et travaux terminés) figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2018 pour un montant net de 210.688.512 DT et représentent le poste le plus important de cet état de la situation financière (environ 77% du total des actifs). Ils proviennent entièrement de la SIMPAR (société mère) et ses filiales immobilières (ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilières des Œillets).

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, ils sont comptabilisés à leur coût spécifique (d'acquisition ou de production), tel que déterminé par la comptabilité de gestion, ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le coût de production de chaque projet de promotion immobilière (ou de lotissement) inclut les coûts directement encourus pour l'acquisition et l'aménagement des terrains, la conception des plans d'architecture et l'obtention des autorisations de bâtir ainsi que les coûts de construction et d'équipement des locaux à usage de commerce ou d'habitation, à l'exclusion des frais commerciaux et des frais d'administration générale. Ce coût de production est augmenté des coûts des emprunts spécifiques contractés pour son financement, encourus depuis le commencement des travaux d'aménagement ou de construction des biens immobiliers destinés à la vente jusqu'à l'obtention du procès-verbal de récolement.

Les coûts d'entrée des biens immobiliers en stocks sont donc déterminés par projet de promotion immobilière (ou de lotissement), déduction faite des coûts de production des lots de terrains ou des locaux à usage de commerce ou d'habitation vendus et pour lesquels le contrôle a été transféré aux acquéreurs, en se basant sur les données de la comptabilité de gestion ainsi que les surfaces et autres informations pertinentes indiquées dans le procès-verbal de récolement.

Pour les projets de promotion immobilière (ou de lotissement) entamés et non encore achevés et les terrains acquis et non encore développés depuis une longue période, accumulant les coûts des emprunts spécifiques incorporés, ainsi que les locaux à usage de commerce ou d'habitation accusant une mévente, la Direction leur détermine à la clôture de l'exercice une valeur nette de réalisation en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, en tenant compte des réductions commerciales et des coûts restant à encourir, ainsi que les perspectives d'écoulement compte tenu des prix offerts sur le marché de l'immobilier pour des terrains ou des locaux similaires situés dans le même endroit.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains biens immobiliers et, en conséquence, un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation des stocks suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination des surfaces non encore vendues et/ou des montants des charges composant leurs coûts d'entrée, y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée en stock des biens immobiliers sont conformes aux prescriptions de la norme comptable NCT 04 relatives aux Stocks, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les biens immobiliers (terrains et locaux) qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des stocks de biens immobiliers destinés à la vente et pour l'identification des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) accusant une longue période de réalisation ou de commercialisation (ou une mévente) ;
- Assisté aux inventaires physiques des différents stocks de biens immobiliers de la société mère SIMPAR et de ses filiales les plus importantes ESSOUKNA et SIVIA, et vérifié la fiabilité des surfaces non encore vendues à la date de clôture ;
- Consulté les rapports des commissaires aux comptes des filiales pour voir leurs conclusions d'audit relatives aux stocks de biens immobiliers ;
- Vérifié que les conditions d'incorporation des coûts d'emprunt aux coûts des terrains ou des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) sont respectés ;
- Vérifié que le montant de la TVA sur les stocks de biens immobiliers destinés à l'habitation et n'ayant pas fait l'objet de contrats ou de promesses de vente jusqu'au 31 décembre 2017, devenu récupérable en application des dispositions de l'article 79 de la loi n° 2018-56 du 27 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019, relatives à la clarification de la fiscalité du secteur de la promotion immobilière, a été déterminé de manière fiable et traité correctement sur le plan comptable ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des biens immobiliers (y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable) sont couverts par les valeurs nettes de réalisation correspondantes et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la SIMPAR et de ses filiales. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la SIMPAR et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Tunis, le 22 avril 2019

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, Associé

P/ ICCA

Anis SMAOUI, Associé

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mme Emna RACHIKOU & Mr Sofiène BEN AMIRA.

CARTE

Bilan consolidé du Groupe "CARTE" arrêté au 31/12/2018

(Exprimé en dinars)

ACTIF Situation arrêtée au 31/12/2018	Note	31/12/2018			31/12/2017 (*)
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
AC1-Actifs incorporels					
AC12- Concessions, brevets, licences, marques		1 616 705	1 518 182	98 523	207 073
AC13- Fonds commercial		6 664 037	6 573 616	90 421	90 421
		8 280 742	8 091 798	188 944	297 494
Ecart d'acquisition négatif		-893 372	0	-893 372	-1 527 610
Ecart d'acquisition Positif		39 916	0	39 916	91 617
Total Ecart d'acquisition	10 1	-853 456	0	-853 456	-1 435 993
AC2-Actifs corporels d'exploitation					
AC21-Installations techniques et machines		22 633 592	17 546 726	5 086 867	6 851 468
AC22-Autres installations, outillage et mobilier		5 373 469	4 394 639	978 830	2 876 564
AC23- Dépôts et cautionnements		5 542	0	5 542	
	10 2	28 012 603	21 941 365	6 071 239	9 728 032
AC3-Placements					
Participations Mises en équivalence					
AC31-Terrains et constructions					
AC311-Terrains et constructions d'exploitation		20 576 312	3 715 295	16 861 016	17 476 905
AC312-Terrains et constructions hors exploitation		113 231 241	17 089 058	96 142 183	89 858 590
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations					
AC323- Placements dans les entreprises avec un lien de participation		74 077 449	0	74 077 449	74 077 449
AC33-Autres placements financiers					
AC331- Actions, autres titres a revenu variable et part dans les FCP		11 116 500	3 840 190	7 276 309	7 836 267
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe		94 388 528	0	94 388 528	102 288 326
AC334- Autres prêts		3 574 094	0	3 574 094	4 191 377
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		60 828 880	34 675	60 794 206	40 000 000
AC336- Autres		1 510 441	0	1 510 441	1 951 899
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédante		52 812	0	52 812	69 675
Stocks des sociétés Filiales		27 744 229	51 190	27 693 039	21 799 871
	10 3 1	13 627 353	0	13 627 353	4 424 437
	10 3 2				
	10 3 3				
	10 3	407 100 435	24 730 407	382 370 027	359 550 359
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques					
AC510-Provision pour primes non acquises		16 952 324	0	16 952 324	15 863 295
AC530-Provision pour sinistres vie		1 391 699	0	1 391 699	641 497
AC531-Provision pour sinistres non vie		32 781 570	0	32 781 570	43 410 971
		51 125 593	0	51 125 593	59 915 763
AC6-Créances					
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611-Primes acquises et non émises		8 313 035	0	8 313 035	5 550 336
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe		30 853 593	6 417 847	24 435 747	22 592 768
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance		2 967 626	341 578	2 626 048	4 401 253
AC63-Autres créances					
AC631-Personnel		95 795	0	95 795	57 029
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques		19 396 801	0	19 396 801	16 577 865
AC633-Debiteurs divers		12 508 514	3 783 635	8 724 880	12 163 530
		74 135 334	10 543 060	63 592 304	61 342 710
AC7-Autres éléments d'actif					
AC71-Avoirs en banque, CCP, cheques et caisse		23 307 617	410 169	22 897 448	17 458 593
AC72-Charges reportées					
AC721-frais d'acquisition reportés		1 977 704	0	1 977 704	1 665 875
AC722-Autres charges a repartir		2 202 644	2 202 644	0	0
AC73-Comptes de régularisation Actif					
AC731-Interêts et loyers acquis et non échus		6 698 025	0	6 698 025	5 633 280
AC733-Autres comptes de régularisation		502 580	0	502 580	1 992 662
AC74-Ecart de conversion		160 223	0	160 223	
		34 843 793	2 612 813	32 230 980	26 750 410
Total de l'actif		616 277 434	67 919 443	548 358 041	520 593 346

(*) la colonne 2017 a été retraitée pour les besoins de comparabilité

CARTE

Bilan consolidé du Groupe "CARTE" arrêté au 31/12/2018 (Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS Situation arrêtée au 31/12/2018	Note	31/12/2018	31/12/2017 (*)
Capitaux propres			
CP1- Capitaux propres	11 1 1	25 000 000	25 000 000
CP2- Réserves et primes liées au capital		0	-578 717
CP4- Autres capitaux propres		0	578 717
CP5- Résultat reporté		711 951	0
CP1'- Actions d'autocontrôle		-2 538 307	-2 538 307
CP2'- Reserves consolidees	11 1.2	97 551 614	99 649 470
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		120 635 258	122 055 163
CP6- Résultat Consolidé de l'exercice	11 1 3	14 264 458	7 438 155
Total capitaux propres avant affectation		134 949 716	129 493 318
CP6"- Part des minoritaires dans les résultats consolidés	11 1 4	643 974	562 560
IMCP- Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	11 1 4	11 006 660	11 631 999
Total des intérêts minoritaires		11 650 634	12 194 559
PA1-Autres passifs financiers			
PA13- Emprunts	11 2 1	28 657 521	35 118 298
PA14- Dettes envers les établissements bancaires et financiers		69 888	122 023
		28 727 409	35 240 321
PA2-Provisions pour autres risques et charges			
PA22-Provisions pour impôts		40 000	0
PA23-Autres provisions		2 690 446	2 326 718
	11.2 2	2 730 446	2 326 718
PA3-Provisions techniques brutes			
PA310- Provisions pour primes non acquises		31 868 703	29 378 110
PA320- Provisions assurances vie		122 764 173	105 762 080
PA330- Provision pour sinistres (vie)		8 679 541	6 794 548
PA331- Provision pour sinistres (non vie)		95 966 750	101 867 023
PA340- Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)		3 918 943	3 037 781
PA350 - Provision pour égalisation et équilibrage		372 127	374 609
PA361- Autres provisions techniques (non vie)		3 146 436	3 187 845
		266 716 674	250 401 996
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs		17 268 203	22 272 477
PA6-Autres dettes			
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	11 2 3	18 278 622	20 140 826
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance		22 915 013	14 966 460
PA63-Autres dettes			
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	11 2.4	243 186	414 932
PA632-Personnel	11 2 5	1 387 784	1 912 019
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	11 2 6	7 423 847	6 064 581
PA634-Créditeurs divers	11 2 7	31 338 983	24 567 515
		81 537 436	68 066 337
PA7-Autres passifs			
PA71-Comptes de régularisation Passif			
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	11.2 8	4 515 767	597 609
PA72-Ecart de conversion		6 757	0
		4 522 524	597 609
Total du passif		401 552 691	370 905 459
Total des capitaux propres et du passif		543 353 041	520 593 330

(*) la colonne 2017 a été retraitée pour les besoins de comparabilité

CARTE

État de résultat consolidé du Groupe "CARTE"
arrêté au 31/12/2018
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2018	Note	31/12/2018	31/12/2017 (*)
RITN- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)		3 368 231	3 633 773
RITV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		3 223 030	7 253 310
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)			
PRNT11- Revenus des placements		4 121 553	4 006 883
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements		349 701	249 373
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements		4 959	273 843
		4 476 213	4 530 099
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie,		2 019 289	1 626 544
CHNT1- Charges des placements			
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts		-1 877 755	-2 066 486
CHNT12- Correction de valeur sur placements		-525 385	-349 701
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements		-3 137	-69
CHNT14- Charges Financières nettes des filiales	12 1	-2 864 623	-1 923 242
		-5 270 900	-4 389 497
CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie		-5 809 719	-4 718 548
PRNT2- Autres produits non techniques			
PRNT20 - Autres produits non techniques		113 167	583 704
PRNT21 - Revenus des filiales	12 2	60 683 064	48 780 109
PRNT22 - Autres Produits des filiales		0	690 575
CHNT3- Autres charges non techniques			
CHNT30 - Autres charges non techniques		-956 627	-199 351
CHNT31- Achat Marchandise / Approvis consom filiales		-38 109 889	-31 359 916
CHNT32- Autres Charge des Filiales		-15 782 418	-14 577 849
Résultat provenant des activités ordinaires		17 931 431	11 955 934
CHNT4- Impôts sur le résultat		-5 347 803	-4 245 251
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		12 603 628	7 710 704
PRNT4 - Gains Extraordinaires		0	0
CHNT5 - Pertes Extraordinaires		-621 320	0
Résultat extraordinaire		11 932 308	7 710 704
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)		0	0
Résultat net de l'exercice après impôts		11 932 308	7 710 704
Annulation des résultats des filiales		-1 691 751	-766 354
Annulation du résultat de la CARTE VIE		-6 738 410	-6 360 566
Annulation du résultat de la Mère (CARTE)		-3 552 196	-583 784
Affectation des résultats des filiales sur le résultat consolidé		11 715 920	7 144 508
Quote part du groupe dans le résultat des entreprises associées		2 548 538	293 647
Résultat net de l'exercice Consolidé		14 234 450	7 438 155
Part du groupe dans le résultat consolidé		14 264 458	7 438 155
Part des minoritaires dans le résultat consolidé		848 974	562 560

(*) la colonne 2017 a été retraitée pour les besoins de comparabilité

CARTE

**Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie
consolidé du Groupe "CARTE" arrêté au 31/12/2018
(Exprimé en dinars)**

Situation arrêtée au 31/12/2018	Opérations brutes au 31/12/2018	Cessions et / ou rétrocessions au 31/12/2018	Opérations nettes au 31/12/2018	Opérations nettes au 31/12/2017
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	104 461 596	-47 294 128	57 167 468	47 953 517
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	-2 490 594	1 089 030	-1 401 564	-999 917
	101 971 002	-46 205 098	55 765 904	46 953 601
PRNT3- Primes de placements alloués, transférés de l'état de résultat	5 809 719		5 809 719	4 710 513
PRNV2- Autres produits techniques	0	0	0	0
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payés	-45 644 978	13 658 780	-31 986 198	-33 681 880
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	5 900 273	-10 629 401	-4 729 128	-1 386 578
	-39 744 704	3 029 379	-36 715 326	-35 068 458
CHNV2- Variation des autres provisions techniques	41 409	0	41 409	124 763
CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes	-637 636	0	-637 636	-521 967
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-8 908 430		-8 908 430	-7 655 339
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	311 829		311 829	91 669
CHNV 43- Frais d'administration	-11 321 625		-11 321 625	-9 816 093
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs	0	4 045 019	4 045 019	5 333 353
	-19 918 226	4 045 019	-15 873 206	-12 048 410
CHNV5- Autres charges techniques	48 904		48 904	-473 303
CHNV6- Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	-26 487		-26 487	0
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	47 498 951	-39.130 701	8 368 251	3 638 774

CARTE

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie
consolidé du Groupe "CARTE" arrêté au 31/12/2013
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2013	Opérations brutes au 31/12/2013	Cessions et / ou rétrocessions au 31/12/2013	Opérations nettes au 31/12/2013	Opérations nettes 2017
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes émises et acceptées	52 962 547	-2 051 699	50 910 848	38 540 857
	52 962 547	-2 051 699	50 910 848	38 540 857
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	9 309 301		9 309 301	7 306 048
PRV 22- Produits des autres placements	128 715		128 715	89 273
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	947 571		947 571	625 281
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	36 144		36 144	27 359
	10 421 731	0	10 421 731	8 037 962
PRV3- Plus values non réalisées sur placements			0	0
PRV4- Autres produits techniques			0	0
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payés	-16 010 973	1 144 468	-14 866 506	-13 324 945
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	-1 884 993	739 651	-1 145 342	841 746
	-17 895 966	1 884 119	-16 011 847	-12 483 199
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-17 002 093		-17 002 093	-11 414 132
CHV 22- Autres provisions techniques	28 969		28 969	-86 463
CHV 23- Provision sur contrats en unité de compte			0	0
	-16 973 124	0	-16 973 124	-11 500 595
CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes	-531 162	0	-531 162	-704 027
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	-12 157 223		-12 157 223	-9 254 897
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés			0	0
CHV 43- Frais d'administration	-3 436 656		-3 436 656	-2 699 575
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs			0	0
	-15 593 879	0	-15 593 879	-11 954 472
CHV5- Autres charges techniques	-10 768		-10 768	-19 648
CHV9- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'int	-49 578		-49 578	-64 457
CHV 92- Correction de valeur sur placements	-1 515 665		-1 515 665	-947 571
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-28 979	-19 561	-48 540	-24 369
	-1 594 222	-19 561	-1 613 783	-1 036 397
CHV10- Moins values non réalisées sur placements	-2 676		-2 676	-7 027
CHNT2- Produits de placement alloués, transférés à l'état de résultat	-2 019 239		-2 019 239	-1 626 544
RIV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	0 418 192	-107 142	0 226 050	7 255 310

CARTE

**Etat de flux de trésorerie consolidé du Groupe "CARTE"
arrêté au 31/12/2018
(Exprimé en dinars)**

Situation arrêtée au 31/12/2018	31/12/2018	31/12/2017 (*)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	163 951 940	143 247 700
Sommes versées pour paiement des sinistres	-57 495 581	-52 679 930
Commissions versées aux intermédiaires	-18 526 141	-16 316 852
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	-45 710 696	-42 203 490
Variation des espèces reçues des cessionnaires	-27 784 236	-44 692 026
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-63 734 653	-63 973 685
Encaissements liés à la cession de placements financiers	33 576 896	55 619 569
Taxes sur les assurances et autres impôts versées au Trésor	-14 803 767	-14 300 727
Produits financiers reçus	17 197 248	11 284 751
Autres mouvements	29 555 619	20 141 260
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	16 226 629	-8 873 480
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-5 919 530	-2 317 957
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	611 539
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières	-674 165	-2 803 861
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou a	-6 625 000	-4 654 600
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou a	0	1 019 810
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-13 218 695	-8 145 079
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions (Adhésion)	67 448	5 805 681
Produits de Change sur capital social	-4 248 798	-5 002 364
Encaissements provenant d'emprunts	27 080 352	6 944 400
Remboursements d'emprunts	-3 440 655	-2 582 877
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales	-16 617 257	-5 100 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	2 841 091	64 041
Variation de trésorerie	5 849 024	-11 953 653
Trésorerie de début de l'exercice	17 458 593	29 412 251
Trésorerie de fin d'exercice	23 307 617	17 458 593

(*) la colonne 2017 a été retraitée pour les besoins de comparabilité

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. PRESENTATION DU GROUPE

Le groupe CARTE est composé au 31 Décembre 2018, de 12 sociétés composées d'une société mère, onze filiales et deux sociétés associées opérant dans divers secteurs d'activité, présentées comme suit

- CARTE assurances (Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne)
- CARTE VIE (Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie)
- COTIF SICAR (Compagnie Tunisienne d'Investissement et de Financement)
- COFITE SICAF (Compagnie Financière d'investissement Tuniso-Européenne)
- CCF (COFIB Capital Finance)
- SIDHET (Société Immobilière d'Hôtellerie en Tunisie)
- CIIM (Compagnie Immobilière industrielle et Modulaire)
- CITE (Compagnie Immobilière Tuniso-Européenne)
- Utique GAZ
- CODIS (Computer Distribution)
- BUSINESS TOWERS (Promotion immobilière)
- LINDE GAS (Industrie du Gaz)
- ASKIA

Ci-dessus une présentation succincte des sociétés du groupe

1.1. LA CARTE assurances (société mère) :

I La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 janvier 1994, la loi N° 97-24 du 28 avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002

• Identité

- Raison Sociale Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne
- Siège Social Lot BC4 - Centre Urbain Nord 1082 - TUNIS
- Capital Social 25 MDT

- Tel 71 184 000 / Fax 71 184 184
- RC B 18794 1997
- E-mail dgen@carte.com.tn Site web www.cartes.com.tn

- **Conseil d'Administration :**

- Président Directeur Général Hassine DOGHRI
- Administrateurs
 - ✓ Radhi MEDDEB
 - ✓ Néjib DOGHRI
 - ✓ Union Tunisienne de Participation
 - ✓ Abderrahmen Fatmi
 - ✓ Christian Huyghues Despointes
 - ✓ SEPCM

- **Les produits**

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, l'Assurance CARTE a choisi d'être une compagnie d'assurance multi branches

Les branches gérées par l'Assurance CARTE sont les suivantes

- ✓ Assurance Automobile
- ✓ Assurance Transport
- ✓ Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- ✓ Assurance Construction
- ✓ Assurance de Responsabilité Civile Générale
- ✓ Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- ✓ Assurances des autres Dommages aux Biens
- ✓ Assurance-Crédit et Assurance Caution
- ✓ Assurance Assistance
- ✓ Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- ✓ Assurances contre les Accidents Corporels
- ✓ La Réassurance

- **Les clients**

L'assurance CARTE répond aux besoins de deux catégories de clientèle les Entreprises et les Particuliers

- **Les Entreprises**

L'assurance CARTE s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients L'assurance CARTE est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires

Pétrole / Energie, Aviation, Construction, Hôtellerie, Industries, textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique, Finances, Transports

- **Les Particuliers**

L'assurance CARTE entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers L'assurance CARTE offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance sociale maladie, décès, assurance vie et retraite L'assurance CARTE propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages

- **Le réseau**

Avec un groupe de professionnels, la CARTE étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers

Le capital social s'élève au 31/12/2018, à 25 MDT répartis comme suit

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de C.I.	Nombre de Total	Part du Capital en (%)
COFITE SICAF	-	147 681	147 681	5,91%
COTIF SICAR	-	93 581	93 581	3,74%
Autres	2 250 000	8 739	2 258 739	90,35%
TOTAL	2 250 000	250 000	2 500 000	100,00%

1.2. CARTE VIE

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie (CARTE) est une société anonyme créée en date du 23/12/2010

L'objet est la pratique des opérations d'assurances vie La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 janvier 1994, la loi N° 97- 24 du 28 avril 1997, et la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002

CARTE

LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE CARTE

Il est à noter que la société CARTE Vie, par son assemblée générale extraordinaire en date du 14/08/2015, a augmenté son capital de 9 000 000 DT à 13 000 000 DT totalement libéré, dont la répartition est comme suit

ACTIONNAIRES	Nbre actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
Assurances CARTE	1 283 150	12 831 500	98,704%
COFITE	5 000	50 000	0,385%
COTIF	340	3 400	0,026%
CITE	170	1 700	0,013%
Autres	10340	103 400	0,87%
TOTAL	1 300 000	13 000 000	100%

1.3. COTIF SICAR :

La Compagnie Tunisienne d'Investissement et de Financement est une société d'investissement à capital risque qui a été créée le 27 Août 1996 et qui siège à la zone urbaine nord au siège de la CARTE Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien qui a pour objet la promotion de l'investissement

La COTIF SICAR est contrôlée par la CARTE détenant 87,546% de son capital libéré qui s'élève au 31/12/2018, à 14 855 320 DT répartis comme suit

ACTIONNAIRES	Nbre actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
Assurances CARTE	1 300 521	13 005 210	87,546%
CITE	25 000	250 000	1,683%
COFITE	10	100	0,001%
Autres	160 001	1 600 010	10,77%
TOTAL	1 485 532	14 855 320	100,00%

1.4. COFITE SICAF :

La Compagnie Financière et d'Investissement Tuniso-Européenne est une société d'investissement à capital fixe qui a été créée le 28 Juin 1993, et qui siège à la zone urbaine nord au siège de la CARTE Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien qui a pour objet la promotion de l'investissement

La COFITE SICAF est contrôlée par la CARTE détenant 75,55 % de son capital libéré et qui s'élève au 31/12/2018, à 9 MDT répartis comme suit

CARTE

LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE CARTE

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
ASSURANCES CARTE	679 990	6 799 900	75,554%
Autres	220 005	2200 050	24,445%
CITE	5	50	0,001%
TOTAL	900 000	9 000 000	100%

1.5. CCF :

La Cofib Capital Finance est une société d'intermédiation boursière tunisienne qui siège au 51, Av JUGURTHA – Mutuelleville 1002 TUNIS Sa forme juridique est une société anonyme agréée pour exercer le négoce des valeurs mobilières, la gestion de portefeuilles pour le compte des clients et le placement des titres, son capital libéré s'élève au 31/12/2018, à 3,000 MDT répartis comme suit

ACTIONNAIRES	Nbre d'actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE	149 368	1 493 680	49,79%
COFITE	54 000	540 000	18,00%
Autres	96 632	966 320	32,21%
TOTAL	300 000	3 000 000	100,00%

1.6. SIDHET :

La Société Immobilière d'Hôtellerie en Tunisie est une société de gestion hôtelière constituée le 03 Mai 1968 et qui siège à l'Avenue Hédi NOUIRA 8050 HAMMAMET Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien, dont le nom commercial est LE GRAND HOTEL Hammamet – Tunisie Son capital libéré au 31/12/2018, s'élève à 25 MDT détaillés comme suit

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE	1 453 201	14 532 010	58,128%
CITE	10	100	0,000%
CARTE VIE	300 000	3 000 000	12,00%
Autres	3 995	39 950	0,16%
COTIF SICAR	519 050	5 190 500	20,762%
COFITE SICAF	223 744	2 237 440	8,950%
TOTAL	2 500 000	25 000 000	100,00%

CARTE

LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE CARTE

Il est à noter que la société SIDHET, par son assemblée générale extraordinaire en date du 12/02/2014, a augmenté son capital de 20 MDT à 24 MDT et par son assemblée générale extraordinaire en date de 13/03/2015, a augmenté son capital de 24 MDT à 25 MDT

1.7. CIIM :

La Compagnie Immobilière Industrielle et Modulaire est une société de promotion immobilière et locations connexes, située au 51 Av JUGURTHA 1003-TUNIS, constituée le 03 Avril 2001, et est entrée en exploitation le 31 Décembre 2003 Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien, contrôlée par la CARTE et dont la structure de capital libéré se présente, au 31/12/2018, comme suit

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
COTIF_SICAR	24 500	2 450 000	60,27%
CARTE VIE	10 025	1 002 500	24,66%
CITE	2 000	200 000	4,92%
STEC	999	99 900	2,46%
COFITE_SICAF	999	99 900	2,46%
SEPCM	999	99 900	2,46%
CARTE ASSURANCES	1 125	112 500	2,77%
Autres	3	300	0,01%
TOTAL	40 650	4 065 000	100,00%

Il est à noter que La Compagnie Immobilière Industrielle et Modulaire, par son assemblée générale extraordinaire en date du 19/06/2015, a augmenté son capital de 2 065 000 DT à 4 065 000 DT

1.8. CITE :

La Compagnie Immobilière Tuniso-Européenne est une société anonyme de promotion immobilière sise à la Tour Babel - bloc A - 1er Etage - Rue Jean Jacques ROUSSEAU - 1073 MONTPLAISIR TUNIS et dont la CARTE est l'actionnaire majoritaire détenant 73% du capital social libéré qui se détail au 31/12/2018, comme suit

CARTE

LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE CARTE

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE	265 750	2 657 500	83,05%
SEPCM	32 250	322 500	10,08%
COFITE SICAF	20 000	200 000	6,25%
EMP	1 000	10 000	0,31%
Autres	1 000	10 000	0,31%
TOTAL	320 000	3 200 000	100%

Il est à noter que la société CITE, par son assemblée générale extraordinaire en date du 25/06/2014, a réduit son capital de 2 000 000 DT à 3 200 000 DT

1.9. UTIQUE GAZ :

Utique Gaz est une société anonyme de production et de commercialisation de gaz industriel en cours de démarrage, installée au 14, rue des entrepreneurs, CHARGUIA 2, 1080 Tunis Aéroport Elle a été créée le 15/12/2004 Son capital est totalement libéré au 31/12/2018, et est réparti comme suit

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE VIE	10 000	1 000 000	25,00%
CARTE	20 000	2 000 000	50,00%
COTIF SICAR	7 500	750 000	18,75%
LINDE GAS TUNISIE	1 000	100 000	2,50%
COFITE	500	50 000	1,25%
CITE	500	50 000	1,25%
Autres	500	50 000	1,25%
TOTAL	40 000	4 000 000	100,00%

1.10. CODIS :

COMPUTER DISTRIBUTION est une société anonyme dont l'activité est le commerce de gros de tout matériel et produit informatique installée à la rue 102, Les barges du Lac, 2045 Tunis Elle a été créée le 28 septembre 1998 Son capital social s'élève au 31/12/2018, à 4,4 MDT réparti comme suit

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
COTIF SICAR	11 568	1 156 800	26,29%
CARTE	19 450	1 945 000	44,20%
IBM TUNISIE	6 856	685 600	15,58%
ATB	6 118	611 800	13,90%
Autres actionnaires	8	800	0,03%
TOTAL	44 000	4 400 000	100,00%

Il est à noter que la société CODIS, par son assemblée générale extraordinaire en date du 25/06/2018, a augmenté son capital de 2 200 000 DT à 4 400 000 DT

1.11. BUSINESS TOWERS :

Business Towers est une société à responsabilités limitées dont l'activité est la promotion immobilière installée 12 AVENUE HABIB THAMEUR TUNIS 1069 Elle a été créée en 2008 Son capital social s'élève au 31/12/2018, à 6,5 MDT réparti comme suit

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE ASSURANCES	499 999	4 999 990	76,82%
CARTE VIE	150 000	1 500 000	23,08%
Autre	1	10	0,00%
TOTAL	650 000	6 500 000	100,00%

2. REFERENTIEL

Les états financiers consolidés du Groupe CARTE ont été arrêtés au 31 Décembre 2018, conformément aux normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation à savoir

- ✓ La norme NCT 35, Etats financiers consolidés ,
- ✓ La norme NCT 36, Participations dans les entreprises associées ,
- ✓ La norme NCT 37, Participations dans les coentreprises ,
- ✓ La norme NCT 38, Regroupement d'entreprises , et
- ✓ La norme NCT 39, Informations sur les parties liées

3. PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du Groupe CARTE est composé des sociétés suivantes

Société	% de contrôle 2018	% de contrôle 2017	% d'intérêt 2018	% d'intérêt 2017	Méthode de consolidation	Rapport CAC
La CARTE	100,00%	100,00%	98,18%	98,18%		X
UTIQUE GAZ	96,25%	96,25%	91,79%	91,79%	IG	
COFITE-SICAF	75,56%	75,56%	74,18%	74,18%	IG	X
CITE	89,30%	89,30%	86,17%	86,17%	IG	X
LINDE GAS	39,23%	39,23%	33,81%	33,81%	ME	
CIIM	95,08%	95,08%	85,44%	85,44%	IG	X
COTIF-SICAR	89,23%	89,23%	87,40%	87,40%	IG	X
SIDHET	99,84%	99,84%	93,52%	93,52%	IG	
CODIS	70,50%	70,50%	66,38%	66,38%	IG	
CCF	67,79%	67,79%	62,23%	62,23%	IG	
BUSINESS TOWERS	100,00%	100,00%	97,96%	97,96%	IG	X
ASKIA	38,81%	0,00%	37,92%	0,00%	ME	
CARTE VIE	99,13%	99,13%	97,23%	97,23%	IG	X

- ❖ **IG** Intégration globale
- ❖ **ME** Mise en équivalence
- ❖ **X** Le rapport de commissaire aux comptes a été communiqué

➤ 10 sociétés sont contrôlées par la CARTE et donc intégrées globalement et 2 avec influence notable

➔ Les états financiers des sociétés intégrées globalement ont été cumulés aux comptes de la société mère, compte par compte, tout en éliminant les transactions intragroupes et les titres de participation.

4. METHODE DE CONSOLIDATION UTILISEE

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est l'**Intégration Globale**

Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées par la société mère la CARTE, elle consiste à

- Au niveau du bilan, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs, après élimination et retraitement des transactions intragroupe, et à répartir le montant des capitaux propres en intérêts groupe et en intérêts minoritaires ,
- Au niveau de l'état de résultat, à reprendre tous les postes de charges et de produits, après élimination et retraitement des transactions intragroupe, puis à répartir le résultat entre ce qui revient au groupe et ce qui revient aux minoritaires

5. ELIMINATION DES OPERATIONS INTERNES

Les dettes et créances intragroupe, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations intragroupe sont éliminées pour les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale

6. IMPOT SUR LE RESULTAT

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé en application de la convention de rattachement des charges aux produits. Ainsi, les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report d'impôts « basée sur le bilan » appelée approche bilancielle. Cette approche repose sur les différences temporelles entre

- ✓ La valeur comptable des actifs et des passifs, et
- ✓ La valeur fiscale des actifs et des passifs

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables

Pour les entreprises présentant des pertes répétées pendant les derniers exercices, l'impôt différé est évalué aux taux de 25%

7. AFFECTATION DU COUT D'ACQUISITION TRAITEMENT DE REFERENCE

- Les actifs et passifs identifiables comptabilisés (selon le paragraphe 21 de la NCT 38 du SCE) sont évalués pour un montant égal au total de

- a La juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération d'acquisition à concurrence de la part d'intérêts obtenus par l'acquéreur dans l'opération , et
- b La part des minoritaires dans les valeurs comptables antérieures à l'acquisition des actifs et passifs identifiables de la filiale

Tout goodwill est comptabilisé selon la présente note

« Le coût d'une acquisition est affecté aux actifs et passifs identifiables comptabilisés par référence à leur juste valeur à la date de l'opération d'acquisition. Toutefois, le coût de l'acquisition ne correspond qu'au pourcentage des actifs et des passifs identifiables acquis. En conséquence, lorsqu'un acquéreur acquiert moins de la totalité des actions de l'autre entreprise, les intérêts minoritaires en résultant sont évalués sur la base de la part revenant aux minoritaires dans la valeur comptable antérieure à l'acquisition de l'actif net identifiable de la filiale. Il en est ainsi parce que la part des minoritaires n'a pas fait partie de l'opération d'acquisition »

Le traitement de référence sera à cet effet, retenu

Toutefois, afin de faciliter les calculs, les justes valeurs des actifs et passifs identifiables au moment de chaque acquisition ont été estimées à la valeur mathématique tel que dégagée aux états financiers audités, pour le calcul des écarts de première consolidation

8. AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION

8.1. Amortissement du goodwill positif :

Le goodwill positif est amorti sur une base systématique sur sa durée d'utilité. Celle-ci a été estimée à 5 ans

Mode d'amortissement Conformément à la norme comptable tunisienne n°38, le mode linéaire a été retenu pour l'amortissement du goodwill

8.2. Amortissement du goodwill négatif :

❖ Présentation

Tout excédent, à la date de l'opération d'acquisition, de la part d'intérêts de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis, sur le coût d'acquisition est comptabilisé en tant que goodwill négatif qui est présenté parmi les actifs en signe moins dans la même rubrique du bilan que le goodwill

❖ Imputation

• Règle 1 :

Dans la mesure où le goodwill négatif correspond à des pertes et des dépenses futures attendues identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur, qui peuvent être évaluées de manière fiable, mais qui ne représentent pas, à la date d'acquisition, des passifs identifiables, cette fraction du goodwill négatif est comptabilisée en produits dans l'état de résultat lorsque les pertes et les dépenses futures sont comptabilisées

➔ **Ce traitement a été retenu pour les goodwill négatifs dégagés au cours d'un exercice bien précis et pour lequel des pertes ont été constatées au cours d'exercices ultérieurs.**

Toutefois, les produits constatés ne devraient excéder le montant desdites pertes constatées

• Règle 2 :

Dans la mesure où le goodwill ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues pouvant être évaluées de manière fiable à la date d'acquisition, il doit être comptabilisé en produit dans l'état de résultat, de la manière suivante

- a Le montant du goodwill négatif n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis , et
- b Le montant du goodwill négatif excédant les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé immédiatement en produits

➔ *Traitement retenu :*

Dans la mesure où le goodwill négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures attendues qui ont été identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur et qui peuvent être évaluées de manière fiable, le goodwill négatif est un profit qui est comptabilisé en produits sur une durée de consommation des avantages économiques futurs incorporés dans les actifs estimées à 5 ans. Durée fixée à titre de simplification des calculs.

9. ACQUISITIONS SUCCESSIVES

- Une participation peut résulter de plusieurs opérations d'acquisition, par exemple lorsqu'elle s'effectue par étapes par des achats successifs en bourse. Lorsque tel est le cas, chaque opération importante est traitée séparément pour la détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et pour celle du montant de tout goodwill ou goodwill négatif provenant de cette opération. Ceci aboutit à une comparaison, étape par étape, du coût des prises de participation individuelle avec la part d'intérêts de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs acquis, lors de chaque étape importante.

- Lorsqu'une acquisition s'effectue par achats successifs, les justes valeurs des actifs et passifs identifiables peuvent varier à la date de chaque opération d'échange. Si tous les actifs et passifs identifiables relatifs à une acquisition sont ajustés à la juste valeur applicable au moment des achats successifs, tout ajustement de la part d'intérêts détenue précédemment par l'acquéreur est une réévaluation comptabilisée en tant que telle.

Avant de pouvoir être qualifiée d'acquisition, une opération peut être qualifiée de participation dans une société associée et être comptabilisée par application de la méthode de la mise en équivalence selon la NC 36 participations dans des entreprises associées. Dans ce cas, la détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et la comptabilisation du goodwill ou goodwill négatif se produisent, par convention, à compter de la date à laquelle la méthode de mise en équivalence est appliquée. Lorsque la participation n'était pas précédemment qualifiée de participation dans une entreprise associée, la juste valeur des actifs et passifs identifiables est déterminée à la date de chaque étape importante et les goodwill ou goodwill négatifs sont comptabilisés à compter de la date d'acquisition.

10. NOTES RELATIVES A L'ACTIF :

10.1. Actifs incorporels

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit

	31/12/2018			31/12/2017	Variation
	Brut	Amort et prov	Net	Net	
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	1 616 705	1 518 182	98 523	207 073	-108 550
CARTE	1 014 069	926 644	87 425	188 121	-100 696
Autres Sociétés du Groupe	602 637	591 538	11 098	18 952	-7 854
AC13- Fonds commercial	6 664 037	6 573 616	90 421	90 421	-
CARTE	90 421	-	90 421	90 421	-
Autres Sociétés du Groupe	6 573 616	6 573 616	-	-	-

↓ Ecart d'acquisition positif

Société	31/12/2018	31/12/2017
CIIM	39 916	79 832
CITE	-	11 785
TOTAL	39 916	91 617

↓ Ecart d'acquisition négatif

Société	31/12/2018	31/12/2017
CARTE VIE	-	-2 124
CIIM	-18 146	-28 196
CODIS	-	-44 335
COTIF SICAR	-109 288	-163 932
SIDHET	-280 232	-560 464
UTIQUE	-485 706	-728 559
TOTAL	-893 372	-1 527 610

10.2. Actifs corporels d'exploitation

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit

	31/12/2018			31/12/2017	Variation
	Brut	Amortis et provis	Net	Net	
AC21-Installations techniques et machines	22 633 592	17 546 726	5 086 867	6 851 468	-1 764 601
CARTE	6 201 866	4 260 939	1 940 927	1 819 121	121 806
Autres Sociétés du Groupe	16 431 726	13 285 786	3 145 940	5 032 347	-1 886 407
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	5 373 469	4 394 639	978 830	2 876 564	-1 897 734
CARTE	1 414 605	996 255	418 351	527 667	-109 317
Autres Sociétés du Groupe	3 958 864	3 398 384	560 479	2 348 897	-1 788 417
AC23- Dépôts et cautionnements	5 542	-	5 542	-	5 542
CARTE	-	-	-	-	-
Autres Sociétés du Groupe	5 542	-	5 542	-	5 542

10.3. Placements

10.3.1. Terrains et constructions

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit

	31/12/2018			31/12/2017	Variation
	Brut	Amortis et provis	Net	Net	
Terrains et constructions d'exploitation	20 576 312	3 715 295	16 861 016	17 476 905	-615 889
Terrains et constructions hors exploitation	113 231 241	17 089 058	96 142 183	89 858 590	6 283 594
TOTAL	133 807 553	20 804 353	113 003 200	107 335 495	5 667 705

10.3.2. Participations et Autres placements financiers

	31/12/2018			31/12/2017	Variation
	Brut	Amortis et provis	Net	Net	
Participations dans les entreprises liées	74 077 449	-	74 077 449	74 077 449	-
Autres placements financiers	171 471 254	3 874 865	167 596 389	156 337 544	11 258 845
Stocks des sociétés Filiales	27 744 229	51 190	27 693 039	21 799 871	5 893 168
TOTAL	273 292 932	3 926 054	269 366 878	252 214 865	17 152 013

11. NOTES AUX CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :**11.1. Capitaux propres****11.1.1. Capital social ou fonds équivalent**

Le capital social s'élève au 31/12/2018, à 25 MDT, reflétant le capital de la société mère du fait de l'annulation des capitaux propres des filiales lors de l'ajustement ayant concerné l'annulation des titres de participation

11.1.2. Réserves consolidées

Filiale	31/12/2018	31/12/2017
CARTE	80 866 760	53 074 125
COFITE	1 695 858	927 364
CITE	-770 381	-273 619
CCF	722 265	814 325
CODIS	1 895 641	1 553 314
CIIM	-360 663	1 154 622
UTIQUE GAZ	1 760 443	5 036 315
COTIF	-1 340 761	-1 217 258
BUSINESS TOWER	-3 449 541	-3 310 682
SIDHET	18 974 429	28 356 639
CARTE VIE	14 668 574	20 853 615
ASKIA	-9 448 005	-
LINDE GAS	-7 653 005	-7 325 289
TOTAL	97 561 614	99 648 470

11.1.3. Résultats consolidés

Le résultat consolidé est obtenu à partir des résultats individuels des sociétés du groupe moyennant des retraitements visant à tenir compte, notamment, de l'impact de

- ✓ L'élimination des opérations intragroupe,
- ✓ L'élimination de la part des minoritaires dans les résultats individuels des filiales, et
- ✓ L'amortissement des écarts d'acquisition

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit

	Résultat de l'exercice avant élimination des opérations inter-groupe		Variation	Résultat consolidé		Variation
	31/12/2018	31/12/2017		31/12/2018	31/12/2017	
La CARTE	8 547 900	4 172 391	4 375 509	3 487 505	650 344	2 837 161
COTIF-SICAR	-464 991	-627 542	162 551	-121 794	74 457	-196 251
COFITE-SICAF	18 982	89 543	-70 561	-381	7 926	-8 307
CITE	4 964	-32 422	37 386	-30 168	-43 470	13 302
CIIM	117 601	81 834	35 767	289 535	-17 547	307 082
BUSINESS TOWERS	-162 498	-87 714	-74 784	-13 694	-85 924	72 230
UTIQUE GAZ	2 026 461	1 778 265	248 196	2 218 956	1 957 342	261 614
CCF	163 246	184 899	-21 653	242 431	170 481	71 950
CODIS	1 140 941	725 162	415 779	806 544	557 531	249 013
SIDHET	-3 214 145	-3 664 024	449 879	-1 716 606	-1 841 626	125 020
LINDE GAS	-	-	-	552 246	293 647	258 599
ASKIA	-	-	-	1 996 292	-	1 996 292
CARTE VIE	6 705 696	5 703 036	1 002 660	6 553 592	5 714 994	838 598
TOTAL GÉNÉRAL	14 884 157	8 328 428	6 560 729	14 264 458	7 488 155	6 826 303

11.1.4. Intérêts minoritaires

	Part des minoritaires dans les résultats consolidés		Variation	Intérêts minoritaires dans les capitaux propres		Variation
	31/12/2018	31/12/2017		31/12/2018	31/12/2017	
CARTE	64 691	12 064	52 627	1 265 869	750 332	515 537
BUSINESS TOWERS	-285	-1 790	1 505	-65 164	-62 270	-2 894
CARTE VIE	186 942	161 905	25 037	622 698	800 353	-177 655
CCF	147 137	103 468	43 669	1 498 243	1 554 117	-55 874
CIIM	54 451	16 639	37 812	129 812	368 505	-238 693
CITE	-2 950	-5 085	2 135	224 603	302 436	-77 833
CODIS	386 071	257 400	128 671	1 631 729	1 483 332	148 397
COFITE-SICAF	-133	2 759	-2 892	2 855 063	2 587 557	267 506
COTIF-SICAR	-25 431	2 856	-28 287	1 430 385	1 456 063	-25 678
SIDHET	-138 312	-141 045	2 733	1 040 740	1 704 088	-663 348
Radio IFM	-	-	-	-	687 486	-687 486
UTIQUE GAZ	176 793	153 389	23 404	372 680	-	372 680
TOTAL GÉNÉRAL	848 974	562 560	286 414	11 005 660	11 631 999	-625 339

11.2. Passifs

11.2.1. Autres emprunts

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit

Filiales	31/12/2018	31/12/2017	Variation
BUSINESS TOWERS	8 444 400	1 244 400	7 200 000
UTIQUE GAZ	2 113 806	-	2 113 806
CODIS	73 740	97 062	-23 322
SIDHET	18 025 575	18 546 950	-521 375
COTIF-SICAR	-	15 111 136	-15 111 136
CIIM	-	118 750	-118 750
TOTAL	28 657 521	35 118 298	-6 460 776

11.2.2. Provisions pour autres risques et charges

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit

Filiales	31/12/2018	31/12/2017	Variation
COTIF-SICAR	40 000	40 000	-
UTIQUE GAZ	1 267 277	1 028 409	238 868
SIDHET	422 501	422 501	-
CARTE VIE	135 014	108 201	26 813
CIIM	-	-58 597	58 597
CARTE	865 654	786 204	79 450
TOTAL	2 730 446	2 326 718	403 728

11.2.3. Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opération d'assurance directe ne concernent que la CARTE assurances et s'élèvent au 31/12/2018 à 18 278 622 dinars contre 20 140 826 dinars pour l'exercice précédent, soit une diminution de 1 862 204 dinars

11.2.4. Dépôts et cautionnements reçus

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit

Filiales	31/12/2018	31/12/2017	Variation
CIIM	118 750	246 506	-127 756
La CARTE	124 436	124 436	-
CCF	-	43 990	-43 990
TOTAL	243 186	414 932	-171 746

CARTE

LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE CARTE

11.2.5. Personnel

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit

Filiales	31/12/2018	31/12/2017	Variation
COTIF-SICAR	8 000	-	8 000
COFITE-SICAF	7 000	-	7 000
UTIQUE GAZ	41	584 256	-584 215
CCF	233 640	77 322	156 318
CITE	-	172 357	-172 357
SIDHET	124 049	189 285	-65 236
CARTE VIE	170 931	148 088	22 843
La CARTE	844 122	740 711	103 411
TOTAL	1 337 734	1 912 019	-574 285

11.2.6. Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit

Filiales	31/12/2018	31/12/2017	Variation
COTIF-SICAR	351 830	387 364	-35 534
COFITE-SICAF	49 475	-	49 475
CITE	500	-	500
CIIM	52 719	39 073	13 646
BUSINESS TOWERS	500	-	500
UTIQUE GAZ	717 434	-	717 434
CCF	447 660	337 959	109 701
CODIS	1 076 478	797 281	279 197
SIDHET	552 310	181 814	370 496
CARTE VIE	1 075 791	1 854 298	-778 507
La CARTE	3 099 148	2 466 792	632 356
TOTAL	7 423 847	6 064 681	1 359 166

11.2.7. Créiteurs divers

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit

Filiales	31/12/2018	31/12/2017	Variation
COTIF-SICAR	-1 510 290	327 676	-1 837 967
COFITE-SICAF	-29 902	-812 414	782 513
CITE	217 216	-15 703	232 920
CIIM	279 302	-106 319	385 621
BUSINESS TOWERS	1 309 581	2 315 844	-1 006 262
UTIQUE GAZ	1 694 579	1 450 535	244 044
CCF	5 005 360	5 644 899	-639 538
CODIS	10 154 094	5 936 300	4 217 794
SIDHET	12 247 436	6 945 602	5 301 833
CARTE VIE	7 842	-10 902	18 744
La CARTE	1 963 765	2 891 997	-928 231
TOTAL	31 333 983	24 567 515	6 771 469

11.2.8. Autres comptes de régularisation Passif

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit

Filiales	31/12/2018	31/12/2017	Variation
COTIF-SICAR	156 532	-	156 532
COFITE-SICAF	5 862	-	5 862
CITE	3 560	-	3 560
CIIM	67 212	87 130	-19 918
BUSINESS TOWERS	199 883	141 892	57 991
UTIQUE GAZ	237 797	-	237 797
CODIS	733 721	-	733 721
SIDHET	2 637 428	-	2 637 428
CARTE VIE	277 239	242 085	35 154
La CARTE	196 533	126 502	70 030
TOTAL	4 515 767	597 609	3 918 157

12. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT :

12.1. Charges financières nettes des filiales

Filiales	31/12/2018	31/12/2017	Variation
COTIF-SICAR	1 110,592	910 870	-59 024
COFITE-SICAF	63 568	-	179 968
CITE	29 487	-1 275	30 762
CIIM	17 766	-18 716	36 482
BUSINESS TOWERS	-478 650	-18 552	-460 098
UTIQUE GAZ	-199 000	-228 391	29 391
CCF	525 812	-161	525 973
CODIS	-1 899 722	-1 051 195	-848 527
SIDHET	-2 034 475	-1 515 822	-518 653
TOTAL	-2 864 623	-1 923 242	-1 033 723

12.2. Revenus des filiales

Filiales	31/12/2018	31/12/2017	Variation
UTIQUE GAZ	8 943 204	7 512 498	1 430 706
CCF	729 504	818 190	-88 686
CODIS	35 249 485	27 932 689	7 316 796
SIDHET	13 691 810	11 716 957	1 974 853
CIIM	894 625	724 400	-724 400
COTIF	1 002 951	375 014	-375 014
COFITE	171 485	-299 639	299 639
TOTAL	60 683 064	48 780 109	9 833 894

**GROUPE « ASSURANCES CARTE » RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018.**

*Messieurs les Actionnaires
Du groupe « ASSURANCES CARTE »*

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « ASSURANCES CARTE », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan net de 548 358 041 dinars et un résultat net de l'exercice de 14 264 458 dinars.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « ASSURANCES CARTE » au 31 Décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Paragraphes d'observation

Comme indiqué au niveau de la note « 3- PERIMETRE », certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ne sont pas appuyés par un rapport d'audit.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

3. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Tunis, le 12 Avril 2019

Emna RACHIKOU
Partner
F.M.B.Z -KPMG Tunisie



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
1, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1070-T
NIF: 810663T/AM/000 - RC: 814955
Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.370
E-mail: tn_fmfbz@kpmg.com

Sofiene BEN AMIRA
Partner
C.M.C- DFK International

